

Notes du mont Royal

www.notesdumontroyal.com

Cette œuvre est hébergée sur « *Notes du mont Royal* » dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES
Google Livres

COLLECTION

DES

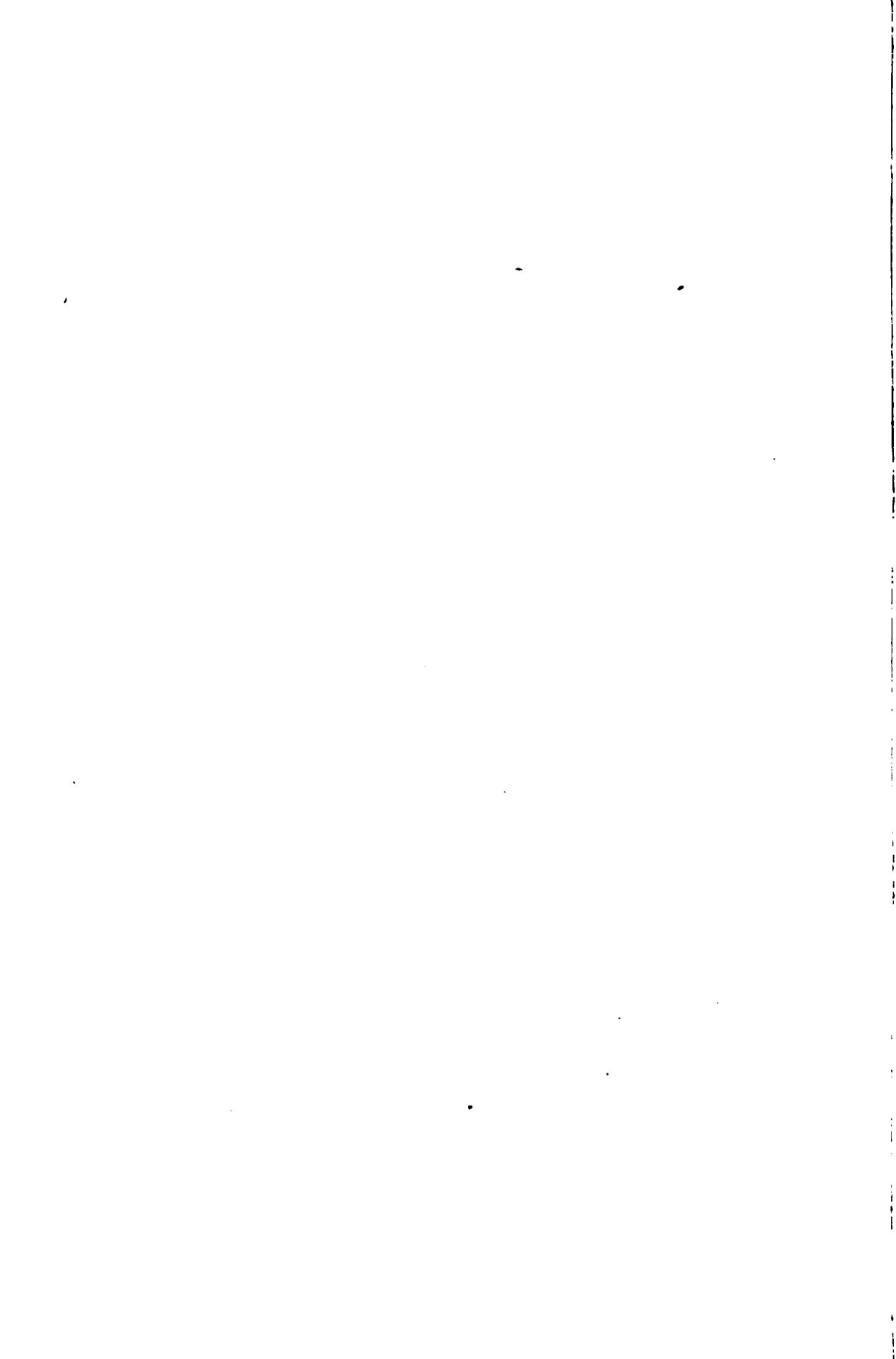
AUTEURS LATINS

AVEC LA TRADUCTION EN FRANÇAIS,

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION

DE M. NISARD,

MAÎTRE DE CONFÉRENCES À L'ÉCOLE NORMALE.



SÉNÈQUE

LE PHILOSOPHE.

ŒUVRES COMPLÈTES.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,

RUE JACOB, N° 56.

10206 6
L. 1041

g304
D5

OEUVRES COMPLÈTES

DE SÉNÈQUE

LE PHILOSOPHE,

AVEC LA TRADUCTION EN FRANÇAIS,

PUBLIÉES

SOUS LA DIRECTION DE M. NISARD,

MAÎTRE DE CONFÉRENCES À L'ÉCOLE NORMALE



PARIS,

J.-J. DUBOCHET ET COMPAGNIE, EDITEURS,

RUE DE SEINE, N° 33.

—
1844.

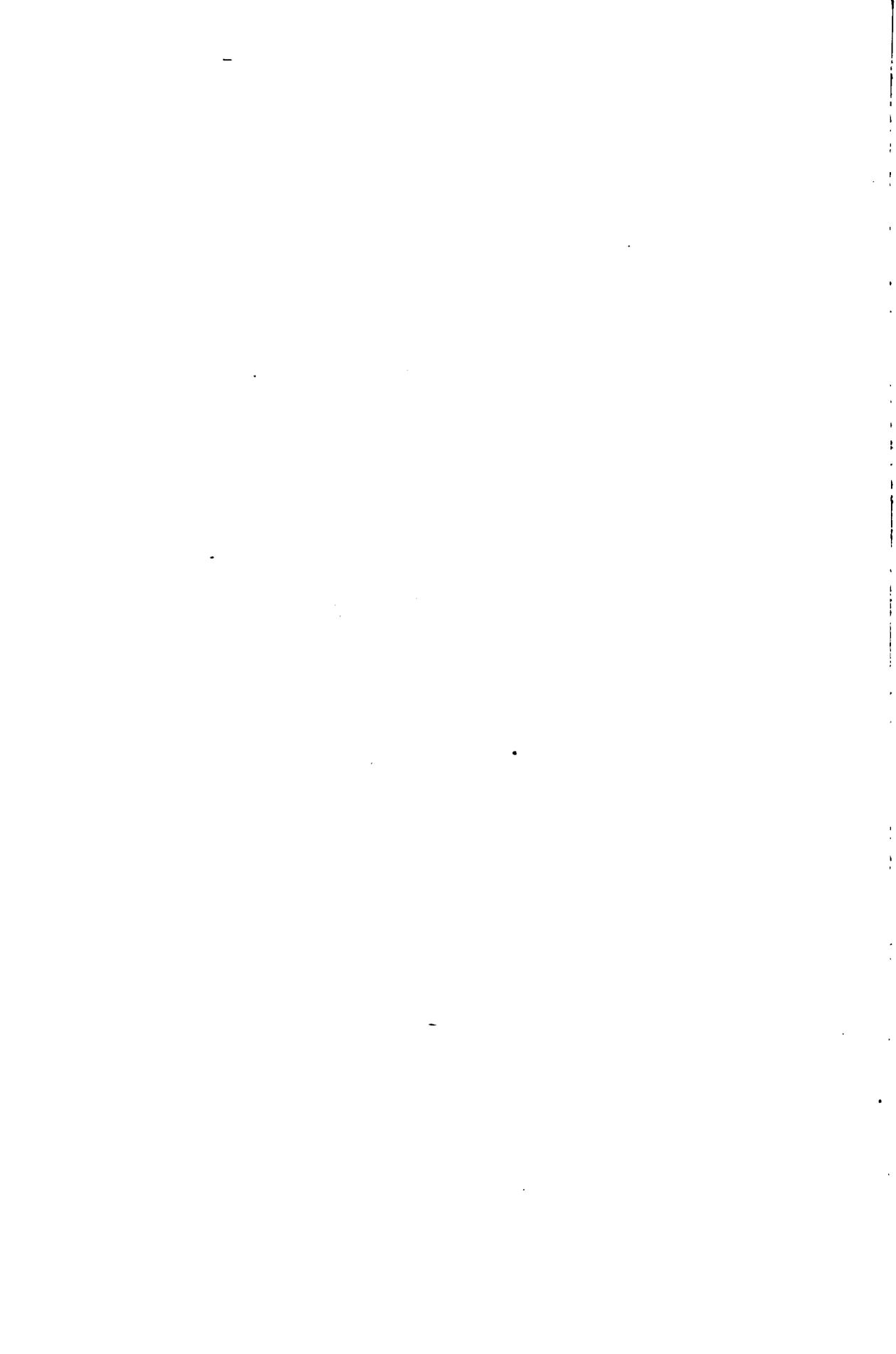


TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.		Pages.
Avis des éditeurs.....	vii	par M. HAUREAU, auteur de la traduction de la	
Notice sur la vie et les ouvrages de Sénèque.....	xi	<i>Pharsale</i> de Lucain.....	375
DE LA COLÈRE, traduction nouvelle par M. ÉLIAS		PETITES PIÈCES DE VERS, traduction nouvelle par	
REGHAUDY.....	4	M. BAILLARD.....	585
Livre I.....	Ibid.	QUESTIONS NATURELLES, traduction nouvelle par	
Livre II.....	46	M. BAILLARD.....	389
Livre III.....	38	Livre I.....	Ibid.
CONSOLATION A HELVIA, traduction nouvelle par le		Livre II.....	440
même.....	65	Livre III.....	454
CONSOLATION A POLYBE, par le même.....	85	Livre IV.....	485
CONSOLATION A MARCIA, par le même.....	404	Livre V.....	470
DE LA PROVIDENCE, ou pourquoi, s'il y a une pro-		Livre VI.....	480
vidence, les hommes de bien sont-ils sujets au		Livre VII.....	502
mal, traduction nouvelle par le même.....	425	FRAGMENTS, par le même.....	524
DES BIENFAITS, traduction nouvelle par le même...	435	Fragments tirés de Lactance, par le même.....	Ibid.
Livre I.....	Ibid.	Fragments tirés de saint Jérôme, par le même....	525
Livre II.....	448	ÉPIGRAMES A LUCILIUS, traduites en français par Pin-	
Livre III.....	466	trel, revues et publiées par les soins de Jean La	
Livre IV.....	484	Fontaine.....	525
Livre V.....	206	Ep. I. Que le temps est précieux et qu'il en faut	
Livre VI.....	223	être bon ménager.....	Ibid.
Livre VII.....	245	Ep. II. Il ne faut pas lire toute sorte de livres; il	
DE LA CONSTANCE DU SAGE, ou que l'injure n'atteint		suffit de lire les bons. — Le pauvre n'est pas ce-	
pas le sage, traduction nouvelle par le même....	265	lui qui a peu de chose, mais celui qui désire plus	
DE LA BRIÈVETÉ DE LA VIE, par le même.....	281	que ce qu'il a.....	526
DU REPOS ET DE LA RETRAITE DU SAGE, par le même.	504	Ep. III. Il est bon de délibérer avant que de faire	
DE LA TRANQUILLITÉ DE L'ÂME, par le même.....	505	un ami; mais quand on l'a fait on ne lui doit	
DE LA CLÉMENTÉ, par le même.....	527	rien cacher.....	527
Livre I.....	Ibid.	Ep. IV. La véritable joie consiste dans le règlement	
Livre II.....	548	des passions. — La vie ne peut être tranquille	
DE LA VIE HEUREUSE, par le même.....	555	sans le mépris de la mort.....	528
FACÉTIES SUR LA MORT DE CLAUDE CÉSAR, vulgaire-		Ep. V. Il faut éviter la singularité, et se conformer	
ment appelée Apokolokyntose, traduction nouvelle		à la coutume.....	550
		Ep. VI. C'est une disposition pour s'amender, que	
		de connaître ses défauts. — La conversation in-	
		struit mieux que les préceptes.....	554

	Pages.		Pages
Ep. VII. Les compagnies et les spectacles insinuent facilement le vice	532	Ep. XXVI. C'est à la mort que la vertu se recon- naît	573
Ep. VIII. Il ne faut pas demeurer oisif dans la re- traite. — Les biens de fortune ne sont pas à nous.	534	Ep. XXVII. Il est honteux à un vieillard d'avoir encore les desirs d'un enfant. — Dans l'étude de la sagesse, on n'agit point par procureur.	574
Ep. IX. Quoique le sage se suffise à lui-même, il est bien aise d'avoir un ami, sans trop s'affliger quand il le perd.	536	Ep. XXVIII. Les voyages ne guérissent point les maladies de l'âme. — C'est déjà quelque amende- ment que de reconnaître sa faute.	575
Ep. X. La solitude n'est propre que pour le sage. — De quelle manière on doit parler à Dieu, et vivre avec tous les hommes. — Il faut se proposer quelque homme d'honneur pour témoin de toutes ses actions.	539	Ep. XXIX. Il faut reprendre le vice, même quand il est endurci. — Celui qui aime la vertu ne peut être aimé du peuple.	577
Ep. XI. Que l'art ne saurait corriger les défauts qui viennent du tempérament, et que les grands per- sonnages sont sujets à rougir.	540	Ep. XXX. La vieillesse n'a point de ressource contre la mort. — Il n'y a que le sage qui sache bien mourir.	579
Ep. XII. Que la vieillesse a ses avantages. — Qu'il faut être à toute heure disposé à la mort.	542	Ep. XXXI. La voix du peuple ni les vœux de nos amis ne nous donnent point la sagesse. — Elle vient du travail qui perfectionne la raison et rend l'homme heureux.	584
Ep. XIII. Que l'on peut connaître ses forces sans s'être éprouvé contre la fortune. — Que notre mal n'est le plus souvent que dans l'opinion.	543	Ep. XXXII. Que la vie étant si courte, on doit com- mencer de bonne heure à la régler.	585
Ep. XIV. Qu'il faut aimer son corps, mais sans pré- judice de son honneur. — Que l'on ne doit point se commettre avec les grands, ni se mêler dans le désordre des affaires.	546	Ep. XXXIII. Que les livres des Stoïciens sont tous remplis de belles sentences. — Qu'il est honteux de réciter toujours les sentiments d'autrui et de ne produire jamais les siens.	584
Ep. XV. Il est plus nécessaire d'exercer l'esprit que le corps. — Les biens de fortune ne sauraient remplir nos amitiés.	549	Ep. XXXIV. L'homme de bien est celui duquel les paroles et les actions s'accordent ensemble.	586
Ep. XVI. La sagesse rend l'homme heureux et le dispose à obéir aux ordres de la Providence.	551	Ep. XXXV. Il n'y a que le sage qui soit véritable- ment ami.	587
Ep. XVII. Il faut acquérir la sagesse par préférence à tous les autres biens. — Les richesses peuvent bien changer les misères et non les finir.	553	Ep. XXXVI. La jeunesse est la saison d'apprendre. — L'exercice du sage est le mépris de la mort — Tout meurt, et rien ne périt dans le monde.	Ibid.
Ep. XVIII. Il est bon quelquefois de pratiquer la pauvreté volontaire. — Celui qui méprise les ri- chesses est digne de Dieu.	554	Ep. XXXVII. Ce n'est pas un exercice aisé, de se rendre homme de bien. — Tout nous sera sou- mis, si nous nous soumettons à la raison.	589
Ep. XIX. Que l'on ne peut acquérir la sagesse qu'il n'en coûte quelque chose. — Pour faire des amis, il faut donner avec discernement et non pas à l'aventure.	557	Ep. XXXVIII. La conversation instruit mieux que la dispute.	590
Ep. XX. Qu'il faut que nos actions s'accordent avec nos paroles. — Que la plupart des hommes ne sa- vent ce qu'ils veulent, qu'au moment qu'ils le veulent.	559	Ep. XXXIX. Les richesses médiocres sont préfé- rables à celles qui sont excessives. — L'habitude au plaisir rend nécessaires les choses qui étaient superflues.	Ibid.
Ep. XXI. Que les bons auteurs peuvent immorta- liser le nom de leurs amis. — Contre ceux qui in- terprètent mal la doctrine d'Épicure.	564	Ep. XL. Les lettres rendent les amis présents. — Il est plus honnête de parler lentement.	592
Ep. XXII. Le sage doit se retirer de l'embarras des affaires. — La plupart sortent de la vie comme s'ils y venaient d'entrer.	565	Ep. XLI. Dieu réside au dedans de l'homme. — Les forêts, les fleuves et tous les ouvrages de la nature nous font sentir qu'il y a un Dieu.	594
Ep. XXIII. En quoi consiste la véritable joie. — La volupté tombe par une pente naturelle dans la douleur.	565	Ep. XLII. On ne devient pas subitement homme de bien. — Le manque de pouvoir couvre les vices de beaucoup de gens.	595
Ep. XXIV. Qu'il ne faut point se rendre malheu- reux avant le temps. — On doit séparer les dis- grâces de la fortune des circonstances extérieures qui les accompagnent.	567	Ep. XLIII. Il faut vivre en particulier, comme l'on ferait en public.	597
Ep. XXV. On se peut toujours amender, tandis qu'on a honte de mal faire. — Pour bien vivre, il faut être censeur de soi-même.	571	Ep. XLIV. La philosophie ne considère point l'ex- traction. — La noblesse vient de la vertu.	Ibid.
		Ep. XLV. On perd trop de temps dans la chicane de l'école. — Il est plus dangereux d'être trompé par les choses que par les paroles.	599
		Ep. XLVI. Quand on veut écrire, il faut choisir une matière ample et fertile.	604
		Ep. XLVII. Il faut traiter honnêtement vos servi- teurs.	Ibid.

DES MATIÈRES.

III

	Pages.		Pages.
Ep. XLVIII. Les amis doivent vivre en communauté d'intérêts. — Il ne faut pas s'arrêter aux subtilités des sophistes.	604	Ep. LXVI. Que l'on voit quelquefois des grands esprits logés dans des corps infirmes. — Que tous les biens sont égaux quoique leur nature et leurs objets soient différents.	644
Ep. XLIX. La vie est courte; le temps passe vite. — Il est honteux d'en consumer une partie en questions inutiles.	606	Ep. LXVII. Que la vertu étant un bien désirable, il s'en suit que la patience dans les tourments est un bien que l'on doit désirer.	649
Ep. L. Nous imputons ordinairement nos défauts à des causes étrangères. — La vertu est naturelle à l'homme; il se peut corriger en tout âge.	608	Ep. LXVIII. Qu'il ne faut point affecter la solitude par vanité. — Que l'on doit remédier aux imperfections de l'âme avec autant de soin qu'aux infirmités du corps.	654
Ep. LI. La qualité du pays où l'on demeure peut amollir ou affermir le courage.	610	Ep. LXIX. Il n'y a point de vice qui ne promette quelque récompense. — Il faut travailler sérieusement à la réformation de ses mœurs et prendre la mort pour sujet de méditation.	655
Ep. LII. L'irrésolution procède d'ignorance. — Tous les vices ont des caractères extérieurs qui les manifestent.	612	Ep. LXX. Que c'est un avantage non pas de vivre, mais de bien vivre. — De là, suivant l'erreur du paganisme, il conclut qu'il est permis de se procurer la mort quand elle est plus avantageuse que la vie. — Il en rapporte plusieurs exemples.	654
Ep. LIII. Les maladies de l'âme sont différentes de celles du corps, car plus elles sont grandes, moins on les sent. — La philosophie demande l'homme tout entier, et, l'approchant de Dieu, elle le met au-dessus de la fortune.	614	Ep. LXXI. Le souverain bien consiste en ce qui est honnête. — Il se rencontre même dans les tourments quand la vertu les rend honnêtes.	658
Ep. LIV. Il parle d'une courte haleine à quoi il était sujet, et par un faux raisonnement il tâche de prouver qu'il n'y a nul sentiment après la mort.	616	Ep. LXXII. Que l'étendue de la sagesse doit être préférée à toute autre occupation. — Que la joie du sage se forme au dedans et ne peut être troublée par ce qui vient du dehors.	664
Ep. LV. La délicatesse nous interdit enfin l'usage des parties que nous avons laissées longtemps inutiles. — La solitude sert quelquefois de prétexte à la faiméantise.	617	Ep. LX XIII. Que le sage obéit aux lois et révere les magistrats qui ont soin de la tranquillité publique. — Que l'âme ne peut être bonne si Dieu n'est avec elle.	666
Ep. LVI. Le bruit du dehors est facile à supporter quand nos passions n'éclatent point au dedans.	619	Ep. LXXIV. Qu'il n'y a point d'autre bien que ce qui est honnête; et que si le bien consistait dans les richesses, dans la bonne chère et dans la compagnie des femmes, l'homme serait plus heureux que Dieu, qui n'a pas l'usage de ces choses-là.	668
Ep. LVII. Il y a des faiblesses naturelles que la raison ne saurait vaincre.	622	Ep. LXXV. Que c'est bien parler que de dire ce que l'on pense. — Que dans l'étude de la sagesse il y a trois classes. — Qu'il y a différence entre les maladies et les affections de l'âme.	674
Ep. LVIII. De la disette de la langue latine. — La division des êtres avec l'explication des idées de Platon. — Que l'on peut prolonger sa vie par le moyen de tempérance; mais qu'il est permis de retrancher cette même vie quand elle est à charge.	623	Ep. LXXVI. Qu'en tout âge il est saison d'apprendre. — Il prouve encore qu'il n'y a point d'autre bien que ce qui est honnête. — Que pour connaître ce qu'un homme vaut il ne faut considérer que son âme.	677
Ep. LIX. De la manière que l'on doit écrire. — Que nous demeurons dans l'erreur parce que nous ne cherchons point la vérité, et que nous croyons les flatteurs qui nous donnent des qualités que nous n'avons pas.	628	Ep. LXXVII. Que personne ne veut mourir, quoiqu'on sache que c'est une nécessité. — Que l'on ne doit point considérer la durée, mais bien la fin de la vie.	682
Ep. LX. Que les souhaits de nos parents nous sont contraires. — Que l'on doit mettre au rang des bêtes les hommes qui les surpassent en avidité.	632	Ep. LXXVIII. Que le mépris de la mort est un remède à tous les maux. — Que toutes choses dépendent de l'opinion, et quelle est la mesure des biens et des maux.	685
Ep. LXI. Pour jouir de la vie il faut être toujours près de la quitter. — Il est plus nécessaire de faire ses préparatifs pour la mort, que de faire ses provisions pour la vie.	Ibid.	Ep. LXXIX. Il prie son ami qui était en Sicile d'aller voir le mont Gibel et de faire la description de cette fameuse montagne. — Que la gloire qui est l'ombre de la vertu accompagne les gens de mérite durant leur vie ou les suit après leur mort.	690
Ep. LXII. Les affaires n'empêchent point d'étudier. — Le moyen le plus facile d'acquérir des richesses, c'est de les mépriser.	633	Ep. LXXX. Que l'on a moins de soin d'exercer l'es-	
Ep. LXIII. Il est bienséant de donner quelques larmes à la perte d'un ami. — Mais il est ridicule de le pleurer éternellement.	Ibid.		
Ep. LXIV. Les bons livres nous animent à la vertu. — Il faut révéler les anciens, comme les précepteurs du genre humain.	636		
Ep. LXV. Du nombre des causes suivant les anciens philosophes. — Que la contemplation de l'univers élève et contente l'esprit, pourvu que l'on ne la réduise point à des questions vaines et frivoles.	637		

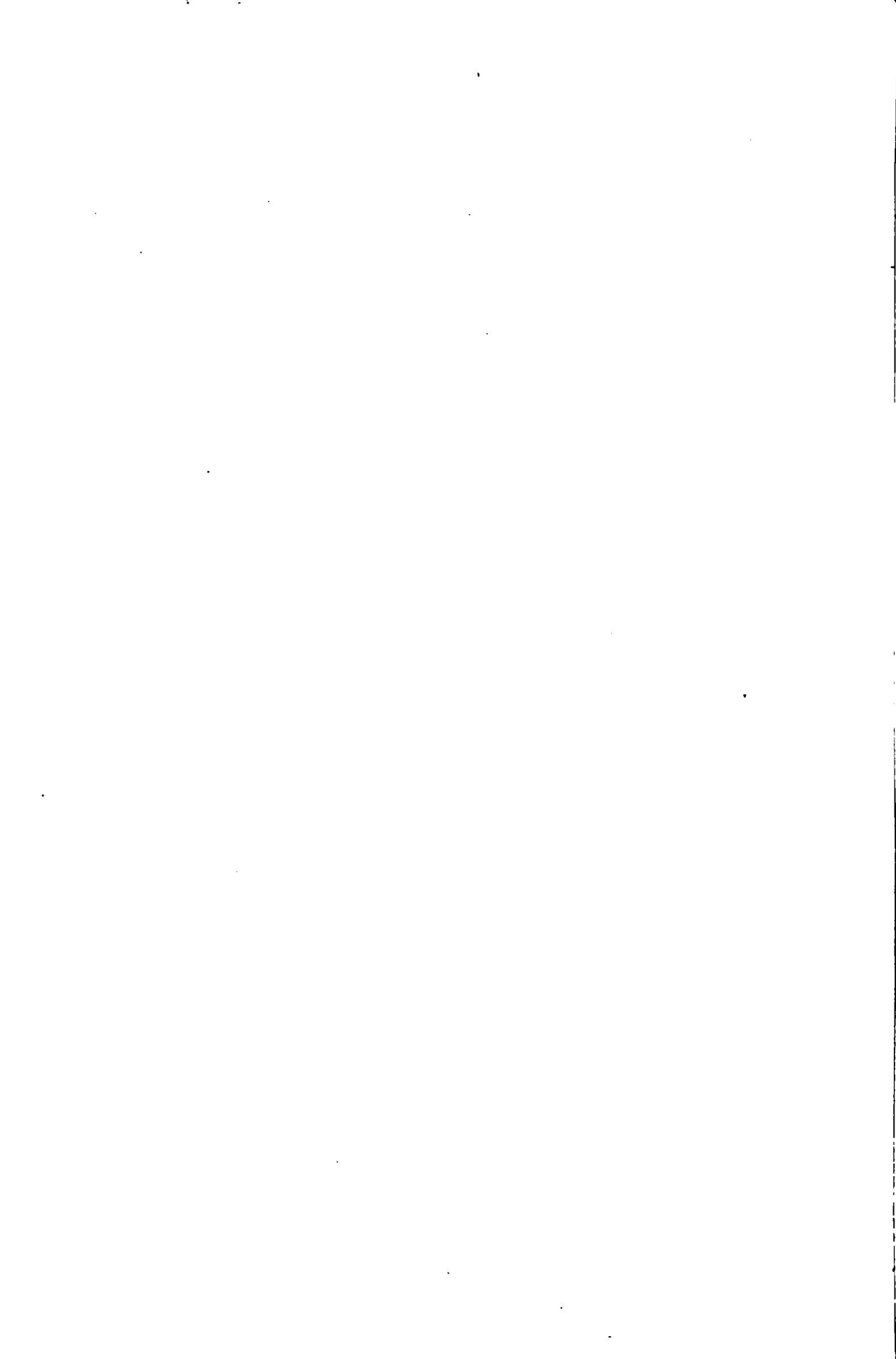
	Pages.		Pages.
prit que le corps. — Que la véritable liberté se peut acquérir, mais ne se saurait donner.....	693	remèdes à mesure que l'intempérance a multiplié les maladies.	770
EP. LXXXI. Que l'on ne doit pas s'abstenir de bien faire, de peur de trouver un ingrat. — Que l'on n'est pas quitte pour avoir rendu le bienfait. — Qu'il est dangereux d'obliger extrêmement une personne.....	693	EP. XCVI. Il ne faut pas seulement obéir, mais encore consentir à la volonté de Dieu. — La vie de l'homme est une guerre continuelle.....	782
EP. LXXXII. Que l'on ne peut conserver le repos sans le secours de la philosophie. — Que la vertu rend glorieuses les choses qui sont indifférentes. — Que les arguments des sophistes sont propres pour surprendre et non pour persuader.	700	EP. XCVII. Que les siècles passés n'étaient pas moins vicieux que ceux qui leur ont succédé. — Le crime peut bien être hors de péril, mais non hors d'appréhension.....	783
EP. LXXXIII. Que Dieu connaît toutes choses et qu'il est présent dans notre âme. — Description de l'ivrognerie et de ses défauts.	704	EP. XCVIII. L'âme est plus puissante que la fortune, et se fait une vie heureuse ou misérable. — On jouit encore des biens que l'on a perdus, quand on se souvient de l'utilité qu'on en a reçue.	786
EP. LXXXIV. Que pour bien étudier il faut lire, puis recueillir, puis nous former un esprit de tout cela. — Il faut digérer ce que nous avons lu, de même que ce que nous avons mangé, si nous voulons qu'il nous profite.	709	EP. XCIX. Il reproche à un de ses amis le peu de constance qu'il a témoignée à la mort de son fils en bas âge, et montre, par de solides raisons, qu'on ne doit point s'affliger en pareilles occasions.	788
EP. LXXXV. Il prouve que la vertu seule peut rendre la vie heureuse. — Que le sage doit être exempt de toute sorte de passions.....	714	EP. C. Il parle des livres de Fabianus et des différentes manières d'écrire de son temps.....	793
EP. LXXXVI. Louange de Scipion, avec la description de sa maison de campagne. — Il compare les bains des anciens avec ceux de son temps. — La manière de transplanter les arbres et la vigne ..	747	EP. CI. Qu'il est ridicule de faire de longs projets, vu l'incertitude et la brièveté de notre vie. — Qu'il faut se désaisir du fol amour de la vie, et considérer chaque jour comme s'il était une vie entière.....	793
EP. LXXXVII. Que l'on doit estimer un homme pour son mérite et non pour sa fortune. — Il prouve encore, par de nouvelles raisons, que le reste suffit pour rendre la vie heureuse.....	724	EP. CII. Si la réputation qui nous suit après la mort est un bien. — Quelques discours touchant l'immortalité de l'âme.	798
EP. LXXXVIII. Que les arts libéraux ne peuvent faire un homme de bien, et que sans eux on ne peut acquérir la sagesse.....	727	EP. CIII. Qu'un homme à tout moment a sujet de se défier d'un autre homme. — Qu'il ne faut point se prévaloir du nom de la philosophie, ni s'éloigner des coutumes qui sont reçues.	805
EP. LXXXIX. Quelle différence il y a entre la sagesse et la philosophie. — Plusieurs définitions de la sagesse. — Plusieurs divisions et subdivisions de la philosophie.....	734	EP. CIV. Que c'est une marque de bonté de vouloir bien conserver sa vie pour la considération de ses amis. — Les voyages amusent les hommes et ne les changent pas. — Pour se maintenir en liberté, il faut mépriser les voluptés et les richesses.	Ibid.
EP. XC. Que la philosophie a établi la pitié et la justice. — Les premiers hommes vivaient en communauté de biens, et les sages étaient les rois de ce temps-là. — Il combat l'opinion de Posidonius, qui attribue à la philosophie l'invention des arts mécaniques.....	738	EP. CV. Pour vivre en sûreté, il faut éviter l'éclat et ne faire mal à personne.....	809
EP. XCI. Il déplore l'incendie de la ville de Lyon. — Qu'il faut se soumettre à la loi du monde....	746	EP. CVI. Si le bien est un corps. — Nous avons pour les sciences la même avidité que pour toutes les autres choses.....	810
EP. XCII. Que la félicité de l'homme consiste dans la raison, quand celle-ci est parfaite. — Que le souverain bonheur est incapable d'accroissement et de déchet.....	750	EP. CVII. Les disgrâces prévues sont moins sensibles. — Il faut suivre sans murmure les ordres de Dieu.....	842
EP. XCIII. Qu'on a toujours assez vécu quand on a acquis la sagesse.....	756	EP. CVIII. Que la philosophie s'apprend aussi bien dans la conversation que dans les livres. — Qu'il faut reporter toute notre lecture à la vie heureuse.	843
EP. XCIV. Si les instructions générales de la philosophie valent mieux que des préceptes particuliers pour la conduite de la vie. — De la force des sentences, et de la nécessité des lois.....	738	EP. CIX. Si le sage est utile au sage. — Qu'il faut négliger la subtilité des questions inutiles pour s'attacher à l'étude de la vertu.....	820
EP. XCV. Que les préceptes seuls, sans les maximes générales de la philosophie, ne peuvent rendre la vie heureuse. — La médecine a multiplié les		EP. CX. Que le plus grand malheur d'un homme est de n'avoir point la paix avec soi-même. — Que nous craignons, sans examiner ce que nous craignons.....	822
		EP. CXI. De la différence qui se trouve entre un sophiste et un véritable philosophe.....	826
		EP. CXII. Qu'il est malaisé de redresser et de corriger les langues et les mauvaises habitudes....	Ibid.

DES MATIÈRES.

v

	pages.		pages
Ep. CXIII. Si les vertus sont des êtres animés. — Il faut cultiver la vertu sans en espérer de récompense.....	827	Ep. CXIX. Pour devenir bientôt riche il faut emprunter de soi-même. — Le nécessaire est toujours prêt, mais le superflu est difficile à recouvrer.....	849
Ep. CXIV. Le langage des hommes a d'ordinaire du rapport à leurs mœurs. — Le corps étant affaibli par les délices devient incapable de l'usage des plaisirs.....	832	Ep. CXX. Comment nous est venue la première connaissance du bien et de ce qui est honnête. — Que l'homme n'est presque jamais égal et pareil à lui-même.....	852
Ep. CXV. Que le discours est le miroir de l'âme. — Que l'âme d'un homme de bien a des beautés surprenantes. — Que l'on a donné trop de crédit à l'or et à l'argent.....	836	Ep. CXXI. Si tous les animaux ont un sentiment de leur constitution naturelle.....	856
Ep. CXVI. S'il vaut mieux avoir des passions faibles que de n'en avoir point du tout.....	839	Ep. CXXII. Il raille ces gens qui font du jour la nuit, et marque la cause de ce dérèglement....	859
Ep. CXVII. Si la sagesse est un bien, et si ce n'est pas un bien d'être sage. — Que l'on a grand tort de perdre la vie en des questions inutiles, vu que la vie est si courte.....	844	Ep. CXXIII. Qu'il n'y a rien de fâcheux quand on le sait prendre avec patience. — Les discours des libertins sont plus dangereux que les chants des sirènes.....	863
Ep. CXVIII. Qu'il est plus honnête et plus sûr de ne rien demander à la fortune. — Les définitions du bien, et en quoi il consiste.....	848	Ep. CXXIV. Si nous connaissons le bien par sentiment ou par entendement. — Le bien ne se rencontre que dans un sujet qui a de la raison.	865





AVIS DES ÉDITEURS.

Nous donnons dans ce volume tout ce qui est resté de Sénèque le philosophe, y compris les fragments d'ouvrages perdus qui ont été cités par certains Pères de l'Église. Ce sera la première fois qu'on aura vu les œuvres complètes de cet auteur, texte, traduction, notice biographique, annotations, réunis en un seul volume portatif et d'une lecture très-facile.

Nous avons suivi pour le texte l'édition déjà ancienne de Ruhkopf, mais à notre manière, c'est-à-dire avec indépendance, en prenant ailleurs, pour les très-rares passages qui font doute encore parmi les érudits, les leçons les plus accréditées. Au reste, depuis Ruhkopf, il n'a été publié de Sénèque aucune édition offrant un travail philologique véritablement neuf, et des différences sérieuses avec le texte que nous reproduisons dans ce volume. Les œuvres de notre auteur ont eu le privilège d'être imprimées, dès le commencement, sur de bons manuscrits, et de donner le moins de prise à la sagacité souvent destructive des commentateurs. Ce privilège vient-il de ce que Sénèque a été, de tout temps, très-lu, et que, même au plus fort des ténèbres du moyen âge, alors que Cicéron était inconnu ou négligé, il a eu des admirateurs et a fait des disciples? La place de cette question n'est pas dans un avertissement.

Rien n'a été négligé pour que ce texte eût toute la correction désirable. On sait qu'en fait de correction, la typographie a des limites. La perfection absolue n'y est pas possible, de l'aveu des typographes les plus consommés. Nous avons tâché du moins d'atteindre à ces limites et d'arriver à cette perfection relative où rien ne manque de ce qui peut être demandé raisonnablement de soins, de patience, de sacrifices à des éditeurs.

Quant à la traduction, nous nous en remettons, comme pour les précédents volumes, au jugement des lecteurs compétents. Il ne nous appartient pas d'en faire nous-mêmes l'éloge. Toutefois, qu'il nous soit permis de dire en quoi cette traduction nous paraît différer essentiellement des traductions publiées jusqu'ici. Ce qui la distingue, c'est peut-être que le tour d'esprit particulier de Sénèque, sa subtilité abondante, son goût pour les contrastes qui le fait tomber à son insu des oppositions d'idées dans les antithèses de mots, ces *doux défauts* enfin, qui charmaient la jeunesse contemporaine, ont été serrés de plus près et rendus avec plus d'é-

tude dans cette traduction. Les traducteurs, fidèles à la pensée qui dirige notre collection, ont voulu qu'en lisant leur travail on ne crût pas lire une traduction de Cicéron, et que même aux endroits très-nombreux où les idées de Sénèque sont aussi raisonnables que celles de Cicéron, on reconnût que c'est un esprit moins sain qui a raison, que c'est dans un temps de décadence, que c'est avec une manière particulière qu'il a raison. Il n'est pas besoin de dire que cette fidélité au tour d'esprit de Sénèque n'a pas été poussée jusqu'au néologisme et à la bizarrerie. L'exagération n'est pas permise dans notre langue, même pour traduire un auteur exagéré. Sous ce rapport, l'imperfection d'une traduction est une qualité dans le traducteur.

Au reste, ce jugement ne s'applique qu'à la traduction entièrement nouvelle des traités de Sénèque, du livre des Questions naturelles, de l'Apokolokyntose et des Fragments. Pour celle des Épîtres, nous n'avons pas eu à la demander à une plume contemporaine. Le dix-septième siècle nous offrait de ce chef-d'œuvre de Sénèque une traduction qui est elle-même un chef-d'œuvre de langage. On chercherait vainement le nom de l'auteur dans les biographies les plus complètes. Il s'appelait Pintrel et il était de Reims. Mais ce Pintrel était parent de La Fontaine : mais cet habitant de Reims vivait dans un siècle dont Courier a dit que la moindre femmelette y écrivait en meilleur français que les maîtres du dix-huitième siècle. La première, et à ce que nous croyons, la seule édition de cet ouvrage parut en 1681. Outre le talent très-distingué de Pintrel, cette traduction a un inestimable prix. La Fontaine l'a revue et en a traduit en vers toutes les citations. La plupart de ces vers sont charmants; un grand nombre sont des meilleurs qui soient sortis de cette plume incomparable.

En pensant qu'une réimpression, ou plutôt une exhumation de ce genre, faite par des mains pieuses, serait mieux reçue qu'une traduction nouvelle, nous avons obéi non-seulement à notre goût particulier, mais à des conseils dont l'autorité eût décidé même de moins convaincus que nous de ce qu'il y a de vrai dans la boutade de Courier. M. Villemain, consulté par nous sur la part qu'on pouvait faire dans cette collection aux travaux des deux derniers siècles, avait donné l'avis de réimprimer quelques traductions du dix-septième, fort supérieures, disait-il, malgré leurs imperfections et leurs charmantes négligences, non-seulement à tout ce qu'on avait fait depuis, mais à tout ce qu'on pourrait faire ultérieurement. C'est ce précieux conseil qui, en nous confirmant dans notre propre pensée, nous a mis sur la voie de cette traduction à laquelle La Fontaine a coopéré, probablement en bon parent, et en y mettant de l'amour-propre de famille. Nous l'avons réimprimée avec un soin religieux, sans y rien changer, sans y rien ajouter, même aux endroits qui offrent de légères omissions ou des interprétations différentes du sens adopté depuis; nous réservant d'ailleurs de remplir, dans des notes spéciales, les plus graves de ces omissions, et de rétablir la vraie version partout où Pintrel a pu l'altérer, soit par erreur, soit plus souvent, comme nous l'avons vérifié, pour avoir suivi des commentateurs qui ne respectaient pas assez les manuscrits. Quant aux omissions, quelques-unes sont si peu motivées qu'il n'y a nul doute que le texte dont se servait Pintrel ne fût mutilé; pour les autres, serait-ce que le goût de Pintrel, si sûr toutefois et si hardi, a eu peur de traduire certaines choses ou trop crues ou trop subtiles pour la noble langue dans laquelle il écrivait? Nous serions fondés à le croire. Au reste, le tout est insignifiant dans un ouvrage si considérable.

Nous n'avons cru devoir annoter que cette partie des œuvres de Sénèque. Les traités philosophiques ne demandent pas de notes ; les allusions historiques y sont rares , et le peu qu'on y en rencontre sont claires pour les moins instruits. Les idées pures remplissent ces traités. L'histoire ne s'y montre que par des anecdotes généralement très-connues. Quant à des notes sur le sens , on sait que , hormis des cas très-rares , nous nous abstenons d'en charger nos volumes. Le vrai sens pour nous c'est celui que nous adoptons. Il en est de même des notes philologiques. Là encore nous décidons. La vraie leçon pour nous est celle que nous reproduisons.

Une notice courte et succincte résume tout ce qui a été établi de plus certain et de plus authentique sur la vie et les ouvrages de Sénèque. Nous avons pu nous applaudir, à l'occasion de Sénèque surtout, de nous être interdit en tête des volumes les morceaux d'éclat et les jugements académiques. C'eût été rouvrir cette lice où ont combattu si inutilement pour la vraie critique tant de champions et d'adversaires de Sénèque. Nous n'avons pas voulu grossir la volumineuse liasse de ce procès d'une pièce de plus à oublier. Qui veut juger Sénèque le doit lire. Ses écrits sont la meilleure histoire de sa vie ; ils offrent de quoi le juger par cela seul qu'ils n'offrent jamais de quoi le condamner ni l'absoudre tout-à-fait.

Qu'on nous permette en finissant de nous rendre le témoignage de n'avoir rien omis volontairement pour que ce volume fût à la fois, et dans le meilleur sens qu'on peut donner à ce mot, une nouveauté littéraire et une nouveauté typographique.



VIE DE SÈNÈQUE.

SÈNÈQUE le Philosophe (Lucius Annæus Seneca) naquit à Cordoue, la troisième année de l'ère chrétienne, sous le règne d'Auguste. Il eut deux frères, l'un plus âgé, l'autre plus jeune que lui; Marcus Annæus Novatus, qui prit dans la suite le nom de Junius Gallion, son père adoptif, et L. Annæus Mela, père de Lucain. Encore enfant, Sènèque suivit à Rome son père Sènèque le *Rhétteur*, lequel y professa la rhétorique et y ouvrit une école de déclamation. Ces leçons furent les premières qu'il reçut, et il ne les oublia pas. Toutefois sa famille s'occupait plus encore de sa santé que de son instruction. Très-faible de constitution, d'un corps grêle et languissant, il était en outre sujet à de violentes palpitations qui le tourmentèrent toute sa vie. L'excès du travail et les veilles, qu'il s'imposait déjà, achevèrent d'affaiblir une santé si frêle : elle s'améliora toutefois, grâce à de grands soins et à une nourriture frugale.

Il entra, par le conseil de son père, dans la carrière du barreau, et ses débuts eurent tant de retentissement que Caligula, importuné du bruit de cette renommée, parla de le faire mourir. Le jeune Sènèque ne put échapper à ce danger que par une feinte maladie, et par l'intercession d'une concubine du prince. Dès lors il ne chercha plus qu'à se faire oublier, s'adonna tout entier à la philosophie, embrassa la secte du portique, et n'eut plus d'autres auditeurs que des Stoïciens. Il renonça aux plaisirs de la table, à l'usage du vin et des parfums, et ne se nourrit, pendant une année entière, que de végétaux ; il le dit du moins dans ses écrits. Son père, craignant qu'il ne se fermât ainsi le chemin de la fortune, le pressa de rentrer dans la vie des affaires :

il brigua dès lors les charges publiques, et parvint bientôt à la questure. Mais cette nouvelle direction d'esprit ne le détourna pas de l'étude et de l'enseignement de la philosophie, et il ouvrit, à Rome, une école où se pressa la jeunesse romaine. Messaline l'arracha bientôt à son nombreux auditoire. Ennemie de Julie, fille de Germanicus, elle accusa cette princesse d'adultère, et lui donna Sènèque pour complice. Julie, d'abord exilée, mourut peu de temps après. Sènèque fut relégué par Claude dans l'île de Corse. Au bout de deux années d'exil, sa constance l'ayant abandonné, il demanda son rappel, à quelque prix que ce fût : dans l'écrit où il implore son pardon, et que depuis il s'efforça, dit-on, de supprimer, il flattait par les plus basses adulations la stupidité de Claude et l'orgueil de l'affranchi Polybe, digne ministre de cet empereur. Cinq ans après, il n'avait pas encore vu finir son exil, lorsqu'il en fut subitement tiré par Agrippine, qui venait d'épouser Claude son oncle, et de se saisir de l'empire. Elle le fit nommer préteur, et lui confia l'éducation de son fils Néron, adopté par Claude.

Sènèque, tant que vécut ce dernier, se montra tout dévoué à l'impératrice, dont il passa même pour être l'amant. On sait ce que fut Néron. Sènèque n'en put faire un orateur, ou peut-être Néron se contenta-t-il d'être poète. Jusque-là, les empereurs avaient composé eux-mêmes leurs discours ; l'élève de Sènèque fut le premier qui recourut à l'éloquence d'autrui : l'éloge funèbre de Claude, qu'il prononça à son avènement à l'empire, fut composé par Sènèque, lequel écrivait en même temps contre ce prince une satire amère, l'*Apokoloquintose*, ou la métamorphose de Claude en citrouille.

Devenu ministre de Néron, Sénèque encourt la haine d'Agrippine, dont il trompa les espérances et voulut gêner les prétentions ambitieuses. Bientôt Burrhus et lui acceptèrent une grande partie des biens de Britannicus, mort empoisonné. Plus tard l'exil de Sullius, son ennemi personnel, acheva de le perdre dans l'opinion publique, au rapport de Tacite. Ce Sullius demandait hautement au ministre « par quelle philosophie, par quelle morale, il avait, en quatre ans de faveur, amassé trois millions de sesterces (Dion Cassius fait Sénèque riche de dix-sept millions cinq cent mille drachmes) ; il disait qu'on le voyait épier, dans Rome, les testaments, et circonvenir les vieillards sans enfants ; qu'il accablait l'Italie et les provinces sous le poids d'usures énormes, etc. » Julius fut relégué dans les îles Baléares par l'auteur du traité de la Clémence ; mais cette vengeance ne lui suffisait pas, il sollicita, sans l'obtenir, l'exil du fils de son ennemi.

Agrippine venait d'échapper à l'horrible genre de mort inventé par Néron, pour se débarrasser de sa mère. L'empereur était consterné ; aucune ressource ne s'offrait à lui ; il n'espérait plus que dans Sénèque et dans Burrhus. Il les mande sur l'heure. Sénèque, plus fertile en expédients, *hactenus promptior*, dit Tacite, regarde Burrhus, lui demande s'il faut commander le meurtre aux soldats, et celui-ci répond négativement. Un affranchi, Anicétus, fut alors chargé de tuer la mère de l'empereur, et Néron se hâta d'envoyer au sénat, pour justifier le parricide, une lettre qu'avait composée Sénèque.

Délivré de la tutelle d'Agrippine, Néron n'était pas d'humeur à en supporter une autre. L'autorité des deux ministres lui pesait, et dès lors s'affaiblissait tous les jours. La mort de Burrhus vint enlever à Sénèque le peu qui lui en restait. L'empereur s'abandonna à d'ignobles favoris, dont le premier soin fut de rendre le philosophe odieux au prince. Ils le représentèrent cherchant à se faire, au moyen de ses richesses, un parti dans Rome, à effacer Néron par la magnificence de ses maisons et la somptuosité de sa table, à en déprécier les talents comme poète et comme musicien. Sénèque prévint le danger d'une disgrâce, et, voulant la prévenir, il demanda à Néron la permission de se retirer de la cour, et lui offrit tous ses biens qui, disait-il, l'exposaient à l'envie. Néron refusa tout, et l'embrassa. Sénèque n'en eut que plus de craintes. On le vit renoncer à son fastueux train de vie, et congédier la foule des clients qui composaient son cortège. Il vécut solitaire à la campagne, avec Pauline sa femme, et continua d'écrire sur la philosophie. Toutefois il voyait Néron de temps en temps, et se mêlait encore des affaires de l'état. Tacite, à qui sont empruntés ces détails, nous le montre recevant chez lui l'empereur, et le félicitant de sa réconciliation avec Thraséas.

Sénèque sollicita de nouveau, et encore en vain,

la permission de se retirer enfin dans une de ses terres. Il prétextait une maladie (la goutte), pour ne point sortir de chez lui. Il ne put tromper Néron comme il avait trompé Caligula, et l'empereur donna à Cléonicus, un des affranchis de Sénèque, l'ordre d'empoisonner son ancien maître. Mais celui-ci lui en ôta toute occasion, en ne se nourrissant que de fruits, en ne buvant que de l'eau courante. La conspiration de Pison offrit enfin à Néron un prétexte de condamner hautement Sénèque à la mort. Subrius, l'un des conjurés, voulait qu'après avoir tué l'empereur par la main de Pison on tuât Pison lui-même, indigne, disait-il, de l'empire, qu'il fallait donner à Sénèque. Rien ne prouvait que ce dernier eût accepté ces offres insensées et fût entré dans le complot ; il ne l'ignorait pas toutefois, si l'on en croit Tacite, et le jour même où l'on devait l'exécuter, il s'était rapproché de Rome. Une seule déposition, celle de l'affranchi Natalis, lui attribuait avec Pison une conversation qui pouvait le compromettre. Des soldats allèrent cerner la maison de campagne où il venait de s'arrêter avec sa femme. En vain il justifia le sens des paroles rapportées par l'affranchi ; Néron l'avait condamné ; il lui fut ordonné de se faire ouvrir les veines.

Il demanda ses tablettes pour écrire son testament. Sur le refus que lui en firent les soldats, il se tourna vers ses amis : « Eh bien ! leur dit-il, puisqu'on m'empêche de reconnaître vos services, je vous lègue le seul bien qui me reste, l'exemple de ma vie. » Voyant leurs larmes couler, il voulut ranimer leur courage : « Où sont, leur dit-il, ces maximes de sagesse qui, depuis tant d'années, ont dû vous prémunir contre l'adversité ? Ignorez-vous la cruauté de Néron ? Le meurtrier de sa mère et de son frère pouvait-il épargner son précepteur ? » Il embrassa ensuite sa femme qui sanglottait, et la conjura de modérer sa douleur. Pauline déclara qu'elle voulait mourir avec lui ; il applaudit à cette résolution, et le même fer ouvrit leurs veines. Le sang ne coulant qu'avec lenteur de son corps, exténué par l'âge et l'abstinence, il lui fit donner des issues nouvelles aux jambes et aux jarrets. Comme la vue de ses souffrances pouvait abattre le courage de Pauline, il lui persuada de se faire transporter dans une autre partie de la maison. Entouré alors de ses amis et de ses secrétaires, il dicta un discours que Tacite ne nous a pas transmis, parce que, de son temps, il était entre les mains de tout le monde. Pressé de mourir, Sénèque pria son médecin de lui donner de la ciguë ; il en prit en vain : ses organes épuisés et déjà froids ne pouvaient se prêter à l'activité du poison. Enfin, il se fit porter dans un bain chaud ; il jeta, en y entrant, de l'eau sur ceux de ses esclaves qui étaient le plus près de lui : « J'offre ces libations, dit-il, à *Jupiter libérateur* ; » puis il s'y plongeait, et mou-

rut, comme il convenait à l'auteur des *Épîtres à Lucilius*, l'an 68 de J.-C., dans la huitième année du règne de Néron.

Néron, à peine informé de la résolution de Pauline, envoya vers elle des soldats chargés d'arrêter le sang de ses blessures ; mais la pâleur de son visage et son extrême maigreur témoignèrent, tout le reste de sa vie, combien elle avait été près de la perdre.

Outre tous les ouvrages qui sont renfermés dans ce volume, on a longtemps attribué à Sénèque le philosophe l'*Abregé de l'histoire romaine*, dont Florus est aujourd'hui reconnu l'auteur. Dans ses *Études sur les poètes latins*, M. Nisard établit, par des comparaisons entre plusieurs passages très-significatifs de ses œuvres en prose et des tirades des

tragédies dites de Sénèque, que Sénèque le philosophe est l'auteur d'une partie de ces tragédies, dont le recueil serait un ouvrage de famille, fait en commun, *Senecanum opus*. D'anciennes éditions de Sénèque contiennent quatorze lettres que ce philosophe aurait écrites à saint Paul; mais aujourd'hui ces lettres sont généralement regardées comme apocryphes, quoique saint Augustin et saint Jérôme les aient citées pour être de Sénèque, et qu'on ait prouvé par des raisons ingénieuses la vraisemblance d'un commerce épistolaire entre le philosophe et l'apôtre, lequel comparut devant le tribunal du frère aîné de Sénèque, proconsul d'Achale. Quelques écrivains anciens parlent aussi de certains ouvrages de Sénèque, qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous.



Notes du mont Royal

www.notesdumontroyal.com

Une ou plusieurs pages sont omises
ici volontairement.

DES BIENFAITS.

LIVRE PREMIER.

I. Dans la foule des erreurs diverses où nous entraîne une vie d'irréflexion et de hasard, nulle n'est peut-être plus fâcheuse, mon cher Libéralis, que de ne savoir ni donner, ni recevoir. En effet des services mal placés sont nécessairement mal payés. S'ils sont méconnus, il sera toujours trop tard pour nous en plaindre; car ils étaient perdus à l'instant qu'ils étaient rendus.

Il n'est donc pas étonnant qu'au nombre des plus grands vices, l'ingratitude soit le plus commun. J'en vois plusieurs causes. D'abord, en donnant, nous ne faisons pas un digne choix; mais, en dressant l'état de nos bienfaits, nous recherchons avec soin le patrimoine et le mobilier de l'obligé; pour ne pas répandre nos largesses sur un sol usé et stérile, nous les gaspillons au hasard, plutôt que nous ne les semons.

Il me serait difficile de dire s'il est plus hon-

LIBER PRIMUS.

I. Inter multos ac varios errores temere viventium inconsulteque, nihil propemodum indignius, optime Liberalis, dixerim, quam quod beneficia nec dare scimus, nec accipere. Sequitur enim, ut male collata, male debeantur. De quibus non redditus, sero querimur: ista enim perierant, quum darentur. Nec mirum est, inter plurima maximaque vitia nullum esse frequentius, quam ingrati animi. Id evenire ex pluribus causis video; prima, quod non eligimus dignos, quibus tribuamus; sed nomina facturi, diligenter in patrimonium et vasa debitoris inquiremus: scimus in solum effectum et sterile non spargimus:

teux le nêr que de rappeler un bienfait; car c'est une créance de telle nature, qu'il n'en faut retirer que ce que le débiteur veut en rendre de son gré: y manquer, est d'autant plus vil que, pour se libérer, à défaut de fortune, l'intention suffit. Car celui qui avoue sa dette l'a déjà acquittée. Mais s'il y a des torts chez celui dont la reconnaissance ne va pas même jusqu'à l'aveu, il y en a aussi de notre côté. Nous rencontrons beaucoup d'ingrats, nous en faisons davantage. On nous sommes des importuns qui reprochons le bienfait et en exigeons l'usure, ou des hommes légers qui nous repentons bientôt de nos largesses, ou des chicaneurs qui calomnions les moindres choses. Ainsi nous corrompons toute reconnaissance, non seulement après avoir donné, mais pendant que nous donnons.

Qui de nous, en effet, s'est contenté d'une prière discrète et d'un premier appel? Qui de nous, lorsqu'il prévoyait qu'on allait lui demander quelque chose, n'a pas assombri son visage, détourné

beneficia sine ullo delectu magis projicimus, quam damus. Nec facile dixerim, utrum turpius sit inficiari, an repetere beneficium; id enim genus hujus crediti est, ex quo tantum recipiendum sit, quantum ultro refertur: de quo queri vere fœdissimum ob hoc ipsum, quia non opus est ad liberandum fidem facultatibus, sed animo; reddit enim beneficium, qui libenter debet. Sed quum sit in ipsis crimen, qui ne confessione quidem grati sunt, in nobis quoque est. Multos experimur ingratos, plures facimus: quia alias graves exprobratores exactoresque sumus, alias leves, et quos paulo post muneri sui peniteat, alias queruli, et minima momenta calumniantes. Ita gratiam omnem corrumpimus; non tantum postquam dedimus beneficia, sed dum damus. Quis enim nostrum contentus fuit, aut eviter rogari, aut semel? quis non, quum ali-

ses yeux, prétexté des occupations, mis en avant des discours sans fin, prolongés à dessein pour ôter l'occasion de demander; enfin, employé mille ruses pour esquiver l'indigence qui accourait à lui? Cependant, serrés de près, nous cherchons des délais qui ne sont que des refus timides, ou nous promettons, mais de mauvaise grâce, les sourcils froncés, avec des paroles ambiguës et qui s'échappent avec peine.

Or, personne ne se sent obligé pour ce qu'il n'a pas reçu, mais arraché. Peut-on être reconnaissant envers celui qui laisse fastueusement tomber un bienfait, qui le jette avec colère, ou l'accorde de guerre lasse, pour s'épargner des ennuis? C'est se tromper que d'attendre un retour de celui qu'on a fatigué par des lenteurs et torturé par l'attente. La reconnaissance n'est obligée que dans la mesure de la bienveillance. Il ne faut donc pas donner légèrement; car on n'est débiteur qu'envers soi-même de ce qu'on a reçu d'un indifférent. Il ne faut pas donner tardivement; car, comme dans tout bienfait on met un grand prix à la volonté du bienfaiteur, accorder trop tard, c'est avoir refusé longtemps. Il ne faut pas donner avec insolence; car, comme il est dans la nature de l'homme que les injures se gravent plus profondément en lui que les services, et que le bien s'efface vite de sa mémoire opiniâtre à retenir le mal, que peut attendre celui qui offense en obligeant? C'est assez de reconnaissance que de lui pardonner son bienfait.

Au reste, notre zèle à bien faire ne doit pas être ralenti par la multitude des ingrats. Car d'abord,

comme je l'ai dit, nous l'augmentons nous-mêmes. Ensuite, même les dieux immortels ne se laissent pas rebuter dans leur inépuisable bienveillance, parce qu'il y a des hommes qui les outragent ou les oublient. Ils suivent leur nature, et donnent à tous leur appui, même aux interprètes pervers de leur bienfaisance. Suivons leur exemple, autant que le permet la faiblesse humaine. Rendons des services, ne les prêtons pas à intérêt. On mérite d'être trompé, quand, en donnant, on songe à recevoir. « Mais le bienfait a mal tourné. » Et nos femmes et nos enfants trompent souvent notre espoir : cependant nous nous marions, nous élevons des enfants. Nous sommes si obstinés contre l'expérience, que nous retournons aux combats après la défaite, sur les mers après le naufrage. Combien n'est-il pas mieux de persister dans la bienfaisance ! Qui ne donne plus, parce qu'il n'a pas reçu, a donné pour recevoir, et fait bonne la cause des ingrats, pour qui il est surtout honteux de ne pas rendre, s'ils le doivent. Combien sont indignes de la lumière! cependant le jour se lève. Combien se plaignent d'être nés ! cependant la nature enfante des générations nouvelles, et permet d'être à ceux qui voudraient n'avoir pas été. C'est le propre d'un esprit grand et généreux de ne pas poursuivre le fruit du bienfait, mais le bienfait même, et de chercher encore l'homme de bien, quoiqu'il n'ait rencontré que des méchants. Où serait le mérite d'obliger beaucoup de gens, si personne ne trompait? La vertu consiste à donner : l'homme de bien ne calcule pas sur le retour, il en a aussitôt recueilli le fruit. L'ingra-

quid a se peti suspicatus est, frontem adduxit, vultum avertit, occupationes simulavit, longis sermonibus, et de industria non invenientibus exitum, occasionem petendi abstulit, et variis artibus properantes necessitates elusit? In angusto vero comprehensus, aut distulit, id est, timide negavit, aut promisit, sed difficulter, sed subductis superciliis, sed malignis et vix exeuntibus verbis? Nemo autem libenter debet, quod non accepit, sed expressit. Gratus esse adversus eum quisquam potest, qui beneficium aut superbe abiecit, aut iratus impexit, aut fatigatus, ut molestia careret, dedit? Errat, si quis sperat responsurum sibi, quem dilatione lassavit, expectatione torisit. Eodem animo beneficium debetur, quo datur; et ideo non est negligenter dandum. Sibi enim quisque debet, quod a nesciente accepit. Nec tarde quidem; quia, quam in omni officio magni aestimetur dantis voluntas, qui tarde fecit, diu nolet. Uti que non contumeliose. Nam quam ita natura comparatum sit, ut altius injuriæ quam merita descendant, et illa cito defluant, has tenax memoria custodiat: quid expectat qui offendit, dum obligat? Satis adversus illum gratus est, qui beneficium ejus ignoscit. Non est autem quod tardiores faciat ad benemerendum turba ingratorum. Nam primum, ut dixi, nos

illam augemus; deinde ne deos quidem immortales ab hac tam effusa necessitate sacrilegi, negligentesque eorum, deterrent. Utuntur natura sua, et cuncta, interque illa ipsos munerum suorum malos interpretes, juvant. Hos sequamur duces, quantum humana imbecillitas patitur: demus beneficia, non fœneremus. Dignus est decipi, qui de recipiendo cogitavit, quum daret. At si male cessit, et liberi, et conjuges spem fefellerunt; tamen et educamus, et ducimus, adeoque adversus experimento pertiuaces sumus, ut bella victi, et naufragi maria repetamus. Quanto magis permanere in dandis beneficiis decet! quæ si quis non dat quia non recipit, dedit ut reciperet, bonamque ingratorum facit causam, quibus turpe est non reddere, si licet. Quam multi indigni luce sunt! et tamen dies oritur. Quam multi, quod nati sunt, queruntur! tamen natura sobolem novam gignit, ipsosque qui non fuisse mallent, esse patitur. Hoc et magni animi et boni proprium est, non fructum beneficiorum sequi, sed ipsa; et post malos quoque bonum quærere. Quid magnifici erat multis prodesse, si nemo deciperet? nunc est virtus, dare beneficia, non utique reditura, quorum a viro egregio statim fructus perceptus est. Adco quidem ista res fugare nos, et pigriores ad rem pulcher-

titude doit si peu nous faire reculer et nous rendre plus froids pour une belle action ; que si l'on m'ôlait l'espoir de rencontrer jamais un homme reconnaissant, j'aimerais mieux ne pas recevoir que de ne pas donner. Car le tort de qui ne donne pas vient avant le tort de l'ingrat. Je dirai ce que je pense. Méconnaître le don, c'est être plus coupable ; ne pas donner, c'est l'être plus tôt.

II. Si tu veux prodiguer tes bienfaits à la foule, pour en bien placer un, il en faut beaucoup perdre.

Dans le premier vers tout est à reprendre : d'abord les bienfaits ne doivent pas être répandus dans la foule ; ensuite, on ne doit rien prodiguer, encore moins des bienfaits. Donnés sans discernement, ce ne sont plus des bienfaits, ils peuvent prendre tout autre nom.

Le sens du second est admirable en ce qu'il console de la perte de plusieurs dons par la réussite d'un seul. Mais vois, je te prie, s'il ne serait pas plus vrai, plus convenable à la dignité de l'homme généreux, de l'encourager aux bienfaits, quand pas un ne devrait être bien placé. Car il est faux de dire : *Il en faut beaucoup perdre*. Aucun ne périt : qui croit perdre, avait compté gagner. Dans les bienfaits le calcul est simple. Ce n'est qu'une mise de fonds : s'il me rentre quelque chose, c'est profit ; s'il ne me rentre rien, ce n'est pas une perte. J'avais donné pour donner. Personne ne tient registre de ses bienfaits, pour aller, exacteur avare, assigner au jour et à l'heure. Jamais l'homme de bien n'y songe, que lorsqu'ils lui sont rappelés par celui qui les rend. Autrement

le don prend la forme du prêt. C'est une usure honteuse, que de porter ses bienfaits en dépense.

Quel que soit le sort de tes premières largesses, persiste à en faire d'autres : elles seront mieux placées chez des ingrats, que la honte, l'occasion, l'exemple pourront un jour faire reconnaissants. Ne te lasse pas : poursuis ton œuvre, remplis ton rôle d'homme de bien. Viens en aide à tous, de ta fortune, de ton crédit, de ton renom, de tes conseils, de tes préceptes salutaires.

III. Les bêtes mêmes sentent ce qu'on fait pour elles ; et il n'y a pas d'animal si sauvage que nos soins ne puissent dompter et conduire à nous aimer. Le lion laisse manier sa gueule par son maître ; le farouche éléphant se fait l'esclave obéissant de l'Indien qui le nourrit ; tant une bonté assidue et persévérante triomphe même des natures qui ne peuvent avoir l'intelligence et la conscience du bienfait. Cet homme est ingrat devant un service ; devant deux il ne le sera pas. A-t-il oublié les deux ? un troisième va rappeler à sa mémoire ceux mêmes qui lui sont échappés. On perd quand on pense trop tôt avoir perdu. Mais redouble, accumule présents sur présents, et tu arracheras la reconnaissance au cœur le plus dur et le plus oublieux. Il n'osera pas lever les yeux devant tant de largesses : de quelque côté qu'il se tourne pour échapper à ses souvenirs, qu'il te voie. Assiége-le de tes bienfaits. Je dirai quelle en est la puissance, et la nature, si tu me permets de franchir d'abord ce qui n'appartient pas au sujet. Dirai je pourquoi les Grâces sont trois, pour-

rimam facere non debet, ut si spes mihi præcidatur gratiam hominem reperiendi, malim non recipere beneficia, quam non dare, quia qui non dat, vitium ingrati anteccedit. Dicam quod sentio : qui beneficium non reddit, magis peccat, qui non dat, citius.

II. Beneficia in vulgus quæ largiri institueris, Perdenda sunt multa, ut semel ponas bene.

In priore versu utrumque reprehendas ; nam nec in vulgus effundenda sunt ; et nullius rei, minime beneficiorum, honesta largitio est, quibus si detraheris iudicium, desinunt esse beneficia : in aliud quodlibet incidunt nomen. Sequens sensus mirificus est, qui uno bene posito beneficio multorum amissorum damna solatur. Vide, oro te, ne hoc et verius sit, et magnitudinè beneficentis aptius, ut illum hortemur ad danda, etiamsi nullum bene positurum est. Illud enim falsum est, perdedenda sunt multa. Nullum perit ; quia qui perdit, computaverat. Beneficiorum simplex ratio est : tantum rogatur ; si redit aliquid, lucrum est : si non redit, damnum non est. Ego illud dedi, ut darem ; nemo beneficia in calendario scribit, nec, avarus exactor, ad horam et diem appellat. Nunquam illa vir bonus cogitat, nisi admonitas a reddente : aliquando in formam crediti transeunt.

Turpis sceleratio est, beneficium expensum ferre. Qualiscunque priorum eventus est, persevera in alios conferre ; melius apud ingratos jacebunt, quos aut pudor, aut occasio, aut imitatio aliquando gratos poterit efficere. Ne cessaveris : opus tuum perage, et partes boni viri exsequere. Alium re, alium fide, alium gratia, alium consilio, alium præceptis salubribus adjuva.

III. Officia etiam feræ sentiunt : nec ullum tam immansuetum animi est, quod non cura mitiget, et in amorem sui vertat. Leonum ora a magistris impune tractantur : elephantorum feritatem usque in servile obsequium demeretur cibus. Adeo etiam quæ extra intellectum atque estimationem beneficium sunt posita, assiduitas tamen meriti pertinacis evincit. Ingratus est adversus unum beneficium ? adversus alterum non erit ; duorum oblitus est ? tertium etiam eorum quæ exciderunt, memoriam reducet. Is perdit beneficium, qui cito se perdidisse credit. At qui instat, et onerat priora sequentibus, etiam ex duro et immemori pectore gratiam extundit. Non audebit adversus multa oculos atollere ; quocunque se convertit, memoriam suam fugiens, ibi se videat ; beneficiis suis illum cinge. Quorum quæ vis, quæve proprietas sit, dicam, si prius illa, quæ ad rem non pertinent, transilire mihi permiseris, quare tres Gratiæ, et quare sorores

quoi elles sont sœurs, pourquoi leurs mains sont entrelacées, pourquoi elles sont riantes, jeunes et vierges, avec leurs robes détachées et transparentes? Les uns prétendent qu'elles figurent, l'une, le bienfait donné; l'autre, le bienfait reçu; la troisième, le bienfait rendu. D'autres, qu'elles représentent trois sortes de bienfaits: le bienfait de ceux qui donnent, de ceux qui rendent, et de ceux qui à la fois reçoivent et rendent. Mais laquelle opinion que je suive, que me sert cette vaine science? Que signifient ces mains entrelacées, ce cercle de jeunes filles qui se replient sur elles-mêmes? C'est qu'il y a enchaînement dans les bienfaits qui, passant de main en main, reviennent toujours à celui qui donne. Le prestige est détruit lorsqu'il y a solution: tout le charme est dans la liaison et la continuité. Elles sont riantes, parce que c'est le dehors de ceux qui rendent service, parce que tels se montrent d'ordinaire ceux qui donnent et ceux qui reçoivent. Elles sont jeunes, parce que la mémoire des bienfaits ne doit pas vieillir. Elles sont vierges, parce que les bienfaits sont purs, sincères et sacrés pour tout le monde: ils doivent être libres de toute contrainte, de tout lien; voilà pourquoi les robes sont détachées; elles sont transparentes, parce que les bienfaits veulent être aperçus. S'il est quelqu'un assez esclave des poètes grecs pour juger ces allégories nécessaires, au moins n'y aura-t-il personne qui attache un sens sérieux aux noms qu'Hésiode a donnés aux Grâces. Il appelle l'aînée Aglaé, la seconde Euphrosine, la troisième Thalie. Chacun interprète ces noms, les

plie à son système et se tourmente à leur trouver un sens; tandis que le poète a donné à sa création le nom qu'il a voulu. Aussi Homère l'a-t-il changé pour une qu'il appelle Pasithéa, et il l'a mariée, afin que nous sachions que ce ne sont pas des Vestales. Je trouverai un autre poète qui attachera leur ceinture et brodera d'or leurs robes phrygiennes. Quelquefois Mercure est avec elles, non parce que la parole donne du prix au bienfait, mais parce que tel a été le caprice du peintre. Chrysippe lui-même, cet esprit subtil qui perce jusqu'aux dernières profondeurs de la vérité, dont les paroles sont toujours pleines de choses, et qui n'emploie jamais que les mots nécessaires pour être compris, a cependant rempli tout son livre de ces inepties; en sorte qu'il dit fort peu de chose sur la manière de donner, de recevoir ou de rendre, et entremêle non des fables à ses préceptes, mais des préceptes à ses fables. Car, outre celles que transcrit Hécaton, Chrysippe ajoute que les trois Grâces sont filles de Jupiter et d'Eurynome; moins âgées que les Heures, mais plus belles; et c'est la raison qui les a fait donner pour compagnes à Vénus. Il juge aussi que le nom de la mère importe au sujet. On l'appelle Eurynome, parce que c'est le fait d'une maternité féconde de distribuer ses bienfaits; comme si c'était l'usage de nommer les mères après les filles, comme si les poètes rappelaient les véritables noms. De même qu'aux nomenclateurs l'effronterie tient lieu de mémoire, et qu'ils forgent les noms qu'ils ne retiennent pas, de même les poètes ne se croient pas obligés à dire vrai;

sint, et quare manibus implexis, quare ridentes, juvenes, et virgines, solutaque ac pellucida veste. Alii quidem videri volunt unam esse, quæ det beneficium; alteram, quæ accipiat; tertiam, quæ reddat. Alii tria beneficiorum genera, promerentium, reddentium, simul et accipientium reddentiumque. Sed utrumlibet ex istis judicaverim: quid ista nos juvat scientia? Quid ille consertis manibus in se redeuntium chorus? Ob hoc, quia ordo beneficium per manus transeuntis nihilominus ad dantem revertitur, et totius speciem perdit, si usquam interruptus est: pulcherrimus, si cohesit, et vices servat. Ideo ridentes; est aliqua tamen majoris dignatio, sicut promerentium. Vultus hilares sunt, quales solent esse qui dant, vel accipiunt beneficia. Juvenes: quia non debet beneficiorum memoria senescere. Virgines: quia incorrupta sunt, et sincera, et omnibus sancta, in quibus nihil esse alligati decet, nec adscripti; solutis itaque tunicis utuntur; pellucidam autem, quia beneficia conspici volunt. Sit aliquis usque eo Græcis emancipatus, ut hæc dicat necessaria: nemo tamen erit, qui etiam illud ad rem judicet pertinere, quæ nomina illis Hæsiodus imposuerit. Aglaïam maximam natu appellavit, mediam Euphrosynen, tertiam Thaliam. Horum nominum interpretationem, et prout cuique visum est, dedecit, et ad rationem aliquam conatur perducere;

quæ Hæsiodus puellis suis, quod voluit, nomen imposuerit. Itaque Homerus uni mutavit, Pasithëan appellavit, et in matrimonium produxit, ut scias illas Vestales non esse. Inveniam alium poetam, apud quem præcingatur, et spissis auro Phrygianis prodeant. Ergo et Mercurius una stat: non quia beneficia ratio commendat vel oratio, sed quia pictori ita visum est. Chrysippus quoque, penes quem subtile illud acumen est, et in imam penetrans veritatem, qui rei agendæ causa loquitur, et verbis non ultra, quam ad intellectum satis est, utitur, totum librum suum his ineptiis replet; ita ut de ratione dandi, accipiendi, reddendique beneficium pauca admodum dicat, nec his fabulas, sed hæc fabulis inserit. Næ præter ista quæ Hæcaton transcribit, tres Chrysippus Gratias ait Jovis et Eurynomes filias esse; ætate autem minores quam Horas, sed meliuscula facie, et ideo Veneri datas comites. Matris quoque nomen ad rem judicet pertinere. Eurynomen enim dictam, quia late patentis matrimonii sit, beneficia dividere; tanquam matri post filias soleat nomen imponi, aut poetæ vera nomina reddant. Quem admodum nomenclatori memoriæ loco audacia est, et cuiuscumque nomen non potest reddere, imponit; ita poetæ non putant ad rem pertinere, verum dicere, sed aut necessitate coacti, aut decore corrupti, id quæque

mais entravés par la mesure, séduits par l'harmonie, ils imposent à tout le nom qui va le mieux à leur vers. Et on ne leur fait pas un crime d'ajouter un nouveau nom à la liste. Car le premier poète venu après eux peut y substituer ceux que bon lui semble. Cela est si vrai, que voilà Thalie, dont on parle tant, qui est une Grâce dans Hésiode, dans Homère une Muse.

IV. Mais, pour ne pas faire ce que je blâme, j'abandonne des discussions qui sont tellement hors du sujet, qu'elles ne le touchent même pas. Défends-moi néanmoins, si on me reproche d'avoir rappelé à l'ordre Chrysippe, grand homme, certes, mais Grec pourtant, dont le trait trop acéré s'émousse, ploie souvent sur lui-même, et, lorsqu'il paraît frapper, pique et ne pénètre pas. Or, à quoi bon tant de finesse? Il s'agit des bienfaits; il s'agit de régler la chose qui fait le lien le plus solide de la société; de donner des lois à la conduite, afin que, sous les dehors de la bonté, nous ne soyons pas séduits par une facilité irréfléchie, et que la méthode ne dessèche pas, en la modérant, cette libéralité qui ne doit ni tarir, ni déborder; il s'agit d'enseigner aux hommes à rendre volontiers ce qu'ils ont reçu volontiers, et de leur proposer un généreux combat où ils puissent non-seulement égalier leurs bienfaiteurs, de cœur et d'action, mais les surpasser encore. Car, en fait de reconnaissance, qui ne dépasse pas n'atteint pas. Enfin il faut enseigner aux uns à ne rien faire valoir, aux autres à devoir plus qu'ils n'ont reçu. Pour nous exhorter à cette noble rivalité, à cette

victoire des bienfaits sur les bienfaits, Chrysippe nous dit que, comme les Grâces sont nées de Jupiter, il faut craindre que l'ingratitude ne soit un sacrilège et un outrage pour de si belles filles. Apprends-moi donc un peu comment je puis devenir plus bienfaisant, plus reconnaissant des bienfaits, comment luttent les cœurs de l'obligé et de celui qui oblige, l'un pour oublier qu'il a donné, l'autre pour se souvenir toujours qu'il a reçu. Quant à ces inepties, laissons les aux poètes, qui ne veulent que charmer l'oreille et nouer une fable riante. Mais, pour guérir les âmes, pour maintenir la confiance dans les transactions humaines, pour graver dans les cœurs la mémoire des bienfaits, il faut parler sérieusement et rassembler ses forces, à moins d'imaginer que des contes frivoles et allégoriques, des arguments de vieilles femmes, puissent empêcher la chose la plus funeste, qui serait de faire banqueroute aux bienfaits.

V. Mais, puisque je néglige les superfluités, je dois montrer qu'avant tout il nous faut apprendre ce que nous devons en retour d'un bienfait. L'un dit qu'il doit l'argent qu'il a reçu, un autre le consulat, celui-ci le sacerdoce, celui-là une province. Et, toutefois, ce ne sont pas là des services, ce n'en sont que les signes. On ne peut toucher de la main un bienfait, on le porte dans le cœur. Il y a bien de la différence entre la matière du bienfait et le bienfait lui-même. Aussi le bienfait n'est pas l'or, ni l'argent, ni rien de ce que nous recevons du dehors; c'est la volonté du bienfaiteur. Le vulgaire remarque seulement ce qui se

vocari jubent, quod belle facit ad versum. Nec illis fraudi est, si aliud quid in censum detulerunt; proximus enim poeta suum illa ferre nomen jubet. Hoc ut scias ita esse, ecce Thalia, de qua quum maxime agitur, apud Hesiodum Charis est, apud Homerum Musa.

IV. Sed ne faciam, quod reprehendo, omnia ista, quæ ita extra rem sunt, ut nec circa rem quidem sint, relinquam. Tu modo nos tuere, si quis mihi objiciet, quod Chrysippum in ordinem coegerim, magnum mehercule virum, sed tamen Græcum, cujus acumen nimis tenuè retunditur, et in se sæpe replicatur: etiam quum agere aliquid videtur, pungit, non perforat. Hoc vero quod acumen est? De beneficiis dicendum est, et ordinanda res, quæ maxime societatem humanam alligat: danda lex vitæ, ne sub specie benignitatis inconsulta facilitas placeat; ne liberalitatem, quam nec deesse oportet, nec superfluerè, hæc ipsa observatio restringat, dum temperat: docendi sunt libenter accipere, libenter reddere, et magnum ipsis certamen proponere, eos quibus obligati sunt, re animoque non tantum æquare, sed vincere: quia, qui referre gratiam debet, nunquam consequitur, nisi præcessit, hi docendi sunt nihil imputare: illi plus debere. Ad hanc honestissimam contentionem, beneficiis beneficia vincendi, sic nos adhortatur Chrysippus, ut dicat, verendum esse, ne, qui Charitez Jovis filia sunt, parum

se grate gerere, sacrilegium sit, et tam bellis puellis fiat injuria. Tu me aliquid eorum dæce, per quæ beneficentior, gratiorque adversus bene merentes flam, per quæ obligantium, obligatorumque animi certent, ut qui præstiterint, obliviscantur, pertinax sit memoria debentium. Istæ vero ineptiæ poetis relinquuntur, quibus aures oblectare propositum est, et dulcem fabulam neclere. At qui ingenia sanare, et fidem in rebus humanis retinere, memoriam officiorum ingerere animis volunt, serio loquantur, et magnis viribus agant: nisi forte existimas, levi ac fabuloso sermone, et anilibus argumentis, prohiberi posse rem perniciosissimam, beneficiorum novas tabulas.

V. Sed quemadmodum supervacua transcurram, ita exponam necesse est, hoc primum nobis esse dicendum quid accepto beneficio debeamus. Debere enim dicit se alius pecuniam quam accepit, alius consulatum, alius sacerdotium, alius provinciam. Isti autem sunt meritorum signa, non merita. Non potest beneficium manu tangi; res animo geritur. Multum interest inter materiam beneficii, et beneficium; itaque nec aurum, nec argentum, nec quidquam eorum quæ a proximis accipiuntur, beneficium est, sed ipsa tribuentis voluntas; imperiti autem id, quod oculis incurrit, et quod traditur possideantque, solum notant; contra, illud quod in re

voit, ce qui se manie, ce qui se possède : au contraire, ce qui a du prix, de la valeur en soi, il en fait peu de cas. Les objets que nous touchons, que nous voyons, auxquels s'acharne notre cupidité, sont périssables ; le sort ou l'injustice peut nous les enlever. La bonne action survit au don. Une chose bien faite est une chose qu'aucune puissance ne peut anéantir. J'ai racheté mon ami des pirates ; un autre ennemi le prend et le jette en prison ; il n'a pas détruit mon bienfait ; il en a empêché la jouissance. J'en ai arraché au naufrage, j'en ai sauvé du feu, qui depuis ont été enlevés par la maladie ou quelque funeste hasard. Ce que j'ai fait pour eux subsiste même sans eux. Ainsi toutes ces choses, qui usurpent faussement le nom de bienfait, ne sont que des moyens par lesquels se montre une volonté amie. Il arrive en bien d'autres occasions que la chose soit ici et l'apparence ailleurs. Un chef d'armée donne un collier, une couronne murale ou civique. Qu'a donc cette couronne de précieux en soi ? Que sont la prétexte, les faisceaux, le tribunal et le char de triomphe ? Rien de tout cela n'est l'honneur ; ce n'en est que la marque. De même ce qui tombe sous les sens n'est pas le bienfait, ce n'en est que le signe, ce n'en est que l'empreinte.

VI. Qu'est-ce donc que le bienfait ? Un acte de bienveillance qui procure de la joie à celui qui en est l'objet et à celui qui en est l'auteur : c'est un acte volontaire et spontané. Ce qui importe donc n'est pas ce qui est fait, ce qui est donné, c'est l'intention ; parce que le bienfait ne consiste

pas dans la chose faite ou donnée, mais dans la pensée même de celui qui la donne ou la fait.

La grande différence de ces deux choses se fait comprendre en ce que le bienfait est toujours bien : or, ce qui est donné ou fait n'est ni bien ni mal. C'est l'intention, qui grandit les petites choses, donne un lustre aux plus communes, rabaisse les plus grandes, les plus évaluées. Les objets que l'on poursuit ont une nature neutre, sans caractère de bien ni de mal : tout dépend de l'intention qui les règle, les dirige, et leur impose une forme. Le bienfait n'est donc rien de ce qui se touche ; ainsi la piété n'est pas dans la graisse des victimes ou l'or dont on les charge, mais dans la droiture et la pureté du cœur. Une simple écuelle, un gâteau de froment signale la religion de l'homme de bien ; et le méchant n'échappe pas à l'impiété, quoiqu'il ait ne l'autel dans des flots de sang.

VII. Si le bienfait consistait dans la chose et non dans la volonté de faire bien, la valeur de la chose fixerait toujours la valeur du bienfait ; ce qui est faux : car souvent j'ai beaucoup d'obligation à celui qui me donne peu, mais avec noblesse, qui égale dans son cœur les richesses des rois, qui m'offre un faible don, mais de bon cœur ; qui oublie sa pauvreté en voyant la mienne ; qui a non-seulement la volonté, mais la passion de me servir ; qui croit recevoir lorsqu'il donne ; qui donne comme s'il était assuré de recevoir ; qui reçoit comme s'il n'avait pas donné ; qui saisit, qui poursuit l'occasion d'être utile.

Au contraire, le don est sans mérite, comme je

carum atque pretiosum est, parvi pendunt. Hæc quæ tenemus, quæ adspicimus, in quibus cupiditas nostra hæret, caduca sunt ; auferre ea nobis et fortuna, et injuria potest : beneficium vero, etiam amisso eo quod datum est, durat. Est enim recte factum, quod irritum nulla vis efficit. Amicum a piratis redemi : hunc alius hostis excepit, et in carcerem condidit ; non beneficium, sed usum beneficii mei sustulit. Ex naufragio alicui raptos, vel ex incendio liberos reddidi : hos vel morbus, vel aliqua fortuita injuria eripuit : manet etiam sine illis, quod in illis datum est. Omnia itaque, quæ falsum beneficii nomen usurpant, ministeria sunt, per quæ se voluntas amica explicat. Hoc quoque in aliis rebus evenit, ut aliubi sit species rei, aliubi ipsa res. Imperator aliquem torquibus, murali, et civica donat ; quid habet per se corona pretiosum ? quid prætexta ? quid fasces ? quid tribunal, et currus ? nihil horum honor est, sed honoris insigne. Sic non est beneficium id, quod sub oculos venit, sed beneficii vestigium et nota.

VI. Quid est ergo beneficium ? Benevola actio tribuens gaudium, capiensque tribuendo, in id quod facit prona, et sponte sua parata. Itaque non quid fiat, aut quid detur, refert, sed qua mente : quia beneficium non in eo quod fit aut datur, consistit, sed in ipso dantis aut fa-

cientis animo. Magnum autem esse inter ista discrimen vel ex hoc intelligas licet, quod beneficium utique bonum est ; id autem quod fit aut datur, nec bonum nec malum est. Animus est, qui parva extollit, sordida illustret, magna et in pretio habita dehonestat : ipsa, quæ appetuntur, neutram naturam habent, nec boni, nec mali ; refert, quo ille rector impellat, a quo forma datur rebus. Non est ergo beneficium ipsum, quod numeratur, aut traditur ; sicut nec in victimis quidem, licet opinæ sint, auroque præfulgeant, Deorum est honos, sed pia ac recta voluntate venerantium. Itaque boni etiam farre ac stilla religiosi sunt ; mali rursus non effugiunt impietatem, quamvis aras sanguine multo cruentaverint.

VII. Si beneficia in rebus, non in ipsa beneficiendi voluntate consistent, eo majora essent, quo majora sunt, quæ accipiuntur. Id autem falsum est ; nonnumquam magis nos obligat, qui dedit parva magnifice, qui regum æquavit opes animo, qui exiguum tribuit, sed libenter, qui paupertatis suæ oblitus est, dum meam respicit, qui non voluntatem tantum juvandi habuit, sed cupiditatem, qui accipere se putavit beneficium, quum daret, qui dedit tanquam receptorus, recepit tanquam non dedisset, qui occasionem, quo prodesset, et occupavit et quæsitiv. Contra ingrata sunt, ut dixi, licet re ac

J'ai dit, quelque grand qu'il paraisse matériellement, s'il est dû à l'importunité ou à l'indifférence. On accueille avec plus de reconnaissance ce qui est donné à mains ouvertes qu'à mains pleines. Ce que l'un me donne est peu ; mais il ne pouvait davantage. Ce que me donne l'autre est beaucoup ; mais il a hésité, mais il a reculé, mais il gémissait de donner, mais il a donné avec faste, mais il a publié son bienfait, et sans chercher à plaire à celui qui recevait ; ce n'est pas à moi qu'il donnait, c'est à sa vanité.

VIII. Beaucoup d'amis offrant à Socrate beaucoup de présents, chacun selon ses moyens, Eschine, disciple pauvre, lui dit :

« Je n'ai rien à t'offrir qui soit digne de toi, et c'est en cela seulement que je me sens pauvre. Je t'offre donc la seule chose que je possède : moi-même. Accueille avec bienveillance ce présent quel qu'il soit, et songe que les autres, en te donnant beaucoup, se sont réservé plus encore. Penses-tu donc, répondit Socrate, ne m'avoir pas fait un beau présent ; ou, par hasard, l'estimes-tu peu de chose ? J'aurai donc soin de te rendre à toi-même meilleur que je ne t'ai reçu. » Eschine, par ce don, l'emporta sur Alcibiade, dont le cœur égalait les richesses, et sur la munificence de toute l'opulente jeunesse.

IX. Vois-tu comment le cœur trouve matière à libéralité, même au sein du besoin ? Eschine me semble dire : Tu n'as rien gagné, fortune, à vouloir que je fusse pauvre. Je trouverai néanmoins un présent digne de ce grand homme, et puisque ce ne peut être du tien, ce sera du mien. Et il

n'y a pas de quoi penser qu'il se rabaisse, parce qu'il se donne lui-même en paiement. L'ingénieux disciple trouve ainsi le moyen de se gagner Socrate. Il ne faut pas considérer la valeur de la chose, mais la valeur de celui qui donne. L'homme adroit offre un accès facile à ceux dont les désirs sont immodérés, et nourrit, par ses discours, de coupables espérances que ses actes doivent trahir. Mais j'estime encore moins cet homme aux paroles tranchantes, à l'air méprisant, qui provoque l'envie par l'étalage de sa fortune. Car on le courtise dans son bonheur, et on le déteste ; et ceux qui, s'ils pouvaient, feraient comme lui, le haïssent pour l'avoir fait. Celui-ci se fait un jouet des femmes d'autrui, non pas en cachette, mais en public, et abandonne la sienne aux autres. Tel est un rustre, un brutal, un homme de mauvaise compagnie, perdu d'honneur chez les matrones, quand il défend à sa femme de s'afficher dans sa chaise et de se faire promener partout en évidence, invitant la multitude au spectacle de ses charmes. Si quelqu'un ne s'est pas distingué par une maîtresse, et ne fait pas de rentes à la femme d'un autre, les matrones l'appellent un homme de rien, de goûts communs, un coureur de servantes. Aussi, la plus décente espèce de fiançailles est l'adultère ; et, dans le célibat du veuvage qu'on s'est fait, nul ne se donne une épouse, s'il ne l'enlève. Ce qu'on a pris on le dissipe avec ardeur, ce qu'on a dissipé on le reprend, on le ramasse avec la même avarice ; on ne tient compte de rien ; on méprise la pauvreté dans autrui, on la redoute pour soi plus que tout autre mal ; on trouble, on violente les gens pacifiques ;

specie magna videantur, quæ danti aut extorquentur, aut excidunt, multoque gravius venit, quod facili, quam quod plena manu datur ; exiguum est quod in me contulit, sed amplius non potuit. At hic quod dedit, magnum est : sed dubitavit, sed distulit, sed quum daret, genuit, sed superbe dedit, sed circumtulit, et placere ei, cui præstabat, notuit ; ambitioni dedit, non mihi.

VIII. Socrati quum multa multi pro suis quisque facultatibus offerrent, Æschines pauper auditor : « Nihil, inquit, dignum te, quod dare tibi possim, invenio, et hoc uno modo pauperem me esse sentio. Itaque dono tibi quod unum habeo, me ipsum. Hoc munus rogo quæcumque est, boni consulas, cogitesque alios, quum multum tibi darent, plus sibi reliquissæ. » Cui Socrates : « Quidni tu, inquit, mihi magnum munus dederis, nisi forte parvo te æstimas ? Habebo itaque curæ, ut te meliorem tibi reddam quam accepi. » Vicit Æschines hoc munere Alcibiadis parem divitiis animum, et omnem juvenum opulentorum munificentiam.

IX. Vides quomodo animus inveniat liberalitatis materiam, etiam inter angustias ? Videtur mihi dixisse : Nihil egisti fortuna, quod me pauperem esse voluisti ; expediam mihi omnino dignum huic viro munus ; et quia de

tuo non possum, de meo dabo. « Neque est quod existimes, illum vilem sibi fuisse, qui pretium se sui fecit : ingeniosus adolescens invenit, quemadmodum Socratem sibi daret. — Non quanti quæque sint, sed a quali dentur, perspiciendum. — Callidus non difficilem aditum præbet immodica cupientibus ; spesque improbas, nihil re adjuturus, verbis fovet. At pejor, opinor, qui lingua asper, vultu gravis, cum invidia fortunam suam explicavit. — Colunt enim, detestanturque felicem, et, si poterint, eadem facturi odere facientem. — Conjugibus alienis nec clam quidem, sed aperte ludibrio habitis, suas aliis permisere. Rusticus, inurbanus, ac mali moris, et inter matrones abominanda conditio est, si quis conjugem in sella prostare vetuit, et vulgo admissis inspectoribus vehi undique perspicuam. Si quis nulla se amica fecit insignem, nec alienæ uxori annua præstat, hunc matronæ humilem, et sordidæ libidinis, et ancilliariorum vocant. Inde decentissimum sponsaliorum genus, adulterium ; et in consensu vidui coelibatatus, nemo uxorem duxit, nisi qui abduxit. Jam rapta spargere, sparsa rapaci avaritia recolligere certant ; nihil pensi habere, paupertatem alienam contemnere, suam quam a tua aliud vereri malum ; pacem injuriæ perturbare, imbe-

on écrase les faibles par la force et la crainte. Car de ruiner les provinces, et, juge véral, d'écouter pour la forme les deux parties quand on est gagné d'une, n'est pas chose étrange, puisque c'est le droit des gens, de vendre ce qu'on achète.

X. Mais, entraîné par le sujet, mon ardeur me mène trop loin. Je termine donc, en ajoutant que ces torts ne sont pas particuliers à notre siècle. C'est le cri de nos pères, c'est le cri de nos jours, ce sera le cri de nos enfants, que les mœurs sont perdues, que la méchanceté triomphe, que toute vertu disparaît, et que les affaires humaines tombent en décadence. Cependant elles restent en place et resteront longtemps, agitées seulement un peu çà et là comme les flots que la marée montante fait déborder, et enferme, en se retirant, dans l'enceinte intérieure du rivage. Tantôt l'adultère est le vice dominant, et la pudeur brise tout frein; tantôt règne la fureur des festins et le plus honteux fléau des patrimoines, la cuisine; tantôt le luxe des vêtements et le culte de la beauté qui accuse la laideur de l'âme; tantôt la liberté mal gouvernée dégénère en licence et anarchie; tantôt on se jette dans les tyrannies publiques et privées, dans la frénésie des guerres civiles qui profanent les lois les plus saintes. Un jour l'ivresse sera un titre, et bien boire une vertu. Les vices ne demeurent pas ensemble; mais, mobiles et discordants, ils se soulèvent, se détrônent et se chassent tour à tour. Du reste, nous aurons de tout temps à prononcer le même jugement sur nous. Nous sommes méchants, nous l'avons tou-

jours été, et j'ajoute à regret, nous le serons toujours. Toujours il y aura des homicides, des tyrans, des voleurs, des adultères, des ravisseurs, des sacrilèges, des traîtres : au-dessous d'eux tous, je placerais l'ingrat, si tous ces vices n'étaient un signe d'ingratitude, sans laquelle ne se développe aucun grand forfait. Fuyons-la comme le plus odieux des crimes, pour ne pas y tomber; pardonnons-la comme l'offense la plus légère, si elle est commise. Car le pis qui nous en arrive, c'est d'avoir perdu notre bienfait. Mais le meilleur nous en reste : nous avons donné. Or, de même qu'il nous faut avoir soin d'obliger de préférence ceux dont la reconnaissance nous est assurée, de même il nous faut faire quelque chose pour ceux dont nous suspectons la reconnaissance, non-seulement si nous pensons qu'ils sont ingrats, mais encore si nous savons qu'ils l'ont déjà été. C'est ainsi que si je puis rendre des enfants à leur père, en les délivrant d'un grand danger, mais sans en courir aucun, je ne balancerai pas. Je défendrai un homme digne, même au prix de mon sang, et je prendrai ma part du danger; pour un indigne, si je puis l'arracher aux mains des voleurs, en les effrayant de mes cris, je ne regretterai pas d'avoir ouvert la bouche pour le salut d'un homme.

XI. Il nous reste à dire quels bienfaits il faut répandre et comment. Donnons d'abord le nécessaire, puis l'utile, ensuite l'agréable, et toujours des choses durables. Commençons par le nécessaire; car l'esprit accueille ce qui renferme la vie tout autrement que ce qui la meuble et la décore.

cilliores vi ac metu premere. Nam provincias spoliari, et nummarium tribunal, audita utrimque licitatione, alteri addici, non mirum, quando quæ emeris, vendere gentium jus est.

X. Sed longius nos impetus evehit, provocante materia. Itaque sic finiamus, ne in nostro seculo culpa subsidat. Hoc majores nostri questi sunt, hoc nos querimur; hoc posteri nostri querentur, eversos esse mores, regnare nequitiam, in deterius res humanas et omne fas labi. At ista stant loco eodem, stabuntque, paululum dumtaxat ultro aut citro mota, ut fluctus, quos æstus accedens longius extulit, recedens interiore litorum vestigio tenuit. Nunc in adulteria magis, quam in alia peccabitur, abruptetque fratros pudicitia; nunc convivium vigebit furor, et fœdissimum patrimoniorum exitium, rulina; nunc cultus corporum nimius et formæ cura, præ se ferens animi deformitatem; nunc in petulantiam et audaciam erumpet male dispensata libertas; nunc in crudelitatem privatam ac publicam ibitur, bellorumque civilium insaniam, qua omne sanctum ac sacrum profanetur. Hæbetitur aliquando ebrietati honor, et plurimum meri cepisse virtus erit. Non expectant uno loco vitia; sed mobilia et inter se dissentientia tumultuantur, pellunt iavicem, suganturque. Ceterum idem semper de

nobis pronuntiare debemus, malos esse nos, malos fuisse, invitum adjiciam, et futuros esse. Erunt homicidæ, tyranni, fures, adulteri, raptores, sacrilegi, proditores : infra ista omnia ingratus est, nisi quod omnia ista ab ingrato animo sunt, sine quo vix ullum magnum facinus accrevit. Hoc tu cave, tanquam maximum crimen, ne admittas; ignosce tanquam levissimo, si admissum est. Hæc est enim injuriæ summa : Beneficium perdidisti. Saluum est tibi ex illo, quod est optimum : dedisti. Quemadmodum autem curandum, ut in eos potissimum beneficia conferamus, qui grate responsuri erunt; illa quædam, etiamsi de illis male sperabitur, faciemus, tribuemusque, non solum si judicabimus ingratos fore; sed si scierimus fuisse. Tanquam si filios alicui restituere potero, magno periculo liberatos, sine ullo meo, non dabitabo. Dignum, etiam impendio sanguinis mei tuebor, et in partem discriminis veniam : indignum, si eripere latronibus potero clamore sublato, salutarem vocem homini non pigebit emittere.

XI. Sequitur ut dicamus, quæ beneficia danda sint, et quemadmodum. Primo demus necessaria, deinde utilia, deinde jucunda, utique mansura. Incipiendum est autem a necessariis; aliter enim ad animum pervenit, quod vitam continet, aliter, quod exornat, aut instaurat.

On peut faire le dédaigneux sur un bien dont on se passerait facilement, dont on peut dire : Reprends, je n'en ai pas besoin ; ce que j'ai me suffit : dans ce cas, ce qu'on rend, on le rejetterait avec indifférence. Des choses nécessaires, les unes tiennent le premier rang, celles sans lesquelles nous ne pouvons pas vivre ; les autres, le second, sans lesquelles nous ne devons pas vivre ; quelques-unes, le troisième, sans lesquelles nous ne voulons pas vivre. Parmi les premières, il faut ranger le bonheur d'être arraché aux mains de l'ennemi, aux colères des tyrans, à la proscription et aux autres périls, si imprévus et si divers qui assiègent la vie humaine. Plus le malheur que nous aurons détourné d'un homme sera cruel et terrible, plus nous aurons engagé sa reconnaissance. Car on se rappelle la grandeur du mal dont on a été délivré ; et la crainte passée fait le charme du bienfait. Cependant nous ne devons pas différer le salut d'un homme, pour que la crainte donne plus de prix à notre service. Viennent ensuite les biens sans lesquels, il est vrai, nous pouvons vivre ; mais d'une vie pire que la mort ; comme la liberté, l'honneur, la bonne conscience. Au troisième rang nous placerons les objets que l'affection, la parenté, l'usage et une longue habitude nous ont rendus chers, comme nos enfants, nos épouses, nos pénates et autres biens auxquels l'esprit s'est tellement identifié, que la séparation lui paraît plus cruelle que la mort.

Suivent les choses utiles dont la matière est abondante et variée. Ainsi, une fortune raisonnable, suffisante à des désirs modérés ; ainsi les ti-

tres et les promotions à de beaux emplois. Car ce qu'il y a de plus utile, c'est d'être utile à soi-même.

Quant aux autres choses, elles sont de surcroît et ne font que rendre sensuel. Nous devons, en offrant celles-là, leur donner le mérite de l'à-propos : par exemple que ce ne soient pas choses communes ; mais qu'elles aient toujours été rares ou qu'elles le soient de notre temps : si elles n'ont point de valeur par elles-mêmes, qu'elles en empruntent aux lieux et aux circonstances. Cherchons quelles offres peuvent le mieux plaire, quels présents devront frapper le plus souvent la vue du possesseur, afin que celui qui les a reçus croie toujours nous voir en les voyant. Craignons dans tous les cas d'envoyer des cadeaux inutiles, comme des armes de chasse à une femme, à un vieillard, des livres à un paysan, des filets à un homme d'étude et de lettres. D'un autre côté, prenons également garde qu'en voulant flatter le goût, nous ne semblions faire allusion à quelque défaut ; en envoyant, par exemple, des vins à un buveur, des médicaments à un valétudinaire. Toute chose qui porte la marque des faiblesses de celui qui la reçoit, devient une épigramme, et n'est plus un présent.

XII. Si nous avons le choix, donnons de préférence des choses de durée, afin que nos dons soient le moins qu'il se peut périssables. Car il n'est guère d'hommes assez reconnaissants pour songer à ce qu'ils ont reçu, quand ils ne le voient plus : au lieu que même les ingrats retrouvent la mémoire avec le don : tant qu'il est sous les yeux, il ne se laisse pas oublier ; mais sans cesse il rappelle et représente son auteur. Il est

Potest in eo aliquis fastidiosus esse estimator, quo facile cariturus est, de quo dicere licet : Recipe, non desidero ; meo contentus sum. Interim non reddere tantum libet : quod acceperis, sed abjicere. Ex his quæ necessaria sunt, quædam primum obtinent locum, sine quibus non possumus vivere ; quædam secundum, sine quibus non debemus ; quædam tertium, sine quibus nolumus. Prima hujus notæ sunt, hostium manibus eripi, et tyrannicæ iræ, et proscriptioni, et aliis periculis, quæ varia et incerta humanam vitam obsident. Quidquid horum discussimus, quo majus ac terribilius erit, hoc majorem in modum gratiam. Subit enim cogitatio, quam is sibi libera. mali ; et lenocinum est muneris, antecedens metus. Nec tamen ideo debemus tardius quemquam servare, quam possumus, ut muneri nostro timor imponat pondus. Proxima ab his sunt, sine quibus possumus quidem vivere, sed ut mors potior sit : tanquam libertas, et pudicitia, et mens bona. Post hæc habebimus conjunctione, ac sanguine, usuque, et consuetudine longa, cara : ut liberos, conjuges, penates, ceteraque, quæ usque eo animus sibi applicuit, ut ab illis, quam a vita divelli gravius existimet. Subsequuntur utilia, quorum varia et lata materia est. Hic erit pecunia non su-

perfluens, sed ad sanum modum habendi parata : hic erit honor, et processus ad aliorum tendentium ; nec enim utilius quidquam est, quam sibi utilem fieri. Jam cetera ex abundantia veniunt, delicatas factura. In his sequemur, ut opportunitate grata sint, ut non vulgaria, quæque aut pauci habuerint, aut pauci intra hanc aetatem, aut hoc modo ; quæ etiamsi natura pretiosa non sunt, tempore aut loco flant. Videamus quid oblatum maximo voluptati futurum sit, quid frequenter occurrurum habenti ; ut tot es nobiscum, quoties cum illo sit. Utique cavebimus, ne munera supervacua mittamus : ut feminæ aut seni arma venatoria, aut rusticos libros, aut studiis ac litteris dedito retia. Æque ex contrario circumspicimus, ne, dum grata mittere volumus, suum cuique morbum exprobratura mittamus : sicut ebriosa vina, et valetudinario medicamenta. Maledicium enim incipit esse, non munus, in quo vitium accipientis agnoscitur.

XII. Si arbitrium dandi penes nos est, præcipue mansura quærenus, ut quam minime mortale munus sit. Pauci enim sunt tam grati, ut quod acceperint, etiamsi non vident, cogitent. Ingratis quoque memoria cum ipso munere incurrit, ubi ante oculos est, et oblivisci sui non sinit, sed auctorem suum ingerit et inculcat. Eo quidem

d'autant plus important de choisir des présents durables, qu'on ne doit jamais avertir la reconnaissance : il faut que les choses elles-mêmes réveillent sa mémoire qui s'éteint. Je donnerai plus volontiers de l'argenterie que de l'argent, des statues que des étoffes, et tout ce qui bientôt se détériore à l'usage. Chez fort peu d'hommes la reconnaissance survit au présent. Il y en a bien davantage qui mesurent la durée de la reconnaissance sur la durée de la chose. C'est pourquoi je ne veux pas, autant que faire se peut, que mon présent se consume; qu'il subsiste, qu'il fasse corps avec mon ami, et qu'ils vivent ensemble.

Personne n'est si irréfléchi qu'il le faille avertir de n'envoyer ni des gladiateurs ni des animaux après le spectacle; non plus que des vêtements d'été au cœur de l'hiver, des vêtements d'hiver à la canicule. Que le bon sens dirige nos largesses; ayons égard aux temps, aux lieux, aux personnes; car les circonstances font ou détruisent tout le charme d'un bienfait. Je serai bien mieux agréé si je donne à quelqu'un ce qu'il n'a point, que ce dont il regorge; ce qu'il a cherché longtemps sans le trouver, que ce qu'il voit partout.

Dans un présent ce n'est pas tant la magnificence que l'on considère, que la rareté ou une certaine recherche qui le fasse trouver à sa place même chez le riche. Ainsi les fruits les plus ordinaires, dédaignés quelques jours plus tard, flatteront dans leur primeur.

Nous verrons aussi recevoir avec plaisir ce que nul autre n'aura donné, ou ce que nous n'aurons donné à nul autre.

magis duratura quærainus, quis nunquam admonere debemus: ipsæ res evanescentem memoriam excitent. Libentius donabo argentum factum, quam signatum; libentius statuas, quam vestem, et quod usus brevis deterat. Apud paucos post rem manet gratia: plures sunt, apud quos non diutius in animo sunt donata, quam in usu. Ergo si fieri potest, consumi munus meum nolo; exstet, hæreat amico meo, convivat. Nemo tam stultus est, ut monendus sit, ne cui gladiatores aut venationem jam munere edito mittat, et vestimenta æstiva bruma, hiberna solstitio. Sit in beneficio sensus communis; tempus, locum, personas observet; quia momentis quædam grata et ingrata sunt. Quanto acceptius est, si id damus, quod quis non habet, quam cujus copia abundat? quod diu quærit, nec invenit, quam quod ubique visurus est? Munera non tam pretiosa, quam rara et exquisita sint, quæ etiam apud divitem sui locum faciant: sicut gregalia quoque poma, etiam post paucos dies itura in fastidium, delictant, si provenere maturius. Illa quoque non erunt sine honore, quæ aut nemo illis alius dedit aut nos nulli alii.

XIII. Alexandro Macedoni, quum victor Orientis

XIII. Lorsqu'Alexandre de Macédoine, vainqueur de l'Orient, se plaçait, dans son orgueil, au-dessus de l'humanité, les Corinthiens lui envoyèrent des députés pour le complimenter, et lui offrir chez eux le droit de cité. Alexandre riant de ce genre d'hommage, « Nous n'avons jamais, reprit l'un d'eux, accordé la cité qu'à Hercule et à toi. » Alors il reçut volontiers un honneur qui n'était pas avili, et comblant les députés d'invitations et d'autres marques d'égards, ne songea plus à ceux qui lui donnaient le droit de cité, mais à qui ils l'avaient donné. Un homme passionné pour la gloire, sans en connaître ni la nature, ni les limites, marchant sur les traces d'Hercule et de Bacchus, et ne s'arrêtant pas même où il ne les trouvait plus, oublia les auteurs du don pour le Dieu avec lequel il le partageait, comme si, parce qu'on le plaçait près d'Hercule, il occupait déjà le ciel, auquel aspirait son âme orgueilleuse. Qu'avait-il donc de commun avec lui, ce jeune insensé, qui n'eut d'autre mérite qu'une heureuse témérité? Hercule ne vainquit jamais pour lui-même. Il fit le tour du monde, non pour le conquérir, mais pour l'affranchir. Et qu'avait-il besoin de conquêtes, cet ennemi des méchants, ce protecteur des bons, ce pacificateur de la terre et de la mer? Mais lui, brigand dès l'enfance, destructeur des nations, fléau de ses amis autant que de ses ennemis, estimait comme souverain bien d'être la terreur des hommes, oubliant que non-seulement les monstres les plus fiers, mais les animaux les plus lâches se font craindre par leur venin.

XIV. Mais revenons à notre sujet. Le bien que

animos supra humana tolleret, Corinthii per legatos gratulati sunt, et civitate illum sua donaverunt. Quum risisset Alexander hoc officii genus, unus ex legatis, Nulli, inquit, civitatem unquam dedimus alii, quam tibi et Herculi. Libens accepit delatum honorem, et legatos invitatione aliaque humanitate prosecutus, cogitavit, non qui sibi civitatem darent, sed cui dedissent. Et homo gloriæ deditus, cujus nec naturam nec modum noverat, Herculis Liberique vestigia sequens, ac ne ibi quidem resistens, ubi illa defecerat, ad socium honoris sui respexit a dantibus; tanquam cælum, quod mente vanissima complectebatur, teneret, quia Herculi æquabatur. Quid enim illi simile habebat vesanus adolescens, cui pro virtute erat felix temeritas? Hercules nihil sibi vici; orbem terrarum transivit, non concupiscendo, sed vindicando. Quid vinceret malorum hostis, honorum vindex, terrarum marisque pacator? At hic a pueritia latro, gentiumque vastator, tam hostium pernicius, quam amicorum, qui summum bonum duceret, terrori esse cunctis mortalibus, oblitus, non ferocissima tantum, sed ignavissima quoque animalia timeri, ob virus malum.

XIV. Ad propositum nunc revertamur. Beneficium

l'on offre à tout venant ne flatte personne. Nul ne se croit l'hôte d'un aubergiste, d'un cabaretier, ou le convive de celui qui donne un repas public : car on peut dire : Qu'a-t-il fait pour moi ? ce qu'il fait pour tout autre, pour un inconnu, un bateleur, un infâme. Est-ce par estime qu'il me convie ? nullement : c'est pour obéir à sa manie. Si tu désires que je prise tes dons, ne les prodigue pas. Qui voudrait, pour des choses banales, se charger d'une obligation ?

Qu'on n'aille pas en conclure que je veuille enchaîner la liberté, et l'emprisonner dans des liens trop étroits. Qu'elle soit donc libre dans ses mouvements : qu'elle marche ; mais qu'elle ne s'égare pas.

On peut donner de manière que celui qui reçoit, même avec beaucoup d'autres, ne se croie pas confondu dans la foule. Qu'il n'y ait personne qui ne croie, à quelque marque distinctive, qu'on lui a fait une faveur spéciale. Qu'il puisse dire : Il m'a donné de même qu'à un tel ; mais spontanément : il m'a donné de même ; mais sans me faire attendre ; tandis que cet autre a été longtemps à le gagner. D'autres ont obtenu les mêmes choses ; mais pas avec le même ton, avec la même grâce. Un tel a reçu en sollicitant ; moi, après avoir été sollicité. Un tel a reçu ; mais il lui était facile de rendre, mais sa vieillesse sans enfants donnait beaucoup à espérer ; pour moi il m'a plus donné en me donnant autant, puisqu'il m'a donné sans espoir de retour.

Comme une coquette sait se partager entre plusieurs amants, de façon qu'il n'en soit pas un qui

ne porte quelque gage de sa tendresse ; de même, pour donner de l'agrément à nos bienfaits, il faut imaginer le moyen d'obliger beaucoup de monde, et cependant que chacun ait quelque chose qui le fasse croire à une préférence.

Pour moi, je ne mettrai pas d'entraves aux bienfaits, dont le mérite doit augmenter en raison de leur nombre et de leur prix. Mais j'y veux du discernement ; car en donnant au hasard et sans réflexion, on ne gagne le cœur de personne.

Si donc quelqu'un s'imagine que nous voulions, par nos préceptes, resserrer les limites de la bienveillance et rétrécir sa carrière, certes, il comprend mal nos avis. En effet, quelle vertu honorons-nous davantage ? à laquelle donnons-nous plus d'encouragement ? et à qui convient-il mieux d'y exhorter les hommes qu'à nous qui voulons raffermir la société ?

XV. Voici donc ma pensée. Comme nul mouvement de l'âme, quand même il part d'une volonté droite, n'est honnête, si la modération n'en a fait une vertu, je m'oppose à ce que la liberté se tourne en dissipation. Il y a contentement à recevoir un bienfait, même à lui tendre les mains, lorsque la sagesse le dirige sur le mérite ; mais non quand le hasard ou une aveugle effervescence le jette au premier venu : il faut pouvoir le publier et s'en faire honneur. Appelles-tu bienfaits les présents dont tu n'oses avouer l'auteur ? Mais combien ils sont plus précieux, combien ils descendent plus avant dans les profondeurs du cœur, pour n'en sortir jamais, lorsqu'ils nous charment moins par l'idée du bienfait que par celle du

quod quibuslibet datur, nulli gratum est. Nemo se stabularii aut cauponis hospitem judicat, nec convivam dantis epulum, ubi dici potest : Quid enim in me contulit ? Nempe hoc quod in illum, et vix bene notum sibi, et in illum etiam inimicum ac turpissimum hominem. Numquid enim me dignum judicavit ? minime ; morbo suo morem gessit. Quod voles gratum esse, rarum effice ; quis patitur sibi imputari ? Nemo hæc ita interpretetur, tanquam reducam liberalitatem, et frænis arctioribus reprimam. Illa vero, in quantum libet, exeat : sed eat, non erret. Licet ita largiri, ut unusquisque, etiam si cum multis accepit, in populo se esse non putet ; nemo non habeat aliquam familiarem notam, per quam speret se propius admissum. Dicit : Accepi idem quod ille, sed ultro. Accepi quod ille : sed ego intra breve tempus, quam ille diu meruisset. Sunt, qui idem habeant, sed non eisdem verbis datum, non eadem comitate tribuentis. Ille accepit, quam rogasset : ego, quam rogarem. Ille accepit : sed facile redditurus, sed cuius senectus et libera orbibus magna promittebat : mihi plus dedit, quamvis idem dederit, quia sine spe recipiendi dedit. Quemadmodum meretrix ita inter multos se dividit, ut æmo non aliquod signum familiaris animi ferat ; ita qui

beneficia sua amabilia vult esse, excogitet, quomodo et multi obligentur, et tamen singuli habeant aliquid, quo se ceteris præferant. Ego vero beneficiis non objiciam moras ; quæ quo plura majoraque fuerint, plus afferent laudis. Adsit tamen indicium ; neque enim cordi esse cuiquam possunt forte ac tenere data. Quare si quis existimat nos, veto liberalitatem nepotari. Tunc juvat accepisse beneficium, et supinis quidem manibus, ubi illud ratio ad dignos perducit : non quo libet casus et consilii intigens impetus differt ; quod ostentare libet, et inscribere sibi. Beneficia tu vocas, quorum auctorem facteri pudet ? At illa quanto gratiora sunt, quantoque in partem interiore animi nunquam exitura descendunt, quem delectant cogitantem magis, a quo, quam quid accepit ? Crispus Passicenus solebat dicere, quorundam

bienfaiteur. Crispus Passienus disait souvent qu'il y avait des gens dont il préférât l'estime au bienfait ; d'autres, dont il préférât le bienfait à l'estime. Il s'appuyait d'exemples : « Du divin Auguste, disait-il, je préfère l'estime ; de Claude, je préfère le bienfait. » Pour moi, je pense qu'on ne doit rechercher le bienfait d'aucun homme dont on méprise l'estime. Quoi donc ? fallait-il rejeter le présent de Claude ? non ; mais le recevoir comme de la Fortune que l'on sait pouvoir demain nous devenir contraire. Pourquoi donc séparer des choses inséparables ? Ce n'est pas un bienfait que le don auquel manque son plus beau côté, le discernement de celui qui donne. Autrement une grande somme d'argent, donnée sans jugement, sans une volonté éclairée, n'est pas plus un bienfait qu'un trésor trouvé. Or, il est beaucoup de choses qu'on peut recevoir, et qui n'obligent pas.

LIVRE SECOND.

I. Maintenant, mon cher Libéralis, examinons, ce que j'ai omis dans le premier livre, comment il faut donner. Je crois pouvoir en indiquer une méthode très-simple. Donnons comme nous voudrions qu'on nous donnât, surtout de bon cœur, promptement, sans marchander.

Un bienfait est stérile, lorsqu'on l'a retenu longtemps dans sa main, qu'on semble ne l'avoir sacrifié qu'avec peine, et comme si l'on se faisait violence à soi-même. S'il survient des retards, évitons de toute manière de paraître délibérer.

se judicium male, quam beneficium ; quorundam beneficium male, quam judicium ; et subiciebat exempla : Malo, aiebat, divi Augusti judicium ; malo Claudii beneficium. Ego vero nullius puto expectandum esse beneficium, cujus vile judicium est. Quid ergo ? Non erat accipiendum a Claudio quod dabatur ? Erat ; sed sicut a Fortuna, quam scires statim posse malam fieri. Quid ergo ista inter se mixta dividimus ? Non est beneficium, cui deest pars optima, datum esse judicio. Alioquin pecunia ingens si non ratione, nec recta voluntate donata est, non magis beneficium est, quam thesaurus. Multa sunt autem, quæ oportet accipere, nec debere.

LIBER SECUNDUS.

I. Inspiciamus, Liberalis, virorum optime, id quod ex priore parte adhuc superest, quemadmodum dandum sit beneficium : cujus rei expeditissimum videor monstraturus viam. Sic demus, quomodo vellemus accipere : ante omnia libenter, cito, sine ulla dubitatione. Ingratum est beneficium, quod diu inter manus dantis hæsit, quod qui ægre dimittere visus est, et sic, tanquam sibi eriperet. Etiam si quid moræ intervenit, evitemus omni modo, ne deliberasse videamur. Proximus est a negante, qui

L'irrésolution est tout près du refus et n'engage à aucune reconnaissance : car, comme le charme du bienfait se trouve dans la volonté du bienfaiteur, celui qui trahit son mauvais vouloir par son hésitation, n'a pas donné, mais n'a pu retenir ce qu'on lui arrachait. Bien des hommes ne sont généreux, que pour manquer de front.

Les bienfaits plaisent d'autant mieux qu'ils sont réfléchis, qu'ils s'offrent d'eux-mêmes et sont retardés seulement par la discrétion de celui qui reçoit. Le premier mérite est de devancer le désir ; le second, de le suivre. Il vaut encore mieux prévenir la demande. Comme, en effet, l'honnête homme en demandant, a la parole embarrassée et la rougeur sur le front, celui qui lui épargne ce supplice multiplie ses bienfaits. Un don sollicité n'est pas un don gratuit ; car, ainsi que le pensaient nos ancêtres si pleins de sagesse, rien ne coûte plus cher que ce qu'on achète par des prières. Les hommes seraient plus économes de vœux, s'ils devaient les faire en public ; et même en adressant aux dieux les supplications les plus honorables, nous préférons prier dans le silence et le secret de nos cœurs.

II. C'est un mot humiliant, qui pèse et qu'on ne prononce que le front baissé : *Je vous prie*. Il faut en faire grâce à ton ami et à tout homme dont tu dois gagner l'amitié par tes bienfaits. Quel que soit ton empressement, ils viendront trop tard, s'ils viennent après la prière. Il faut donc deviner les désirs et, lorsqu'ils sont compris, affranchir de la triste nécessité de prier. Rappelle-toi que les bienfaits les plus agréables et qui vi-

debitavit, nullamque inibi gratiam. Nam quum in beneficio jucundissima sit tribuentis voluntas ; qui nolentem se tribuisse ipsa cunctatione testatus est, non dedit, sed adversus ducentem male reinuit. Multi autem sunt, quos liberales facit frontis infirmitas. Gravissima sunt beneficia parata, facilia et occurrentia, ubi nulla mora fuit, nisi in accipientis verecundia. Optimum est, antecedere desiderium cujusque ; proximum, sequi. Idud melius, occupare antequam rogemur : quia quum homini probo ad rogandum os concurrat, et suffundatur rubor, qui hoc tormentum remittit, multiplicat munus suum. Non tulit gratis, qui quum rogasset, accepit. Quoniam quidem, ut majoribus nostris, gravissimis viris, visum est, nulla res carius constat, quam quæ precibus emta est. Vota homines parcius facerent, si palam facienda essent ; adeo etiam deos, quibus honestissime supplicamus, tacite malumus et intra nosmetipsos precari.

II. Molestum verbum est, onerosum, et demisso vultu dicendum, *Rogo*. Hujus facienda est gratia amico, et cuicumque, quem amicum sis promerendo facturus. Properet licet, sero beneficium dedit, qui roganti dedit. Ideo divinanda cujusque voluntas, et quum intellecta est, necessitate gravissima rogandi liberanda est. Illud beneficium jucundum, victorumque in animo scias, quod ob-

vent le plus dans les cœurs, sont ceux qui viennent au-devant de nous.

Si nous nous sommes laissés prévenir, coupons court aux paroles du solliciteur, pour ne pas paraître sollicités : mais à peine avertis, promettons aussitôt, et prouvons par notre empressement que nous eussions donné même avant qu'on nous demandât.

De même que pour un malade la nourriture est salubre par son à-propos, et qu'un peu d'eau donnée à temps peut servir de remède; ainsi quelque léger, quelque vulgaire que soit un service, s'il est prompt, s'il a été rendu sans perte d'un seul instant, il augmente de valeur et l'emporte en mérite sur un bien plus précieux qui ne serait que le produit tardif d'une longue réflexion. Celui qui oblige avec empressement ne laisse pas douter qu'il oblige de bon cœur : aussi il oblige avec joie, et son front devient l'image de son âme.

III. Quelquefois le silence ou la lenteur des paroles, qui contrefont la gravité et la mélancolie, gâtent les services les plus importants, puisque l'on promet de l'air dont on refuse. Combien n'est-il pas mieux d'ajouter de bonnes paroles à de bonnes choses, et de faire valoir ce que tu donnes, par des témoignages d'humanité et de bienveillance. Pour corriger quelqu'un de son hésitation à demander, tu peux ajouter quelque reproche amical : « Je t'en veux, quand tu avais besoin, de me l'avoir laissé ignorer si longtemps, d'avoir eu recours à un intermédiaire. Pour moi, je me félicite de voir mettre mon cœur à l'épreuve : doréna-

vant, ce que tu désireras réclame-le comme un droit. Pour cette fois, je pardonne à ton impolitesse. » Ainsi tu feras estimer plus ton cœur que le service, quel qu'il soit, qu'on était venu demander. C'est alors qu'il y a un grand mérite dans le don, c'est alors qu'il y a bienfaisance, quand celui qui se retire se dit en lui-même : « Ce jour est pour moi une bonne fortune ; j'aime mieux avoir rencontré un tel homme, que si ces biens multipliés m'étaient arrivés par une autre voie. Jamais ma reconnaissance ne pourra égaler la bonté de son âme. »

IV. Il y a bien des hommes qui, par leur hauteur et la dureté de leurs paroles, font prendre en aversion leurs bienfaits, les accompagnant de propos et de manières superbes, qui font repentir de les avoir reçus. Ensuite viennent d'autres retards entre la promesse et l'exécution : or, rien n'est plus pénible que d'être obligé de demander ce qu'on a déjà obtenu. Les bienfaits doivent être payés d'avance : il y a pourtant des gens de qui il est plus difficile de recevoir que d'obtenir. Il faut prier l'un de faire souvenir, l'autre de faire exécuter. C'est ainsi qu'un seul présent s'use dans beaucoup de mains, et l'auteur de la promesse perd beaucoup du mérite, qui se partage entre tous ceux qu'il faut solliciter après lui. Donc, si tu veux qu'on attache du prix à tes bienfaits, prends soin qu'ils arrivent à ceux qui en ont la promesse, vierges, et, comme on dit, sans déchet. Point d'intermédiaire, point de dépositaire ; car nul ne peut en faisant le don en ton nom, en tirer un mérite qui ne diminue le tien.

viam venit. Si non contingit prævenire, plura rogantis verba intercedamus, ne rogati videamur : sed certiores facti, statim promittamus, facturosque nos etiam antequam interpellaremur, ipsa festinatione approbemus. Quemadmodum in agris opportunus cibi salutaris est, et aqua tempestive data remedii locum obtinuit ; ita quamvis leve et vulgare beneficium sit, si præsto fuit, si proximam quamque horam non perdidit, multum sibi adjicit, gratiamque pretiosi, sed lenti et diu cogitati muneris vincit. Qui tam parate fecit, non est dubium, quin libenter faciat. Itaque lætus facit, et induit sibi animi sui vultum.

III. Ingentia quorundam beneficia, silentium aut loquendi tarditas, imitata gravitatem et tristitiam, corrumpit, quom promitterent vultu negantium. Quanto melius adjicere bona verba rebus bonis, et prædicatione humana benignaque commendare quæ præstes? Ut ille se castiget, quod tardior in rogando fuit, adjicias licet familiarem querelam : « Irascor tibi, quod quum aliquid desiderasses, non olim scire me voluisti, quod tam diligenter rogasti, quod quemquam adhibuisti. Ego vero gratulor mihi, quod experiri animum meum libuit ; postea quidquid desiderabis, tuo jure exiges. Semel rusticitati tuæ

ignoscitur. » Sic efficies, ut animum tuum plaris æstimes, quam illud quidquid est, ad quod petendum venerat. Tunc est summa virtus tribuentis, tunc benignitas, ubi ille qui discessit, dicit sibi : « Magnum hodie lucrum fecit malo quod illum talem inveni, quam si multiplicatum hoc ad me alia via pervenisset. Huic ejus animo nunquam parem referam gratiam. »

IV. At plerique sunt, qui beneficia asperitate verborum et supercilio in odium adducunt, eo sermone usi, ea superbia, ut impetrasse poeniteat. Aliæ deinde post rem promissam sequuntur moræ ; nihil autem est acerbius, quam ubi quoque, quod impetrasti, rogandum est. Repræsentanda sunt beneficia ; quæ a quibusdam accipere difficilius est, quam impetrare. Hic rogandus est, ut admo neat ; ille, ut consummet. Sic unum manus per multorum teritur manus : ex quo gratiæ minimum apud promittentem remanet ; quia auctori detrahit, quisquis post illum rogandus est. Hæc itaque curæ habeas, si grate æstimari quæ præstabis voles, ut beneficia tua illibata, ut integra ad eos, quibus promissa sunt, perveniant, sine ulla, quod aiunt, deductione. Nemo illa interceptat, nemo detineat : nemo in eo quod daturus es, gratiam suam facere potest, ut non tuam minuat.

V. Rien n'est si cruel qu'une longue incertitude. On supporte bien mieux de voir avorter ses espérances, que de les voir languir. Or, c'est un défaut commun que de différer l'exécution des promesses, par une étroite ambition, pour ne point diminuer la foule des solliciteurs. Ainsi l'on voit les ministres de la puissance royale se plaire à faire durer le spectacle de leur orgueil : ils croiraient moins pouvoir, s'ils ne faisaient sentir à chacun, longtemps et fortement, tout ce qu'ils peuvent. Ils ne font rien sur-le-champ, rien en une fois : leurs outrages se précipitent, et leurs bienfaits se traînent.

Aussi pèse bien dans toute sa vérité ce passage du comique :

« Quoi ! tu ne comprends pas que tu enlèves à la reconnaissance tout ce qui s'ajoute au retard ? »

Et de là ces paroles qu'arrache un dépit naturel : « Donne, si tu veux donner : et : Ce n'est rien de si merveilleux : J'aime mieux un prompt refus. » Dès que l'esprit est amené au dégoût du bienfait par l'ennui de l'attente, peut-il en être reconnaissant ? De même que c'est le comble de la cruauté de faire suspendre le supplice, et qu'il y a une sorte de pitié à tuer promptement (parce que la dernière douleur porte avec elle sa fin, et que le temps qui précède fait la plus grande partie du châtement qui s'approche) ; de même le mérite d'un service est d'autant plus grand, qu'il s'est fait moins attendre. Car on n'attend pas sans inquiétude même le bien qu'on espère ; et comme la plupart des bienfaits portent remède à quelque mal, si tu me laisses longtemps dans la souffrance, quand

tu peux m'en affranchir aussitôt ; si tu retardes mon bonheur, tu mutiles ton bienfait.

La bienfaisance se hâte, et l'on fait promptement ce qu'on fait volontiers. Celui qui tarde et remet de jour en jour ses services, n'oblige pas de bon cœur. Il perd ainsi deux choses essentielles, et le temps et la preuve de sa bonne volonté. Vouloir tard, c'est ne pas vouloir.

VI. En toute chose, Libéralis, la façon de parler ou d'agir n'est pas ce qui importe le moins ; la diligence fait beaucoup gagner, la lenteur fait beaucoup perdre. Ainsi, dans un javelot le fer est toujours de même nature ; mais la différence est grande, s'il est lancé à bras tendu, ou s'il s'échappe d'une main languissante. Le même glaive égratigne ou transperce, suivant la tension du muscle qui le dirige. De même quand on donne, la différence est dans la manière de donner.

Qu'un bienfait a de charme et de prix, si le bienfaiteur ne souffre pas les remerciements ; si en donnant il oublie déjà qu'il a donné ! Au contraire, c'est une folie de gourmander celui auquel on rend les plus grands services, et de confondre ensemble l'outrage et le don. Il ne faut donc pas aigrir un bienfait, et le mêler d'amertume. Si tu as quelque remontrance à faire, choisis un autre moment.

VII. Fabius Verrucosus comparait un présent donné avec rudesse, par un homme brutal, à des pains pierreux, que la faim force à prendre, et qu'on mange avec répugnance.

Tibérius César, sollicité par M. Allius Nepos, prétorien, de payer ses dettes, lui ordonna de présenter la liste de ses créanciers. Cela n'est pas

V. Nihil æque amarum, quam diu pendere. Æquiore quidam animo ferunt præcidi spem suam, quam trahi. Plurisque autem hoc vitium est, ambigere prava differendi promissa, ne minor sit rogantium turba. Quales regie potentie ministri sunt, quos delectat superbie suæ longum spectaculum ; minusque se judicant posse, nisi diu multumque singulis, quid possint, ostenderint. Nihil confestim, nihil semel faciunt ; injuriæ illorum precipites, lenta beneficia sunt. Quare verissimum existima, quod ille comicus dixit

..... Quid ? tu non intelligis,
Tantum te gratiæ œmere, quantum moræ adjicia ?

Inde illæ voces, quas ingenuus dolor exprimit : Fac, si quid facis ; et, Nihil est tanti : Malo mihi jam neges. Ubi in ædium adducius animus incipit beneficium odisse, dum expectat, potest ob id gratis esse ? Quemadmodum acerbissima crudelitas est, quæ trahit pœnam ; et misericordie genus est, cito occidere, quia tormentum ultimum finem sui secum affert ; quod antecedit tempus, maxima venturi supplicii pars est : ita major est muneris gratia, quo minus diu pependit. Est enim bonarum etiam rerum sollicitis exasperatio gravis ; et quam plurima beneficia remedium alicujus rei afferant ; qui aut diutius

torqueri patitur, quem protinus potest liberare, aut gaudere tardius, beneficio suo manus offert. Omnis benignitas properat ; et proprium est libenter facientis, cito facere. Qui tarde, et diem de die extrahens profuit, non ex animo fecit. Ita duas res maximas perdidit, et tempus, et argumentum amicæ voluntatis ; tarde velle, volentis est.

VI. In omni negotio, Liberatis, non minima portio est, quomodo quidque aut dicatur, aut fiat ; multum celeritas fecit, multum abstulit mora. Sicut in telis eadem ferri vis est : sed infinitum inter est, utrum excusso la-certo torqueantur, an remissa manu effluant. Gladius idem et stringit, et transforat ; quam presso ariculo venerit, referit. Idem est quod datur ; sed interest, quomodo detur. Quam dulce, quam pretiosum est, si gratias sibi agi non est passus, qui dedit ; si dedisse, dum dat, oblitus est ! nam corripere eum, cui quæmaxime aliquid præstes, dementia est, et inserere contumeliam meritis. Itaque non sunt exasperanda beneficia, nec quidquam illis triste miscendum. Etiam si quid erit, de quo velis admonere, aliud tempus eligito.

VII. Fabius Verrucosus beneficium ab homine duro aspere datum, panem lapidosum vocabat, quem esurienti accipere necessarium sit, esse, acerbum. Tibérius César rogatus a Nepote M. Ælio prætorio, ut ari alieno

un don, mais une convocation de créanciers. Quand César eut les noms, il écrivit qu'il avait ordonné de compter la somme à un débauché; (*nepoti*) et ajoutant une outrageuse réprimande, il s'ensuivit que les dettes furent payées, et que ce ne fut pas un bienfait. Il le délivra de ses créanciers, mais il n'en fit pas son obligé.

Tibère avait en cela un but. Peut-être voulait-il empêcher que d'autres accourussent lui faire la même prière. C'était là sans doute un moyen efficace pour réprimer par la honte les mauvaises passions des hommes; mais, quand on offre un bienfait, il faut suivre une tout autre voie.

VIII. En général, quelque don que vous fassiez, il faut l'embellir pour le mieux faire agréer. Or, Tibère n'obligeait pas, mais châtiât. Et pour dire en passant ce que je pense là-dessus, il me semble peu convenable, même à un prince, de ne donner que pour flétrir. Encore Tibère ne put-il pas échapper aux ennuis qu'il croyait s'épargner de cette façon : car il se trouva bientôt des gens qui firent la même demande : tous reçurent ordre de rendre compte de leurs dettes en plein sénat, et à ce prix il leur donna la somme. Ce n'est pas là une libéralité; c'est une censure : ce n'est pas un secours; c'est une aumône de prince : ce que je ne puis me rappeler sans rougir n'est pas un bienfait. J'ai été envoyé devant un juge; j'ai ; laidé pour obtenir.

IX. C'est pourquoi les maîtres de la sagesse enseignent que certains bienfaits doivent être publics, les autres cachés. Ils doivent être publics, lorsqu'il y a gloire à les mériter, comme les dons

militaires, les honneurs et tout ce qui augmente de prix par la renommée. Mais ce qui ne procure ni honneur ni considération, ce qui est donné à l'infirmité, à l'indigence, à la pauvreté honteuse, doit être donné en secret, et n'être connu que de ceux qui en profitent. Quelquefois même il faut tromper ceux que l'on aide, de manière qu'ils reçoivent sans savoir de quelle main

X. On raconte qu'Arcésilas avait un ami pauvre et qui dissimulait sa pauvreté, ne voulant pas même, étant malade, avouer qu'il manquait de quoi se procurer les choses les plus nécessaires : il résolut donc de l'aider en cachette, et plaça, à son insu, un sac d'argent sous son chevet, afin que cet homme, inutilement discret, parût trouver ce dont il avait besoin, plutôt que le recevoir.

Quoi donc! laisserai-je ignorer que c'est de moi qu'il a reçu? sans doute : si d'abord cela même est une partie du bienfait; ensuite, je ferai bien d'autres choses, j'en donnerai bien d'autres qui lui feront deviner l'auteur du premier. Enfin, qu'il ne sache pas qu'il a reçu, que je sache que j'ai donné. C'est peu, diras-tu : c'est peu, si tu veux placer à intérêt; mais si tu veux donner de la manière la plus profitable pour celui qui reçoit, tu auras assez de ton témoignage. Autrement, ce n'est pas de faire le bien qui te charme, mais de paraître le faire. Je veux, dis-tu, qu'il le sache : tu cherches donc un débiteur. Je veux absolument qu'il le sache : quoi! s'il lui est plus utile de l'ignorer, plus honorable, plus agréable? ne changeras-tu pas d'avis? Je veux qu'il le sache : ainsi tu ne saurais pas un homme dans les ténèbres.

ejus succurreret, edere illum sibi nomina creditorum jussit. Hoc non est donare, sed creditores convocare. Quam edita essent, scripsit, Nepoti jussisse se pecuniam solvi, adjecta contumeliosa admonitione, effecit, ut nec res alienum haberet, nec beneficium. Liberavit illum a creditoribus, sibi non obligavit. Aliquid Tiberius secutus est; puto, noluit plures esse, qui idem rogaturi concurrerent. Ita fortasse efficax ratio fuerit, ad hominum improbas cupiditates pudore reprimendas; beneficium vero danti tota alia sequenda est via.

VIII. Omni genere quod des, quo sit acceptius, adornandum est. Hoc vero non est beneficium dare, deprehendere est. Et ut in transitu de hac quoque parte dicam quid sentiam, ne principi quidem satis decorum est, donare ignominie causa. Tametsi inquietudinem effugere Tiberius ne hoc quidem modo, quo vitabat, potuit. Nam aliquot postea, qui idem rogarent, inventi sunt; quos omnes jussit reddere in senatu æris alieni causas, et ita illis certas summas dedit. Non est illud liberalitas; censura est; auxilium est; principale tributum est. Beneficium non est, cujus sine rubore meminisse non possum. Ad judicem missus sum : ut impetrem, causam dixi!

IX. Præcipiunt itaque omnes auctores sapientiæ, quædam beneficia palam danda, quædam secreto. Palam,

quæ consequi gloriosum est : ut militaria dona, et honores, et quidquid aliud notitia pulchrius sit. Rursus quæ non producunt, nec honestiorem faciunt, sed succurrunt infirmitati, egestati, ignominie, tacite danda sunt; ut nota sint solis, quibus prosunt. Interdum et ipse qui juvatur, fallendus est, ut habeat, nec a quo acceperit, sciat.

X. Arcesilaus, ut aiunt, amico pauperi, et paupertatem suam dissimulanti; ægro autem, et ne hoc quidem contenti, deesse sibi in sumtum ad necessarios usus, quum clam succurrendum judicasset, pulvino ejus ignorantis sacculum subjecti, ut homo inuuliter verecundus, quod desiderabat, inveniret potius quam acciperet. Quid ergo? ille nesciat a quo acceperit? Primum nesciat, si hoc ipsum beneficii pars est, deinde multa alia faciam, multa tribuam, per quæ intelligat et illius auctorem. Denique ille nesciat accepisse se : ego sciam me dedisse. Parum est, inquis. Parum, si tenerare cogitas; sed si dare quo genere accipienti maxime profuturum erit, dabis, contentus eris te teste. Alioquin non benefacere delectat, sed videri benefecisse. Volo, inquis, sciat! debitorem quæris. Volo utique sciat! quid, si illi utilius est nescire? si honestius, si gratius? non in aliam partem abis? Volo sciat! ita tu hominem non servabis in tenebris? Non nego, quoties patitur res, percipiendum gaudium

Je ne m'oppose pas, quand l'occasion le permet, à ce qu'on recueille quelque joie du plaisir de celui qui accepte; mais s'il a besoin et honte de mes secours; si mes dons l'offensent, à moins que je ne les cache, je n'irai pas enregistrer mon bienfait. Pourquoi? c'est que je ne dois pas lui faire connaître que c'est moi qui ai donné; puisqu'un des premiers préceptes, un des plus importants, est de ne jamais reprocher, et même de ne jamais rappeler un service. Car telle est la loi du bienfait entre deux hommes: l'un doit aussitôt oublier qu'il a donné; l'autre ne doit jamais oublier qu'il a reçu; c'est déchirer le cœur, c'est l'accabler, que de rappeler sans cesse vos services.

XI. On s'écrierait volontiers comme cet homme sauvé par un des amis de César de la proscription des triumvirs, et qui, ne pouvant plus supporter sa fatuité, s'écria: « Rends-moi à César. » Jusqu'à quand diras-tu: « C'est moi qui t'ai sauvé la vie, c'est moi qui t'ai arraché à la mort? » Oui, c'est la vie pour moi, si tu me laisses m'en souvenir; si tu m'y forces, c'est la mort. Je ne te dois rien si tu m'as sauvé pour avoir quelqu'un dont tu fasses parade. Jusqu'à quand me traineras-tu partout? jusqu'à quand m'empêcheras-tu d'oublier mon malheur? Un triomphateur ne m'eût promené qu'une fois.

Ne disons point ce que nous donnons; rappeler c'est redemander. Il ne faut pas insister sur un bienfait; il ne faut pas en provoquer le souvenir, à moins que les anciens bienfaits ne soient rappelés par de nouveaux. On ne doit pas même en parler aux autres: que celui qui donne se taise; que ce-

lui qui reçoit parle. Sinon on vous dira ce qu'on dit à un homme qui prônait partout son bienfait: « Tu ne nieras pas que tu l'aies repris? — Quand donc? — Mais souvent, et en beaucoup d'endroits, c'est-à-dire toutes les fois et partout où tu l'as raconté. »

Qu'as-tu besoin de parler? Pourquoi te charger de fonctions qui ne t'appartiennent pas? Il y en a d'autres qui s'en acquitteront plus honorablement; et en parlant, ils te loueront surtout de n'avoir pas parlé. Tu me prends pour un ingrat, si tu crois que personne ne saura ton bienfait, à moins que tu ne le révèles. Il faut si bien t'en garder, que même si quelqu'un le raconte devant toi, tu devras répondre: « Certes, il est très-digne qu'on fasse davantage; mais moi, je sais que jusqu'ici j'ai plutôt eu l'intention de le servir que je ne l'ai servi en effet. » Et ces mots doivent être dits sans affectation, et sans prendre cet air avec lequel certaines gens repoussent ce qu'ils veulent le plus attirer à eux.

Ensuite il faut y mettre tous les égards dont tu es capable. Le laboureur perdra ce qu'il a confié à la terre, s'il abandonne ses travaux après les semailles; ce n'est qu'à force de soins que le blé monte en épis; rien ne peut fructifier que par une surveillance constante et une culture toujours égale du premier au dernier jour. Les bienfaits ont le même sort. En peut-il être de plus grands que ceux des pères à l'égard de leurs enfants? Cependant ils ne seraient pas assurés s'ils s'arrêtaient à l'enfance, si une tendresse constante ne cultivait son ouvrage. Tous les autres bienfaits ont le même sort: tu les perds si tu n'y aides; c'est peu d'avoir donné, il faut entretenir. Si tu

ex accipientis voluntate: sin adjuvari illum et oportet, et pudet; si quod præstamus, offendit, nisi absconditur; beneficium in acta non mitto. Quidni? ego illi non sum judicatorum me dedisse, quum inter prima præcepta ac maxime necessaria sit, ne unquam exprobrem, immo ne admoneam quidem. Hæc enim beneficii inter duos lex est; alter statim oblivisci debet dati, alter accepti nunquam. Lacerat animum et premit frequens meritorum commemoratio.

XI. Libet exclamare, quod ille triumphali proscriptione servatus a quodam Cæsaris amico exclamavit, quum superbiam ejus ferre non possit: « Redde me Cæsari. Quousque dices: Ego te servavi, ego te eripui morti? istud, si meo arbitrio memini, vita est; si tuo, mors est. Nihil tibi debeo, si me servasti, ut haberes, quem ostenderes. Quousque me circumducis? quousque oblivisci fortunæ meæ non sinis? semel in triumpho ductus essem. » Non est dicendum, quid tribuerimus; qui admonet, repetit. Non est instandum, non est memoria revocanda; nisi ut aliud dando, prioris admoneas. Ne aliis quidem narrare debemus; qui dedit beneficium, taceat; narret, qui accepit. Di etur enim, quod illi ubique jactanti beneficium suum: Num negabis, inquit, te rece-

pisse? et quum respondisset, Quando? Sæpe quidem, inquit, et multis locis; id est, quoties et ubicunque narrasti. Quid opus est te loqui? quid alienum occupare officium? Est qui istud facere honestius possit; quo narrante et hoc laudabitur, quod ipse non narras. Ingratum me judicas, si istud te tacente, nemo sciturus est? Quod ad o non est committendum, ut etiamsi quis coram nobis narrabit, et respondendum sit: Dignissimus quidem ille est majoribus beneficiis, sed ego magis velle me scio omnia illi præstare, quam adhuc præstiisse. Et hæc ipsa non venaliter, nec ea figura, qua quidam rejiciunt, que magis ad se volunt attrahere. Deinde adicienda omnis humanitas. Perdet agricola quod sparsit, si labores suos destituet in semine. Multa cura sua perducuntur ad segetem; nihil in fructum pervenit, quod non a primo usque ad extremum æqualis cultura prosequitur; eadem beneficiorum est conditio. Numquid ulla majora possunt esse, quam que in liberos patres conferunt? Hæc tamen irrita sunt, si in infantia deserantur, nisi longa pietas munus suum nutriat. Eadem ceterorum beneficiorum conditio est; nisi illa adjuveris, perdes; parum est dedisse, fovenda sunt. Si gratos vis habere quos obligas, non tantum des oportet beneficia, sed et ames. Præcipue,

veux voir reconnaissants ceux que tu obliges, il faut non-seulement donner, il faut aimer ses bienfaits.

Surtout, comme je l'ai dit, épargnons leurs oreilles. Rappeler nos services, provoque l'ennui; les reprocher, provoque la haine. Rien, quand on oblige, n'est à éviter comme l'orgueil. A quoi bon l'arrogance de ton visage, l'enflure de tes paroles? La chose elle-même te grandit assez. Dépose toute vaine jactance : les actions parlent quand la bouche se tait. Un présent fait avec orgueil est non-seulement désagréable, mais odieux.

XII. Caius César donna la vie à Pompéius Pennus, si c'est donner que de ne point ôter. Ensuite, comme celui-ci le remerciait de cette grâce, il lui présenta à baiser son pied gauche. Ceux qui l'exécutent et nient qu'il l'ait fait par insolence, prétendent qu'il ne voulait que lui montrer sa pantoufle dorée, ou plutôt d'or, enrichie de perles. D'accord. Et d'ailleurs, qu'y a-t-il de si humiliant pour un consulair d'embrasser de l'or et des perles, surtout ne pouvant choisir sur le corps de Caius un seul endroit plus pur à embrasser? Cet homme, né pour faire plier à la servitude asiatique les mœurs d'une cité libre, jugea que c'était peu de voir un vieux sénateur, abaissant toutes ses dignités, suppliant en présence des principaux citoyens, et prosterné devant lui, comme se prosterne un vaincu devant un ennemi victorieux : il trouva quelque chose plus bas que les genoux, pour y faire descendre la liberté. N'était-ce pas là fouler la république, et (pourrait-on ajouter, car cela n'est pas indifférent) la fouler du pied

gauche? Car il n'eût pas été assez loin dans cette nouveauté d'insolence et de folie, cet empereur qui venait en pantoufles entendre un consulair plaider pour sa vie, s'il n'eût porté sa cheville au visage d'un sénateur.

XIII. O arrogance d'une haute fortune! maladie des sots! qu'il est doux de ne rien recevoir de toi! Comme tu sais convertir un bienfait en outrage! Comme tu te plais à tout ce qui est excessif! Comme tout a mauvaise grâce en toi! Plus tu te rehausses, plus tu tombes bas, et tu montres que tu ne connais pas les biens dont tu es si gonflée. Tu corromps tout ce que tu donnes. Nous pouvons donc te demander ce qui te fait porter la tête si haute, et changer d'air et de figure, au point que tu préfères avoir un masque plutôt qu'un visage.

Les bienfaits plaisent lorsqu'ils sont offerts avec des dehors humains, ou du moins doux et affables; lorsqu'un supérieur me donne sans se dresser au-dessus de moi, mais avec toute la bonté qu'il a pu, descendant à mon niveau, ôtant tout faste à son présent, saisissant l'occasion propre, afin que je paraisse obligé, plutôt par circonstance que par besoin. Il y a un moyen d'empêcher ces importants de perdre leurs bienfaits par leur insolence, c'est de leur persuader que les dons ne paraissent pas plus grands pour être offerts avec plus de fracas; qu'eux-mêmes ne peuvent pas pour cela paraître plus grands; que c'est une fausse grandeur que celle de l'orgueil, et qu'elle fait prendre en aversion même ce qui est aimable.

XIV. Il y a des choses qui doivent nuire à ceux

ut dixi, parcamus auribus; admonitio tedium facit, exprobratio odium. Nihil æque in beneficio dando vitandum est, quam superbia. Quid opus arrogantia vultus? quid timore verborum? ipsa res te extollit. Detrahenda est inanis jactatio; res loquentur, nobis tacentibus. Non tantum ingratum, sed invisum est beneficium superbe datum.

XII. C. Cæsar dedit vitam Pompeio Penno, si dat, qui non aufert; deinde absoluto, et agenti gratias, porrexit osculandum sinistrum pedem. Qui excusant, et negant id insolentiæ cau a factum, aiunt socculum aureum, immo aureum margaritis distinctum, ostendere eum voluisse. Ita prorsus; quid hic contumeliosum est, si vir consularis aurum et margaritas osculatus est; et alioquin nullam partem in corpore ejus electurus, quam pur us oscularetur? Homo natus in hoc, ut mores liberæ civitatis Persici servitute mutaret, parum judicavit, si sena or senex, summissis honoribus, in conspectu principum supplex sibi, eo more jacuisset, quo victi hostes hostibus jacere: invenit aliquid infra genua, quo libertatem detruderet. Non hoc est rempublicam calcare? et quidem (dicet aliquis, nam potest ad rem pertinere) sinistro pede? Parum enim tæde furioseque insolens

fuerat, qui de capite consularis viri soccatus audiebat, nisi in os senatoris ingessisset imperator epigros suos.

XIII. O superbia magnæ fortunæ! O stultissimum malum! ut a te nihil accipere juvat! ut omne beneficium in injuriam convertis! ut te omnia nimia delectant! ut te omnia dedecent! quoque altius te sublevasti, hoc depressior es, ostendi que te non agnoscere ista bona, quibus tantum inflaris. Quidquid das, corrumpis. Libet itaque interrogare, quid tantopere te resupinet, quid vultum habitumque oris pervertat, ut malis habere personam, quam faciem? Jucunda sunt, quæ humana fronte, certe leni, placidaque tribuuntur; quæ quum daret mihi superior, non exsultavit supra me, sed quam potuit, benignissimus fuit, descenditque in æquum, et detrahit muneri suo pompam; sic observavit idoneum tempus, ut in occasione potius, quam in necessitate succurreret. Uno modo istis persuadebimus, ne beneficia sua insolentia perdant, si ostenderimus non ideo videri majora, quæ tumultuosius data sunt; ne ipsos quidem ob id cuiquam posse majores videri; vanam esse superbiam magnitudinem, et quæ in odium etiam amanda perducatur.

XIV. Sunt quædam nocitura impetrantibus, quæ non

qui les obtiennent ; pour celles-là , ce n'est pas le don , mais le refus qui est un bienfait : c'est pourquoi nous consulterons l'intérêt de celui qui demande , plutôt que sa volonté . Car souvent nous désirons des choses nuisibles , et nous ne pouvons voir combien elles sont pernicieuses , parce que la convoitise obscurcit le jugement ; mais lorsque l'ardeur s'est calmée , lorsque tombe la fougue d'une âme ardente qui repousse tout conseil , nous détestons les pernicieux auteurs de ces funestes présents . Comme nous refusons l'eau froide à un malade , le fer à la douleur et au désespoir , et aux amants tout ce que leur ardeur tournerait à leur préjudice ; de même nous persisterons à ne pas donner des choses nuisibles , quand elles nous seraient demandées avec humilité et soumission , et même avec larmes . Il faut considérer autant la fin des bienfaits que le commencement , et donner non seulement ce qu'on sera charmé de recevoir , mais ce qu'on sera charmé d'avoir reçu .

Il y a bien des gens qui disent : « Je sais que cela ne lui profitera pas ; mais que faire ? il m'en prie , je ne puis résister à ses instances . C'est son affaire ; il n'aura à se plaindre que de lui , non de moi . » Tu te trompes ; c'est de toi , et avec justice , lorsqu'il sera revenu de son délire , et que ce transport , qui enflamme son cœur , sera calmé . Et pourquoi ne haïrait-il pas le complice de sa perte et de sa ruine ?

C'est une bonté cruelle que de se laisser fléchir aux prières que les gens nous font à leur détriment . De même que c'est une très-belle action de sauver quelqu'un malgré lui et contre sa volonté ; de même c'est de la haine caressante et

affable de lui accorder à des dons empoisonnés .

Donnons des choses qui deviennent de plus en plus agréables par l'usage , qui ne se changent jamais en mal . Je ne donnerai point l'argent que je saurai devoir être compté à l'adultère , afin de ne pas me trouver mêlé à une mauvaise pensée ou à une mauvaise action . Si je puis , je dissuaderai le crime , sinon je n'y aiderai point . Soit que la colère entraîne son âme dans une fausse route , soit que l'ardeur de l'ambition le précipite dans une voie peu sûre , je ne m'exposerai pas à ce qu'il puisse dire un jour : « Celui-là m'a tué par son amitié . » Souvent il n'y a pas de différence entre les présents des amis et les vœux des ennemis . Tout ce que les uns nous souhaitent de maux , l'indulgence intempestive des autres le prépare et le précipite . Or , qu'y a-t-il de plus honteux (ce qui n'arrive que trop souvent) , que de ne mettre aucune différence entre la haine et le bienfait ?

XV. Jamais ne donnons des choses qui doivent tourner à notre déshonneur . Comme la première loi de l'amitié est l'égalité entre amis , il faut consulter l'intérêt de chacun . Je donnerai à l'indigent , mais non pour me réduire à l'indigence : je secourrai celui qui va périr , mais non pour périr moi-même , à moins que je ne me dévoue à un grand homme ou à une grande action . Je ne donnerai rien , qu'il me serait honteux de demander .

Je ne veux ni enfler un faible service , ni permettre que l'on reçoive comme peu ce qui est beaucoup . Car de même que celui qui met en compte ce qu'il a donné , en détruit le mérite , de même celui qui montre combien il donne , fait

dare , sed negare , beneficium est . Estimabimus itaque utilitatem potius , quam voluntatem petentium . Sæpe enim noxia concupiscimus , nec dispicere quam perniciosi sint licet , quia iudicium interpellat affectus ; sed quum subsedit cupiditas , quum impetus ille flagrantis animi , qui consilium fugat , cecidit , detestamur perniciosos malorum numerum auctores . Ut frigidam agris negamus , ut lugentibus ac sibi iratis ferrum , aut amantibus quidquid contra se usus ardor petit ; sic ea , quæ nocitura sunt , impense ac submisse , nonnunquam etiam miserabiliter rogantibus , perseverabimus non dare . Tum initia beneficiorum suorum spectare , tum etiam exitus decet ; et ea dare quæ non tantum accipere . sed etiam accepisse delectet . Multi sunt qui dicant : Scio hoc illi non profuturum ; sed quid faciam ? rogat , resistere precibus ejus non possum . Viderit ; de se , non de me , queretur . Falsum est ; immo de te , et merito quidem , quum ad mentem bonam redierit , quum accessio illa , quæ animum inflammabat , remiserit . Quidam eum oderit , a quo in damnum ac periculum suum adjutus est ? Exorari tu perniciousum rogantium , salva bouitas est . Quemadmodum pulcherrimum opus est , etiam invitos nolentesque servare ; ita rogantibus pestifera largiri , blandum et af-

fabile odium est . Beneficium demus , quod usu magis ac magis placeat , quod nunquam in malum vertat . Pecuniam non dabo , quam numeraturum adulteræ sciam , ne in societate turpis facti ac consilii inveniar . Si potero , revocabo ; sin minus , non adjuvabo scelus . Sive illum ira , quo non debebat , impellit , sive ambitionis calor abducit a tutis ; non a semet ipso vim sibi inferri patiar ; non committam , ut possit quandoque dicere : ille amando me occidit . Sæpe nihil interest inter amicorum munera , et hostium vota . Quidquid illi accidere optant ; in id horum intempestiva indulgentia impellit , atque instruit . Quid autem turpius , quam , quod evenit frequentissime , ut nihil intersit inter odium , et beneficium ?

XV. Nunquam in turpitudinem nostram reditura tribuamus . Quum summa amicitia sit , amicum sibi æquare , utrique simul consulendum est . Dabo egentem , sed ut ipse non egeam ; succurram perituro , sed ut ipse non peream ; nisi si futurus ero magni hominis , aut magna rei merces . Nullum beneficium dabo , quod turpiter peterem ; nec exiguum dilatabo , nec magna pro parvis accipi patiar . Nam ut qui quod dedit , imputat , gratiam destruit ; ita qui quantum det , ostendit , munus suum commendat , non exprobrat . Respicendæ sunt cuique facultates suæ ,

valoir son bienfait, ne le reproche pas. On doit consulter ses facultés et ses forces pour ne faire ni plus ni moins qu'on ne peut. Il faut apprécier aussi ceux à qui nous donnons; car certaines choses sont trop modiques pour sortir de la main d'un homme puissant, d'autres sont trop grandes pour la main qui reçoit. Mettons donc en parallèle les personnes qui donnent et qui reçoivent, et comparons avec elles ce que nous donnons, afin que le don ne soit pour celui qui offre ni un fardeau ni une bagatelle, afin que celui à qui il est offert ne puisse le dédaigner ou le refuser.

XVI. Alexandre, cet insensé dont l'âme ne concevait rien que de gigantesque, offrait à quelqu'un une ville en présent. Celui-ci, qui connaissait sa mesure, craignant l'envie que lui attirerait un don si considérable, lui fit observer qu'il ne convenait pas à sa fortune : « Je ne cherche pas, répondit le roi, ce qu'il te convient de prendre, mais ce qu'il me convient de donner. »

Ce mot paraît sublime et royal, tandis qu'il n'est que ridicule. Car rien en soi-même ne convient à qui que ce soit : tout dépend de la chose, de la personne à qui elle est donnée, du moment, du motif, du lieu, et de bien d'autres choses qui, seules, déterminent le caractère de chaque action. Monstre gonflé d'orgueil ! s'il ne lui est pas convenable de recevoir, il ne l'est pas à toi de donner. Il faut une juste proportion entre les personnes et les dignités; et comme en tout, la vertu a des limites, il y a autant de mal à les dépasser qu'à ne pas les atteindre. Sans doute c'était permis à toi, sans doute la fortune t'avait élevé assez haut, pour que tes cadeaux fussent des villes :

mais combien il eût été plus beau de ne pas les prendre que d'en faire largesse ! Cependant il peut se trouver quelqu'un de trop petit, pour que tu puisses le gorgier du dou d'une cité.

XVII. Un cynique demanda un talent à Antigone : il lui répondit que c'était plus qu'un cynique ne devait demander. A ce refus, il demanda un denier. Antigone répliqua que c'était au-dessous de ce qu'un roi devait donner. Une telle subtilité est honteuse. Il trouva le moyen de ne rien donner. Dans le denier, il considéra le roi, le cynique dans le talent; tandis qu'il pouvait donner le denier comme à un cynique, le talent comme roi. Quand même il y aurait quelque chose au-dessus de ce qu'un cynique pût accepter, il n'est rien de si petit que la bienveillance d'un roi ne puisse honorablement accorder.

Si tu me demandes mon avis, j'approuve Antigone : car rien n'est moins excusable que de demander de l'argent et de le mépriser. Tu as dit : haine à l'argent; c'est là ta profession de foi; tu as pris ce rôle; il faut le jouer. C'est outrager toute morale, que d'acquérir des richesses en faisant gloire de pauvreté. Chacun doit donc considérer non moins sa propre personne, que celle des gens qu'il pense à obliger.

Je veux me servir de la comparaison que notre Chrysisse emprunta au jeu de balle : la balle tombe nécessairement par la faute ou de celui qui l'envoie ou de celui qui la reçoit. Elle ne conserve sa direction que lorsqu'elle vole d'une main à l'autre, lancée et reçue habilement par les deux joueurs : mais il faut que le joueur soit adroit, que son jet soit différent lorsque son adversaire

viresque; ne aut plus præstemus, quam possumus, aut minus. Æstimanda est ejus persona, cui damus; quædam enim minora sunt, quam ut exire a magnis viris debeant; quædam accipiente majora sunt. Utriusque itaque personam confer; et ipsum. inter illas, quod donabis, examina, numquid aut danti grave sit, aut parvum; numquid rursus qui accepturus est, aut fastidiat, aut non capiat.

XVI. Urbem cuidam Alexander donabat vesanus, et qui nihil animo non grande conciperet. Quum ille cui donabatur, se ipse mensus, tanti muneris invidiam refugeret, dicens non convenire fortunæ suæ : Non quaero, inquit, quid te accipere deceat, sed quid me dare. Animosæ vox videtur et regia, quum sit stultissima. Nihil enim per se quemquam decet; refert quid, cui, quando, quare, ubi, et cetera, sine quibus facti ratio non constabit. Tumidissimum animal! si illum accipere hoc non decet, nec te dare. Habeatur personarum ac dignitatum proportio et quum sit ubique virtutis modus, æque peccat quod excedit, quam quod defleat. Liceat istud sane tibi, et te in tantum fortuna sustulerit, ut congiaria tua urbes sint; quas quanto majoris animi fuit non capere,

quam spargere? est tamen aliquis minor, quam ut in sinu ejus condenda sit civitas.

XVII. Ab Antigono Cynicus petit talentum. Respondit, plus esse, quam quod Cynicus petere deberet. Repulsus petit denarium. Respondit, minus esse, quam quod regem deceret dare. Turpissima est ejusmodi cavillatio. Invenit quomodo neutrum daret; in denario regem, in talento Cynicum respexit, quum posset et denarium tanquam Cynico dare, et talentum tanquam rex. Ut sit aliquid majus, quam quod Cynicus accipiat, nihil tam exiguum est, quod non honeste regis humanitas tribuat. Si me interrogas, probo; est enim intolerabilis res, poscere nummos, et contemnere. Indixisti pecuniæ odium, hoc professus es; hanc personam induisti; agenda est. Iniquissimum est, te pecuniam sub gloria egrotatis acquirere. Adspicienda ergo non minus sua cuique persona est, quam ejus, de quo juvando quis cogitat. Volo Chrysispi nostri uti similitudine de pilæ lusu; quam cadere non est dubium, aut mittentis vitio, aut accipientis. Tunc cursum suum servat, ubi inter manus utriusque apte ab utroque et jactata et excepta versatur; necesse est autem lusor bonus, aliter illam collu-

est éloigné, ou lorsqu'il est rapproché. Il en est de même du bienfait : s'il n'est proportionné aux deux personnes qui donnent et qui reçoivent, il ne sortira pas comme il faut de la main de l'un, il n'arrivera pas jusqu'à l'autre. Si nous avons affaire à un joueur habile et exercé, nous lancerons la balle avec assurance, car de quelque manière qu'elle se présente, elle sera relevée par une main souple et agile. Si nous avons affaire à un novice et à un maladroit, nous ne la jetterons pas avec tant de raideur et de force, mais mollement et terre-à-terre, en la dirigeant jusque dans sa main. On doit en agir de même pour les bienfaits. Il faut instruire certains cœurs; et soyons contents, s'ils font des efforts, s'ils se risquent, s'ils ont bonne volonté. Mais nous faisons beaucoup d'ingrats, et nous les encourageons à l'être, comme si nos bienfaits ne devaient avoir de valeur qu'autant qu'on ne pourrait les reconnaître : semblables à ces joueurs malins qui cherchent à embarrasser leur adversaire, au détriment du jeu, qui ne peut durer que lorsqu'on s'entend bien.

Il y a des gens d'une si mauvaise nature, qu'ils aiment mieux perdre ce qu'ils ont donné, que de paraître l'avoir repris, hommes d'orgueil et de reproches. Combien n'est-il pas plus juste, plus humain de laisser son rôle à l'obligé et de l'encourager, de tout interpréter avec bonté pour aider la reconnaissance, de considérer les remerciements comme le paiement de la dette, de se montrer facile et de désirer même l'acquiescement de celui qu'on a obligé? On reçoit avec la même mauvaise grâce le prêteur lorsqu'il exige avec rigueur le remboursement et lorsque, par des dif-

ficultés et des lenteurs, il y oppose des délais. Il faut aussi bien savoir reprendre le bienfait que ne pas l'exiger. Le plus honnête est celui qui a donné facilement, n'a jamais exigé, s'est réjoui quand on lui a rendu, et, oubliant franchement ce qu'il a donné, reprend du même cœur que s'il recevait.

XVIII. Il y a des gens qui, non-seulement donnent, mais reçoivent avec hauteur : ce qu'il faut bien éviter. Car nous voici déjà arrivés à une autre partie de notre sujet, où nous indiquerons comment on doit se comporter en recevant des bienfaits. Tout devoir qui s'accomplit à deux, exige également de l'un et de l'autre. Lorsque tu auras établi comment doit être le père, il te reste encore autant à faire pour examiner comment doit être le fils : s'il est des lois pour le mari, il n'en est pas moins pour la femme. Ce sont des devoirs qui rapportent en proportion de ce qu'ils imposent, et qui veulent une règle commune, laquelle, comme dit Hécaton, est délicate. Car l'honnête est toujours d'un difficile accès, et même ce qui approche de l'honnête. Car il ne s'agit pas seulement de faire, mais, en faisant, de consulter la raison. C'est le guide qui doit nous conduire toute notre vie : c'est le conseil qui doit diriger les plus petites comme les plus grandes choses. Il faut donner ainsi qu'elle l'aura voulu. Ce qu'elle nous dira d'abord, c'est de ne pas recevoir de tout le monde. De qui donc recevrons-nous? Je te répondrai en peu de mots : de ceux à qui nous puissions paraître avoir donné.

Et ne faut-il pas choisir avec plus de précaution encore ceux à qui nous devons que ceux à qui nous donnerons? Car, pour ne point parler

sori longo, aliter brevi mittat. Eadem beneficii ratio est; nisi utrique personæ, dantis et accipientis, aptatur nec ab hoc exhibit, nec ad illum perveniet, ut d. bet. Si cum exercitato et docto negotium est, audacius pilam mittimus; utcumque enim venerit, manus illam expedita et agilibus repercutit. Si cum tirone et indocto non tam rigide, nec tam excusse, sed languidius, et in ipsam ejus dirigentes manum, remisse occurremus. Idem faciendum est in beneficiis. Quosdam doceamus, et satis judicemus, si conantur, si audent, si volunt. Facimus autem plerumque ingratos, et ut sint, favemus; tanquam ita demum magna sint beneficia nostra, si gratia illis referri non potuit; ut malignis lusoribus propositum est, collusionem traducere, cum damno scilicet ipsius lusus, qui non potest, nisi consentitur, extendi. Multi sunt tam pravæ naturæ, ut malint perdere quæ præstiterunt, quam videri recepisse, superbi et imitatores. Quanto melius, quantoque humanius id agere, ut illi quoque partes suæ consentiant; et favere, ut gratia sibi referri possit; benigne omnia interpretari, gratias agentem, non aliter quam si referat, audire, præbere se facilem, ad hoc, ut quem obligavit, etiam exolveri velit? Male audire solet fœnera-

tor, si acerbe exigit; aque si in recipiendo tardus ac difficilis moras quarrit; beneficium tam recipiendum est, quam non exigendum. Optimus ille, qui dedit facile, nunquam exigit; reddi gavisus est, bona fide quid præstisset, oblitus, qui accipientis animo recepit.

XVIII. Quidam non tantum dant beneficium superbe, sed etiam accipiunt; quod non est committendum. Jam enim transeamus ad alteram partem, tractaturi quomodo se gerere homines in accipiendis beneficiis debeant. Quodcumque ex duobus constat officium, tantundem ab utroque exigit. Qualis pater esse debeat, quum inspexeris, scies non minus operis illic superesse, ut dispicias, qualem esse oporteat filium. Sunt aliquæ partes mariti, sed non minores uxoris. Invicem ista quantum exigunt, præstant, et parem desiderant regulam; quæ, ut ait Hecaton, difficilis est. Omne enim honestum in arduo est, etiam quod vicinum honesto est; non enim tantum fieri debet, sed ratione fieri. Hac duce per totam vitam eundem est; minima maximaque ex hejus consilio gerenda sunt; quomodo hæc suaserit, dandum. Hac autem hoc primum censebit, non ab omnibus accipiendum. A quibus ergo accipiemus? Ut breviter tibi respondeam: ab his

des autres inconvénients (et ils sont en grand nombre), c'est déjà un cruel supplice que de devoir à quelqu'un qui te répugne. Rien, au contraire, n'est si doux que d'avoir reçu un bienfait de celui que l'on pourrait aimer, même après des torts. La douceur de l'amitié se trouve alors légitimée. Mais c'est le comble du malheur pour un homme probe et réservé, s'il lui faut aimer celui qui lui déplaît.

Il est bon d'avertir encore une fois que je ne parle pas des sages, qui se plaisent à tout ce qu'il leur faut faire; qui, maîtres absolus de leur âme, s'imposent la loi qu'ils veulent, et observent celle qu'ils imposent; mais de ces hommes moins parfaits, qui désirent marcher au bien, et dont les passions n'obéissent souvent qu'à regret. Il me faut donc choisir celui de qui je veux recevoir.

On doit même choisir avec plus de soin son créancier pour les dettes de reconnaissance, que pour les dettes d'argent. Car il suffit pour celles-ci de rendre ce que j'ai reçu, et, en le rendant, je suis quitte et libéré; mais pour les autres, il faut payer au-delà, et même après avoir restitué, je reste lié. Car lorsque je me suis acquitté, je dois m'acquitter encore.

L'amitié nous avertit de ne pas nous attacher à un homme indigne. Il en est de même du lien sacré de la bienfaisance, d'où naît l'amitié.

Mais, dis-tu, il n'est pas toujours en mon pouvoir de dire : Je ne veux pas : quelquefois il me faut accepter malgré moi. Un tyran cruel et emporté me donne : si je dédaigne son présent, il prendra mon refus pour un outrage : pourrai-je ne pas recevoir? Mets sur la même ligne le bri-

gand et le pirate, avec ce roi qui a une âme de brigand et de pirate. Que faire? et cependant il mérite peu que je lui sois redevable.

Lorsque je dis qu'il faut faire un choix, j'accepte la force et la crainte; quand on les emploie, il n'y a plus de choix. Mais si vous êtes libre, si vous êtes le maître de vouloir, ou non, c'est alors qu'il faut bien peser vos raisons. Si la violence vous ôte le libre arbitre, vous saurez que vous n'acceptez pas, mais que vous obéissez. Personne ne s'oblige en acceptant ce qu'il ne lui a pas été permis de refuser. Veux-tu savoir si je veux? fais que je puisse ne pas vouloir.

Cependant il t'a donné la vie : qu'importe ce qui est donné, s'il n'y a bonne volonté ni chez celui qui donne, ni chez celui qui reçoit. Si tu m'as sauvé, tu n'es pas pour cela mon sauveur. Le poison est quelquefois un remède : il n'est pas pour cela compté au nombre des choses salutaires. Il est des choses qui servent, et n'obligent point.

XIX. Un homme voulant tuer un tyran, lui ouvrit un abcès avec son glaive : le tyran ne dut pas le remercier de ce que, voulant lui nuire, il le guérit d'un mal qu'avait redouté l'art des médecins. Vois-tu que la chose en elle-même n'a pas une grande importance? parce que celui qui a fait du bien en voulant du mal, ne peut passer pour un bienfaiteur. Car le bien vient du hasard, le mal vient de l'homme.

Nous avons vu dans l'amphithéâtre un lion qui, reconnaissant son ancien maître dans une des victimes qu'on livrait aux bêtes, le protégea con-

quibus dedisse vellemus. Nam etiam majore dilectus querendus est, cui debeamus, quam cui præstemus; nam, ut non sequantur illa incommoda, sequantur autem plurima, græ tamen tormentum est debere, cui uoluis. Contra, jucundissimum est ab eo accepisse beneficium, quem amare etiam post injuriam possis, ubi amicitiam, alioqui jucundam, causa fecit et justam. Illud vero homini verecundo et probò miserrimum est, si eum amare oportet, quem non juvat. Toties admoneam necesse est, non loqui me de sapientibus, quos quidquid oportet, et juvat; qui animum in potestate habent, et legem sibi, quam volunt, dicunt, et quam dixerunt, servant; sed de imperfectis hominibus, honesta sequi volentibus, quorum affectus sæpe contumaciter parent. Itaque eligendus est, a quo beneficium accipiam. Et quidem diligentius querendus beneficii quam pecuniæ creditor. Huic enim reddendum est, quantum accepi; et si reddidi, solutus sum ac liber. At illi plus solvendum est; et nihilominus etiam, relata gratia, cobremus; debeo enim, quum reddidi, rursus incipere. Monetque amicitia non recipere indignum; sic est beneficiorum quidem sacratissimum jus, ex quo amicitia oritur. Non semper, inquit, mihi licet dicere, Nolo : aliquando beneficium accipiendum est et invito. Dicit tyrannus crudelis et iracundus, qui munus

suum fastidire te injuriam judicaturus est. Non accipiam? Eodem loco pono latronem et piratam, quo regem, animum latronis ac piratæ habentem. Quid faciam? parum dignus est, cui debeam. Quum eligendum dico cui debeas, vim majorem et metum excipio; quibus adhibita, electio perit. Si liberum est tibi, si arbitrii tui est, utrum velis, an non, id apud te ipse perpendes; si necessitas tollit arbitrium, scias te non accipere, sed parere. Nemo in id accipiendo obligatur, quod illi repudiare non licuit. Si vis scire, an velim; effice, ut possim nolle. Vitam tamen tibi dedit; non refert quid sit, quod da ur, nisi a volente volenti detur. Si servas i me, non ideo servator es. Venenum aliquando pro remedio fuit; non ideo numeratur inter salubria. Quædam prosunt, nec obligant.

XIX. Tuber quidam tyranni gladio divisit, qui ad eum occidendum venerat; non ideo illi tyrannus gratias egit, quod rem quam medicorum manus reformidaverant, nocendo sanavit. Vides non esse magnum in ipsa re momentum, quoniam non videtur dedisse beneficium, qui malo animo profuit. Casus enim beneficium est, hominis injuria. Leonem in amphitheatro spectavimus, qui unum e bestiariis agnitum, quum quondam ejus fuisset magister, protexit ab impetu bestiarum. Num ergo est

tre leur fureur. Est-ce donc un bienfait que le secours d'un animal? Non, sans doute : parce qu'il n'avait ni la volonté ni l'intelligence du bienfait. A la place du lion, suppose le tyran. L'un et l'autre donnent la vie : ni l'un ni l'autre ne fut bienfaiteur ; car il n'y a pas bienfait quand on est forcé de recevoir : il n'y a pas bienfait quand on doit à qui l'on ne veut pas devoir. Avant de me donner, il me faut mon libre arbitre : ensuite vient le bienfait.

XX. On a mis souvent en question si M. Brutus devait recevoir la vie de César, lorsqu'il avait le projet de le tuer. Nous examinerons ailleurs les raisons qui le décidèrent à ce meurtre. Car, en reconnaissant qu'il se montra grand homme dans toutes les autres circonstances, il me semble que dans celle-ci il s'abusa étrangement et ne se conduisit pas d'après le principe des stoïciens, en redoutant le nom de roi, quand le meilleur gouvernement est celui d'un roi juste ; en espérant que la liberté pouvait revenir, quand il y avait tant de profit à commander et à servir ; en croyant que la cité pouvait être rendue à son ancienne forme, quand elle avait perdu ses anciennes mœurs, et que l'égalité des citoyens, la stabilité des lois étaient possibles, quand il voyait tant de milliers d'hommes combattant non pour savoir s'ils serviraient, mais qui ils serviraient. Quel fut son oubli de la nature des choses et de la condition particulière de sa ville, lorsqu'il s'imaginait qu'après la mort d'un homme, il ne s'en présenterait pas un autre qui voulût la même chose ; tandis qu'on trouva un Tarquin après tant de rois tués par le fer ou la foudre. Mais il devait accep-

ter la vie, sans pour cela regarder César comme un père, puisque celui-ci n'avait acquis le droit de lui offrir ce bienfait que par la violation du droit. Car ce n'était pas le sauver, que de ne pas le tuer. Il ne lui accorda pas un bienfait ; mais il l'affranchit de la mort.

XXI. Voici qui peut davantage être mis en discussion : Que doit faire un prisonnier qui se voit offrir le prix de sa rançon par un homme qui a prostitué son corps et sa bouche à l'infamie ? Accepterai-je mon salut d'un homme impur ? Et, sauvé par lui, quelle reconnaissance pourrai-je lui témoigner ? Vivrai-je avec un homme obscène ? Ne vivrai-je pas avec mon libérateur ? Ce qu'il faut faire, je vais le le dire.

Même d'un tel homme je recevrai de l'argent, quand ma tête en dépend : mais je recevrai comme un prêt, et non comme un bienfait. Je lui restituerai son argent ; et si l'occasion de le servir se présente, je le sauverai dans le danger ; je ne descendrai pas jusqu'à l'amitié, qui est un lien entre semblables ; et je ne le considérerai pas comme un sauveur, mais comme un prêteur, auquel je saurai qu'il faudra rendre ce que j'ai reçu.

Un autre homme peut être digne que j'accepte lui ; mais son bienfait lui serait funeste. Je n'accepterai donc pas, parce qu'il est prêt à me servir à son préjudice, ou même à son péril. Il doit me défendre dans une accusation ; mais par ce patronage il se fera un ennemi du prince. Je serai moi-même son ennemi, si, lorsqu'il veut s'exposer pour moi, je ne préfère pas, ce qui est bien plus facile, être exposé sans lui.

C'est un exemple ridicule et frivole que rap-

beneficium, feræ auxilium? Minime ; quia nec voluit facere, nec beneficiendi animo fecit. Quo loco feram ponam, tyrannum pone. Et hic vitam dedit, et illa ; nec hic, nec illa beneficium ; quia non est beneficium, accipere cogi ; non est beneficium, debere, cui nolis. Ante des oportet mihi arbitrium mei ; deinde beneficium.

XX. Disputari de M. Bruto solet, an debuerit accipere a D. Julio vitam, quum occidendum eum judicaret. Quam rationem in occidendo secutus sit, alias tractabimus. Mihi enim, quum vir magnus fuerit in aliis, in hac re videtur vehementer errasse, nec ex institutione Stoica se egisse, qui aut regis nomen extimuit, quum optimus civitatis status sub rege jussit ; aut ibi speravit libertatem futuram, ubi tam magnum præmium erat et imperandi, et serviendi ; aut existimavit civitatem in priorem formam posse revocari, amissis pristinis moribus ; futuramque ibi æqualitatem civilis juris, et staturas suo loco leges, ubi viderat tot millia hominum pugnantia, non an servirent, sed utri. Quanta vero illum aut rerum naturæ, aut urbis suæ tenuit oblivio, qui, uno interempto, defutarum credit alium, qui idem vellet ; quam Tarquinus esset inventus, post tot reges ferro ac fulminibus

occisos ! Sed vitam accipere debuit : ob hoc tamen non habere illum parentis loco, qui in jus dandi beneficii injuria venerat. Non enim servavit is, qui non interfecit ; nec beneficium dedit, sed missionem.

XXI. Illud magis venire in disputationem potest aliquam, quid faciendum sit captivo, cui redemptionis pretium homo prostituti corporis et infamis ore promittit. Patiar me ab impuro servari ? servatus deinde, quam illi gratiam referam ? Vivam cum obsceno ? non vivam cum redemptore ? Quid ergo placeat, dicam. Etiam ab aliquo tali accipiam pecuniam, quam pro capite dependam : accipiam autem tanquam creditum, non tanquam beneficium. Solvam illi pecuniam, et si occasio fuerit servandi periclitantem servabo : in amicitiam, quæ similes jungit, non descendam ; nec servatoris illum loco numerabo, sed fræneratoris, cui sciam reddendum quod accepi. Est aliquis dignus, a quo beneficium accipiam : sed danti nociturum est ; ideo non accipiam, quia ille paratus est mihi cum incommodo, aut etiam periculo suo prodesse. Defensurus est me reum : sed illo patrocinio regem sibi est facturum inimicum. Inimicus sim, si, quum ille pro me periclitari velit, ego, quod facilius est, non facio, ut

porte Hécaton, lorsqu'il cite Arcésilas, qui refusa de l'argent offert par un fils de famille, pour ne pas offenser un père avare. Que fit-il de si louable? il n'a pas voulu prendre une chose dérobée; il a mieux aimé ne pas recevoir que rendre. Où est donc le désintéressement de ne pas accepter le bien d'autrui?

S'il nous faut l'exemple d'une belle âme, rappelons Græcinus Julius, ce grand citoyen que Caius fit mourir uniquement parce qu'il était plus homme de bien qu'il ne convient à un tyran d'en rencontrer. Ses amis lui apportant tous de l'argent pour la dépense des jeux publics, il refusa une somme considérable envoyée par Fabius Persicus. Ceux-ci, qui considéraient plutôt l'offrande que celui qui offrait, le blâmant de son refus: moi, répondit-il, que j'aie accepté un bienfait d'un homme dont je n'accepterais pas à table une santé! Et comme le consulair Rebilus, homme non moins décrié, lui envoyait une somme encore plus forte, et insistait pour qu'il l'acceptât: «Je te prie, lui dit-il, de m'excuser; j'ai refusé Persicus.» Mettrait-on plus de scrupule dans le choix d'un sénateur, que cet homme dans le choix d'un bienfaiteur?

XXII. Lorsque nous aurons jugé convenable d'accepter, acceptons de bon cœur; avouons ouvertement notre joie et qu'elle soit si manifeste pour notre bienfaiteur, qu'il y trouve une récompense immédiate. Car c'est une cause légitime de joie, de voir un ami joyeux; plus légitime encore d'avoir fait sa joie. Montrons par d'affectueux épanchements, que nous avons reçu avec recon-

naissance; proclamons-la non seulement en présence du bienfaiteur, mais aux yeux de tous. Celui qui a reçu avec reconnaissance, a déjà fait son premier paiement.

XXIII. Il y en a qui ne veulent recevoir qu'en secret: ils évitent les témoins et les confidants d'un bienfait: ceux-la ont une arrière-pensée. De même que celui qui oblige ne doit divulguer son bienfait qu'autant que cela plait à l'obligé; de même celui qui reçoit doit convoquer la foule. N'accepte point ce que tu as honte de devoir. Il y en a qui remercient furtivement, dans un coin, à l'oreille. Ce n'est pas là de la modestie, c'est une manière de désavouer. Il est ingrat celui qui, pour remercier, fuit les témoins.

Il y a des gens qui, en affaires, ne souffrent pas l'inscription de leur dette, ne veulent pas de courtiers, n'appellent pas de témoins à la signature, et refusent tout acte écrit. C'est ainsi qu'agissent ceux qui s'efforcent de dissimuler à tous, les services qui leur sont rendus. Ils craignent de les avouer, afin de paraître tout devoir à leur mérite plutôt qu'à l'appui des autres. Ils sont surtout sobres d'hommages pour ceux auxquels ils doivent la vie ou la fortune: et, en craignant de descendre au rôle de client, ils se rabaisent à celui d'ingrat.

XXIV. D'autres disent le plus de mal de ceux qui leur ont fait le plus de bien. Il est moins dangereux d'offenser certains hommes que de les obliger; ils cherchent dans la haine la preuve qu'ils ne vous doivent rien. Or, rien ne doit nous occuper davantage, que de fixer en nous le souvenir de nos

sine illo periclitari. Ineptum et frivolum hoc Hecaton ponit exemplum Arcesillai, quem ait a filio familias oblatam pecuniam non accepisse, ne ille patrem sordidum offenderet. Quid fecit laude dignum? quod furtum non recepit? quod maluit non accipere, quam reddere? quæ est enim alienam rem non accipere moderatio? Si exemplo magni animi opus est, utamur Græcini Julii viri egregii, quem C. Cæsar occidit ob hoc unum, quod melior vir erat, quam esse quemquam tyranno expediret. Is quam ab amicis conferentibus ad impensam ludorum pecunias acciperet, magnam pecuniam a Fabio Persico missam non accepit. Et objurgantibus his, qui non æstimabant mittentes, sed missa, quod repudiasset: Ego, inquit, ab eo beneficium accipiam. a quo propinationem accepturus non sum? Quumque illi Rebilus consularis, homo ejusdem infamiae, majorem summam misisset in-saretque, accipi juberet: Rogo, inquit, ignoscas, nam et a Persico non accepti. Utrum hoc munera accipere est? an senatum legere?

XXII. Quam accipiendum judicaverimus, hilares accipiamus, proflentes gaudium; et id danti manifestum sit, ut fructum præsentem capiat. Justa enim causa lætitiæ est, lætum amicum videre; justior, fecisse. Grato ad

nos pervenisse indicemus effusis affectibus; quod non ipso tantum audiente, sed ubique testemur. Qui grato beneficium accipit, primam ejus pensionem solvit.

XXIII. Sunt quidam, qui nolunt nisi secreto accipere testem beneficii et conscium vitæ; quos scias licet male cogitare. Quomodo danti in tantum producenda notitia est muneris sui, in quantum delectatura est eum, cui datur; ita accipienti adhibenda concio est. Quod pudet debere, ne acceperis. Quidam furtive agunt gratias, et in angulo, et ad aurem. Non est ista verecundia, sed inflandi genus. Ingratus est, qui, remotis arbitris, agit gratias. Quidam nolunt nomina secum fieri, nec interponi parios, nec signatores advocari, nec chirographum dare: idem faciunt, qui dant operam, ut beneficium in ipsos collatum, quam ignotissimum sit. Verentur palam ferre, ut sus potius virtute, quam alieno adjutorio consecuti dicantur. Rariores in eorum officis sunt quibus aut vitam aut dignitatem debent, et dum opinionem clientium timent, graviores saepe ingratorum.

XXIV. Alii pessime loquantur de optime meritis. Tutius est quosdam offendere, quam demeruisse: argumentum nihil debentium odio quærant. Atqui nihil magis præstandum est, quam ut memoria nobis meritorum hæ-

obligations, et plus d'une fois il faut le renouveler; car celui qui se souvient peut seul reconnaître, et c'est déjà reconnaître que de se souvenir.

N'accepte point dédaigneusement, ni à voix basse, ni d'un air nonchalant. Car celui qui reçoit avec indifférence, alors qu'un bienfait récent charme toujours, que fera-t-il lorsque son premier plaisir sera refroidi? L'un reçoit d'un air ennuyé, comme s'il disait: « Je n'en ai pas besoin; mais puisque tu me presses avec tant d'ardeur, je me mets à ta discrétion. » Un autre se renverse en arrière, et laisse douter à celui qui l'oblige qu'il s'en soit aperçu: un troisième ouvre à peine les lèvres, et se montre plus ingrat que s'il se taisait.

Il faut parler avec d'autant plus de chaleur, que le don est plus important. On peut ajouter ces mots: « Tu fais plus d'heureux que tu ne penses. » Car il n'est personne qui ne se réjouisse de l'extension de ses bienfaits. « Tu ne sais pas tout ce que tu m'as donné; mais il faut que tu saches combien c'est au-dessus de ce que tu l'estimes. » C'est déjà de la reconnaissance que d'ajouter au poids de ses obligations. « Jamais je ne pourrai m'acquitter avec toi: mais du moins je ne cesserai de proclamer partout que je ne puis m'acquitter. »

XXV. Rien ne mérita mieux à Furnius les bonnes grâces d'Auguste, rien ne rendit facile le succès de ses autres demandes, comme ces paroles lorsqu'il obtint la grâce de son père qui avait suivi le parti d'Antoine. « J'ai, dit-il, un seul tort à te reprocher, César; tu me contrains de vivre et de

mourir ingrat. » Qu'y a-t-il de plus digne d'un cœur reconnaissant, que de ne pouvoir jamais se contenter; que de n'arriver pas même à l'espérance de jamais égaler un bienfait?

Par de telles paroles et d'autres semblables, nous ferons que notre bonne volonté ne reste pas cachée, mais se fasse jour et brille au dehors. A défaut de paroles, si nous sentons combien nous devons, notre conscience éclatera sur notre visage.

Celui qui doit être reconnaissant pense à rendre dès qu'il reçoit. Il ressemble, dit Chrysippe, au coureur qui, prêt à disputer le prix, et renfermé dans la barrière, doit attendre son tour pour s'élaner comme à un signal donné. Il lui faut une grande agilité, de grands efforts, pour atteindre celui qui l'a devancé.

XXVI. Voyons maintenant ce qui surtout fait les ingrats. Une trop haute opinion de soi, et le défaut naturel à l'humanité, de n'admirer que soi et ce qui est sien; ou l'avidité, ou l'envie: voilà les principales causes. Commençons par la première:

Tout homme est pour lui-même un juge indulgent: de là vient qu'il pense avoir tout mérité, et ne recevoir que ce qui lui est dû; et il ne se croit jamais apprécié à sa juste valeur. « Il m'a donné cela; mais après combien de temps? après combien d'efforts? J'aurais eu bien davantage, si j'avais eu recours à un tel ou à un tel, ou même à moi seul. Je ne m'attendais pas à cela: j'ai été confondu dans la foule; puisqu'il m'a jugé digne de si peu, il eût été plus honnête de me passer. »

XXVII. L'augure Cn. Lentulus, qu'on citait

reat. quæ subinde reficienda est: quia nec referre potest gratiam, nisi qui meminit; et qui meminit, jam refert. Nec delicate accipiendum est, nec submisse et humiliter. Nam qui negligens est in accipiendo, quum omne beneficium recens placeat, quid faciet, quum prima ejus voluptas refrixerit? alius accipit fastidiose, tamquam qui dicat: « Non quidem mihi opus est; sed quia tam valde vis, faciam tibi mei potestate. » Alius supine, ut dubium præstanti relinquat, an senserit: alius vix labra diduxit, et ingrator, quam si tacuisset, fuit. Loquendum pro magnitudine rei impensius, et illa adjicienda: « Plures quam putas, obligasti. » Nemo enim non gaudet beneficium suum latius patere. « Nescis quid mihi præstiteris; sed scire te oportet, quanto plus sit quam aestimas. » Statim gratus est, qui se operat: « Nunquam tibi gratiam referre poterò; illud certe non desinam ubique confiteri, me referre non posse. »

XXV. Nullo magis Cæsarem Augustum demeruit, et ad alia impetranda facilem sibi reddidit Furnius, quam quod, quum patri Antonianas partes secuto venium impetrasset, dixit: Hanc unam, Cæsar, habeo injuriam tuam, effecisti ut viverem et morerer ingratus. Quid est tam grati animi, quam nullo modo sibi satisfacere, quam

nec ad spem quidem exæquandi unquam beneficium accedere? His atque ejusmodi vocibus id agamus, ut voluntas non lateat, sed aperiat, et luceat. Verba cessent licet, si quemadmodum debemus affecti sumus, conscientia eminebit in vultu. Qui gratus futurus est, statim dum accepit, de reddendo cogitat. Chrysippus quidem dicit, illum velut in certamen cursus compositum, et carceribus inclusum, opperiri debere suum tempus, ad quod velut dato signo prosiliat. Et quidem magna illi celeritate opus est, magna contentione, ut consequatur antecedentem.

XXVI. Videndum est nunc, quid maxime faciat ingratos. Aut nimis sui suspectus, et insitum mortalitati vitium, se suaque mirandi: aut aviditas, aut invidia. Incipiamus a primo. Nemo non benignus est sui judex; inde est, ut omnia meruisse se existimet, et in solutum accipiat; nec satis suo pretio se aestimatum putet. Hoc mihi dedit; sed quam sero, sed post quot labores? quando consequi plura potuissem, si illum, aut illum, aut me colere maluissem? Non hoc speraveram. In turbam coniectus sum, tam exiguo dignum me judicavit, honestius præteriri fuit.

XXVII. Cn. Lentulus augur, divitiarum maximum

comme le plus grand exemple de fortune, avant que le luxe des affranchis l'eût fait paraître pauvre (il vit dans ses coffres quatre cents millions de sesterces; ceci est à la lettre, car il ne fit que les voir), avait un esprit aussi mince que stérile. Car, quoiqu'il fût très-avare, on en tirait plutôt de l'argent que des paroles, tant il était pauvre de langage. Il devait toutes ses richesses à Auguste, auquel il s'était présenté avec son indigence surchargée du poids d'un grand nom. Devenu le premier de la ville en richesse et en crédit, souvent il se plaignait d'Auguste, disant « qu'il l'avait araché à ses études; que tous les biens accumulés sur lui n'égalaiet pas ce qu'il avait perdu en renonçant à l'éloquence. » Et cependant c'était parmi toutes les autres, une faveur de plus, de l'avoir sauvé du ridicule et d'un travail inutile.

L'avidité ne permet à personne d'être reconnaissant; jamais ce qu'on donne ne semble assez à une espérance sans mesure. Plus on obtient, plus on désire, et l'avarice assise sur des monceaux de richesses n'en est que plus ardente; telle la flamme s'élance d'autant plus haut, qu'elle jaillit d'un plus vaste embrasement.

L'ambition ne permet pas plus qu'on s'arrête à une mesure d'honneurs à laquelle il eût d'abord semblé téméraire d'aspirer. Personne ne se contente du tribunat; mais on se plaint de n'être pas arrivé à la préture; celle-ci n'a pas de charmes, si l'on n'obtient le consulat; et le consulat ne satisfait point s'il vient seul. La cupidité se dépasse elle-même, et n'a pas le sentiment de son bonheur, parce qu'elle ne regarde pas d'où elle vient, mais

où elle va. Un mal plus violent et plus tyrannique que tous ceux-là, c'est l'envie, qui nous tourmente par ses comparaisons.

XXVIII. « Il m'a donné; mais il a donné plus à celui-ci, et plus tôt à celui-là. » L'envie ne plaide pour personne; elle se fait valoir contre tout le monde. N'est-il pas bien plus simple, bien plus honnête de relever le bienfait reçu, et de se persuader que nul ne peut être autant estimé des autres que de soi-même? Je devais recevoir davantage; mais il ne lui était pas facile de donner plus; il lui fallait partager sa libéralité entre plusieurs. C'est un commencement. Acceptons de bonne grâce, et par la reconnaissance appelons de nouveau ses bontés. Il a fait peu; mais il fera plus souvent: il m'a préféré un tel, mais il m'a préféré à beaucoup d'autres: un tel ne se recommande pas comme moi par son mérite ou ses bons offices; mais le dé de Vénus a été pour lui¹. En me plaignant, je ne me rendrai pas digne d'avoir plus, mais indigne de ce que j'ai eu. Des hommes décriés ont eu davantage. Qu'importe? Combien il est rare que la fortune délibère! Tous les jours nous nous plaignons que les méchants soient heureux: souvent la grêle passe sur l'enclos du plus malhonnête homme, et va tomber sur la maison du juste. Il faut subir son sort en amitié comme dans tout le reste.

Aucun bienfait n'est si complet, qu'il ne puisse être critiqué par la malveillance; aucun n'est si mesquin qu'un bon esprit ne le grandisse en l'in-

¹ *Venus on jactus venerus* était le coup le plus heureux au jeu de dés.

exemplum, antequam illum libertini pauperem facerent (hic qui quater millies sestertium suum vidit; proprie dixi: nihil enim amplius quam vidit), iugentii fuit tam sterilis, quam pusilli animi. Quum esset avarissimus, numeros citius emittebat, quam verba: tanta illi inopia erat sermonis. Hic quum omnia incrementa sua D. Augusto deberet, ad quem attulerat paupertatem, sub onere nobilitatis laborantem; princeps jam civitatis, et pecunia, et gratia, subinde de Augusto solebat queri, dicens, a studiis se abductum; nihil tantum in se congestum esse, quantum perdidisset, relicta eloquentia. At illi inter alia hoc quoque divus Augustus præstiterat, quod illum de risis ac labore irritò liberaverat. Non patitur aviditas quinquam esse gratum; nunquam enim improbæ spei, quod datur, satis est. Eo majora cupimus, quo majora venerunt; multoque concitatior est avaritia, in magnarum opum congesta collocata; ut flamma influit acrior vis est, quo ex majore incendio emicuit. Æque ambitio non patitur quemquam in ea mensura honorum conquiescere, quæ quondam ejus fuit impudens votum. Nemo agit de tribunatu gratias, sed queritur, quod non est ad præturam usque perductus; nec hæc grata est, si deest consulatus; ne hic quidem satiat, si unus est. Ultra se

cupiditas porrigit, et felicitatem suam non intelligit; quia non unde venerit, respicit, sed quo tendat. Omnibus his vehementius et importunius malum est invidia, quæ nos inquietat, dum comparat.

XXVIII. Hoc mihi præstitit; sed illi plus, sed illi maturius; et deinde nullius causam agit, contra omnes sibi favet. Quanto est simplicius, quanto prudentius, beneficium acceptum augere, scire neminem tantum ab alio, quanti a se ipso aestimari? Plus accipere debui, sed illi facile non fuit plus dare, in multos dividenda liberalitas erat. Hoc initium est; boni consulamus, et animum ejus, grate excipiendo, evocemus. Parum fecit; sed sæpius faciet. Illum mihi prætulit; et me multis. Ille non est mihi par virtutibus, nec officiis; sed habuit suam venerem. Querendo non efficiam, ut majoribus dignus sim, sed ut datis indignus. Plora illis hominibus turpissimis data sunt; quid ad rem? quam raro Fortuna judicat? Quotidie querimur, malos esse felices. Sæpe quæ agellos pessimi cujusque transierat, optimorum virorum segetem grandio percussit. Plora illis hominibus turpissimis data sunt; ita in amicitias. Nullum est tam plenum beneficium, quod non vellicare malignitas possit: nullum tam angustum, quod non bonus interpret extendat. Nunquam

terprétant. Jamais les sujets de plainte ne manqueront, si l'on regarde les bienfaits du mauvais côté.

XXIX. Vois avec quelle injustice sont appréciés les présents des dieux, même par ceux qui font profession de sagesse. Ils se plaignent de ce que nous n'avons pas la grandeur de l'éléphant, l'agilité du cerf, la légèreté de l'oiseau, la vigueur du taureau; de ce que notre peau n'est pas solide comme celle des animaux de proie, élégante comme celle du daim, épaisse comme celle de l'ours, souple comme celle du castor; de ce que le chien nous surpasse par la finesse de son odorat, l'aigle par la force du regard, le corbeau par la durée de sa vie, et beaucoup d'animaux par leur aptitude à nager. Et tandis qu'il y a des choses auxquelles la nature ne permet pas d'aller ensemble, comme la masse et la vitesse, ils crient à l'injustice de ce que l'homme n'est pas un assemblage de qualités opposées, qui s'excluent mutuellement; ils querellent les dieux d'avoir négligé de nous donner une santé inaltérable, un courage invincible, et la science de l'avenir. A peine sont-ils assez maîtres d'eux-mêmes pour ne pas porter leur témérité jusqu'à maudire la nature, de ce que nous sommes au-dessous des dieux et non pas à leur niveau. Qu'il vaut bien mieux revenir à la contemplation de tant et de si grands bienfaits, et les remercier de ce que dans cette magnifique demeure de l'univers ils nous ont laissé la seconde place et l'empire de la terre. Qui peut nous comparer les animaux dont nous sommes les maîtres? Tout ce qui nous a été refusé ne pouvait nous

être donné. Ainsi donc, qui que tu sois, injuste appréciateur de la condition humaine, rappelle-toi combien de choses nous a données le père des hommes, combien d'animaux plus forts que nous ont passé sous notre joug, combien de plus agiles nous atteignons; songe qu'il n'y a rien de mortel qui ne soit placé sous nos coups. Combien n'avons-nous pas reçu de vertus, combien d'arts, outre ce génie pour qui tout s'ouvre au moment qu'il y veut pénétrer, et qui, plus rapide que les astres, devance leur marche futuro dans les révolutions des siècles, enfin, combien de productions et de richesses, combien de trésors accumulés! Tu interrogés tous les êtres, et parce que tu n'en trouves pas un dont l'ensemble te paraisse préférable à toi, tu voudrais détacher de tous chaque partie que tu voudrais avoir! Pèse bien la bonté de la nature, et tu avoueras que tu es son enfant chéri. Oui, nous avons été les favoris des dieux immortels, et nous le sommes encore; et le plus grand honneur qu'ils pussent nous faire, était de nous placer après eux. Nous avons beaucoup obtenu, nous ne pouvions tenir davantage.

XXX. J'ai cru, mon cher Libéralis, cette digression nécessaire, et parce qu'il fallait dire quelque chose des grands bienfaits, en parlant des moins importants, et parce que de la même source provient, dans tout le reste, l'audace de ce détestable vice, l'ingratitude. A qui répondra-t-il avec reconnaissance, quel don estimera-t-il grand et digne d'être rendu, celui qui méprise les bienfaits venus d'en haut? A qui croira-t-il devoir son salut ou son existence, celui qui nie avoir reçu des dieux la vie

deerunt causæ querendi, si beneficia a deteriore parte spectaveris.

XXIX. Vide quam iniqui sint divinorum munerum æstimatores, etiam quidam professi sapientiam. Queruntur, quod non magnitudine corporis æquemus elephantem, velocitate cervos, levitate aves, impetu tauros: quod solidior sit cutis belluis, decentior damis, densior ursis, mollior fibris: quod sagacitate nos narium canes vincant, quod acie luminum aquilæ, spatio ætatis corvi, multa animalia nandi felicitate. Et quum quædam ne coire quidem in idem natura patiatur, ut velocitatem corporum et vires; ex diversis ac dissidentibus bonis hominem non esse compositum, injuriam vocant; et in negligentibus nostri deos querimoniam jaciunt, quod non bona valetudo et virtus inexpugnabilis data sit, quod non futuri scientia. Vix sibi temperant, quin eousque impudentie provehantur, ut naturam oderint, quod infra deos sumus, quod non in æquo illis stetimus. Quanto satius est ad contemplationem tot tantorumque beneficiorum reverti, et agere gratias, quod nos in hoc pulcherrimo domicilio voluerunt secundas sortiri, quod ærenis præfererunt. Aliquis ea animalia comparat nobis, quorum potestas penes nos est? Quidquid nobis negatum est,

dari non potuit. Proinde quisquis es iniquus æstimator sortis humanæ, cogita quanta nobis tribuerit parens noster, quanto valentiora animalia sub jugum miserimus, quanto velociora consequamur: quam nihil sit mortale, non sub ictu nostro positum. Tot virtutes accepimus, tot artes, animum denique, cui nihil non eodem quo intendit momento pervium est, sideribus velociorem, quorum post multa secula futurus cursus antecedit; tantum deinde frugum, tantum opum, tantum rerum aliarum super alias acervatarum. Circumeas licet cuncta: et quia nihil totum invenies, quod esse te malles, ex omnibus singula excerptas, quæ tibi dari velles. Bene æstimata naturæ indulgentia, confitearis necesse est, in deliciis te illi fuisse. Ita est: carissimos nos habuerunt dii immortales, habentque. Et qui maximus tribui honor potuit, ab ipsis proximis collocaverunt. Magna accepimus, majora non cepimus.

XXX. Hæc, mi Liberalis, necessaria credidi, ut dicerem, et quia loquendum aliquid de magnis beneficiis erat, quum de minutis loqueremur; et quia inde manat etiam in cetera hujus detestabilis vitii audacia. Cui enim respondebit grate, quod munus existimabit aut magis, aut reddendum, qui summa beneficia spernit? Cui salu-

que tous les jours il leur demande? Ainsi quiconque enseigne la reconnaissance, plaide la cause des hommes et des dieux.

Car nous pouvons témoigner notre reconnaissance même à ceux qui n'ont besoin de rien et qui sont placés au-delà du désir. Il n'y a pas lieu de chercher une excuse à l'ingratitude dans notre faiblesse et notre misère, et de dire : « Que faire, et comment? Quand pourrai-je rendre aux puissances supérieures, aux maîtres de toutes choses? » Tu le peux facilement, et si tu es avare, sans dépense; si tu es paresseux, sans effort. Au moment même où tu es obligé, tu es quitte, si tu le veux, avec tout bienfaiteur; parce que celui qui a reçu de bon cœur, a rendu.

XXXI. De tous les paradoxes de la secte stoïcienne, celui-ci est, selon moi, le moins étrange, le moins contestable : celui qui a reçu de bon cœur a rendu. Car, comme nous rapportons tout à l'intention, chacun a fait tout ce qu'il a voulu faire; et de même que la piété, la bonne foi, la justice, et enfin toute vertu est parfaite en soi, encore qu'elle n'ait pu faire voir une main qui donne, de même un homme peut être reconnaissant par sa seule volonté.

Toutes les fois qu'on parvient à ce qu'on s'est proposé, on a recueilli le fruit de ses soins. Or, que se propose celui qui donne? d'être utile à celui qui reçoit, et de se contenter lui-même. Si son but est rempli, si son cœur s'est mis en rapport avec le mien, s'il m'a fait partager sa satisfaction, il a obtenu ce qu'il désirait. Car il n'a pas voulu qu'à mon tour je lui rendisse quelque chose : au-

trement ce n'eût pas été un bienfait, mais un trafic.

Une navigation est heureuse, lorsqu'on a touché le port où l'on tendait; le trait qui frappe où l'on vise a répondu à l'impulsion d'une main adroite : celui qui donne veut qu'on reçoive avec reconnaissance; il a ce qu'il a voulu, si on a bien reçu. Mais il espérait quelque profit : alors ce n'est pas un bienfait, dont le caractère est de ne jamais songer au retour. Si, en recevant, j'ai reçu du même cœur qu'on me donnait, j'ai rendu. Autrement, la meilleure des choses aurait le pire sort; pour être reconnaissant on me renvoie à la fortune. Si, par suite de ses rigueurs, je ne puis répondre, le cœur doit suffire au cœur.

Quoi donc ! tout ce que je pourrai ne le ferai-je pas, ne le rendrai-je pas? Ne saisirai-je pas l'occasion, le temps, les circonstances; ne désirerai-je pas combler celui dont j'ai reçu quelque chose? Sans doute : mais un bienfait vient de mauvaise source, si on ne peut en être reconnaissant, même les mains vides.

XXXII. Mais, dit-on, celui qui a reçu un bienfait, quoiqu'il l'ait reçu de grand cœur, n'a pas encore rempli toute sa tâche; car il reste le chapitre de la restitution. De même au jeu, c'est quelque chose que de recevoir la balle avec art et habileté; mais on n'est pas appelé bon joueur, si après l'avoir reçue, on ne la renvoie avec adresse et vigueur. La comparaison n'est pas juste. Pourquoi? parce que tout le mérite du jeu consiste dans la souplesse et l'agilité du corps, et nullement dans l'esprit. C'est pourquoi ce qui se juge par les yeux doit se développer dans tout son ensemble. Et ce-

tem, cui spiritum debet, qui vitam accepisse se a diis negat, quam quotidie ab illis petit? Quicumque ergo gratos esse docet, et hominum causam agit, et deorum; quibus nullius rei indigentibus, positus extra desiderium, referre nihilominus gratiam possumus. Non est quod quisquam excusationem mentis ingrata ab infirmitate atque inopia petat, et dicat : quid enim faciam, et quomodo? quando superioribus, dominisque rerum omnium gratiam referam? Referre facile est, si avarus es, sine impendio, si iners, sine opera. Eodem quidem momento, quo obligatus es, si vis, cum quolibet paria fecisti; quoniam qui libenter beneficium accepit, reddidit.

XXXI. Hoc ex paradoxo Stoicæ sectæ minime mirabile, ut mea fert opinio, aut incredibile est, eum qui libenter accipit beneficium, reddidisse. Nam quum omnia ad animum referamus, fecit quisque, quantum voluit; et quum pietas, fides, justitia, omnis denique virtus intra se perfecta sit, etiam si illi manum exserere non licuit, gratus quoque potest esse homo voluntate. Quoties quod proposuit quis consequitur, capit operis sui fructum. Qui beneficium dat, quid proponit? prodesse ei cui dat, et voluptati sibi esse. Si quod voluit, effecit, pervenitque ad me munus ejus, ac mutuo gaudio affectit, tulit quod

petiit. Non enim sibi invicem aliquid reddi voluit; aut non fuit beneficium, sed negotiatio. Bene navigavit, qui quem destinavit portum, tenuit; teli jactus certæ manus peregit officium, si petita percussit; beneficium qui dat, vult excipi gratis; habet quod voluit, si bene acceptum est. Sed speravit emolumentum aliquod : non fuit hoc beneficium, cujus proprium est, nihil de reditu cogitare. Quod accipiebam, si eo animo accepti quo dabatur, reddidi. Alioquin pessima optimæ rei conditio est : ut gratus sim, ad fortunam mittor. Si illa invita respondere non possum, sufficit animus animo. Quid ergo? non quidquid potero, et faciam, ut reddam? temporum rerumque occasionem sequar, et ejus implere sinum cupiam, a quo aliquid accepti? sed malo loco beneficium est, nisi et excussis manibus esse grato licet.

XXXII. Qui accepit, inquit, beneficium, licet animo benignissimo acceperit, non consummavit officium suum; restat enim pars reddendi. Sicut in lusu est aliquid, pilam scite ac diligenter excipere; sed non dicitur bonus lusor, nisi qui apte et expedite remisit, quam exceperat. Exemplum hoc dissimile est; quare? quia hujus rei laus in corporis motu est, et in agilitate, non in animo; explicari itaque totum debet, de quo oculi judicatur. Nec

pendant je n'appellerai pas mauvais joueur celui qui a reçu la balle comme il fallait, si, quand elle n'est pas renvoyée, la faute ne vient pas de lui. Mais, ajoute-t-on, quoiqu'il ne manque rien à l'habileté du joueur qui n'a fait qu'une partie de ce qu'il devait faire, lorsqu'il pouvait faire tout; cependant il manque quelque chose au jeu, qui n'est complet que par les alternatives de l'allée et du retour. Je ne veux pas réfuter plus longuement. Supposons que cela soit : qu'il manque quelque chose au jeu et non au joueur. Il en est de même dans le sujet qui nous occupe : il manque une partie à la chose donnée; c'est le retour qui lui est dû. Il ne manque rien au cœur qui a rencontré son pareil. En voulant, il a fait tout ce qu'il pouvait faire.

XXXIII. Il m'a donné : je n'ai pas accepté autrement qu'il ne voulait lui-même que j'acceptasse. Il a ce qu'il demandait, et tout ce qu'il demandait; je suis donc reconnaissant. Après cela il lui reste le droit d'user de moi, et quelque profit à trouver un homme reconnaissant. Ceci n'est pas le reste d'un devoir incomplet; c'est l'accessoire du devoir accompli. Phidias fait une statue : la récompense de l'artiste est autre que celle de l'artisan; celle de l'artiste est d'avoir fait ce qu'il voulait; celle de l'artisan, de l'avoir fait avec profit. Phidias a accompli son œuvre, bien qu'il ne l'ait pas vendue. Pour lui sa récompense est triple. L'une est dans sa conscience; il l'obtient dès que son œuvre est terminée; la seconde est dans la renommée, la troisième dans le profit que doit lui assurer ou la faveur, ou la vente, ou quel-

qu'autre avantage. De même la première récompense du bienfait est dans la conscience. Elle est obtenue par celui qui a placé son don où il le désirait. La seconde est dans la renommée; la troisième se trouve dans toutes ces choses qui peuvent se donner de l'un à l'autre. Ainsi, lorsqu'un bienfait a été accepté avec reconnaissance, celui qui a donné en a déjà reçu la valeur, mais non la récompense. Je reste donc débiteur pour ce qui est hors du bienfait; car j'ai payé le bienfait en recevant de bon cœur.

XXXIV. Mais quoi! dit-on, celui qui n'a rien fait peut-il avoir rendu? D'abord il a fait quelque chose : il a offert cœur pour cœur, et, ce qui est le propre de l'amitié, il a maintenu l'égalité. Ensuite, un bienfait se paie autrement qu'une créance. N'attends pas que je te fasse voir le paiement, c'est une affaire qui se traite entre cœurs.

Ce que je dis ne te paraîtra pas trop fort, quoique cela contrarie ton opinion, si tu veux t'y prêter, et te rappeler qu'il y a plus de choses que de mots. Il y a une foule de choses sans nom, que nous ne désignons point par des termes qui leur soient propres, mais par des dénominations étrangères et empruntées. Nous disons notre pied, le pied d'un lit, d'une voile, d'un vers; le mot chien désigne le chien de chasse, le chien de mer, une constellation. Tous les mots ne suffisant pas à toutes les idées, ils se font au besoin de mutuels emprunts. Le courage est la vertu qui méprise un danger nécessaire, ou l'art de repousser, de soutenir, de provoquer les périls : cependant nous appelons courageux le gladiateur et le miséra-

tamen ideo non bonum lusorem dicam, qui pilam, ut oportebat, excepit, si per ipsum mora, quo minus remitteret, non fuit. Sed quamvis, inquit, arti ludentis nihil desit, quia partem quidem fecit, sed et partem quam non fecit, potest facere; ludus tamen ipse imperfectus est, qui consummatur vicibus mittendi ac remittendi. Nolo diutius hoc refellere; existimemus ita esse; desit aliquid lusui, non lusori; sic et in hoc de quo disputamus, deest aliquid rei datæ, cui pars altera debetur, non animo, qui animum parem sibi nactus est; quantum in illa est, quod voluit, effectit.

XXXIII. Beneficium mihi dedit: accepi non aliter, quam ipse accipi voluit. Jam habet quod petit, et quod unum petit; ergo gratus sum. Post hæc usus mei restat, et aliquid ex homine grato commodum: hæc non imperfecti officii reliqua pars est, sed perfecti accessio. Facit Phidias statuam: alius est fructus artis, alius artificii; artis est, fecisse quod voluit; artificii, fecisse cum fructu. Perfecit opus sum Phidias, etiamsi non vendidit. Triplex est illi fructus operis sui; unus conscientiæ: hunc absoluto opere percepit; alter famæ; tertius utilitatis, quem allatura est, aut gratia, aut venditio, aut aliqua commoditas. Sic beneficium fructus primus ille est, con-

scientiæ. Hunc percepit, qui quo voluit, minus suum pertulit. Secundus est famæ: tertius eorum, quæ præstari invicem possunt. Itaque quum benigne acceptum est beneficium, is qui dedit, gratiam quidem jam recepit, mercedem nondum. Debeo itaque quod extra beneficium est, ipsum quidem bene accipiendo persolvi.

XXXIV. Quid ergo? inquit. Retulit gratiam, qui nihil fecit? Primum fecit; bono animo bonum obtulit; et, quod est amicitiae, ex æquo. Post divide; aliter beneficium, aliter creditum solvitur. Non est quod expectes, ut solutionem tibi ostendam; res inter animos geritur. Quod dico, non videbitur dnrum, quamvis primo contra opinionem pugnet tuam, si te commodaveris mihi, et cogitaveris res esse plures, quam verba. Ingens copia est rerum sine nomine, quas non propriis appellationibus notamus, sed alienis commodatisque. Pedem et nostrum dicimus, et lecti, et veli, et carminis; canem, et venaticum, et marinum, et sidus. Quia non sufficimus, ut singulis singula assignemus; quoties opus est, mutuumur. Fortitudo est virtus, pericula justa contemnens, aut scientia periculorum repellendorum, excipiendorum, provocandorum. Dicimus tamen et gladiatorem fortem virum, et servum nequam, quem in contemptum mortis

ble esclave que la témérité précipite à la mort.

La parcimonie est l'art d'éviter les dépenses superflues, ou d'user modérément de son patrimoine : cependant nous appelons parcimonieux l'homme d'un esprit mesquin et rétréci, tandis qu'il y a une distance infinie entre le milieu et l'extrême. Leur nature est différente : mais la pauvreté de la langue a fait qu'ils sont appelés tous deux parcimonieux ; ainsi qu'on nomme courageux celui dont la raison méprise les dangers imprévus, et celui qui, sans raison, s'élançe au-devant ; de même la bienfaisance est, comme nous l'avons dit, l'acte ; le bienfait est ce qui est donné par cet acte, comme l'argent, une maison, la prétexte. Il n'y a pourtant qu'un nom pour les deux choses : mais leur essence et leur action sont bien différentes.

XXXV. Écoute-moi donc attentivement, et tu comprendras que je ne dis rien qui s'éloigne de ton opinion. Le bienfait qui est accompli par l'acte est rendu si je l'ai reçu avec bienveillance ; celui qui est contenu dans la chose donnée, nous ne l'avons pas rendu, mais nous avons la volonté de le rendre. Nous avons satisfait à l'intention par l'intention ; nous devons la chose pour la chose. Aussi, quoique nous disions que recevoir avec plaisir un bienfait c'est le rendre, nous imposons toujours l'obligation de rendre quelque chose de pareil à ce qu'on a reçu. Quelques-unes de nos opinions semblent s'écarter de la coutume ; elles y reviennent lorsqu'on les considère sous une autre face. Nous disons qu'il n'y a pas d'injures pour le sage ; et cependant, si quelqu'un le frappe du poing, il est condamné pour injure.

Nous disons que le fou ne possède rien ; et cependant celui qui dérobe quelque chose à un fou, est condamné pour vol. Nous disons que tous les fous déraisonnent ; et cependant nous ne leur donnons pas à tous l'ellébore ; et ceux mêmes auxquels nous contestons la raison, nous leur donnons encore le droit de suffrage et de juridiction. De même nous disons que celui qui a reçu de bon cœur un bienfait s'est acquitté ; néanmoins nous lui laissons toujours une dette, afin qu'il s'acquitte de nouveau, après s'être acquitté déjà. Ce n'est pas là un désaveu du bienfait, c'est un encouragement à la reconnaissance.

Ne soyons donc pas effrayés, et ne nous laissons pas abattre sous ce fardeau comme s'il était trop lourd. Il m'a comblé de biens, il a défendu ma réputation, il m'a sauvé du déshonneur, il m'a assuré la vie, et la liberté préférable à la vie : comment pourrai-je lui prouver ma reconnaissance ? Quand viendra le jour où je lui témoignerai mes sentiments ? Ce jour est venu : c'est lorsqu'il t'a témoigné les siens. Saisis donc le bienfait, chérís-le, et réjouis-toi, non de ce que tu reçois, mais de ce que tu rends en restant débiteur. Nul danger assez grand ne pourra plus désormais t'exposer à ce que le sort te fasse ingrat. Je ne te proposerai pas des choses difficiles ; tu pourrais perdre courage, et la perspective de tes charges et d'une longue redevance pourrait te faire renoncer : je ne te renvoie pas à l'avenir : parlons du présent. Tu ne seras jamais reconnaissant, si tu ne l'es sur-le-champ. Que feras-tu donc ? Il ne s'agit pas de prendre les armes ; mais plus tard, peut-être, il le faudra : il ne s'agit pas de parcou-

temeritas impulit. Parcimonia est scientia vitandi sumtus supervacuos, aut ars re familiari moderate utendi; parcissimum tamen hominem vocamus pusilli animi et contracti; quum infinitum intersit inter modum et angustias. Hac alia sunt natura; sed effecit inopia sermoneis, ut et hunc et illum parcum vocemus; ut et ille fortis dicatur cum ratione fortuita despiciens, et hic sine ratione in pericula excurrens. Sic beneficium est et actio, ut diximus, benefica, et ipsum quod datur per illam actionem: ut pecunia, ut domus, ut prætexta. Unum utrique nomen est: vis quidem ac potestas longe alia.

XXXV. Itaque attende; jam intelliges nihil me, quod opinio tua refugiat, dicere. Illi beneficio quod actio perficit, relata gratia est, si illud benevole excipimus: illud alterum quod re continetur, nondum reddidimus, sed volumus reddere. Voluntati voluntate satisfacimus, rei rem debemus. Itaque quamvis retulisse illum gratiam dicamus, qui beneficium libenter accepit; jubemus tamen aliquid simile ei quod accepit, reddere. A consuetudine quædam quæ dicimus, abhorrent; deinde de alia via ad consuetudinem redeunt. Negamus injuriam accipere sapientem: et tamen qui illum pugno percussit, injuria-

rum damnabitur. Negamus rem stulti esse: et tamen eum qui rem aliquam a stulto surripuerit, furti condemnabimus. Insanire omnes dicimus: nec tamen omnes curam esse elleboro; his ipsis quos vocamus insanos, et suffragium et jurisdictionem committimus. Sic dicimus eum, qui beneficium bono animo accepit, gratiam retulisse: nihilominus illum in ære alieno relinquimus, gratiam relaturum, etiam quum retulerit. Exhortatio est illa, non inficiatio beneficii. Ne timeamus, vere intolerabili sarcina depressi deficiamus animo. Bona mihi donata sunt, et fama defensa, detractæ sordes, spiritus, et libertas potior spiritu; et quomodo referre gratiam potero? quando ille venit dies, quo illi animum meum ostendam? hic ipse est, quo ille suum ostendit. Excipie beneficium, amplexare: gaude, non quod accipias, sed quod reddas, debiturusque sis. Non adibis tam magnæ rei periculum, ut casus ingratus facere te possit. Nullas tibi proponam difficultates, ne respondeas animo, ne laborum ac longæ servitutis expectatione deficias; non differo te; de presentibus fiat. Nunquam eris gratus, nisi statim sis. Quid ergo facies? non arma sumenda sunt; et fortasse erunt. Non maria emetienda; fortasse etiam ventis minantibus

rir les mers; mais plus tard, peut-être, tu mettras à la voile, au souffle des vents menaçants. Veux-tu rendre un bienfait? reçois de bon cœur; tu as rendu: non pourtant que tu sois libéré; mais tu peux devoir en paix.

LIVRE TROISIÈME.

I. L'ingratitude, Ébutius, est honteuse, et tout le monde l'avoue. Aussi, même les ingrats, se plaignent des ingrats; tandis que ce vice, qui déplaît à tous, est dans le cœur de tous; et nous marchons tellement à rebours, que certains hommes sont nos plus grands ennemis non-seulement après le bienfait, mais à cause du bienfait.

J'avoue que chez quelques-uns cela vient de la dépravation naturelle; chez beaucoup, c'est la marche du temps qui ôte la mémoire. Car des impressions, qui dans l'origine ont été très-vives, s'effacent par l'intervalle des années.

Je sais que là-dessus je n'étais pas d'accord avec toi, parce que tu prétendais que ce n'était pas de l'ingratitude, mais de l'oubli; comme si ce qui fait les ingrats devait les excuser; comme si celui qui oublie n'était pas un ingrat, tandis qu'il n'y a que l'ingrat qui oublie.

Il y a plusieurs espèces d'ingrats, comme de voleurs et d'homicides: leur crime, à tous, est le même; toutefois, dans les détails, ils diffèrent grandement. L'ingrat est celui qui nie le bienfait qu'il a reçu; l'ingrat est celui qui le dissimule; l'ingrat est celui qui ne le rend pas; le plus ingrat de tous est celui qui oublie.

solves. Vis reddere beneficium? benigne accipe, retulisti gratiam; non ut solvisses te putes, sed ut securior debeas.

LIBER TERTIUS.

I. Non referre beneficiis gratiam, et est turpe, et apud omnes habetur, Æbuti Liberalis. Ideo de ingratis etiam ingrati queruntur, quum interim hoc omnibus hæreat, quod omnibus displicet: adeoque in contrarium itur, ut quosdam habeamus infestissimos non post beneficia tantum, sed propter beneficia. Hoc pravitate naturæ accidere quibusdam non negaverim; pluribus, quia memoriam tempus interpositum subduxit. Nam quæ recentia apud illos vigerunt, ea interjecto spatio obsolescunt. De quibus fuisse mihi tecum disputationem scio, quum tu illos non ingratos vocares, sed oblitos. Tanquam ea res ingratus excuset, quæ facit, aut, quia hoc accidit alicui, non sit ingratus, quum hoc non accidat, nisi ingrato. Multa sunt genera ingratorum, ut furum, ut homicidarum; quorum una culpa est, ceterum in partibus varietas magna. Ingratus est, qui beneficium accepisse se negat, quod accepit; ingratus est, qui dissimulat; ingratus qui non reddit; ingratisimus omnium, qui oblitus est. Illi

En effet, si les autres ne paient pas, ils savent au moins qu'ils doivent; et il reste chez eux quelque trace du bienfait, cachée dans les replis d'une mauvaise conscience: un jour, peut-être, quelque cause pourra les convertir à la reconnaissance, soit qu'ils se laissent ramener par la honte, ou par un retour soudain à l'honnête, comme on le voit quelquefois, même dans des cœurs pervers; soit qu'une occasion facile les entraîne. Mais on ne peut jamais devenir reconnaissant lorsque le bienfait est complètement effacé.

Et lequel appelles-tu le plus coupable, ou celui qui manque de reconnaissance, ou celui qui manque de mémoire? Les yeux qui craignent la lumière sont de mauvais yeux; ceux qui ne la voient pas sont aveugles: c'est une impiété de ne pas aimer ses parents; ne pas les reconnaître, c'est de la démence. Quelle plus grande ingratitude que d'écarter, de rejeter du cœur ce qui devrait y tenir le premier rang et s'y représenter sans cesse, que d'arriver jusqu'à l'ignorance totale du bienfait? Celui qui se laisse gagner par l'oubli ne paraît pas avoir souvent pensé à rendre.

II. Enfin, pour rendre il faut du courage, du temps, des moyens et l'aide de la fortune. Avec la mémoire, sans frais, on est reconnaissant. Celui qui ne fait pas ce qui n'exige ni efforts, ni richesses, ni bonheur, n'a aucune excuse qui plaide en sa faveur. Car jamais il n'a voulu être reconnaissant celui qui a rejeté si loin de lui le bienfait, qu'il l'a placé hors de sa vue. De même que les objets qui servent constamment, et qui, tous les jours, passent dans les mains, ne courent pas risque de se rouiller, tandis que ceux qui ne

enim si non solvunt, tamen debent; et exstat apud illos vestigium certe meritum intra malam conscientiam conclusorum; et aliquando ad referendam gratiam converti ex aliqua causa possunt, si illos pudor admonuerit, si subita honestæ rei cupiditas, qualis solet ad tempus etiam in malis pectoribus exurgere, si invitaverit facilis occasio: hic nunquam fieri gratus potest, cui totum beneficium elapsum est. Et utrum tu pejorem vocas, apud quem gratia beneficii intercidit, an apud quem etiam memoria? vitiosi oculi sunt qui lucem reformidant, cæci, qui non vident. Et parentes suos non amare, impietas est; non agnoscere, insaniam. Quis tam ingratus est, quam qui quod in prima parte animi positum esse debuit, et semper occurrere, ita sepositum et abjecit, ut in ignorantiam verteret? apparet illum non sæpe de reddendo cogitasse, cui obrepsit oblivio.

II. Denique ad reddendam gratiam, et virtute opus est, et tempore, et facultate, et aspirante fortuna. Qui meminit, sine impendio gratus est. Hoc, quod non operam exigit, non opes, non felicitatem, qui non præstat nullum habet, quo lateat, patrocinium. Nunquam enim voluit gratus esse, qui beneficium tam longe projecit, ut extra conspectum suum poneret. Quemadmodum quæ in

tombent pas sous les yeux, mais sont relégués comme inutiles loin du service journalier, se chargent des souillures que leur apporte le temps; de même les sentiments qu'une pensée habituelle entretient et renouvelle, n'échappent jamais à la mémoire qui ne perd que ce qu'elle ne regarde pas souvent.

III. Outre cette cause, il en est encore d'autres qui nous dérobent quelquefois les services les plus importants. La première de toutes et la plus puissante, c'est que, toujours tourmentés de nouveaux désirs, nous ne regardons pas ce que nous avons, mais ce que nous poursuivons, occupés, non de ce qui est obtenu, mais de ce qui est souhaité: car tout ce qu'on a chez soi, perd son prix. Il en résulte que, dès que le bienfait reçu s'est affaibli par le désir de choses nouvelles, le bienfaiteur se trouve aussi déprécié. Nous l'avons aimé, révééré, proclamé le fondateur de notre fortune, tant que nous avons été contents de ce que nous avons obtenu. Ensuite, notre âme est saisie d'enthousiasme pour d'autres choses; c'est vers elles que nous nous élançons, selon l'habitude des mortels, que les grandes choses font aspirer à de plus grandes. Aussitôt disparaît tout ce qu'auparavant nous appelions bienfait; et nous ne voyons plus ce qui nous a mis au-dessus des autres, mais seulement ce que nous étale la fortune de ceux qui marchent devant nous. Or, on ne peut être en même temps envieux et reconnaissant, parce que l'envie est triste et chagrine; la reconnaissance est joyeuse.

Ensuite, comme chacun de nous ne connaît que le temps présent, qui passe si vite, peu de

gens reportent leur esprit vers le passé. C'est ainsi que périt le souvenir de nos maîtres et de leurs bienfaits, parce que nous avons laissé derrière nous notre enfance; c'est ainsi que s'effacent les biens accumulés sur notre jeunesse, parce qu'elle-même ne peut jamais revenir. Tout ce qui a été, nous le plaçons, non dans le passé, mais dans le néant. De là vient l'inconstance de la mémoire chez ceux qui ne s'attachent qu'à l'avenir.

IV. Ici je dois rendre un juste témoignage à Épicure, qui se plaint sans cesse que nous soyons ingrats envers le passé, que nous ne rapprochions pas de nous les biens que nous avons reçus, que nous ne les comptions pas parmi nos jouissances; comme s'il y avait une jouissance plus assurée que celle qui ne peut plus se perdre. Les biens présents ne sont pas encore d'une entière solidité; quelque revers peut les détruire: l'avenir est changeux et incertain: le passé seul ne court pas de risques. Comment donc peut-on être reconnaissant lorsqu'on franchit toute sa vie passée, pour ne regarder que le présent et l'avenir? La mémoire fait la reconnaissance: or, c'est donner peu à la mémoire que de donner beaucoup à l'espérance.

V. Il y a des choses, mon cher Libéralis, qui, une fois conçues, se fixent dans l'esprit; d'autres, pour être sues, n'exigent pas seulement qu'on les apprenne; car leur connaissance se perd, si elle n'est cultivée: par exemple, la géométrie, l'astronomie et les autres sciences que leur subtilité rend fugitives. De même, il y a des bienfaits dont la grandeur empêche l'oubli; d'autres,

usu sunt, et manum quotidie tactumque patiuntur, nunquam periculum situs adeunt; illa quæ ad oculos non revocantur, sed extra conversationem, ut supervacua jacuerunt, sordes ipsa colligunt vetustate: ita quidquid frequens cogitatio exercet ac renovat, memoriæ nunquam subducitur, quæ nihil perdit, nisi ad quod non sæpe respexit.

III. Præter hanc causam, aliæ quoque sunt, quæ nobis merita nonnunquam maxima velant. Prima omnium ac potissima, quod novis semper cupiditatibus occupati, non quid habeamus, sed quid petamus, inspicimus, non in id quod est, sed quod appetitur, intenti. Quidquid domi est, vile est. Sequitur autem, ut ubi quod acceperis, leve novorum cupiditas fecit, auctor quoque eorum non sit in pretio. Amavimus aliquem et suspeximus, et fundatum ab illo statum nostrum professi sumus, quamdiu nobis placebant ea quæ consecuti sumus; deinde irrumpit animum aliorum admiratio, et ad ea impetus factus est, uti mortalibus mos est ex magnis majora cupiendi; protinus excidit, quidquid ante apud nos beneficium vocabatur. Nec ea intuemur, quæ nos aliis præposuere, sed ea sola quæ fortuna præcedentium ostentat. Non potest autem quisquam et invidere, et gratias agere; quia invidere, querentis et morsus est; gratias agere, gaudentis. Deinde quia nemo nostrum novit, nisi id tempus, quod quum

maxime transit; ad præterita rari animus retorquent. Sic fit, ut præceptores eorumque beneficia intercidant, quia totam pueritiam relinquimus; sic fit, ut in adolescentiam nostram collata pereant, quia ipsa nunquam retractatur. Nemo quod fuit, tanquam in præterito, sed tanquam in perditio ponit; ideoque caduca memoria est futuro imminenti.

IV. Hoc loco reddendum est Epicuro testimonium, qui assidue queritur, quod adversus præterita simus ingrati, quod quæcumque percepimus bona, non redúcimus, nec inter voluptates numeremus; quum certior nulla sit voluptas, quam quæ jam eripi non potest. Præsentia bona nondum tota in solido sunt; potest illa casus aliquis incidere: futura pendent, et incerta sunt: quod præterit, inter fata sepositum est. Quomodo ergo gratus quisquam esse adversus beneficia potest, qui omnem vitam suam transiit præsentium intuitu ac futurorum? Memoria gratum facit; memoriæ minimum tribuit, quisquis spei plurimum.

V. Quemadmodum, mi Libéralis, quædam res semel percepta hærent; quædam, ut scias, non est satis didicisse: intercidit enim eorum scientia, nisi continetur: geometriam dico, et sublimium cursum, et si qua alia propter subtilitatem lubrica sunt: ita beneficia quædam

moins importants, mais plus nombreux, et de différentes époques, s'enfuient de la mémoire. Parce que, comme je l'ai dit, nous n'y revenons pas de temps à autre, et que nous ne faisons pas volontiers le relevé de ce que nous devons.

Écoutez les solliciteurs : il n'y en a aucun qui ne dise que le souvenir du service vivra éternellement dans son cœur, aucun qui ne se proclame un esclave dévoué, et qui ne trouve le mot le plus humble pour cautionner la reconnaissance. Peu de temps après, ces mêmes hommes évitent leurs premières paroles, comme basses et serviles; et arrivent ensuite à l'oubli, qui est, à mon avis, le dernier terme de l'ingratitude. Car on est si ingrat d'oublier, qu'il suffit de se souvenir pour être reconnaissant.

VI. On demande si ce vice odieux doit rester impuni, et si cette loi qui, traitée dans les écoles, admet l'action contre l'ingrat, ne pourrait pas être introduite dans la cité. Chacun trouve cela juste. Pourquoi non? disent-ils; puisque les villes redemandent aux villes ce qu'elles ont donné, et exigent même des descendants ce que les ancêtres ont reçu.

Nos pères, ces grands citoyens, n'ont jamais rien réclamé que de leurs ennemis : ils donnaient de grand cœur et perdaient de même. Excepté la Macédoine, il n'y a point de nation qui ait accordé une action contre l'ingrat. C'est déjà une grande preuve qu'il ne fallait pas en accorder. Car, contre tous les autres crimes, on est d'accord : l'homicide, l'empoisonnement, le parricide, le sacrilège subissent, selon les lieux, une peine diffé-

rente; mais partout il y en a une. Ce crime, au contraire, le plus commun de tous, n'est puni nulle part, est condamné partout. Ce n'est pas que nous voulions l'absoudre; mais comme il était difficile d'apprécier l'ingratitude d'une manière certaine, nous l'avons seulement condamnée à la haine, en la laissant au nombre de ces crimes que nous renvoyons au jugement des dieux.

VII. Je trouve une foule de raisons pour que ce crime ne tombe pas sous l'autorité de la loi. La première de toutes, c'est que le plus beau côté du bienfait disparaît, si on admet une action comme pour une somme fixe, ou un fermage, ou une location. Car, ce qu'il y a de plus remarquable dans le bienfait, c'est de donner, même au risque de perdre, et de tout laisser à la discrétion de l'obligé. Si je l'assigne, si je l'appelle devant le juge, le bienfait commence à n'être plus un bienfait, mais une créance.

Ensuite, comme la reconnaissance est une très-belle qualité, elle perd ce titre, si elle est forcée; et il n'y aura pas plus de mérite à être reconnaissant qu'à rendre un dépôt, ou à payer une dette sans plaider. Ainsi, nous gâterons à la fois les deux plus belles choses qu'il y ait dans la vie humaine, la bienfaisance et la reconnaissance. Car où sera la gloire de l'une, si elle ne donne pas, mais prête; et de l'autre, si elle rend non par sa volonté, mais par contrainte? Il n'y a pas d'honneur à être reconnaissant, s'il n'y a pas de sûreté à être ingrat.

Ajoute à cela que tous les tribunaux suffiraient à peine à l'application de cette seule loi. Qui n'ac-

magnitudo non patitur excidere, quædam minora, sed numero plurima, et temporibus diversa, effluunt. Quia, ut dixi, non subinde illa tractamus, nec libenter, quid cuique debeamus, recognoscimus. Audi voces petentium! Nemo non victuram semper in animo suo memoriam dixit; nemo non deditum se et devotum professus est, et si quod aliud humiliter verbum, quo se oppigneraret, invenit. Post exiguum tempus, iidem illi verba priora, quasi sordida et parum libera, evitant: perveniunt deinde eo, quo, ut ego existimo, pessimus quisque atque ingrattissimus pervenit, ut obliviscantur. Adeo enim ingratus est qui oblitus est, ut gratus sit cui beneficium in mentem venit.

VI. Hoc tam invisum vitium, an impunitum esse debeat, quæritur; et au hæc lex, quæ in scholis exercetur, etiam in civitate ponenda sit, qua ingrati datur actio, quæ videtur æqua omnibus. Quidni? quum urbes quoque urbibus, quæ præstitere, exprobrent, et in majores colata a posteris exigant. Nostri majores, maximi scilicet viri, ab hostibus tantum res repelierunt: beneficia magno animo dabant, magno perdebant. Excepta Medorum gente, non est in ulla data adversus ingratum actio. Magnaque hoc argumentum, dandam non fuisse; quia ad-

versus maleficium omne consensus; et homicidii, veneficii, parricidii, violatarum religionum, alibi atque alibi diversa pœna est: sed ubique aliqua. Hoc frequentissimum crimen nusquam punitur, ubique improbat. Neque absolvimus illud; sed quum difficilis esset incertæ rei æstimatio, tantum odio damnavimus, et inter ea reliquimus, quæ ad iudices deos mittimus.

VII. Rationes autem multæ mihi occurrunt, propter quas crimen hoc in legem cadere non debeat. Primum omnium, pars optima beneficii perit, si actio, sicut certæ pecuniæ, aut ex conducto et locato, datur. Hoc enim in illo speciosissimum est, quod dedimus vel perdituri, quod totum permisimus accipientium arbitrio. Si appello, si ad iudicem voco, incipit non beneficium esse, sed creditum. Deinde quum res honestissima sit, esse gratiam, desinit esse honesta, si necessaria est; non enim magis laudabit quisquam gratum hominem, quam eum qui depositum reddidit, aut, quod debebat, citra iudicem solvit. Ita duas res, quibus in vita humana nihil pulchrius est, corrumpimus, gratum hominem et beneficium. Quid enim aut in hoc magnificentum est, si beneficium non dat, sed commodat? aut in illo qui reddit, non quia vult, sed quia necesse est? Non est gloriosa res, gratum esse,

donnera pas? qui ne sera pas actionné? Tous les hommes grandissent leurs actions, tous exagèrent les moindres choses qu'ils ont faites pour autrui.

D'ailleurs, tous les objets qui peuvent faire la matière d'un procès sont compris dans la loi, et ne laissent pas au juge une latitude sans bornes. C'est pourquoi le succès d'une bonne cause paraît toujours plus sûr, quand elle est renvoyée devant le juge, que devant l'arbitre; parce que le juge se renferme dans la formule qui pose des limites certaines, qu'il ne peut dépasser : l'arbitre, dont la conscience est libre et dégagée de toute entrave, peut retrancher, peut ajouter et régler sa sentence, non sur les décisions de la loi et de la justice, mais d'après les impulsions de l'humanité et de la compassion. L'action contre l'ingrat n'enchaînerait pas le juge, mais lui ouvrirait une carrière sans limites; car on n'est pas d'accord sur la nature du bienfait, et son importance dépendrait de l'interprétation plus ou moins bienveillante du juge. Aucune loi ne définit ce que c'est que l'ingrat. Souvent celui qui a rendu ce qu'il a reçu est ingrat, celui qui n'a pas rendu est reconnaissant. Il y a des choses sur lesquelles même un juge ignorant peut porter une sentence, lorsqu'il s'agit de prononcer si un fait existe ou n'existe pas, lorsque des preuves matérielles suffisent pour trancher la question. Mais, lorsque c'est à la raison à fixer les droits des parties, il faut prendre avis des conjectures : lorsque la question à décider est du ressort de l'intelligence seule, on ne peut aller chercher, pour de telles causes, un juge dans la foule des éligibles que le

cons ou l'hérédité de la chevalerie a fait inscrire au tableau.

VIII. Ainsi la chose a bien paru propre à être portée devant un juge; mais on n'a pas trouvé de juge propre à décider la chose. Tu n'en seras pas étonné, si tu considères toutes les difficultés qui doivent arrêter celui qui rencontrera un accusé de cette sorte. Un homme a donné beaucoup d'argent; mais il était riche et ne devait pas se ressentir de cette largesse. Un autre en a donné autant; mais il se séparait de son patrimoine. La somme est la même; le bienfait n'est pas le même. Ajoute encore ceci : L'un a payé pour délivrer un débiteur de la contrainte; mais il avait l'argent chez lui. L'autre a donné la même somme; mais il l'a empruntée, il l'a quêtée, et il a eu le grand mérite de se charger d'une obligation. Places-tu sur la même ligne celui qui a pu à son aise laisser tomber un bienfait, et celui qui a reçu pour donner?

C'est l'à-propos qui donne du prix à certains dons, et non la somme. C'est un bienfait de donner une propriété dont la fertilité puisse faire baisser le prix des vivres; c'est un bienfait qu'un seul pain dans la famine. C'est un bienfait de donner des terres qu'arrosent des fleuves nombreux et navigables; c'est un bienfait d'indiquer une source à un homme brûlant de soif, et aspirant avec peine un souffle d'air dans son gosier desséché. Qui peut comparer ces choses entre elles? Qui peut les peser? Il est difficile de se prononcer lorsqu'il ne s'agit pas de la chose, mais du mérite de la chose.

Les objets, quoiqu'ils soient les mêmes, donnés autrement, n'ont pas le même poids. Cet homme

nisi lutum est, ingratum fuisse. Adjice nunc, quod huic uni legi omnia fora vix sufficient. Quis erit, qui non agat? quis, cum quo non agatur? omnes sua extollunt, omnes etiam minima, quæ in alios contulere, dilatant. Præterea quæcumque in cognitionem erant, comprehendi possunt, et non dare infinitam licentiam judici. Ideo melior videtur conditio causæ bonæ, si ad judicem, quam si ad arbitrum mittitur; quia illum formula includit, et certos, quos non excedat, terminos ponit; hujus libera, et nullis astricta vinculis religio, et detrahere aliquid potest, et adjicere, et sententiam suam, non prout lex aut justitia suadet, sed prout humanitas et misericordia impulit, regere. Ingrati actio non erat judicem alligatura, sed regno liberrimo positura. Quid sit enim beneficium, non constat; deinde quantumcumque sit, refert, quam benigne illud interpretetur judex. Quid sit ingratus, nulla lex monstrat. Sæpe et qui reddidit quod accepit, ingratus est; et qui non reddidit, gratus. De quibusdam etiam imperitus judex dimittere tabellam potest: ubi fecisse, aut non fecisse, pronuntiandum est, ibi prolatis cautionibus, controversia tollitur. Ubi vero inter disputantes ratio jus dicit, ibi animi conjectura capienda est; ubi id, de quo sola sapientia decernit, in controversiam incidit, non potest ad

hæc sumi judex ex turba selectorum, quem sensus in album, et equestris hereditas misit.

VIII. Itaque non hæc parum idonea res visa est, quæ deduceretur ad judicem. Sed nemo huic rei satis idoneus judex inventus est: quod non admiraberis, si excusseris, quid habiturus fuerit difficultatis, quisquis in ejusmodi reum exisset. Donavit aliquis magnam pecuniam, sed dives, sed non sensurus impendium. Donavit alius, sed toto patrimonio cessurus. Summa eadem est; beneficium idem non est. Etiam nunc adjice. Hic pecuniam pro addicto dependit, sed quam illam domo protulisset; ille dedit eandem, sed mutam sumisit, aut rogavit, et se obligari ingenti merito passus est. Eodem existimas loco esse illum, qui beneficium ex facili largitus est, et hunc, qui accepit, ut daret? Tempore quædam magna sunt, non summa. Beneficium est donata possessio, cujus fertilitas laxare possit annonam: beneficium est unus in fame panis. Beneficium est donare regiones, per quas multa flumina et navigabilia decurrant: beneficium est, arenibus siti, et vix spiritum per siccas fauces ducentibus, monstrare fontem. Quis inter se ista comparabit? quis expendet? difficilis est sententia, quæ non rem, sed vim rei quærit. Eadem licet sint, aliter data non idem pendent. Dedit

m'a donné ; mais à regret ; mais il s'est plaint de donner ; mais il m'a regardé avec plus d'arrogance que de coutume ; mais il m'a donné si tard, qu'il m'aurait plus obligé par un refus immédiat. Comment le juge fera-t-il son estimation, quand le ton, l'hésitation et l'air détruisent la reconnaissance ?

IX. D'ailleurs, on donne à certaines choses le nom de bienfait, parce qu'on les désire avec trop d'ardeur : certaines autres ne portent pas cette étiquette vulgaire, quoiqu'elles aient plus de prix, mais moins d'éclat. C'est un bienfait, selon toi, de donner le droit de cité chez un peuple puissant, d'accorder au théâtre le banc des chevaliers, de défendre d'une accusation capitale : mais donner de bons conseils, empêcher de tomber dans le crime, arracher le glaive à un homme prêt à se tuer, apporter à la douleur des remèdes efficaces, et lorsqu'elle voulait suivre ceux qu'elle pleurait, la décider à la vie, veiller au lit d'un malade, et lorsque sa santé et son existence dépendent des instants, épier le moment favorable pour lui faire prendre quelque nourriture, ranimer par le vin ses artères défaillantes, et amener le médecin au mourant. Qui appréciera toutes ces choses ? Qui pourra ordonner de compenser ces bienfaits par des bienfaits d'une autre nature ? Celui-là t'a donné une maison ; mais moi je t'ai averti que la tienne allait tomber sur toi. Il t'a donné un patrimoine ; et moi une planche dans le naufrage. Il a combattu, il a été blessé pour toi ; mais moi je t'ai donné la vie par mon silence. Comme le bien est donné de tout autre manière qu'il n'est rendu, il est difficile d'appareiller les deux choses.

X. En outre, pour la restitution d'un bienfait,

mibi hic beneficium, sed non libenter, sed dedisse se questus est, sed superbius me quam solebat, aspexit; sed tam tarde dedit, ut plus præstiturus fuerit, si cito negasset. Horum quomodo iudex inibit æstimationem, quum sermo, et dubitatio, et vultus meriti gratiam destruant?

IX. *Quid, quod quædam beneficia vocantur quia nimis concupiscuntur; quædam non sunt ex hac vulgari nota, sed majora, etiamsi minus apparent? Beneficium vocas, dedisse potentis populi civitatem, in quatuordecim deduxisse, et defendisse capitis reum: quid utilia suasisse? quid retinuisse, ne in scelus rueret? quid gladium excussisse morituro? quid efficacibus remediis refocillasse lugentem, et quos desiderabat volentem sequi, ad vitæ consilium reduxisse? quid assedissee ægro, et quum valetudo ejus ac salus momentis constaret, excepisse idonea cibo tempora, et cadentes venas vino refecisse, et medicum adduxisse morienti? Hæc quis æstimabit? quis dissimilibus beneficiis jubebit beneficia pensari? Donavit tibi domum; sed ego tuam supra te ruere prædixi. Dedit tibi patrimonium: sed ego naufrago tabulam. Pugnavit pro te, et vulnera excepit; at ego vitam tibi silentio dedi. Quum aliter beneficium detur, aliter reddatur, paria facere difficile est.*

on ne fixe pas un jour d'échéance, comme pour de l'argent prêté. Aussi celui qui n'a pas encore rendu, peut rendre. Dis, en effet, dans quel intervalle on peut être déclaré ingrat.

Les plus grands bienfaits ne peuvent se prouver : souvent ils sont cachés dans le silence de deux cœurs. Ordonnerons nous qu'on ne fasse le bien que devant témoin ? Ensuite, quelle peine infliger aux ingrats ? Sera-t-elle semblable pour tous, lorsque les bienfaits sont dissemblables ? Sera-t-elle différente et proportionnée au bienfait de chacun ? Soit ; la compensation roulera sur une somme d'argent : mais si le bienfait est la vie ou plus que la vie ? Quelle peine sera prononcée ? Moindre que le bienfait, c'est injuste : aussi grande, et par conséquent capitale ? Mais quoi de plus inhumain que d'ensanglanter les bienfaits ?

XI. Mais, dit-on, certains privilèges ont été accordés aux pères ; et puisqu'on en a tenu compte pour en faire des exceptions, ne pourrait-on en faire autant pour les autres bienfaits ?

Nous avons consacré la qualité des parents, parcequ'il importait que les enfants fussent élevés : il fallait exciter les pères à des travaux dont le succès est incertain. On ne pouvait leur dire comme aux bienfaiteurs : « Choisis qui tu veux aider. Si tu es trompé, ne t'en prends qu'à toi-même. Oblige qui le mérite. » Dans l'éducation des enfants rien n'est laissé au choix : il n'y a que des vœux à faire. Aussi, pour qu'ils courussent cette chance avec plus de courage, il a fallu leur donner quelque pouvoir.

D'ailleurs, il y a cette différence, que les pères qui ont fait du bien à leurs enfants, le font encore et

X. *Dies præterea beneficium reddendo non dicitur, sicut pecuniæ creditæ. Itaque potest, qui nondum reddidit, reddere. Dic enim, intra quod tempus deprehendatur ingratum? maxima beneficia probationem non habent; sæpe intra tacitam duorum conscientiam latent. An hoc inducimus, ut non demus beneficia sine teste? Quam deinde penam ingratum constituamus? unam omnibus, quum disparia beneficia sint? an inæqualem, et pro cuiusque beneficio majorem, aut minorem? Age, intra pecuniam versabitur taxatio; quid quod quædam beneficia vitæ sunt, et majora vitæ? His quæ pronuntiabitur pœna? Minor beneficio? iniqua est. Par et capitalis? quid inhumanius, quam cruentos esse beneficiorum exitus?*

XI. *Quædam, inquit, privilegia parentibus data sunt. Quomodo horum extra ordinem habitata ratio est, sic aliorum quoque beneficiorum haberi debet. Parentum conditionem sacramus, quia expediebat liberos tolli: sollicitandi ad hunc laborem erant, incertam adituri fortunam. Non poterat illis dici, quod beneficia dantibus dicitur: Cui des, elige; ipse tecum, si deceptus es, querere; dignum adjuva. In liberis tollendis nihil iudicio tollentium licet: tota res voti est. Itaque ut æquiore animo adirent alean, danda illis aliqua potestas fuit. Deinde alia con-*

le feront toujours : il n'y a pas de danger qu'ils en imposent en se disant leurs bienfaiteurs. Pour les autres, il faut chercher non-seulement si l'on a reçu, mais encore si l'on a donné. Les bienfaits paternels sont à découvert; et comme il est utile à la jeunesse d'être gouvernée, nous lui avons imposé comme des magistrats domestiques pour la maintenir sous leur surveillance.

Ensuite les bienfaits de tous parents, étant partout les mêmes, ont pu être appréciés une fois pour toutes : les autres, qui sont variés, dissemblables, séparés par des intervalles immenses, n'ont pu être assujettis à aucune règle; car il était plus juste de tout omettre que de tout niveler.

XII. Il y a des choses qui coûtent beaucoup à ceux qui les donnent; d'autres qui ne leur coûtent rien, mais sont d'un grand prix pour l'obligé. Quelquefois on donne à un ami, quelquefois à un inconnu. Tu donnes davantage en donnant la même chose, si tu fais connaissance avec quelqu'un par un bienfait. L'un offre des secours, l'autre des honneurs, un troisième des consolations. Tel homme pense que rien n'est plus doux, rien n'est plus important que d'avoir un cœur ami pour y reposer son infortune : tel autre aime mieux que l'on songe à sa dignité qu'à sa sécurité : un troisième croira devoir à celui qui lui assure la vie, plus qu'à celui qui l'a fait homme de bien. Toutes ces choses deviendront donc plus ou moins importantes, selon que le penchant du juge l'entraînera vers l'une ou vers l'autre.

D'ailleurs, c'est moi-même qui choisis mon créancier : je reçois souvent un bienfait de qui je

ne voudrais pas le recevoir; et quelquefois je suis obligé sans le savoir. Que feras-tu? Appelleras-tu ingrat celui auquel un bienfait a été imposé à son insu, et qui, s'il l'eût connu, ne l'eût pas accepté? N'appelleras-tu pas ingrat celui qui, de quelque façon qu'il ait reçu, ne rend pas?

XIII. Un homme m'a fait du bien, et puis après il me fait un outrage. Suis-je astreint par un seul don, à souffrir tous les outrages? ou serai-je quitte de ma reconnaissance, parce qu'il aura lui-même annulé son bienfait par l'injure qui l'a suivi? Comment estimeras-tu ensuite si le bien que j'ai reçu équivalait au mal qu'on m'a fait?

Le temps me manquerait, si j'essayais d'énumérer toutes les difficultés. On ralentit, dit-on, le zèle des bienfaiteurs, en n'assurant pas la restitution des bienfaits, en ne punissant pas ceux qui les désavouent. C'est, au contraire, toi qui arrives à ce résultat, en rendant beaucoup plus circonspect à recevoir, s'il faut courir les chances d'un procès et risquer son innocence dans une position dangereuse. Ensuite nous serons nous-mêmes, par cela, plus lents à donner; car personne n'aime à obliger un homme malgré lui : mais celui qui est invité à la bienfaisance par sa bonté, et par le charme de cette vertu, donnera même de plus grand cœur à qui ne sera débiteur que par sa volonté. Car tout le mérite d'un bienfait s'affaiblit, lorsqu'on a soigneusement pris ses garanties.

XIV. Je l'accorde, les bienfaits seront plus rares; mais ils seront plus vrais. Or, quel mal y a-t-il à empêcher la profanation des bienfaits? C'est le but que se proposaient ceux qui n'ont pas voulu

ditio est parentum, qui beneficia, quibus dederunt, dant nihilominus daturique sunt; nec est periculum, ne dedisse se illis mentiantur. In ceteris queri debet, non tantum an receperint, sed an dederint. Horum in confesso merita sunt; et quia utile est juventuti regi, imposuimus illi quasi domesticos magistratus, sub quorum custodia contineretur. Deinde omnium parentum unum erat beneficium; itaque aestimari semel potuit: alia diversa sunt, dissimilia, infinitis inter se intervallis distantia: itaque sub nullam regulam cadere potuerunt, quum a quibus esset omnia relinqui, quam omnia aequari.

XII. Quædam magno dantibus constant, quædam accipientibus magna sunt, sed gratuita tribuentibus: quædam amicis data sunt, quædam ignotis. Plus est, quamvis idem detur, si ei detur, quem nosse a tuo beneficio incipis. Illic auxilia tribuit, ille ornamenta, ille solatia. Invenies, qui nihil putet esse jucundius, nihil majus, quam habere in quo calamitas acquiescat: invenies rursus, qui dignitati suæ, quam securitati, consuli malit; est qui plus ei debere se judicet, per quem tutior est, quam ei per quem honestior. Proinde ista majora aut minoræ erunt, prout fuerit iudex, aut ad hæc, aut ad illa inclinatus animo. Præterea crediderem mihi ipse eligo; beneficium sæpe ab eo accipio, a quo nolo, et aliquando

ignorans obligor. Quid facies? ingratum vocabis eum, cui beneficium inscio, et, si scivisset, non accepturo, impositam est: non vocabis eum, qui utcumque acceptum non reddidit?

XIII. Aliquis dedit mihi beneficium, sed idem postea fecit injuriam. Utrum uno munere ad patientiam omnium injuriarum adstringor; an perinde erit, ac si gratiam retulerim, quia beneficium suum ipse insequenti injuria rescidit? Quomodo deinde aestimabis, utrum plus sit quod accepit, an in quo læsus est? Dies me deficiet, omnes difficultates persequi tentantem. Tardiores, inquit, ad beneficia danda facimus, non vindicando data, nec inficiatores eorum affliciendo pœna. Sed illud quoque tibi e contrario occurrat; multo tardiores futuros ad accipienda beneficia, si periculum causæ dicendæ adiuri erunt, et innocentiam sollicitiore habituri loco. Deinde, erimus per hoc ipsi quoque ad danda tardiores; nemo enim libenter dat invitis: sed quicumque ad beneficiendum bonitate invitatus est, et ipsa pulchritudine rei, etiam libentius dabit, nihil debituris nisi quod volent. Minuitur enim gloria ejus officii, cui diligenter cautum est.

XIV. Deinde, pauciora erunt beneficia, sed veriora; quid autem mali est, inhiberi beneficiorum temeritatem? Illoc enim ipsum secuti sunt, qui nullam legem huic con-

les soumettre à la loi ; afin que nous donnions avec réserve, que nous choissions avec réserve ceux à qui nous offrons nos services. Considère avec le plus grand soin qui tu obliges ; n'espère ni action, ni répétition. Tu te trompes si tu crois que le juge viendra à ton secours. Aucune loi ne se chargera de les recouvrements. Compte seulement sur la bonne foi de l'obligé.

De cette manière les bienfaits conservent leur dignité et leur éclat : tu les avilis, si tu en fais une matière à procès.

Rien de plus juste que ces mots, rien de plus conforme au droit des gens. « Rends ce que tu dois. » Mais rien de plus honteux que ce mot dans un bienfait : Rends. Que rendra-t-il ? La vie qu'il doit, la dignité, le repos, la santé ! Les choses les plus importantes ne peuvent se rendre. Au moins, dit-on, qu'on donne quelque chose d'équivalent. Eh ! voilà ce que je disais, c'est tuer la dignité d'un acte aussi noble, que de faire du bienfait une marchandise. Il ne faut pas exciter le cœur à l'avarice, aux querelles, à la discorde : il y est assez porté de lui-même. Résistons-lui plutôt autant que nous le pouvons ; éloignons de lui les occasions qu'il cherche.

XV. Plût aux dieux que nous pussions même persuader aux hommes de ne recevoir l'argent prêté que de la bonne volonté ! Plût aux dieux qu'aucune stipulation ne liât l'acheteur au vendeur ! que les pactes et les conventions ne fussent pas protégés par des sceaux ! que la bonne foi et une conscience honnête en fussent les seuls dépositaires ! Mais la nécessité l'a emporté sur le bien, et on a mieux aimé contraindre la bonne foi que

de compter sur elle. De part et d'autre on appelle des témoins : celui-ci emploie l'intermédiaire des courtiers et engage dans un acte plusieurs signatures : celui-là ne se contente pas d'une enquête, il lui faut dans les mains un titre pour accuser. O confession honteuse pour le genre humain, de la fraude et de la perversité publiques ! On croit plus à nos cachets qu'à nos consciences. Pourquoi ces personnages sont-ils convoqués ? Pourquoi impriment-ils leurs sceaux ? C'est pour que cet homme ne nie pas avoir reçu ce qu'il a reçu. Les estimes-tu des hommes incorruptibles, des garants sûrs de la vérité ? Mais, sur l'heure même, on ne leur confierait à eux de l'argent qu'avec les mêmes formalités. N'est-il donc pas plus honorable d'être trompé par quelques hommes, que de craindre la perfidie de tous ? La seule chose qui manque à notre avarice, c'est de ne plus accorder de bienfaits sans répondant. Il est d'un cœur généreux et magnanime d'aider et d'être utile : celui qui donne imite les dieux ; celui qui redemande imite les usuriers. Devons-nous, en donnant des garanties aux bienfaiteurs, les reléguer dans cette vile classe des usuriers ?

XVI. Il y aura, dit-on, plus d'ingrats si aucune action n'est donnée contre l'ingrat. Au contraire, il y en aura moins, parce qu'on mettra plus de discernement dans les bienfaits. D'ailleurs il ne convient pas de faire connaître à tous la multitude des ingrats : le nombre des coupables ôterait la honte du crime, et un vice général cesserait d'être un opprobre.

Quelle femme rougit aujourd'hui d'être répudiée, depuis qu'il se trouve des matrones nobles et

stituerunt : ut circumspectius donaremus, circumspectius eligeremus eos, in quos merita conferrentur. Etiam atque etiam cui des, considera ; nulla actio erit, nulla repetitio. Erras, si existimas succursurum tibi iudicem. Nulla lex te in integrum restituet ; solam accipientis fidem specta. Hoc modo beneficia auctoritatem suam tenent, et magnifica sunt : pollucis illa, si materiam litium feceris. Æquissima vox est et jus gentium præ se ferens, Redde quod debes. Hæc turpissima est in beneficio, Redde. Quid reddet ? Vitam, quam debet, dignitatem, securitatem, sanitatem ? reddi maxima quæque non possunt. Aut pro his, inquit, aliquid quod tanti sit. Hoc est quod dicebam, interituram tantæ rei dignitatem, si beneficium mercem facinus. Non est irritandus animus ad avaritiam, ad querelas, ad discordiam ; sua sponte in ista fertur. Quantum possumus resistamus, et quærenti occasiones amputemus.

XV. Utinam quidem persuadere possemus, ut pecunias creditas tantum a volentibus acciperent ! utinam nulla stipulatio emiorem venditori obligaret ! nec pacta conventaque impressis signis custodirentur ! fides patius illa servaret, et æquum colens animus ! Sed necessaria opti-

mis prætulerunt, et cogere fidem, quam spectare, malunt. Adbibentur ab utraque parte testes ; ille per tabulas plurium nomina, interpositis paravis, facit ; ille non est interrogatione contentus, nisi reum manu sua tenuit. O turpem humano generi fraudis ac nequitie publicæ confessionem ! annulis nostris plus, quam animis creditur. In quid isti viri ornati adhibiti sunt ? in quid imprimunt signa ? nempe ne ille neget accepisse se quod accepit. Hos incorruptos viros, et vindices veritatis existimas ? at his ipsis statim non aliter pecuniæ committentur. Ita non honestius erat a quibusdam fidem falli, quam ab omnibus perfidiam timeri ? Hoc unum deest avaritiæ, ut beneficia sine sponsore non demus. Generosi animi et magnifici est, juvare et prodesse ; qui dat beneficia, deos imitatur : qui repetit, feneratorum. Quid illos, dum vindicamus, in turbam sordidissimam redigimus ?

XVI. Plures, inquit, ingrati erunt, si nulla adversus ingratum datur actio. Immo potius, pauciores ; quia majore delecta dabuntur beneficia. Deinde, non expedit notum omnibus fieri, quam multi ingrati sint ; pudorem enim rei tollet multitudo peccantium ; et desinet esse probri loco commune maledictum. Numquid jam ulla repu-

Illustres qui comptent leurs années non par le nombre des consuls, mais par celui de leurs maris, qui divorcent pour se marier, se marient pour divorcer? On a redouté ce scandale, aussi longtemps qu'il a été rare. Mais depuis qu'aucune de nos audiences ne se passe sans un divorce, à force d'en entendre parler, on a appris à en user.

Qui aurait aujourd'hui aucune honte de l'adultère, depuis qu'on en est venu au point que nulle femme ne prend un mari que pour piquer un amant? La chasteté n'est plus qu'une preuve de laideur. Quelle est la femme assez misérable, assez repoussante pour se contenter d'une seule paire d'amants, qui n'ait ses heures pour chacun, sans que le jour lui suffise pour tous, qu'on ne voie en litière chez l'un, au lit chez l'autre? Il n'y a qu'une maïse et une femme du vieux temps, qui ne s'ache pas que l'adultère avec un seul est appelé mariage. De même que la honte de ces crimes s'est effacée depuis qu'ils se sont propagés partout, de même tu rendras les ingrats plus nombreux et plus hardis, lorsqu'ils auront commencé à se compter.

XVII. Mais quoi? l'ingratitude sera donc impunie? Mais quoi? l'impiété sera donc impunie? et la méchanceté? et l'avarice? et l'emportement? et la cruauté? Ce qui est abhorré, le crois-tu impuni? ou estimes-tu quelque supplice plus rigoureux que la haine publique? Le châtement de l'ingrat, c'est de n'oser ni recevoir de personne, ni donner à personne, d'être ou de se croire montré au doigt par tout le monde, d'avoir perdu le sentiment de l'affection la plus honnête, la plus douce. Tu ap-

elles infortuné celui qui a perdu la vue, que la maladie a privé de l'ouïe; et tu n'appelles pas malheureux celui qui a perdu l'intelligence des bienfaits! Il redoute les dieux, témoins de toutes les ingratitude; la conscience du bienfait qu'il a dérobé le ronge et le dévore; enfin, et cette peine est déjà seule assez forte, il ne goûte pas, comme je le disais, le fruit du sentiment le plus doux.

Mais celui qui a reçu avec plaisir, jouit d'une volupté toujours égale et toujours la même; et plus occupé du cœur de celui qui a donné que de l'objet donné, il en fait sa joie. L'homme reconnaissant est toujours charmé d'un bienfait, l'ingrat ne l'est qu'une fois.

Tu peux comparer la vie de tous deux: l'un, triste, inquiet, comme tout homme fourbe qui renie une dette, ne sent pas les égards dus ni à ses parents, ni à ses gouverneurs, ni à ses maîtres: l'autre, gai, content, attendant l'occasion de prouver sa reconnaissance, et trouvant son bonheur dans ce sentiment même. Loïn de se soustraire au paiement, il cherche les moyens de rendre pleinement et avec profusion, non-seulement à ses parents et à ses amis, mais aussi aux plus humbles personnes. Car, même s'il reçoit un bienfait de son esclave, il considère ce qu'il a reçu, et non de qui il a reçu.

XVIII. Toutefois, on demande, et entre autres Hécaton, si un esclave peut être le bienfaiteur de son maître. Car il y en a qui font la distinction suivante. Certaines choses sont des bienfaits, certaines autres des devoirs, d'autres enfin des fonctions. Il y a bienfait dans le don reçu d'un

dio erubescit, postquam illustres quædam ac nobiles feminae, non consultum numero, sed maritorum, annos suos computant? et exeunt matrimonii causa, nubant repudi? Tam diu istud timebatur, quam diu rarum erat; quia vero nulla sine divortio acta sunt, quod sæpe audiebant, facere didicerunt. Numquid jam ullus adulterii pudor est, postquam eo ventum est, ut nulla virum habeat, nisi ut adulterum irritet? argumentum est deformitatis pudicitia. Quam invenies tam miseram, tam sordidam, ut illi satis sit unum adulterorum par? nisi singulis divisit horas? et non sufficit dies omnibus? nisi apud alium gestata est, apud alium mansit? Infrunita et antiqua est, quæ nesciat, matrimonium vocari, unum adulterium. Quemadmodum horum delictorum jam evanuit pudor, postquam res latius evagata est; ita ingratos plures efficit, et audaciores, si numerare se cœperint.

XVII. Quid ergo? impunitus erit ingratus? Quid ergo? impunitus erit impius? quid malignus? quid avarus? quid impotens? quid crudelis? Impunita tu credis esse, quæ invisa sunt? aut ullum supplicium gravius existimas publico odio? Pœna est, quod non audet ab ullo beneficium accipere, quod non audet ulli dare, quod omnium designatur oculis, aut designari se judicat: quod intellectum optimæ rei ac dulcissimæ amisit. An tu infelicem

vocas, qui caret acie oculorum, cujus aures morbus obstruxit; non vocas miserum eum, qui sensum beneficiorum amisit? Testes ingratorum omnium deos metuit, urit illum et angit intercepti beneficii conscientia; deniquesatis hæc ipsa pœna magna est, quod rei, ut dicebam, jucundissimæ fructum non percipit. At quem juvat accepisse, æquali perpetuaque voluptate fruitur; et animus ejus a quo accepit, non rem intuens, gaudet. Gratium hominem semper beneficium delectat, ingratum semel; comparari autem potest utriusque vita, quum alter tristis sit et sollicitus, qualis esse iudicator ac fraudulentus solet; apud quem non parentum qui debet, honor est, non educatoris, non præceptorum: alter lætus, hilaris occasionem referendæ gratiæ expectans, et ex hoc ipso affectu gaudium grande percipiens; nec quærens quomodo decoquat, sed quemadmodum plenius uberiusque respondeat; non solum parentibus et amicis, sed humilioribus quoque personis. Nam etiam si a servo suo beneficium accepit, æstimat non a quo, sed quid acceperit.

XVIII. Quamquam quæritur a quibusdam, sicut ab Hécatone, an beneficium dare servus domino possit? Sunt enim qui ita distinguunt, quædam beneficia esse, quædam officia, quædam ministeria. Beneficium esse, quod alienus det; alienus est, qui potuit sine reprehensionibus

étranger ; l'étranger est celui qui peut s'abstenir sans blâme. Le devoir appartient aux enfants, à l'épouse, et à tous ceux que la parenté excite et force à s'entraider. Pour l'esclave, c'est sa fonction ; et son état le place dans une telle position, qu'il ne peut faire valoir auprès de son maître rien de ce qu'il fait pour lui.

D'ailleurs, ceux qui n'admettent pas le bienfait de l'esclave envers son maître, méconnaissent les droits de l'humanité : car il importe de considérer les sentiments de celui qui donne, et non sa condition. La vertu n'est interdite à personne, elle est accessible à tous ; elle accueille, elle invite tout le monde, les hommes libres, les affranchis, les esclaves, les rois, les bannis ; elle ne choisit ni la noblesse, ni le cens, elle se contente de l'homme dans sa nudité. Quelle protection y aurait-il contre les revers imprévus ? à quoi de grand pourrait aspirer l'âme, si la fortune devait changer une vertu éprouvée ?

Si l'esclave ne peut offrir un bienfait à son maître, le sujet ne peut l'offrir à son roi, ni le soldat à son chef. Qu'importe, en effet, le pouvoir qui nous domine, s'il est également absolu ? Car si la nécessité, et la crainte des derniers châtimens ne permettent pas que les actions de l'esclave méritent le nom de bienfait, le même obstacle existe pour celui qui a un roi, pour celui qui a un chef ; parce que, bien que sous des titres différens, la même autorité pèse sur eux. Or, le sujet peut être bienfaiteur de son roi, le soldat de son général, et, par conséquent, l'esclave de son maître.

Un esclave peut être juste, courageux, magna-

nime : donc il peut être bienfaisant. Car c'est aussi de la vertu : et il est si vrai qu'un esclave peut accorder un bienfait à son maître, que souvent sa vie est le bienfait de son esclave. Il n'est pas douteux qu'un esclave ne puisse être le bienfaiteur de tout autre : pourquoi donc pas de son maître ?

XIX. Parce que, répond-on, il ne peut devenir le créancier de son maître, s'il lui donne de l'argent. Autrement il en ferait tous les jours son obligé : il le suit dans ses voyages, l'assiste dans ses maladies, et consacre tous ses efforts à le servir. Cependant tous ces soins, qui de la part d'un autre seraient appelés bienfaits, ne sont, de la part de l'esclave, qu'une suite de ses fonctions. Car un bienfait est ce qu'on donne, en étant libre de ne pas donner. Mais l'esclave n'a pas le pouvoir de refuser ; ainsi il ne donne pas, mais obéit, et ne peut pas se glorifier de faire ce qu'il n'a pas le droit de ne pas faire.

Même avec ces restrictions, je gagnerai ma cause, et je te ferai voir que l'esclave est libre pour beaucoup de choses. Dis-moi, en attendant, si je te montre un esclave combattant pour la vie de son maître, sans égard pour la sienne, et tout percé de blessures, épuisant ce qui lui reste de sang enfin, par sa mort, lui créant des délais pour qu'il ait le temps de fuir, nieras-tu qu'il soit son bienfaiteur, parce qu'il est son esclave ? Si je t'en montre un autre, à qui l'on veut arracher les secrets de son maître, et que nulle promesse du tyran ne peut compromettre, nulle menace effrayer, nulle torture vaincre, détournant, autant qu'il est en lui, les soupçons de son bourreau, et sacrifiant sa vie à sa fidélité, nieras-tu qu'il soit le

sione cessare. Officium esse filii, uxoris, et earum personarum, quas necessitudo suscitavit, et ferre opem jubet. Ministerium esse servi, quem conditio sua eo loco posuit, ut nihil eorum quæ præstat, imputet superiori. Præterea servos qui negat dare aliquando domino beneficium, ignarus est juris humani; refert enim ejus animi sit, qui præstat, non ejus status. Nulli præclusa virtus est, omnibus patet, omnes admittit, omnes invitat, ingenuos, libertinos, servos, reges, et exules; non eligit domum, nec census; nudo homine contenta est. Quid enim erat tui adversus repentina; quid animus magnum promitteret sibi, si certam virtutem fortuna mutaret? Si non dat beneficium servus domino, nec regi quisquam suo, nec duci suo miles. Quid enim interest, quali quis teneatur imperio, si summo tenetur? Nam si servo, quo minus in nomen meriti perveniat, necessitas obest, et patiendi ultima timor, idem istud obstat, et ei qui regem habet, et ei qui ducem; quoniam, sub dispari titulo, paria in illos licent. Atqui dant regibus suis, dant imperatoribus beneficia; ergo et dominis. Potest servus justus esse, potest fortis, potest magnanimus: ergo et beneficium dare potest. Nam et hoc virtutis est; adeoque

dominis servi beneficia possunt dare, ut ipsos sæpe beneficii sui fecerint. Non est dubium, an servus beneficium dare possit cuilibet, quare ergo non et domino suo possit?

XIX. Quia non potest, inquit, creditor domini sui fieri, si pecuniam illi dederit. Alioqui quotidie dominum suum obligat: peregrinantem sequitur, ægro ministrat, et labore summo colit. Omnia tamen ista, quæ alio præstante beneficia dicerentur, præstante servo ministeria sunt. Beneficium enim id est, quod quis dedit, quam illi liceret et non dare: servus autem non habet negandi potestatem: ita non præstat, sed parat; nec, id se fecisse, jactat, quod non facere non potuit. Etiam sub ista lege vincam, et eo perducam servum, ut in multa liber sit. Interim dic mihi: si tibi ostendero aliquem servum pro salute domini sui, sine respectu sui dimicantem et confossum vulneribus, reliquias tamen sanguinis ab ipsis vitalibus fundentem, et ut ille effugiendi tempus habeat, moram sua morte quarrentem: hunc tu negabis beneficium dedisse, quia servus est? Si tibi ostendero aliquem, ut secreta domini prodatur, nulla tyranni pollicitatione corruptum, nullis terribus minis, nullis cruciatibus victum avertisse, quantum poterit, suspiciones querentis, et

bienfaiteur de son maître, parce qu'il est son esclave? Prends garde que l'obligation ne soit d'autant plus grande, que l'exemple de la vertu chez les esclaves est plus rare; qu'elle mérite d'autant plus la reconnaissance, que, quoique la domination soit presque toujours odieuse, et toute contrainte pesante, l'attachement à un maître a triomphé de la haine ordinaire pour la servitude. Ainsi, loin de n'être pas un bienfait pour être venu d'un esclave, c'est quelque chose de plus, puisque la servitude même n'a pu en détourner.

XX. C'est une erreur de croire que la servitude descende dans l'homme tout entier : la plus noble partie de lui-même en est exempte. Le corps seul est l'esclave et la propriété du maître : l'âme s'appartient à elle-même : elle est si libre, si indépendante, que, même dans cette prison qui l'enferme, elle ne peut être empêchée de prendre tout son essor, pour s'élever aux plus grandes choses, et s'élaner dans l'infini, compagne des célestes intelligences. C'est donc le corps que la fortune a livré au maître : c'est le corps qu'il achète, c'est le corps qu'il vend. L'âme ne peut être traînée au marché; tout ce qui vient d'elle est libre. Car nous ne pouvons pas tout ordonner; les esclaves ne sont pas forcés d'obéir à tout; ils ne feront pas ce qu'on leur commandera contre la république; ils ne prêteront la main à aucun crime.

XXI. Il y a des choses que les lois ne commandent ni ne défendent; c'est dans elles que l'esclave trouve matière au bienfait. Tant qu'on n'obtient de l'esclave que ce qu'on a coutume d'exiger de lui, c'est une fonction; dès qu'il donne plus que

le devoir ne commande, c'est un bienfait; dès qu'il passe à des sentiments d'ami, ce n'est plus une fonction. Il y a des choses que le maître doit fournir à l'esclave, comme la nourriture, le vêtement : personne n'appelle cela bienfait. Mais il a eu des égards, il lui a donné une éducation supérieure, il l'a initié aux arts qu'on enseigne aux hommes libres; c'est un bienfait. Et réciproquement il en est de même pour l'esclave. Tout ce qui dépasse la règle de son devoir d'esclave, ce qu'il fait, non par ordre, mais par volonté, est un bienfait : pourvu toutefois que, venant de tout autre, il méritât ce nom par son importance.

XXII. L'esclave, dit Chrysippe, est un mercenaire à vie. De même que celui-ci va jusqu'au bienfait dès qu'il dépasse les engagements qu'il a contractés, de même lorsque l'esclave, par sa bienveillance envers son maître, est allé au-delà des obligations de sa classe, lorsqu'il a eu le courage de s'élever à des actions qui honoreront même une naissance illustre, et qu'il a surpassé les espérances de son maître, on a trouvé un bienfaiteur dans sa maison. Te semble-t-il juste que ceux que l'on maltraite, s'ils font moins qu'ils ne doivent, ne rencontrent pas de reconnaissance, s'ils font plus qu'ils ne doivent, plus qu'ils n'ont coutume de faire?

Veux-tu savoir quand il n'y a pas bienfait? Lorsqu'on peut dire : Mais s'il n'avait pas voulu ! Or, dès qu'il a donné ce qu'il lui était permis de ne pas vouloir, il y a du mérite à avoir voulu.

Le bienfait et l'outrage sont deux contraires. L'esclave peut accorder un bienfait à son maître,

impendisse spiritum fidei; hunc tu negabis beneficium domino dedisse, quia servus est? Vide ne eo majus sit, quo rarius est exemplum virtutis in servis; eoque gratius, quod, quum fere invisâ imperia sint, et omnis necessitas gravis, commune servitutis odium in aliquo domini caritas vicat. Ita non ideo beneficium non est, quia a servo profectum est; sed ideo majus, quia deterrere ab illo nec servitus quidem potuit?

XX. Errat, si quis existimat servitatem in totum hominem descendere : pars melior ejus excepta est. Corpora obnoxia sunt, et adscripta dominis : mens quidem sui juris; quæ adeo libera et vaga est, ut ne ab hoc quidem carcere cui inclusa est, teneri queat, quo minus impetu suo utatur, et ingentia agat, et in infinitum comes cælestibus exeat. Corpus itaque est, quod domino fortuna tradidit. Hoc emit, hoc vendit : interior illa pars mancipio dari non potest. Ab hac quidquid venit, liberum est; non enim aut nos omnia jubere possumus, aut in orania servi parere coguntur : contra rempublicam imperata non faciunt, nulli sceleri manus commodabunt.

XXI. Quædam sunt quæ leges nec jubent, nec velant facere : in his servus materiam beneficii habet. Quamdiu præstat, quod a servis exigî solet, ministerium est :

ubi plus quam quod servo necesse est, beneficium. Ubi in affectum amici transit, desinit vocari ministerium. Est aliquid, quod dominus præstare servo debeat, ut cibaria, ut vestiarium; nemo hoc dixit beneficium. At indulgit, liberalius educavit, artes quibus erudiuntur ingenui, tradidit : beneficium est. Idem e contrario fit in persona servi. Quidquid est quod servilis officii formulam excedit, quod non ex imperio, sed ex voluntate præstat, beneficium est : si modo tantum est, ut hoc vocari potuerit, quolibet alio præstante.

XXII. Servus, ut placet Chrysippo, perpetuus mercenarius est. Quemadmodum ille beneficium dat, ubi plus præstat, quam quod operas locavit; sic servus ubi benevolentia erga dominum fortunæ suæ modum transiit, et alius aliquid ausus, quod etiam felicius nato decori esset, et spem domini antecessit, beneficium est intra domum inventum. An æquum tibi videtur, quibus, si minus debito faciant, irascimur, non haberi gratiam, si plus debito solitoque fecerint? vis scire, quando non sit beneficium? ubi dici potest, Quid si nollet? Ubi vero id præstitit, quod nolle licuit, voluisse laudandum est. Inter se contraria sunt, beneficium et injuria. Potest dare beneficium domino, et a domino injuriam accipere atque de

s'il peut recevoir un outrage : or, il y a un magistrat établi pour connaître des outrages des maîtres contre les esclaves, pour réprimer la cruauté, la débauche, et l'avarice qui leur dispute la chose nécessaire à la vie.

Quoi donc ! Le maître peut recevoir un bienfait de l'esclave ? Non ; c'est l'homme qui reçoit de l'homme. Enfin, il a fait ce qui était en son pouvoir ; il a offert le bienfait à son maître : il dépend de toi de ne pas recevoir de l'esclave. Mais quel est l'homme si haut placé, que la fortune ne puisse le réduire à avoir besoin même des gens les plus obscurs ? Je te citerai plusieurs exemples de bienfaits différents et même opposés. L'un fait don à son maître de la vie ; l'autre de la mort : un troisième le sauve au moment où il périssait, et, s'il le faut, périt en le sauvant. L'un favorise la mort, l'autre la trompe.

XXIII. Claudius Quadrigarius raconte au dix-huitième livre de ses Annales, qu'au siège de Grumentum, la place étant réduite aux dernières extrémités, deux esclaves passèrent à l'ennemi, et en obtinrent la récompense. Ensuite, la ville prise, et le vainqueur courant déjà de tous côtés, ils prirent les devants par des chemins connus, arrivèrent à la maison où ils avaient servi, et firent marcher leur maîtresse devant eux. A ceux qui les questionnaient, ils disaient que c'était leur maîtresse et une maîtresse très-cruelle qu'ils conduisaient eux-mêmes au supplice. Sortie des murs, ils la cachèrent avec le plus grand soin, jusqu'à ce que la fureur de l'ennemi fût calmée. Ensuite, dès que le soldat, bientôt rassasié, fut redevenu

Romain, ils redevinrent esclaves et se donnèrent eux-mêmes à leur maîtresse. Celle-ci les affranchit sur-le-champ tous deux, et ne rougit pas d'avoir reçu la vie de ceux sur qui elle avait eu le droit de vie et de mort. Elle dut même s'en féliciter d'autant plus que, sauvée de toute autre manière, elle eût joui du fruit d'une clémence vulgaire et de tous les jours ; tandis que, sauvée ainsi, elle devint un exemple mémorable et l'entretien de deux villes. Dans l'horrible confusion d'une cité prise, chacun ne songeant qu'à soi, tous l'abandonnèrent excepté les transfuges. Mais eux, pour montrer quelle avait été leur intention en fuyant la première fois, passèrent, transfuges de nouveau, des vainqueurs à la captive, en prenant le rôle de parricides. Car, ce qu'il y eut de plus noble dans ce bienfait, c'est qu'ils ne craignirent point, pour empêcher le meurtre de leur maîtresse, de paraître ses meurtriers. Non ; crois-moi ; non, te dis-je, ce n'est point d'une âme servile d'acheter une belle action par la réputation d'un crime.

C. Vettius, préteur des Marse, était entraîné prisonnier chez les Romains. Son esclave arracha le glaive du soldat même qui le conduisait, et tua d'abord son maître. Et puis : « Il est temps, dit-il, de songer à moi ; déjà j'ai affranchi mon maître ; » et il se perça lui-même d'un seul coup. Trouve-moi quelqu'un qui eût plus noblement sauvé son maître.

XXIV. César assiégeait Corfinium : Domitius y était tenu enfermé. Il commanda à son médecin, qui était aussi son esclave, de lui donner du poison. Le voyant hésiter : « Que tardes-tu, lui dit-

injuris dominorum in servos qui audiatur positus est, qui et sævitiam et libidinem, et in præbendis ad victum necessariis avaritiam compestat. Quid ergo ? beneficium dominus a servo accipit ? immo homo ab homine. Deinde quod in illius potestate fuit, fecit : beneficium domino dedit : ne a servo acceperis, in tua potestate est. Quis autem tantus est, quem non fortuna indigere etiam infirmis cogat ? Multa jam beneficiorum exempla referam, et dissimilia, et quædam inter se contraria. Dedit aliquis domo non suo vitam, dedit mortem, servavit peritulum ; et hoc si parum est, pereundo servavit ; alius mortem domini adjuvit, alius decepit.

XXIII. Claudius Quadrigarius in duodevicesimo annalium tradidit, cum obsideretur Grumentum, et jam ad summum desperationem ventum esset, duos servos ad hostem transfugisse, et operæ pretium fecisse. Deinde urbe capta, passim discurrente victore, illos per nota itinera ad domum in qua servierant, præcurrisse, et dominam suam ante se egisse ; et quærentibus quænam esset, dominam, et quidem crudelissimam ad supplicium ab ipsis duci, professo esse. Ednctam deinde extra muros, summa cura celasse, donec hostilis ira consideret ; deinde, ut satiatius milites cito ad Romanos mores rediit,

illos quoque ad suos redisse, et dominam sibi ipsos dedisse. Manumisit utrumque e vestigio illa ; nec indignata est ab his se vitam accepisse, in quos vitæ necisque potestatem habuisset. Potuit sibi hoc vel magis gratulari. Aliter enim servata, munus notæ et vulgaris clementiæ habuisset : sic servata, nobilis fabula, et exemplum duarum urbium fuit. In tanta confusione captæ civitatis, quum sibi quisque consuleret, omnes ab illa præter transfugas fugerunt. At hi, ut ostenderent quo animo facta esset prior illa transitio, a victoribus ad captivum transfugerunt, personam parricidarum ferentes. Quod in illo beneficio maximum fuit, tanti judicaverunt, ne domina occideretur, videri dominam occidisse. Non est, mihi crede, non, dico, servilis animi, egregium factum fama sceleris emisse. C. Vettius, prætor Marsorum, ducebatur ad Romanum imperatorem. Servus ejus gladium militi ipsi, a quo trahabatur, eduxit, et primum dominum occidit : deinde, Tempus est, inquit, me et mihi consulere : jam dominum manumisit ; atque ita se uno ictu transjecit. Da mihi quemquam, qui magnificentius dominum servavit.

XXIV. Corfinium Cæsar obsidebat : tenebatur inclusus Domitius. Imperavit medico eidemque servo suo

il, comme si tout dépendait de toi? Je te demande la mort les armes à la main. » Alors il promit; et lui donnant un breuvage innocent, qui ne fit que l'assoupir, il alla trouver son fils, et lui dit: « Fais-moi garder à vue jusqu'à ce que l'événement t'apprenne si c'est du poison que j'ai donné à ton père. » Domitius ne mourut pas, et César lui sauva la vie: mais son premier sauveur avait été l'esclave.

XXV. Dans la guerre civile, un esclave cacha son maître proscrit; se parant ensuite de ses anneaux, convert de ses vêtements, il vint se présenter à ceux qui le cherchaient, leur dit qu'il les priaient pour toute grâce d'exécuter leurs ordres, et tendit le cou au glaive. Quelle grandeur d'âme! de vouloir mourir pour son maître, dans un temps où c'était une rareté de ne pas vouloir la mort de son maître; de rencontrer un trait d'humanité dans la cruauté publique; un trait de fidélité dans la publique perfidie; et, lorsque de grandes récompenses sont offertes à la trahison, de chercher la mort pour récompense de sa fidélité!

XXVI. Je n'oublierai pas les exemples de notre siècle. Sous Tibère César, les accusations étaient comme une rage presque générale, qui enleva plus de citoyens à la ville, en pleine paix, que toutes les guerres civiles. On épiait les paroles de l'ivresse, les naïvetés de la plaisanterie: tout était danger; tout prétexte de sévir était bon. On ne s'informait plus du résultat des accusations parce qu'il n'y en avait qu'un. Le préteur Paulus se trouvait à un souper, portant à son doigt une pierre sur laquelle ressortait en relief

l'image de Tibère César. Je serais très-ridicule si je cherchais des mots pour dire qu'il prit un pot de chambre. Le fait fut aussitôt remarqué par Maron, un des plus fameux délateurs du temps. Mais l'esclave de Paulus, comprenant que son maître allait tomber dans un piège, profita de son ivresse pour lui ôter son anneau; et comme Maro prenait les convives à témoin que l'image de l'empereur avait été mise en contact avec un objet obscène, et libellait déjà sa dénonciation, l'esclave lui montra l'anneau à son doigt. Si quelqu'un appelle cet homme un esclave, il appellera aussi Maro un convive.

XXVII. Sous le divin Auguste les paroles n'étaient pas encore une cause de péril, mais déjà d'inquiétude. Le sénateur Rufus avait, au milieu d'un souper, exprimé le vœu que César ne revînt pas d'un voyage qu'il méditait, ajoutant que son vœu était aussi celui de tous les taureaux et les veaux. Il y eut des gens qui recueillirent soigneusement ses paroles. Dès qu'il fit jour, son esclave, qui, pendant le souper, s'était tenu à ses pieds, lui raconte ce qu'il avait dit dans son ivresse; il l'engage à se présenter à César, et à se dénoncer lui-même. Rufus suit ce conseil, et court à la rencontre de César, descendant du palais; il jure que la veille il n'était pas dans son bon sens, et, faisant des vœux pour que sa faute retombe sur lui et ses enfants, il prie César de lui pardonner et de lui rendre ses bonnes grâces. César disant qu'il y consentait: Personne, continua Rufus, ne croira que tu m'aies rendu tes bonnes grâces, si tu ne me donnes quelque chose; et il lui demanda et obtint

ut sibi venenum daret. Quum tergiversantem videret: Quid cunctaris, inquit, tanquam tua in potestate totum istud sit? mortem rogo armatus. Tum ille promisit, et medicamentum innoxium bibendum illi dedit: quo quum sopitus esset, accessit ad filium ejus: Jube me, inquit, asservari, dum ex eventu intelligas, an venenum patri tuo dederim. Vixit Domitius, et servatus a Cæsare est: prior tamen illum servus servaverat.

XXV. B. Illo civili, proscriptum dominum servus abscondit; et quum annulos ejus sibi aplasset, ac vestem induisset, speculatoribus occurrit: nihil se deprecari, quo minus imperata peragerent, dixit; et deinde cervicem porrexit. Quanti viri est, pro domino eo tempore mori velle, quo erat rara fides, dominum mori nolle? in publica crudelitate mitem inveniri, in publica perfidia fidelem? quum præmia proditiōnis ingentia ostendantur, præmium fidei, mortem concupiscere?

XXVI. Nostri seculi exempla non præteribo. Sub Tiberio Cæsare fuit accusandi frequens et pene publica rabies, quæ omni civili bello gravius togatam civitatem confecit. Escipiebatur ebriorum sermo, simplicitas jocantium; nihil erat tutum; omnia sæviendi placebat occasio. Nec jam reorum expectabatur eventus, quum esset unus. Crenat Paulus prætorius in convivio quodam, imagi-

nem Tiberii Cæsaris habens, ectypam, et eminente gemma. Rem ineptissimam fecero, si nunc verba quæsiero, quemadmodum dicam illum matellam sumsisse. Quod factum simul et Maro ex notis illius temporis vestigatoribus notavit. At servus ejus cui noctebantur insidiæ, ei ebrio anulum extraxit; et quum Maro convivas testaretur, adnotam esse imaginem obscænis, et jam subscriptionem componeret, ostendit in manu sua servus anulum. Si quis hunc servum vocat, et illum convivam vocabit.

XXVII. Sub divo Augusto nondum hominibus verba sua periculosa erant, jam molesta. Rufus, vir ordinis senatorii, inter cœnam optaverat, ne Cæsar salvus rediret ex ea peregrinatione quam parabat, et adjecerat. Idem omnes et tauros et vitulos optare. Fuerunt qui illa diligenter audirent. Ut primum diluxit, servus, qui cœnanti ad pedes steterat, narrat quæ inter cœnam ebrius dixisset; hortatur, ut Cæsarem occupet. atque ipse se deferat. Usus consilio, descendenti Cæsari occurrit. Et quum malam mentem habuisset se pridie jurasset, id ut in se et filios suos recideret, optavit, et Cæsarem, ut ignosceret sibi, rediretque in gratiam secum, rogavit. Quum dixisset se Cæsar facere: Nemo, inquit, credet te mecum in gratiam redisse, nisi aliquid mihi donave-

une somme que n'eût pas dédaignée même un homme en faveur. César ajouta : « Dans mon intérêt, je prendrai soin de ne pas me fâcher avec toi. » César fit bien sans doute de pardonner, d'ajouter la libéralité à la clémence. Ceux qui connaîtront cet exemple de générosité seront forcés de louer César ; mais il faut auparavant louer l'esclave. Est-il besoin de raconter qu'il fut affranchi : mais ce ne fut pas un don gratuit : César avait payé le prix de sa liberté.

XXVIII. Après tant d'exemples, est-il encore douteux qu'un maître puisse quelquefois recevoir un bienfait de son esclave ? Pourquoi l'action serait-elle rabaisée par la personne, plutôt que la personne annoblie par l'action ? Notre commencement à tous est le même ; notre origine est la même. Nul n'est plus noble qu'un autre, si ce n'est celui dont l'esprit est plus droit et plus disposé à de belles œuvres. Ceux qui exposent des images dans leur vestibule et placent sur la façade de leur maison, en longue rangée, les noms de leurs ancêtres, enchaînés l'un à l'autre dans les rameaux d'un arbre généalogique, sont plutôt des gens connus que des gens nobles. Tous ont un père commun, le ciel : soit par des degrés brillants, soit par des degrés obscurs, l'origine de chacun y remonte. Les grands te trompent moins que tu ne penses, lorsque, dans le dénombrement de leurs aïeux, partout où manque un nom célèbre, ils y posent un Dieu. Ne méprise aucun homme, quand même il serait entouré de noms obscurs et peu favorisés par la fortune. Soit que vous comptiez devant vous des affranchis, des es-

claves ou des hommes de race étrangère, relevez fièrement la tête, et franchissez d'un saut hardi cet intervalle humiliant : au terme vous attend une haute noblesse. Pourquoi, dans notre orgueil, nous laissons-nous emporter à un tel degré de vanité, que nous nous indignions de recevoir des bienfaits d'un esclave, et qu'oubliant son mérite, nous ne songions qu'à sa condition ? Tu appelles quelqu'un esclave, toi l'esclave de la luxure, de ton ventre, d'une prostituée, ou plutôt la propriété commune de toutes les prostituées ! Tu appelles quelqu'un esclave, toi ! Mais où donc t'entraînent ces porteurs qui promènent partout la litière ? Ces esclaves en manteau, équipés comme des soldats, et même avec luxe, où, dis-moi, te mènent-ils ? A la porte de quelque portier, aux jardins de quelque esclave inférieur, qui n'a pas même de fonctions réglées. Et puis tu contestes les bienfaits de ton esclave, quand c'est un bienfait pour toi que le baiser d'un esclave étranger ! Quelle est donc cette contradiction de ton esprit ? Au même instant tu méprises les esclaves, et tu leur fais la cour ! Impérieux et emporté chez toi, rampant au-dehors, et aussi méprisé que méprisant. Car nul ne s'abaisse plus facilement que celui qui se grandit sans droit ; nul n'est plus disposé à fouler les autres, que celui qui s'est appris à répandre des outrages, à force d'en recevoir.

XXIX. J'ai dû dire ces choses, pour rabattre l'insolence des hommes qui ne s'attachent qu'à la fortune, et pour revendiquer le droit de bienfait pour les esclaves, afin de le revendiquer aussi pour les fils. Car on demande si quelquefois les

ris. petique non fastidendam a propitio summam, et impetravit. Cæsar ait : Mea causa dabo operam, ne unquam tibi irascar. Honeste Cæsar, quod ignovit, quod liberalitatem clementiæ adjecit. Quicumque hoc audiverit exemplum, necesse est Cæsarem laudet, sed quum servum ante laudaverit. Num exspectas, ut tibi narrem manumissum, qui hoc fecerat ? nec tamen gratis ; pecuniam pro libertate ejus Cæsar numeraverat.

XXVIII. Post tot exempla num est dubium, quin beneficium aliquando a servo dominus accipiat ? Quare potius persona rem minuat, quam personam res ipsa cohonestet ? Eadem omnibus principia, eademque origo : nemo altero nobilior, nisi cui rectius ingenium, et artibus bonis aptius. Qui imagines in atrio exponunt, et nomina familiæ suæ longo ordine, ac multis stemmatum illigata flexuris, in parte prima ædium collocant, noti magis, quam nobiles sunt. Unus omnium parens mundus est : sive per splendidos, sive per sordidos gradus, ad hunc prima cujusque origo perducitur. Non est, quod te isti decipiant, qui quum majores suos recensent, ubicumque illustre nomen defecit, illo deum infulciunt. Neminem despexeris, etiamsi circa illum obsoleta sunt nomina, et parum indulgente adjuncta fortuna. Sive liberti ui-

ante vos habentur, sive servi, sive exterarum gentium homines. Erigite audacter animos, et quidquid in mediis sordidi jacet, transilite : exspectat vos in summo magna nobilitas. Quid superbia in tantam vanitatem attollimur, ut beneficia a servis indignemur accipere, et sortem eorum spectemus, oblitum meritum ? Servum tu quemquam vocas, libidinis et turpitudinis servus, et adulteræ, immo adulterarum commune mancipium ? Servum vocas quemquam tu ? Quo tandem ab istis generalis raperis cubile istud tuum circumferentibus ? quo te penulati isti in militum et quidem non vulgarem cultum subornati ? quo, inquam, te isti efferunt ? ad os ium alicujus ostiarii, ad hortos alicujus ne ordinarium quidem habentis officium. Et deinde negas tibi beneficium a servo tuo posse dari, cui osculum alieni servi beneficium est. Quæ est tanta animi discordia ? eodem tempore servos despicias, et colis. Impetiosus intra limen atque impotens, humilis foris ; et tam contemptus, quam contemnens. Neque enim vili magis abjiciunt animos, quam qui improbe tollunt : nullique ad calcandos alios paratiores, quam qui contumelias facere accipiendi didicerunt.

XXIX. Dicenda hæc fuerunt, ad contundendam insolentiam hominum ex fortuna pendentium, vindicanduni-

enfants peuvent accorder à leurs parents des bienfaits plus grands qu'ils n'en ont reçu. On reconnaît que beaucoup de fils ont été plus grands et plus puissants que leurs pères, et aussi qu'ils ont été meilleurs. Si on l'admet, il peut se faire qu'ils donnent mieux qu'ils n'ont reçu, puisque leur fortune est plus haute, et leur volonté meilleure. Quelque chose, dit-on, que le fils donne au père, il reste toujours au-dessous, parce que c'est au père qu'il doit le moyen de donner. Celui-ci ne peut donc jamais être surpassé en bienfaits, puisque c'est de lui que vient le bienfait par lequel il est surpassé. D'abord, certaines choses doivent leur origine à d'autres, et cependant deviennent plus grandes que leur origine : et ce n'est pas à dire qu'une chose ne soit plus grande que celle par où elle a commencé, parce qu'elle n'aurait pu devenir si grande, si elle n'eût commencé. Il n'y a rien qui n'aille bien au-delà de son principe. Les semences sont la cause de toutes choses, et cependant elles sont la plus petite partie de ce qui est venu d'elles. Vois le Rhin, vois l'Euphrate, enfin tous les fleuves célèbres : que sont-ils, si tu les juges par les sources d'où ils sortent ? Tout ce qui les fait craindre, tout ce qui les fait citer, ils l'ont gagné dans leur marche. Ote les racines ; les forêts ne s'éleveront plus, les hautes montagnes seront dépouillées de leurs vêtements. Vois ces arbres si élevés, si tu mesures leur hauteur, si spacieux, si tu regardes l'épaisseur et l'ampleur de leur feuillage ; combien est petit en comparaison l'espace qu'occupent les fibres délicées des racines ? Les temples, les murailles des villes se dressent appuyés

sur leur base ; et pourtant les fondements, qui sont toute la force de l'édifice, sont cachés aux regards. C'est ce qui arrive en toutes choses : la grandeur qui s'élève ensevelit toujours son principe. Je n'aurais pu rien acquérir, si le bienfait de mes parents n'eût précédé : il ne s'ensuit pas que ce que j'ai acquis soit moins que la chose sans quoi je n'eusse rien acquis. Si une nourrice n'eût allaité mon enfance, je n'aurais pu faire rien de ce que je porte dans mon cœur et ma main, je n'aurais pu m'élever à cette hauteur de gloire que m'ont valu mes talents civils et militaires : mettras-tu donc les fonctions de la nourrice au-dessus des plus grandes actions ? Or, quelle différence y a-t-il entre les bienfaits de mon père et les caresses de ma nourrice, si sans l'un, comme sans l'autre, je n'aurais pu aller plus loin ?

XXX. Que si tout ce que je puis je le dois à mon commencement, songe que mon commencement n'est ni mon père, ni même mon grand-père. Car il y aura toujours quelque chose au-delà, d'où découle l'origine de notre origine la plus prochaine. Or, personne ne dira que je dois moins à mon père qu'à des inconnus, à des ancêtres auxquels ne peut remonter ma mémoire : et pourtant je leur dois plus, si mon père doit à ses ancêtres d'avoir pu me donner la vie. Tout ce que j'ai donné à mon père, dites-vous, quelque grand que ce soit, est au-dessous de la valeur de son présent ; car je ne serais pas, s'il ne m'avait pas engendré. De cette façon, si quelqu'un avait guéri mon père malade et près de la mort, je ne pourrais rien lui donner qui ne fût moins que son

que ejus beneficii dandi a servis, ut a filiis quoque vindicaretur. Quæritur enim, an aliquando liberi majora beneficia de parentibus suis possint, quam acceperint ? Illud conceditur, multos filios majores potentioresque existisse, quam parentes suos ; æque et illud, meliores fuisse. Quod si constat, potest fieri, ut meliora tribuerint, quam et fortuna illis major esset, et melior voluntas. Quidquid, inquit, est, quod dat patri filius, utique minus est, quia hanc ipsam dandi facultatem patri debet. Ita nunquam beneficio ejus vincitur, cujus beneficium est ipsum, quod vincitur. Primum, quædam initium ab aliis trahunt, et tamen initiis suis majora sunt. Nec ideo aliquid non est majus eo quo cepit, quia non potuisset in tantum procedere, nisi cepisset. Nulla non res principia sua magno gradu transit. Semina omnium rerum causa sunt : et tamen minimæ partes sunt eorum quæ gignunt. Adspice Rhenum, adspice Euphratem, omnes denique inclytos amnes : quid sunt, si illos illic unde effluunt, æstimes ? Quidquid est quo timentur, quo nominantur, in processu paraverunt. Tolle radicem, nemora non surgent ; nec tanti montes vestientur. Adspice trabes, sive proceritatem æstimes, altissimas ; sive crassitudinem spatiumque ramorum, latissime susas : quantum est huius comparatum illud, quod radix tenui fibra complecti-

tur ? Innituntur fundamentis suis templa, et illa urbis mœnia : tamen quæ in firmamentum totius operis jacta sunt, latent. Idem in ceteris evenit : principia sua semper sequens magnitudo obruit. Non potuissem quidquam consequi, nisi parentum beneficium antecessisset : sed non ideo quidquid consecutus sum, minus est eo, sine quo consecutus non essem. Nisi me nutrix aluisset infansem, nihil eorum, quæ consilio ac manu gero, facere potuissem, nec in hanc emergere nominis claritatem, quam civili ac militari industria merui : numquid tamen ideo maximis operibus præferes nutricis officium ? At quid interest, quam æque sine patris beneficio, quam sine nutricis fomento, non poterim ad ulteriora procedere ?

XXX. Quod si initio meo, quidquid jam possum, debeo, cogita non esse initium mei patrem, ne avum quidem. Semper enim erit ulterius aliquid, ex quo originis proximæ origo descendat. Atqui nemo dicet me plus debere ignotis, et ultra memoriam positis majoribus, quam patri : plus autem debeo, si hoc ipsum quod genuit me pater meus majoribus debet. Quidquid præstiti patri, etiamsi magnum est, infra æstimationem paterni muneris est, quia non essem, si non genuisset ? Istomodo, etiamsi quis patrem meum agrum ac moriturum sanaverit, al-

bienfait ; car mon père n'aurait pu m'engendrer, s'il n'eût été guéri. Mais voyons, ne serait-ce pas mieux apprécier les choses que de considérer ce que j'ai pu, ce que j'ai fait, comme mon œuvre, l'œuvre de mes forces, l'œuvre de ma volonté. Considère en toi ce que c'est que m'avoir donné l'être : tu verras que c'est bien peu, un je ne sais quoi, matière de bien et de mal ; sans doute le premier pas vers toutes choses, mais non plus grand que toutes choses, parce qu'il est le premier. J'ai sauvé mon père, je l'ai élevé au faite des honneurs, je l'ai fait le premier de sa ville : et non-seulement je l'ai grandi par mes actions, mais je lui ai ouvert un chemin large et facile, non moins sûr que glorieux, pour se distinguer par lui-même. Honneurs, richesses, tout ce qu'ambitionne le cœur humain, je l'ai entassé sur sa tête : placé au-dessus de tous, je me suis placé au-dessous de lui. Dis-moi maintenant que si j'ai pu ces choses, c'est précisément par le bienfait de mon père. Je te répondrai : sans doute, si, pour les faire, il suffit de naître. Mais, si vivre est la moindre partie de ce qu'il faut pour bien vivre, si tu ne m'as donné que ce que j'ai de commun avec les bêtes sauvages, avec les moindres animaux et même les plus ignobles, ne va pas t'approprier ce qui ne vient pas de tes bienfaits, quoiqu'il t'ait fallu d'abord. Suppose que je t'aie rendu la vie pour la vie. J'ai encore dépassé ton bienfait, puisqu'en donnant je savais que je donnais, tu savais que tu recevais ; puisque je t'ai donné la vie non pour ma jouissance, ou du moins par ma jouissance ; puisque conserver la vie est

plus important que la recevoir, au lieu que ce n'est rien de mourir avant la crainte de la mort.

XXXI. Je t'ai donné la vie, quand tu devais en jouir aussitôt : tu l'as donnée à un être qui ne savait s'il vivrait : je t'ai donné la vie, quand tu redoutais la mort ; tu m'as donné la vie pour que je pusse mourir : je t'ai donné une vie achevée, complète ; tu m'as engendré dénué de raison, à charge aux autres. Veux-tu savoir pourquoi c'est si peu chose que donner la vie de cette façon ? tu n'avais qu'à m'exposer ; c'eût été pour lors un mauvais service de m'avoir engendré. D'où je conclus que c'est un mince bienfait que le rapprochement du père et de la mère, s'il ne s'y ajoute d'autres biens pour développer ce premier don, et le ratifier par d'autres services. Le bien n'est pas de vivre, mais de bien vivre. J'ai bien vécu : mais je pouvais mal vivre. Ainsi, la seule chose que je tiens de toi, c'est de vivre. Si tu me reproches la vie en soi, toute nue et dépourvue de raison, et que tu me la vantes comme un grand bien, songe que tu me reproches un bien qui appartient aux mouches et aux vers. Ensuite, pour ne parler que des beaux-arts dont l'étude a dirigé ma vie dans le bon chemin, tu as reçu dans ton bienfait même, plus que tu n'as donné. Car tu m'as donné à moi-même brut et ignorant ; moi, je t'ai donné un fils tel que tu serais charmé de l'avoir engendré.

XXXII. Mon père m'a nourri. Si j'en fais autant, je lui rends davantage : car, non-seulement il a le plaisir d'être nourri, mais d'être nourri par son fils ; et il jouit encore plus de mes sentiments

lil præstare ei potero, quod non beneficio ejus minus sit; non enim genuisset me pater, ni sanatus esset. Sed vide, ne illud verius sit æstimari, an id quod potui, et id quod feci, meum sit, inearum virium, meæ voluntatis. Illud quod natus sum, per se intueri quale sit : animadvertes exiguum et incertum, et boni malique communem materiam, sine dubio primum ad omnia gradum : sed non ideo majorem omnibus, quæ primum. Servavi patrem, et ad summam provexi dignitatem, et principem urbis suæ feci ; nec tantum rebus a me gestis nobilitavi, sed ipsi quoque gerendarum ingentem ac facilem, nec tutam minus, quam gloriosam dedi materiam. Honores, opes, quidquid humanos ad se animos rapit, congesti, et id tribuisti, quod cum feris mihi et animalibus quibusdam minimis, quibusdam etiam foedissimis commune est; noli tibi asserere, quod non ex tuis beneficiis, etiamsi non sine tuis, oritur. Puta me vitam pro vita reddidisse. Sic quoque munus tuum vici, quam ego dederim sentienti, quum sentiens me dare ; quum vitam tibi non voluptatis meæ causa, aut certe per voluptatem dederim ;

quum tanto majus sit retinere spiritum, quam accipere, quanto levius mori ante mortis metum.

XXXI. Ego vitam dedi statim illa usuro : tu nesciurus, an viveret : ego vitam dedi, mortem timentis : tu vitam dedisti, ut mori possem : ego vitam tibi dedi consummatam, perfectam : tu me expertem rationis genuisti, onus alienum. Vis scire, quam non sit magnum beneficium, vitam sic dare ? exposuisses ; nempe injuria erat genuisse. Quo quidem colligo minimum esse beneficium, patris matrisque concubitus, nisi accesserit alia, quæ prosequerentur hoc initium muneris, et aliis officiis ratum facerent. Non est bonum vivere, sed bene vivere. At bene vivo : sed potui et male : ita hoc tantum est tuum, quod vivo. Si vitam imputas mihi per se, nudam, egentem consilii, et id ut magnum bonum jactas, cogita te mihi imputare muscarum ac vermium bonum. Deinde, ut nihil aliud dicam, quam bonis artibus me studuisse, ut cursum ad rectum iter vitæ dirigerem ; in ipso beneficio tuo, majus quam quod dederas, recepisti. Tu enim me mihi rudem et imperitum dedisti ; ego tibi filium, qualem genuisse gauderes.

XXXII. Aluit me pater. Si idem præsto, plus reddo ; quia non tantum ali se, sed a filio ali gaudet, et majorem ex animo meo, quam ex ipsa re, percipit voluptatem.

que de la chose même : au lieu que les aliments qu'il m'a donnés n'ont pénétré que mon corps. Quoi ! si un homme s'est élevé si haut, qu'il brille chez les nations par son éloquence, sa justice ou ses exploits guerriers, qu'il entoure aussi son père d'une grande gloire, qu'il dissipe par son éclat l'obscurité de son berceau, il n'aura pas répandu sur ses parents des bienfaits inestimables ! Qui connaîtrait Ariston et Gryllus, sans leurs fils Xénophon et Platon ? Sophronisque est devenu impérissable par Socrate. Il serait trop long d'énumérer tous les autres dont la mémoire n'est vivante que parce que la vertu supérieure de leurs enfants l'a transmise à la postérité. Qui a le plus reçu de l'autre, ou Agrippa de son père, lequel n'est pas même connu après Agrippa, ou celui-ci d'Agrippa, lequel fut décoré d'une couronne navale, seul exemple de cette glorieuse récompense militaire ; d'Agrippa qui, par la multitude d'édifices dont il embellit la ville, surpassa la magnificence des siècles précédents, sans pouvoir être surpassé dans la suite ? Qui apporta le plus grand bienfait à l'autre, ou d'Octave à son fils, ou du divin Auguste à son père, quoique celui-ci fût caché dans l'ombre du père adoptif ? Quelle jouissance il eût goûtée, s'il eût vu ce fils, après l'extinction des guerres civiles, présider à l'établissement d'une paix solide ? Sans doute il n'aurait pas reconnu son ouvrage ; et, en se regardant lui-même, il n'aurait pu croire qu'un tel homme fût né dans sa famille.

Pourquoi parlerai-je encore des autres, que l'oubli eût déjà dévorés, si la gloire de leurs fils ne

les eût arrachés aux ténèbres, et ne les retenait encore au grand jour ? D'ailleurs, nous n'examinons pas si quelque fils a rendu à son père plus qu'il n'avait reçu ; mais s'il est possible de rendre plus. Quand même les exemples que j'ai rapportés ne satisferaient pas, et que les bienfaits des parents ne seraient pas éclipsés, la nature peut enfanter ce qu'aucun siècle n'a encore produit. Si des mérites isolés n'ont pu surpasser la grandeur des bienfaits paternels, plusieurs, réunis en un seul, les surpasseront.

XXXIII. Scipion sauva son père dans un combat : encore revêtu de la prétexte, il poussa son cheval au milieu des ennemis. C'est peu d'avoir affronté, pour arriver jusqu'à son père, tous les périls qui assiègent les plus grands capitaines, et triomphé de tant d'obstacles, d'avoir, soldat d'un jour, passé sur le corps aux vétérans, pour courir à la première ligne, d'avoir devancé son âge : suppose qu'il défende aussi son père accusé, qu'il l'arrache aux complots d'ennemis puissants, qu'il accumule sur lui un second, un troisième consulat, et les autres dignités qu'ambitionnent même les consulaires ; qu'il offre à sa pauvreté des richesses acquises par la victoire ; enfin, ce qui a le plus de prix pour un guerrier, qu'il le fasse riche avec les dépouilles des ennemis. Si ce n'est pas encore assez, ajoutez cette suite de commandements dans les provinces, de charges extraordinaires ; ajoutez qu'après la destruction des villes les plus puissantes, devenu le défenseur et le fondateur de l'empire romain, qui devait désormais, sans rival, s'étendre de l'Orient à

Illius alimenta ad corpus tantum meum pervenerunt. Quid si quis in tantum processit, ut aut eloquentia pergentes evotesceret, aut justitia, aut bellicis rebus, et patri quoque ingentem circumfunderet famam, tenebrasque natalium suorum clara luce discuteret ; non inaccessibile in parentes suos beneficium contulit ? An quisquam Aristonem et Gryllum, nisi propter Xenophontem ac Platonem filios nosset ? Sophronisicum Socrates exspirare non patitur. Ceteros enumerare longum est, qui virtutibus nullam causam aliam, quam quod illos liberorum eximia virtus tradidit posteris. Utrum majus beneficium dedit M. Agrippæ pater, ne post Agrippam quidem notus, an patri dedit Agrippa, navali corona insignis, unicum adeptus inter dona militaria decus ? qui tot in urbe maxima opera excitavit, quæ et priorem magnificentiam vincerent, et nulla postea vincerentur ? Utrum Octavius majus ullum beneficium dedit filio, an patri divus Augustus, quamvis illum umbra adoptivi patris abscondit ? Quantam cepisset voluptatem, si illum, post debellata arma civilia, vidisset securæ paci præsidens, non agnosceus bonum suum, nec satis credens, quoties respexisset ad se, potuisse illum virum in dono sua nasci ? Quid nunc ceteros persequar, quos jam consumisisset

oblivio, nisi illos filiorum gloria e tenebris cruisset, et adhuc in luce retineret ? Deinde quum quæramus, non, quis filius patri majora beneficia reddiderit, quam a patre acceperat, sed an possit aliquis majora reddere : etiamsi quæ retuli exempla, nondum satisfaciunt, nec beneficia parentum suorum supermicant ; capit tamen hoc natura, quod nondum ulla ætas tulit. Si singula patrum meritum magnitudinem exsuperare non possunt, plura in unum congesta superabunt.

XXXIII. Servavit in prælio patrem Scipio, et prætextatus in hostes equum concitavit : parum est, quod, ut veniret ad patrem, tot pericula maximos duces quum maxime prementia contemnit, tot oppositas difficultates ; quod ad primam pugnam pugnam exiluribus tiro per veteranorum corpora cucurrit ; quod annos suos transilivit. Adjice, ut idem patrem reum defendat, et conspirationi inimicorum potentium eripiat ; ut alterum illi consulatum, ac tertium, aliosque honores etiam consularibus concupiscendos congerat ; ut pauperi raptas belli jure opes tradat ; et quod est militaribus viris speciosissimum, divitem illum spoliis etiam hostilibus faciat. Si adhuc parum est, adjice ut provincias et extraordinaria imperia continet : adjice ut divitis maximis urbibus, Romani imperii sine æmulo

l'Occident ; il ennoblit encore la noblesse de son père. Oppose à cela la paternité. Est-il à douter que le bienfait vulgaire de la génération n'ait été surpassé par cette piété filiale et cette vertu si grande , que je ne saurais décider si elle apporta à la ville plus d'appui que de gloire.

XXXIV. Et, si ce n'est pas encore assez, suppose qu'un fils arrache son père à la torture, et la subisse à sa place. Car tu peux, autant que tu le veux, étendre les bienfaits du fils, au lieu que le mérite du père est simple et facile : d'ailleurs, c'est un bienfait voluptueux et nécessairement accordé à beaucoup d'autres auxquels il en a fait part sans le savoir ; bienfait dans lequel sa femme est de moitié, dans lequel il considérait les lois de son pays, les récompenses attachées à la paternité, la gloire de perpétuer son nom et sa famille, tout enfin, excepté celui auquel il donnait. Mais si un fils s'est élevé jusqu'à la sagesse, et l'a communiquée à son père, douterons-nous encore qu'il ait plus donné que reçu, puisqu'il rend à son père une vie heureuse, quand il n'a reçu que la vie ? Mais, dit-on, tout ce que tu fais, tout ce que tu peux donner, tu le dois au bienfait de ton père. C'est aussi à mon précepteur que je dois d'avoir réussi dans les sciences. Cependant nous dépassons ceux qui nous les ont enseignées, surtout ceux qui nous ont appris les premiers éléments : quoiqu'on ne puisse rien sans eux, il ne s'ensuit pas que celui qui s'est élevé aussi haut qu'on peut atteindre, reste néanmoins au-dessous d'eux. Il y a beaucoup de différence entre les premières choses et les choses les plus grandes ; et

de ce que les plus grandes ne peuvent exister sans les premières, les premières ne sont pas pour cela au niveau des plus grandes.

XXXV. Il est temps enfin de présenter, si je puis dire ainsi, quelque chose de notre monnaie. Celui qui accorde un bienfait au-dessus duquel il y a quelque chose, peut toujours être surpassé. Un père a donné la vie à son fils : or, il y a quelque chose au-dessus de la vie ; donc le père peut être surpassé, puisqu'il a accordé un bienfait au-dessus duquel il y a quelque chose. De plus, celui qui a donné la vie, s'il a été lui-même une et deux fois délivré du péril de la mort, a reçu plus qu'il n'a donné. Or, un père a donné la vie : donc, s'il a été plusieurs fois délivré par son fils du péril de la mort, il peut recevoir plus qu'il n'a donné. Celui qui reçoit un bienfait, le reçoit d'autant plus grand, qu'il en a plus besoin. Or, celui qui vit déjà, a plus besoin de la vie que celui qui n'est pas encore né, et qui ne peut même avoir aucune espèce de besoin. Donc, le père qui reçoit la vie de son fils, reçoit un plus grand bienfait que fils ne le reçoit du père en naissant.

Les bienfaits du père ne peuvent être surpassés par les bienfaits du fils. Pourquoi ? parce qu'il a reçu la vie de son père, et, s'il ne l'avait reçue, il n'aurait pu répandre des bienfaits. Mais ce mérite du père lui est commun avec tous ceux qui ont donné la vie à quelqu'un ; car on n'aurait pu leur témoigner sa reconnaissance, si l'on n'eût point reçu la vie. On ne peut donc, par la reconnaissance, surpasser le bienfait du médecin ; car le médecin donne aussi la vie ; ni celui du matelot

ad ortus occasusque venturi defensor et conditor, majorem nobilitatem nobili viro adjiciat. Dic Scipionis patrem : dubium est, quin generandi vulgare beneficium vicerit eximia pietas et virtus, ipsi urbi nescio utrum majus præsidium afferens, an decus ?

XXXIV. Deinde, si hoc parum est, finge aliquem tormenta patris discussisse, finge in se transtulisse. Licet tibi in quantum velis extendere beneficia filii, quum paternum munus et simplex sit, et facile ; sed et danti voluptarium, quod necesse est, ille multis dederit etiam, quibus dedisse se nescit ; in quo consortium habet, in quo spectavit legem patriam, præmia patrum, domus ac familiarie perpetuitatem, omnia potius quam eum cui dabat. Quid si quis sapientiam consecutus, hanc patri tradiderit, etiam nunc disputabimus, an majus aliquid dederit, quam acceperat ; quum vitam beatam patri reddiderit, acceperit tantum vitam ? Sed patris, inquit, beneficium est, quidquid facis, quidquid præstare illi potes. Et præceptoris mei, quod institutis liberalibus profeci. Ipsos tamen, qui tradiderunt illa, transcendimus ; utique eos, qui prima elementa docuerunt. Et quamvis sine illis nemo quidquam assequi posset, non tamen quantumcumque qui assecutus est, infra illos est ; multum inter prima ac

maxima interest. Nec ideo prima maximorum instar sunt, quia sine primis maxima esse non possunt.

XXXV. Jam tempus est quædam ex nostra, ut ita dicam, moneta proferri. Qui id beneficium dedit, quo est aliud melius, potest vinci : pater dedit filio vitam ; est autem aliquid vita melius : ita pater vinci potest, quia dedit beneficium, quo est aliquid melius. Etiam nunc, qui dedit alicui vitam, si semel et iterum liberatus est mortis periculo, majus accepit beneficium, quam dedit : pater autem vitam dedit : potest ergo, si sapius periculo mortis liberatus a filio fuerit, majus beneficium accipere, quam dedit. Qui beneficium accepit, majus accepit, quo magis eo indiget ; magis autem indiget vita qui vivit, quam qui natus non est : ut qui ne indigere quidem omnino possit : majus ergo beneficium accipit pater, si vitam a filio accepit, quam filius a patre, quod natus est. Patris beneficia vinci a filii beneficiis non possunt ; quare ? quia vitam accepit a patre ; quam nisi accepisset, nulla dare beneficia potuisset. Hoc commune est patri cum omnibus, qui vitam dederunt alicui ; non potuissent enim referre gratiam, nisi vitam accepissent. Ergo nec medico in majus gratia referri potest ; solet enim et medicus vitam dare ; nec nautæ, si naufragum sustulit. Atqui

qui nous a sauvés ou naufrage. Cependant il est possible de surpasser les bienfaits de l'un et de l'autre, et généralement de tous ceux qui nous ont donné la vie de quelque manière ; donc c'est possible par rapport au père. Si quelqu'un m'accorde un bienfait qui ait besoin d'être soutenu des bienfaits de beaucoup d'autres, et que moi, au contraire, je lui aie offert un bienfait qui n'avait besoin de l'appui de personne, j'ai plus donné que je n'ai reçu. Or, le père a donné à son fils une vie qui devait s'éteindre, si une foule de soins n'étaient venus la protéger ; celle que le fils donne au père n'a besoin, pour se maintenir, d'aucun secours étranger. Donc, le père qui reçoit de son fils la vie qu'il lui avait donnée, reçoit un plus grand bienfait.

XXXVI. Cette doctrine ne porte pas atteinte au respect dû aux parents : loin de pervertir les enfants, elle ne peut que les rendre meilleurs. Car la vertu est naturellement ambitieuse et brûle de dépasser ce qui la devance. La piété filiale sera plus empressée, si elle vient à rendre des bienfaits avec l'espoir de vaincre. Les pères eux-mêmes s'y préteront volontiers et avec joie : car il y a bien des circonstances où nous avons à gagner par une défaite. Heureuse concurrence, désirable félicité pour les pères, de se reconnaître vaincus par les bienfaits de leurs enfants ! L'opinion contraire fournit une excuse aux enfants, et ralentit leur reconnaissance. Nous devons plutôt les stimuler et leur dire : « Allons, vertueuse jeunesse, un louable défi est ouvert entre les parents et les enfants, pour savoir qui donnera ou recevra davantage. Ils ne sont pas vainqueurs, pour vous

avoir prévenus. Inspirez-vous donc de sentiments convenables, et vous triompherez, si vous n'abandonnez pas ceux qui désirent votre triomphe. Dans ce noble combat les chefs ne vous manqueront pas pour vous exciter par leur exemple, et pour vous ordonner de marcher sur leurs traces à une victoire déjà souvent remportée sur les parents. »

XXXVII. Énée a vaincu son père : il n'avait été pour lui qu'un fardeau léger et sans danger ; au lieu qu'il se chargea d'Anchise, appesanti par l'âge, au milieu des bataillons ennemis, des ruines de la ville qui s'éroulait autour de lui ; quand le religieux vieillard, tenant dans ses bras les vases sacrés et les dieux pénates, surchargeait sa marche d'un double poids, il le porta, que dis-je, et que ne peut la piété ! il le transporta à travers les flammes, et vint l'offrir à nos adorations parmi les fondateurs de l'empire romain.

Les jeunes Siciliens vainquirent, lorsqu'au milieu des secousses de l'Etna ébranlé, au milieu des torrents de feu qui inondaient les villes, les campagnes et la plus grande partie de l'île, ils emportèrent leurs pères sur leurs épaules. On raconte que les flammes se retirèrent devant eux, et que, s'écartant des deux côtés, elles ouvrirent un libre chemin à la fuite de ces jeunes gens, si dignes d'achever en sûreté cette noble entreprise. Antigone vainquit, lorsqu'après avoir défait l'ennemi dans un grand combat, il abandonna à son père le prix de son triomphe, et lui céda le trône de Chypre. C'est être vraiment roi, que de ne vouloir pas régner quand on le peut.

Titus Manlius vainquit son père, tout impérieux qu'il était. Auparavant relégué par lui à la

et horum et aliorum, qui aliquo modo nobis vitam dederunt, beneficia vinci possunt : ergo et patrum possunt. Si quis mihi beneficium dedit, quod multorum beneficis adjuvandum esset, ego autem beneficium illi dedi, quod nullius adjutorio egeret, majus dedi quam accipi : pater filio vitam dedit perituram, nisi multa accessissent, quæ illam tuerentur : filius patri si dedit vitam, dedit eam, quæ nullius desideraret auxilium, in hoc, ut permaneret : ergo majus beneficium accepit a filio pater, qui vitam accepit, quam ipse illi dederat.

XXXVI. Hæc non destruant parentum venerationem, nec deteriores illis liberos faciunt, immo etiam meliores, natura enim gloriosa est virtus, et anteire priores cupit. Abacrior erit pietas, si ad reddenda beneficia cum vincendi spe venerit. Ipsis patribus id volentibus lætis que conigerit ; quoniam pleraque sunt, in quibus nostro bono vincimur. Unde certamen tam optabile, unde tantam felicitatem parentibus, ut fateantur se ipsos filiorum beneficiis impares ? Nisi hoc ita judicamus, excusationem damus liberis ; et illos segniore ad referendam gratiam facimus, quibus stimulus adjicere debemus, et dicere, Hoc agite, optimi juvenes ? proposita est inter paren-

ac liberos honesta contentio, dederint majora, an receiverint. Non ideo vicerunt, quia occupaverunt. Sumite modo animum, qualem decet, et deficere nolite, ut vincatis, optantes. Nec desunt tam pulchro certamine duces, qui ad similia vos cohortentur, ac per vestigia sua ire ad victoriam, sæpe jam partam ex parentibus, jubeant.

XXXVII. Vicit Æneas patrem, ipse ejus in infantia leve tutumque gestamen, gravem senio, per media hostium agmina, et per cadentis circa se urbis ruinas ferens, quum complexus sacra ac penates deos religiosos senex non simplici vadentem sarcina premeret : tulit illum per ignes, et, quid non pietas potest ? pertulit, colendumque inter conditores Romani imperii posuit. Vicere Siculi juvenes, quum Ætna majore vi peragitata, in urbes, in agros, in magnam insulæ partem effudisset incendium, vexerunt parentes suos. Discessisse creditum est ignes, et utrimque flamma recedente limitem adaptatum, per quem transcurrerent juvenes dignissimi, qui magna tuto auderent. Vicit Antigonus, qui quum ingenti prælio superasset hostem, præmium belli ad patrem transtulit, et imperium illi Cypri tradidit. Hoc est regnum, nolle regnare, quum possis ! Vicit patrem, imperiosum quidam,

campagne, à cause de l'inaptitude et de la stupidité de sa jeunesse, il alla trouver un tribun du peuple qui avait mis son père en accusation, lui demanda une entrevue, et l'obtint. Le tribun espérait qu'il se ferait le délateur d'un père odieux; et pensait avoir bien mérité du jeune homme, dont l'exil était un des plus grands griefs de l'accusation. Titus, l'ayant trouvé seul, retira un glaive caché sous sa robe : « Si tu ne jures, lui dit-il, de te désister, je te perce de ce fer. Tu peux choisir de quelle manière mon père sera délivré d'un accusateur. » Le tribun jura : il tint parole, et rendit compte à l'assemblée du motif de son désistement. Jamais nul autre ne tenta impunément de faire rentrer dans l'ordre un tribun.

XXXVIII. De tous côtés se pressent les exemples de ceux qui ont arraché leurs pères au danger, qui de l'état le plus bas les ont élevés au plus haut, qui les ont tirés des rangs les plus obscurs de la foule, pour les transmettre, impérissables, à la voix des siècles. Nulle énergie de langage, nulle richesse d'éloquence ne sauraient exprimer tout ce qu'il y a de mérite, tout ce qu'il y a de gloire à jamais assurée dans la mémoire des hommes, à pouvoir se dire : J'ai obéi à mes parents, je leur ai cédé : je me suis montré soumis et complaisant à tous leurs ordres, soit justes, soit injustes et rigides : je n'ai été rebelle qu'en une seule chose, je n'ai pas voulu être vaincu en bienfaits. Entrez donc en lice, je vous en conjure; et si vous êtes battus, renouvelez le combat. Heureux les vainqueurs! heureux encore les vaincus! Quoi de plus beau, pour ce jeune homme, que de pouvoir se dire;

T. Manlius; qui quum ante id tempus relegatus esset a patre, ob adolescentiam brutam ac hebelem, ad tribunum plebis, qui patri suo dixerat diem, venit; petitoque tempore, quod ille dederat, sperans fore proditorem parentis inveni, et bene meruisse se de juvene credebat, cujus exsilium pro gravissimo crimine inter alia Manlio objiciebat, nactus adolescens secretum, stringit occultatum sinu ferrum, et, nisi juras, inquit, te diem patri remissurum, hoc te gladio transfodiam. In tua potestate est, utro modo pater meus accusatorem non habeat. Juravit tribunus; nec fefellit, et causam actionis remissæ concioni reddidit. Nulli alii licuit impune tribunal in ordinem redigere.

XXXVIII. Alia ex aliis exempla sunt eorum, qui parentes suos periculis eripuerunt, qui ex infimo ad summum protulerunt, et e plebe acervoque ignobili nunquam tacendos seculis dederunt. Nulla vi verborum, nulla ingenii facultate exprimi potest, quantum opus sit, quam laudabile, quamque nunquam a memoria hominum extitutum, posse hoc dicere : Parentibus meis parui, cessi : imperio eorum, sive æquum, sive iniquum ac durum fuit, obsequentem submissumque me præbui : ad hoc unum contumax fui, ne beneficiis vincerer. Certate obsecro vos, et fusi quoque restituite aciem. Felices, qui

car il ne lui est pas permis de le dire aux autres ; « J'ai surpassé mon père en bienfaits. » Quoi de plus heureux pour ce vieillard, que d'aller publier partout que les bienfaits de son fils ont triomphé des siens ! Quoi de plus doux que d'avoir créé soi-même sa défaite !

LIVRE QUATRIÈME.

I. De toutes les questions que nous avons examinées, Ébutius Libéralis, il n'en est pas de plus importante, il n'en est pas qui veuille, selon l'expression de Salluste, être traitée avec plus de soin que celle qui nous occupe : la bienfaisance et la reconnaissance doivent-elles être recherchées seulement pour elles-mêmes ? Il y a des gens qui, dans l'honnête, ne voient que l'utile, qui ne trouvent aucun charme dans la vertu sans profit, tandis qu'il ne reste plus en elle rien de grand, s'il y a quelque chose de vénal. En effet, quoi de plus honteux que de calculer le taux de la probité ! La vertu n'invite pas par le gain, ne détourne pas par la perte; et loin de séduire par l'espoir et les promesses, elle ordonne, au contraire, de faire des sacrifices pour elle, et, le plus souvent, elle est elle-même un tribut volontaire. Foule aux pieds l'intérêt pour marcher à elle partout où elle l'appelle, partout où elle l'envoie, sans égard pour les biens; quelquefois aussi il faut aller sans épargner sa vie, et jamais il ne faut être rebelle à ses commandements. Que gagnerais-je, dis-tu, à faire

vicerint : felices, qui vincantur. Quid eo adolescente præclarius, qui sibi ipsi dicere poterit : neque enim fas est alteri dicere : Patrem meum beneficiis vici ? Quid eo fortunatius sene, qui omnibus ubique prædicabit, a filio se suo beneficiis victum ? Quid autem est felicius, quam sibi cedere ?

LIBER QUARTUS.

I. Ex omnibus quæ tractavimus, Ébuti Liberalis, potest videri nihil tam necessarium, aut magis, ut ait Sallustius, cum cura dicendum, quam quod in manibus est : An beneficium dare, et invicem gratiam referre, per se res expetendæ sint ? Inveniuntur qui honesta in mercedem colant, quibusque non placeat virtus gratuita : quæ nihil habet in se magnificum, si quidquam venale. Quid enim est turpius, quam aliquem computare quanti vir bonus sit ; quum virtus nec lucro invitet, nec absterreat damno, adeoque neminem spe ac pollicitatione corrumpat, ut contra in se impendere jubeat, ac sæpius in ultro tribatis sit ? Calcatis utilitatibus ad illam eun-tum est, quocunque vocavit, quocunque misit, sine respectu rei familiaris : interdum etiam, sine ulla sanguinis sui parcimonia vadendum, nec unquam imperium ejus detrec-

le bien courageusement et avec plaisir? Tu gageras de l'avoir fait. On ne te promet rien de plus : s'il survient au-delà quelque avantage, regarde-le comme un accessoire. La récompense des choses honnêtes est en elles-mêmes. Si la vertu doit être recherchée pour elle-même, et que la bienfaisance soit une vertu, son sort ne peut être différent, puisque sa nature est la même. Or, nous avons prouvé souvent et longuement que la vertu devait être recherchée pour elle-même.

II. Ici nous avons à combattre les Épicuriens, ces philosophes de table et de bosquets, qui font de la sagesse au milieu des festins. Pour eux, la vertu est l'instrument des plaisirs. Elle leur obéit, les sert et se place au-dessous d'eux. Il n'y a pas, disent-ils, de plaisir sans la vertu. Pourquoi donc places-tu le plaisir avant la vertu? Penses-tu que ce ne soit qu'une dispute de préséance? Il s'agit de la chose tout entière, de son essence même. Il n'y a plus de vertu, si elle vient en second. Le premier rôle lui appartient : c'est à elle à conduire, à commander, à tenir la place d'honneur, et tu lui ordonnes d'attendre le signal. « Que t'importe, dit-il, puisque je prétends, comme toi, qu'il ne peut y avoir de bonheur sans la vertu. Ce plaisir que je recherche, auquel je me suis asservi, je le réproûve, je le condamne, s'il n'est accompagné de la vertu. Le seul point qui nous divise, est de savoir si la vertu est le principe du souverain bien, ou si elle est elle-même ce souverain bien. » Quand ce serait notre seule contestation, penses-tu que ce ne soit qu'un changement de rang. Mais c'est un bouleversement, un aveuglement mani-

feste, de placer les dernières choses avant les premières. Je ne m'indigne pas seulement que la vertu soit mise après le plaisir, mais qu'elle soit en aucune façon rapprochée du plaisir. Elle le méprise, elle en est l'ennemie, et, s'écartant bien loin de lui, elle s'associe au travail, à la douleur, aux mâles épreuves, plutôt qu'à ce bonheur efféminé.

III. J'ai dû faire ces réflexions, mon cher Libéralis, parce que le bienfait, dont nous traitons ici, étant une vertu, il est très-honteux de donner pour toute autre chose que pour donner. Car si nous offrons avec l'espoir de recouvrer, nous donnerons au plus riche et non au plus digne : tandis qu'aujourd'hui nous préférons le pauvre au riche insolent. La bienfaisance n'a point égard à la fortune. D'ailleurs, si l'intérêt seul devait nous inviter à être utile, ceux qui devraient répandre le moins de bienfaits seraient ceux qui le peuvent le plus, les riches, les puissants et les rois, qui n'ont pas besoin de l'aide des autres. Les dieux mêmes ne nous donneraient pas tous ces présents qu'ils versent jour et nuit sans relâche ; car leur nature leur suffit en tout, et leur procure la plénitude de biens assurés et inaltérables. Personne ne fera de bien, si on ne donne sans autre cause que sa propre considération et son intérêt. Ce n'est pas un bienfait, c'est de l'usure, que de regarder autour de soi, non pour placer honnêtement, mais pour trouver du profit et pour recueillir plus facilement. C'est parce que les dieux sont très-éloignés de cette pensée, qu'ils sont bienfaisants. Car, si le seul motif de donner était l'utilité de celui qui donne, Dieu n'ayant rien d'utilité

landum. Quid consequar, inquit, si hoc fortiter, si hoc grate fecero? Quod feceris. Nihil tibi extra promittitur : si quid forte obvenerit commodi, inter accessiones numerabis. Rerum honestarum pretium in ipsis est. Si honestum per se expetendum est, beneficium autem honestum est, non potest alia ejus conditio esse, quam eadem natura sit. Per se autem expetendum esse honestum, sæpe et abunde probatum est.

II. In hac parte nobis pugna est cum Epicureorum delicata et umbratica turba, in convivio suo philosophantium ; apud quos virtus voluptatum ministra est. Illis parret, illis d' servit, illas supra se videt. Non est, inquit, voluptas sine virtute. Sed quare ante virtutem est? De ordine putas disputationem esse? De re tota, et de potestate ejus ambigitur; non est virtus, si sequi potest. Præter partes ejus sunt; ducere debet, imperare, summo loco stare; tu illam jubes signum petere. Quid, inquit, tua referet? et ego sine virtute nego beatam vitam posse constare. Ipsam voluptatem, quam sequor, cui me mancipavi, remota illa, improbo et damno; de hoc uno disputatur, utrum virtus summi boni causa sit, an ipsa summum bonum. Ut hoc unum queratur, ordinis tantum castissimas mutationem? ista vero confusio est et manifesta

cæcitas, primis postrema præferre. Non indignor, quod post voluptatem ponitur virtus, sed quod omnino cum voluptate conferuntur. Contemtrix ejus et hostis est, et longissime ab illa resiliens, labori ac dolori familiarior, virilibus incommodis, quam isti effeminato bono.

III. Inserenda hæc, mi Liberalis, fuerunt, quia beneficium, de quo nunc agitur, dare, virtutis est, et turpissimum, id causa ullius alterius rei dare, quam ut datum sit. Nam si recipiendi sæpe tribueremus, locupletissimo cuique, non dignissimo, daremus; nunc vero diviti importuno pauperem præferamus : non est beneficium, quod fortunam spectat. Præterea, si ut prodessemus, sola nos invitaret utilitas, minime beneficia distribuere deberent, qui facillime possent, locupletes, et potentes, et reges, aliena ope non indigentes. Dii vero tot munera, quæ sine intermissione diebus ac noctibus fundunt, non darent; in omnia enim illis natura sua sufficit, plenosque et tutos, et inviolabiles præstat. Nulli ergo beneficium dabunt; si una dandi causa est, se inlueri ac commodum suum. Istud non beneficium, sed fœcus est, circumspicere, non ubi optime ponas, sed ubi quæstuosissime habeas, unde facillime tollas. Quod quum longe a diis remotum sit, sequitur ut illi liberales

à espérer de nous, Dieu n'a aucune raison de nous donner.

IV. Je sais ce qu'on répond à cela. Aussi Dieu n'accorde pas de bienfaits; mais, calme et indifférent à notre sort, ne songeant pas au monde, il fait tout autre chose; ou plutôt, ce qui semble à Épicure le suprême bonheur, il ne fait rien; et les bienfaits ne le touchent pas plus que les injures. Celui qui raisonne ainsi n'entend donc pas les voix des suppliants, il ne voit pas de toutes parts étendues vers le ciel les mains de ceux qui lui adressent tous ces vœux publics et particuliers. Certes, cela n'arriverait pas, tous les mortels ne se seraient pas accordés dans cette folie d'invoquer des divinités sourdes, des dieux impuissants, s'ils n'avaient éprouvé leurs bienfaits, tantôt offerts spontanément, tantôt accordés aux prières; toujours grands, toujours opportuns, et détruisant, par leur intervention, l'effet de quelque terrible menace. Quel est l'homme assez malheureux, assez abandonné, assez maltraité du sort et voué à la souffrance, qui n'ait jamais ressenti cette munificence des dieux? Cherche même ces hommes chagrins, qui sans cesse se plaignent de leur destinée, tu n'en trouveras pas qui soient entièrement déshérités des présents du ciel, tu n'en verras pas un qui n'ait quelquefois puisé à cette source bienfaisante. Est-ce donc si peu de chose que ce qui nous est également distribué à notre naissance? Sans parler des biens qui suivent, dont la mesure est inégalement répartie, la nature nous a-t-elle donné si peu de chose, en se donnant elle-même?

sunt; nam si una beneficii dandi causa sit dantis utilitas, nulla autem ex nobis utilitas Deo speranda est, nulla Deo dandi beneficii causa est.

IV. Scio quid hoc loco respondeatur. Itaque non dat Deus beneficia, sed securus et negligens nostri, aversus a mundo, aliud agit, aut, quæ maxima Epicuro felicitas videtur, nihil agit, nec magis illum beneficia, quam injuriæ tangunt. Hoc qui dicit, non exaudit precantium voces, et undique sublatis in cælum manibus vota facientium, privata ac publica. Quod profecto non fletet, nec in hunc furorem omnes mortales consensissent alloquendi surda numina et inefficaces deos, nisi nosset illorum beneficia nunc ultro oblata, nunc orantibus data, magna, tempestiva, ingentes minas interventu suo solventia. Quis est autem tam miser, tam neglectus, quis tam duro fato, et in penam genitus, ut non tantam deorum munificentiam senserit? Ipsos illos complorantes sortem suam, et querulos circumspice; invenies non ex toto beneficiorum cælestium expertes: neminem esse, ad quem non aliquid ex illo benignissimo fonte manaverit. Parum est autem id, quod nascentibus ex æquo distribuitur? Ut quæ sequuntur, inæquali dispensata mensura, transcamus, parum dedit natura, quum se dedit?

V. Dieu ne t'a fait aucun bien! D'où vient donc ce que tu possèdes, ce que tu donnes, ce que tu refuses, ce que tu gardes, ce que tu ravis? d'où viennent ces objets innombrables qui flattent tes yeux, tes oreilles, ton esprit? d'où vient cette abondance qui va jusqu'à la profusion? Car ce n'est pas seulement à nos besoins que les dieux ont pourvu: leur amour se révèle jusque dans nos délices. Vois tous ces arbres si variés dans leurs fruits, ces végétaux salutaires, cette répartition de tant d'aliments sur toutes les saisons de l'année, de manière à faire jaillir de la terre, même sans culture, une nourriture imprévue; ces animaux de toute espèce, dont les uns naissent sur le sol sec et solide; les autres, dans les gouffres humides; d'autres enfin, dans les plaines de l'air, afin que chaque partie de la nature nous paie quelque tribut! Et ces fleuves qui enveloppent nos champs de leurs agréables contours; et ceux qui, promenant leur cours immense, ouvrent aux navires les routes du commerce, et ceux qui, à des jours marqués, prennent un accroissement miraculeux, pour apporter tout à coup à une terre aride et brûlée des feux du ciel, la fraîcheur de leurs vastes arrosements! Parlerai-je de ces veines d'eaux médicinales, de ces sources bouillantes qui jaillissent sur les rivages mêmes de la mer?

Toi, vaste Larius, et toi, Benacus, qui t'élèves sur les flots en grondant comme la mer.

VI. Si l'on te donnait quelques arpents de terre, tu dirais que tu as reçu un bienfait; et ce ce n'est pas un bienfait pour toi que cet espace immense de terres étendues sans limites? Si quel-

V. Non dat Deus beneficia! Unde ergo ista quæ possides? quæ das? quæ negas? quæ servas? quæ rapis? unde hæc innumerabilia, oculos, aures, animum multentia? unde illa luxuriam quoque instruens copia? Neque enim necessitatibus tantummodo nostris provisum est; usque in deliciis amamur. Tot arbusta, non tro modo frugifera, tot herbæ salutare, tot varietates ciborum per totum annum digestæ, ut inertibus quoque fortunæ terræ alimenta præberent! Jam animalia omnis generis, alia in sicco solidoque, alia in humido innascentia, alia per sublime dimissa; ut omnis rerum naturæ pars tributum aliquod nobis conferret! Flumina hæc amenissimis flexibus campos cingentia, illa præbitura commerciiis viam, vasto et navigabili cursu vadentia, ex quibus quædam statis diebus mirabile incrementum trahunt, ut arida et ferventi subjecta cælo loca subita vis æstivi torrentis irriget! quid medicatorum torrentium venæ? quid in ipsis litioribus aquarum calentium exundatio?

..... Te Lari maxime, teque
Fluctibus, et frebitu assurgens Benace marino?

VI. Si pauca quis tibi donasset jugera, accepisse te diceres beneficium; immensa terrarum late patentium

qu'un te donnait de l'argent et remplissait ton coffre, puisque c'est là ce qui te semble grand, tu y verrais un bienfait; et lorsque Dieu a enfoui pour toi tant de métaux, fait jaillir de la terre tant de fleuves qui roulent leurs sables chargés d'or, accumulé en tous lieux d'immenses amas d'argent, d'airain, de fer, qu'il livre à tes industrieuses recherches, en disposant sur la surface de la terre des signes qui te révèlent les trésors cachés, tu dis que tu n'as pas reçu de bienfait? Si l'on te donnait une maison où brille un peu de marbre, où resplendisse un lambris diapré d'or et de couleurs, dirais-tu que c'est un médiocre présent? Dieu t'a construit un immense palais, qui ne craint les ravages ni du feu, ni du temps, où tu ne vois pas des couches légères plus minces que le tranchant du fer qui les travailla, mais des blocs entiers des pierres les plus précieuses, des masses énormes de ces matières si variées, dont tu admires les moindres fragments, un lambris qui, la nuit et le jour, brille de nouvelles splendeurs; et tu diras que tu n'as pas reçu de bienfait! Et ces choses que tu estimes si haut, dans ton ingratitude, tu penses ne les devoir à personne! D'où te vient cet air que tu respirez? cette lumière qui te sert à régler et à ordonner les actes de ta vie? ce sang, dont le cours entretient la chaleur vitale? d'où te viennent ces saveurs exquis qui provoquent ton palais au-delà de la satiété? d'où tous ces excitants de la volupté déjà lassée? d'où ce repos dans lequel tu te corromps et te flétris. Si tu es reconnaissant, ne diras-tu pas :

spatia negas esse beneficium? Si pecuniam tibi aliquis donaverit, et arcam tuam, quoniam id tibi magnum videtur, impleverit, beneficium vocabis: tot metalla defodit, tot flumina emisit terra, super quæ decurrunt sola aurum vehentia; argenti, æris, ferri immane pondus omnibus locis obrutum, cujus investigandi tibi facultatem dedit, ac latentium divitarum in summa terra signa disposuit: negas te accepisse beneficium? Si domus tibi donetur, in qua marmoris aliquid resplendat, et tectum nitidius, auro aut coloribus sparsum, num mediocre munus vocabis? ingens tibi domicilium, sine ullo incendii aut reiinæ metu struxit, in quo vides non tenues crustas, et ipsa qua secantur lamina graciliores, sed integras lapidis pretiosissimi moles, sed totas variæ distinctæque materia, cujus tu parvula frusta miraris, tectum vero aliter nocte, aliter interdum fulgens: negas te ullum munus accepisse? Et quum ista quæ habes magno aestimes, quod est ingrati hominis, nulli debere te iudicas? Unde tibi istum, quem trahis, spiritum? unde istam, per quam actus vitæ tuæ disponis atque ordinas, lucem? unde sanguinem, cujus cursu vitalis continetur calor? unde ista palatum tuum saporibus exquisitis ultra satietatem lacessentia? unde hæc irritamenta jam lassæ voluptatis? unde ista quæ es, in qua putrescis, ac marces? Nonne, si gratus es, dices,

« C'est un Dieu qui nous a fait ces loisirs : car il sera toujours un Dieu pour moi ; sur ses autels j'immolerai souvent un tendre agneau de mes bergeries. C'est lui qui laisse errer mes génisses comme tu vois ; c'est lui qui me laisse librement chanter mes chansons sur mes pipeaux rustiques. »

Oui, c'est ce Dieu, qui a envoyé non pas quelques génies, mais d'immenses troupeaux sur toute la terre; qui offre des aliments à ces hordes partout vagabondes: qui substitue les pâturages de l'été à ceux de l'hiver; qui ne nous enseigne pas seulement à chanter sur des pipeaux, et à moduler, non sans quelque charme, des airs grossiers et rustiques; mais qui a créé tous les arts, toute cette diversité de voix, tous ces sons qui empruntent leurs accents tantôt à notre souffle, tantôt à une haleine étrangère. Car ne dis pas que nos inventions nous appartiennent; elles ne sont pas à nous plus que notre croissance, pas plus que l'ordre des fonctions de notre corps à des périodes déterminées. Aujourd'hui, c'est la chute des dents de l'enfance, puis les signes de la puberté, lorsque apparaît l'adolescence et que l'homme passe à un âge plus robuste; enfin, cette dernière dent, qui pose une limite au développement de la jeunesse. Nous avons eu nous les germes de tout âge et de toute science; Dieu est le grand maître qui fait sortir les génies de leur obscurité.

VII. C'est la nature, dis-tu, qui me donne tous ces biens. Ne vois-tu pas qu'en parlant ainsi tu ne fais que changer le nom de Dieu? La nature est-elle autre chose que Dieu, et la raison divine

..... Deus nobis hæc otia fecit :
Namque erit ille mihi semper Deus, illius aram
Sæpe tener nostris ab ovilibus imbuet agnus
Ille meas errare boves, ut cerno, et ipsum
Ludere quæ vellem calamo permisit agresti.

Ille Deus est, non qui paucas boves, sed qui per totum orbem armenta demisit, qui gregibus ubique passim vagantibus pabulum præstat, qui pascua hibernis æstiva substituit, qui non calamo tantum cantare, et agreste atque inconditum carmen ad aliquam tamen oblectationem modulari docuit, sed tot artes, tot vocum varietates, tot sonos, alios spiritu nostro, alios externo, cantus ediueros, commentus est. Neque enim nos. ra ista, quæ invenimus, dixeris; non magis, quam quod crescimus, quam quod ad constitutum tempus sua corpori officia respondent. Nunc puerilium dentium lapsus, nunc ad surgentem jam ætatem, et in robustiorem gradum transeuntem pubertatem, et ultimus ille dens surgenti juventæ terminum ponens. Insita sunt nobis omnium ætatum, omniumque artium semina, magisterque ex occulto Deus producit ingenia.

VII. Natura, inquit, hæc mihi præstat. Non intelligis te, quum hoc dicis, mutare nomen Deo? Quid enim aliud est natura, quam Deus, et divina ratio, toti mundo et partibus ejus inserta? Quoties voles, tibi licet aliter

incorporée au monde entier et à chacune de ses parties ? Tu peux, autant que tu le veux, donner d'autres noms à l'auteur des choses. Ainsi tu peux appeler avec raison Jupiter le très-bon et très-grand, et le Tonnant, et le Stator, non parce qu'il arrêta, suivant les historiens, après le vœu de Romulus, l'armée fugitive des Romains, mais parce que tout s'appuie sur sa bienfaisance : et que de lui vient toute force, toute stabilité. Appelle-le encore le destin, tu ne le tromperas pas. Car, puisque le destin n'est que la succession des causes enchaînées l'une à l'autre, Dieu est la première de toutes les causes, d'où les autres découlent. Tous les noms que tu lui donneras seront convenables, s'ils caractérisent quelque-une de ses propriétés, quelque effet de sa nature céleste. Chacun de ses bienfaits peut lui servir de titre.

VIII. Nos philosophes pensent que c'est lui qui est le père Liber, et Hercule et Mercure : le père Liber, parce qu'il est le père de toutes choses, le véritable créateur de ces semences fécondes qui nous reproduisent par la volupté : Hercule, parce que sa force est invincible, et qu'après l'accomplissement de ses travaux, il ira se reposer de ses fatigues au sein de la flamme : Mercure, parce qu'il est le principe de la raison, de l'harmonie, de l'ordre et de la science. De quelque côté que tu te tournes, tu le rencontreras devant toi ; rien n'est vide de lui : il remplit lui-même tout son ouvrage. Ainsi, tu ne gagnes rien, ô le plus ingrat des êtres ! à dire que tu ne dois rien à Dieu, mais à la nature ; parce que la nature n'est pas sans Dieu, ni Dieu sans la nature ; l'un et l'autre ne font qu'un ; leurs fonctions sont les mêmes. Si tu

avais reçu quelque chose de Sénèque, dirais-tu que tu dois à Annæus ou à Lucius : tu ne changerais que le nom, mais pas le créancier, puisqu'il serait toujours le même, que tu l'appelles par son nom, son prénom ou son surnom. De même la nature, le destin, la fortune sont tous les noms du même dieu, dans les différentes fonctions de sa puissance. Ainsi, la justice, la probité, la prudence, la force, la tempérance sont toutes qualités d'une même âme : si tu aimes l'une d'elles, c'est l'âme que tu aimes.

IX. Mais, pour ne pas nous égarer dans une discussion étrangère au sujet, je le répète, tous ces nombreux, ces importants bienfaits, nous sont accordés par Dieu, sans espoir de retour ; car il n'a pas besoin de ce qu'il donne, et nous ne pouvons rien lui donner. Donc, le bienfait doit être recherché pour lui-même : il ne faut avoir égard qu'à l'intérêt de celui qui reçoit ; c'est à cela qu'il faut songer, sans consulter notre propre avantage.

« Mais, répliquera-t-on, vous dites qu'il faut choisir avec soin ceux à qui nous donnons, parce que le laboureur ne confie pas ses semences aux sables. Si cela est vrai, nous consultons notre intérêt en donnant, de même qu'en labourant et en semant ; car semer n'est pas une chose que l'on recherche pour elle-même. D'ailleurs, vous faites un choix pour le placement de vos bienfaits ; ce qui ne devrait pas être, si le bienfait devait être recherché pour lui-même ; car, quelque personne que l'on oblige, et de quelque manière, c'est toujours un bienfait. »

Nous ne recherchons la vertu pour aucune autre cause que pour elle-même. Cependant, quoi-

hunc auctorem rerum nostrarum compellare ; et Jovem illum optimum ac maximum rite dicere, et tonantem, et stantorem : qui non, ut historici tradiderunt, ex eo quod post votum susceptum acies Romanorum fugientium stetit, sed quod stant beneficio ejus omnia, stator, stabilitorque est : hunc eundem et fatum si dixeris, non mentieris ; nam quum fatum nihil aliud sit, quam series implexa causarum, ille est prima omnium causa, ex qua ceteræ pendent. Quæcumque voles illi nomina proprie aptabis, vim aliquam effectumque cœlestium rerum continentia. Tot appellationes ejus possunt esse, quot mœnera.

VIII. Hunc et Liberum patrem, et Herculem, ac Mercurium nostri putant. Liberum patrem ; quia omnium parens sit, quod ab eo primum inventa seminum vis est, consultura per voluptatem. Herculem ; quia vis ejus invicta sit, quandoque lassata fuerit operibus editis, in ignem recessura. Mercurium ; quia ratio penes illum est, numerusque, et ordo, et scientia. Quocumque te flexeris, ibi illum videbis occurrentem tibi ; nihil ab illo vacat : opus suum ipse implet. Ergo nihil agis, ingratisime mortalium, qui te negas Deo debere, sed naturæ ;

qui nec natura sine Deo est, nec Deus sine natura ; sed idem est utrumque, nec distat officio. Si quid a Seneca accepisses, Annæo te diceres debere, vel Lucio : non creditorem mutares sed nomen ; quoniam sive prænomen ejus, sive nomen dixeris, sive cognomen, idem tamen ille esset. Sic tunc naturam vocas, fatum, fortunam : omnia ejusdem Dei nomina sunt, varie utentis sua potestate. Et justitia, probitas, prudentia, fortitudo, frugalitas, unius animi bona sunt ; quidquid horum tibi placuit, animus placet.

IX. Sed ne aliam disputationem ex obliquo habeam, purissima beneficia ac maxima in nos Deus confert sine spe recipiendi : quoniam nec ille collato eget, nec nos ei quidquam conferre possumus. Ergo beneficium per se expetenda res est, una spectatur in eo accipientis utilitas : ad hanc accedamus, sepositis commodis nostris. Dicitis, inquit, diligenter eligendos quibus beneficia demus ; quia nec agricolæ quidem semina arenis committant. Quod si verum est, nostram utilitatem in beneficiis dandis sequimur, quemadmodum in arando serendoque : neque enim serere, per se res expetenda est. Præterea quaritis, cui detis beneficium ; quod non esset facieu-

que nous ne devons rechercher autre chose, nous examinons ce que nous faisons, quand nous devons faire, et comment : car tout dépend de là. C'est pourquoi, lorsque je choisis celui à qui je donne, je me comporte ainsi, pour qu'il y ait bienfait : car, si je donne à un infâme, il ne peut y avoir ni vertu, ni bienfait.

X. La restitution d'un dépôt est une chose qui doit être recherchée pour elle-même : cependant je ne rendrai pas toujours, ni en tous lieux, ni en tout temps. Quelquefois il n'y aura pas de différence entre nier un dépôt et le rendre publiquement. Je considérerai l'intérêt de celui à qui je dois rendre, et je lui refuserai son dépôt, s'il peut lui nuire. J'en agirai de même pour le bienfait : j'examinerai quand je dois donner, à qui, comment et pourquoi. Car rien ne doit se faire sans l'aveu de la raison ; or, il n'y a de bienfaits que ceux qui sont avoués par la raison, parce que la raison est la compagne de toute vertu. Que de fois entendons-nous ces paroles, de ceux qui se reprochent leur don inconsidéré : J'aimerais mieux l'avoir perdu, que de l'avoir donné à un tel homme ? La perte la plus humiliante est une largesse inconsidérée ; et il est beaucoup plus fâcheux de mal placer un bienfait, que de ne pas le recouvrer. Car c'est la faute d'un autre, si on ne nous rend pas : c'est la nôtre, si nous ne choisissons pas pour donner. Dans le choix, il n'y a rien qui m'occupe moins, ainsi que tu te l'imagines, que de rechercher de qui je pourrai recevoir : car je choisis celui qui sera reconnaissant, non celui qui rendra. Or, souvent celui qui ne rendra pas est

reconnaissant, celui qui a rendu est ingrat. C'est sur le cœur que porte mon estimation. Aussi, je me détournerai de l'homme riche, mais indigne ; je donnerai au pauvre honnête, car, dans la plus profonde misère, il sera reconnaissant, et, si tout lui manque, le cœur lui restera. Dans le bienfait, je n'ambitionne ni profit, ni plaisir, ni gloire. Satisfait de plaire à un seul, je donnerai pour faire mon devoir. Or, le devoir ne se fait pas sans choix. Ce choix, quel sera-t-il ? le voici :

XI. Je chercherai un homme intègre, simple, qui ait de la mémoire et de la reconnaissance, qui respecte le bien d'autrui, sans être sordidement économe du sien ; un homme bienveillant. Mais, lorsque je l'aurai choisi, quand même la fortune ne lui donnerait rien qui pût l'aider à s'acquitter, mes vœux seront remplis. Si l'intérêt et un vil calcul me font généreux, si je ne suis utile qu'à celui qui pourra m'être utile à son tour, je ne donnerai pas à celui qui part pour des régions écartées et lointaines ; je ne donnerai pas à celui qui s'en va pour toujours ; je ne donnerai pas au malade qui n'a nul espoir de guérison ; je ne donnerai pas quand je serai moi-même mourant, parce que je n'ai pas le temps de recueillir.

Mais ce qui te prouve que le bienfait est une chose recherchée pour elle-même, c'est qu'aux étrangers qui, pour quelques instants, sont poussés dans nos ports, qu'ils vont quitter aussitôt, nous offrons nos secours. Pour le naufragé inconnu, nous fournissons, nous équipons un vaisseau qui le reconduise. Il part, connaissant à peine celui qui l'a sauvé ; et, destiné désormais à

dum, si per se beneficium dare, expetenda res esset ; quæ quocumque loco, et quocumque modo daretur, beneficium erat. Honestum propter nullam aliam causam, quam propter ipsum, sequimur. Tamen etsi nihil aliud sequendum est, quærimus quid faciamus, et quando, et quemadmodum : per hæc enim constat. Itaque quum eligo cui dem beneficium, id ago, ut beneficium sit, quia si turpi datur, nec honestum esse potest, nec beneficium.

X. Depositum reddere, per se res expetenda est : non tamen semper reddam, nec quolibet loco, nec quolibet tempore. Aliquando nihil interest, utrum infirmiter, an palam reddam. Intuebor utilitatem ejus, cui redditurus sum, et nociturum illi depositum negabo. Idem in beneficio faciam ; video quando dem, cui dem, quemadmodum, quare. Nihil enim sine ratione faciendum est ; non est autem beneficium, nisi quod ratione datur : quoniam ratio omnis honesti comitatus est. Quam sæpe hominum, donationem suam inconsultam objurgantium, hæc audio vocem, Mallem perdidisse, quam illi dedissem ? Turpissimum genus damni est inconsulta donatio, multoque gravius, male dedissem beneficium, quam non recepisse. Aliena enim culpa est, quod non recipimus ; quod cui Jaremus non eligimus, nostra. In electione nihil minus,

quam hoc quod tu existimas, spectabo, a quo recepturus sim ; eligo enim eum qui gratus, non qui redditurus sit. Sæpe autem et non redditurus gratus est ; et ingratus, qui reddidit. Ad omnium tendit æstimatio mea. Ideo locupletem, sed indignum, præteribo ; pauperi viro bono dabo. Erit enim in summa inopia gratus, et quum omnia illi deerunt, supererit animus. Non lucrum ex beneficio capto, non voluptatem, non gloriam. Uni placere contentus, in hoc dabo, ut quod oportet, faciam. Quod oportet autem, non est sine electione ; quæ qualis futura sit, interrogas ?

XI. Eligam virum integrum, simplicem, memorem, gratum, alieni abstinentem, sui non avare tenacem, benevolum. Hunc vero quum elegero, licet nihil illi fortuna tribuat, quo referre gratiam possit, ex sententia res gesta erit. Si utilitas me et sordida computatio liberalem facit, si nulli prosum, nisi ut invicem ille mihi prosit ; non dabo beneficium proficiscenti in diversas longinquasque regiones, non dabo abfuturo semper, non dabo sic affecto ut spes ei nulla sit convalescendi, non dabo ipse deficiens, non enim habeo tempus recipiendi. Atqui ut scias, rem per se expetendam esse, benefacere, advenis modo in nostrum delatis portum, et statim abituris, succurrimus. Ignoto naufrago navem, qua revela-

ne plus nous revoir, il fait sur les dieux la délégation de sa dette, et les prie de payer pour lui : en attendant, la conscience d'un bienfait stérile suffit pour nous charmer.

Lorsque nous touchons aux bornes de la vie, lorsque nous ordonnons notre testament, ne répandons-nous pas des bienfaits qui ne nous profiteront nullement? Avec quelle sage lenteur nous combinons, dans le secret de notre âme, combien et à qui nous donnerons? Et cependant qu'importe à qui nous donnerons, quand nous ne devons rien attendre de personne? Or, jamais nous n'y mettons plus de soin, jamais nous ne pesons davantage nos jugements, que lorsque, dépouillés de tout intérêt personnel, la vertu se présente seule à nos yeux. Nous sommes, au contraire, de mauvais juges de nos devoirs, tant qu'ils sont faussés par l'espérance, la crainte et le plus lâche des vices, la volupté. Mais, lorsque la mort nous isole de tout, lorsqu'elle envoie, pour prononcer, un juge incorruptible, nous choisissons les plus dignes pour leur transmettre nos biens; et nous ne réglons rien avec un soin plus religieux, que ce qui ne nous appartient plus.

XII. Et, par Hercule! c'est un grand contentement de pouvoir alors se dire : « Je rendrai celui-ci plus riche; j'ajouterai quelque splendeur à la dignité de celui-là, en ajoutant à ses richesses. » Si nous ne donnons que pour reprendre, il nous faudra mourir intestats. Vous appelez, nous dit-on, le bienfait une créance qui ne se peut acquitter; or, une créance n'est pas une chose qui doit être recherchée pour elle-même. Lorsque nous disons que c'est une créance, c'est dans un sens figuré et

métaphorique. Ainsi, nous disons que la loi est la règle du juste et de l'injuste, et pourtant une règle n'est pas une chose qui doit être recherchée pour elle-même. Nous descendons à ces expressions pour démontrer plus clairement la chose. Lorsque je dis que le bienfait est une créance, il faut entendre que c'est comme une créance. Veux-tu t'en convaincre? J'ajoute qu'il ne peut s'acquitter, lorsqu'une toute créance peut et doit être acquittée.

Il faut si peu faire le bien pour son utilité, que souvent, comme je l'ai dit, il faut le faire, à ses risques et à ses périls. Ainsi, je défends un homme entouré de voleurs, pour qu'il puisse continuer sa route en sûreté. Je protège un accusé succombant sous le crédit; et, la cabale des hommes puissants se tournant contre moi-même, je serai peut-être obligé de prendre, sous le coup des mêmes accusations, les tristes vêtements⁴ que je lui aurai fait quitter; lorsque je pouvais suivre un autre parti, et regarder en sûreté des débats étrangers. Je cautionne un débiteur condamné, et, en m'engageant envers ses créanciers, je fais tomber les affiches déjà suspendues pour la vente des biens d'un ami : pour sauver un homme dont les biens sont en vente, je m'expose moi-même à voir vendre les miens.

Personne, en songeant à acheter Tusculum ou Tibur, pour y trouver un air salubre et une retraite pendant l'été, ne pense à disputer sur le rapport annuel : lorsqu'il aura acheté, il lui faudra entretenir. Il en est de même des bienfaits; car, lorsque tu demanderas ce que rapporte un

⁴ *Sordes*, vêtement que portaient les accusés pendant le jugement.

tur, et damus et instruimus. Discedit ille, vix satis noto salutis auctore, et nunquam amplius in conspectum nostrum reversurus, debitores nobis deos delegat, precaturque illi pro se gratiam referant : interim nos juvat sterilis beneficii conscientia. Quid quum in ipso vitæ sine constitimus, quum testamentum ordinamus, non beneficia nobis nihil profutura dividimus? quantum temporis consumitur, quamdiu secreto agitur, quantum et quibus demus? Quid enim interest, quibus demus, a nullo recepturi? Atqui nunquam diligentius damus, nunquam magis judicia nostra torquemus, quam ubi, remotis utilitatibus, solum ante oculos honestum stetit : tamdiu officiorum mali judices, quamdiu illa depravat spes ac metus, ac inertissimum vitium, voluptas. Ubi mors interclusit omnia, et ad ferendam sententiam incorruptum judicem misit, quecunq; imus dignissimo, quibus nostra tradamus; nec quidquam cura sanctorum componimus, quam quod ad nos non pertinet.

XII. Et, mehercule, tunc magna voluptas subit cogitantem, hunc ego locupletiosem faciam, hujus dignitati, adjectis opibus, aliquid splendoris affundam. Si non damus beneficia, nisi recepturi, intestatis moriendum sit.

Dicitis, inquit, beneficium creditum insolubile esse : creditum autem non est res per se expetenda. Quum creditum dixerimus, imagine et translatione utimur. Sic et legem, justis iniquisque regulam esse : et regula non est res per se expetenda. Ad hæc verba demonstrandæ rei causa descendimus. Quum dico creditum, intelligitur tanquam creditum. Vis scire? adjicio insolubile, quum creditum nullum non solvi aut possit, aut debeat. Adeo beneficium utilitatis causa dandum non est, ut sæpe, quemadmodum dixi, cum damno ac periculo dandum sit. Sic latronibus circumventum defendo, ut tuto transire permittatur : reum gratia laborantem tueor, et hominum potentium factionem in me converto, quas illi detrahero sordes, sub accusatoribus iisdem fortasse sumiturus, quum abire in partem alteram possim, et securus spectare aliena certamina : spondeo pro judicato, et suspensum amici bonis libellum deicio, creditoribus ejus me obligaturus : ut possim servare proscriptum, ipse proscriptionis periculum adeo. Nemo Tusculanum aut Tiburtinum comparaturus, salubritatis causa, et æstivi recessus, quoto anno emturnus sit disputat : quum emerit, tuendum est. Eadem in beneficiis ratio est; nam quum

Bienfait, je te répondrai : une bonne conscience. Que rapporte un bienfait? Dis-moi, que rapporte la justice, l'innocence, la grandeur d'âme, la chasteté, la tempérance? Si tu cherches autre chose qu'elles, ce n'est plus elles que tu cherches.

XIII. Pourquoi l'univers accomplit-il ses révolutions? Pourquoi le soleil ramène-t-il les jours dans leur inégale durée? Toutes ces choses sont des bienfaits; car elles se font pour notre bien. De même que la fonction de l'univers est de faire mouvoir les corps célestes dans leurs sphères harmonieuses; celle du soleil, de changer tous les jours le lieu de son lever et de son coucher, et de verser gratuitement sur nous ses faveurs salutaires; de même la fonction de l'homme est, entre autres choses, de répandre des bienfaits. Pourquoi donc donne-t-il? pour ne pas être sans donner, pour ne pas perdre l'occasion de bien faire. Votre plaisir à vous, Épicuriens, est d'abandonner à une lâche oisiveté votre corps délicat, de vous assoupir dans un repos semblable au sommeil, de vous réfugier sous l'épaisseur de l'ombre, et dans de molles pensées que vous appelez le calme; de caresser la langue de vos âmes éternuées; et, sous la charmillie des jardins, d'engraisser de mets et de boissons vos corps pâles d'indolence. Notre plaisir à nous est de répandre des bienfaits, soit pénibles, pourvu qu'ils soulagent la peine des autres, soit périlleux, pourvu qu'ils délivrent les autres du péril; soit onéreux pour notre patrimoine, pourvu qu'ils adoucissent les besoins et la gêne d'autrui. Que m'importe que mes bienfaits me reviennent? Et quand bien même ils ne me reviendraient pas, il faut donner. La fin des bienfaits est l'avantage de

celui qu'on oblige, et non pas le nôtre : autrement ce serait donner à nous-mêmes. Aussi, bien des choses qui rendent aux autres les plus grands services perdent leur mérite par la récompense. Le commerçant est utile aux cités, le médecin aux malades, le marchand d'esclaves à ceux qu'il vend : mais, comme tous ces gens ne servent l'intérêt d'autrui que pour le leur, ils n'obligent pas ceux auxquels ils sont utiles.

XIV. Il n'y a pas de bienfait quand on place pour son profit. Je donne tant, je recevrai tant : c'est un marché. Je n'appellerai point chaste la femme qui ne repousse un amant que pour l'enflammer; qui craint ou la loi ou son mari; car, comme dit Ovide :

« Celle qui n'a pas accordé parce que cela ne lui était pas permis, a réellement accordé. »

C'est avec raison qu'on met au nombre des coupables celle qui ne doit sa chasteté qu'à la crainte, et non à elle-même. De même, ce n'est point donner que donner pour recevoir. Sommes-nous donc les bienfaiteurs des animaux que nous élevons pour notre usage ou pour notre nourriture? Sommes-nous les bienfaiteurs des arbres que nous cultivons, pour qu'ils ne souffrent pas de la sécheresse et de la dureté d'une terre négligée et non remuée? Ce n'est point par un sentiment d'équité ou de vertu qu'on se livre à la culture d'un champ, ou à tout autre acte dont le fruit est en dehors de lui-même. Le bienfait n'est pas l'expression d'une pensée avare ou sordide, mais humaine et généreuse; c'est le désir de donner, même quand on a déjà donné, d'ajouter aux anciens bienfaits des bienfaits nouveaux et répétés,

interrogaveris, quid reddat, respondebo, bonam conscientiam. Quid reddit beneficium? dic tu mihi, quid reddat justitia, quid innocentia, quid magnitudo animi, quid pudicitia, quid temperantia? si quidquam præter ipsas, ipsas non petis.

XIII. Mundus in quid vices suas absolvit? In quid sol diem extendit et contrahit? Omnia ista beneficia sunt; fiunt enim nobis profutura. Quomodo mundi officium est, circumagere rerum ordinem; quomodo solis, loca mutare, ex quibus oriatur, in quæ cedat, et hæc salutaria nobis facere sine præmio: ita viri officium est inter alia, et beneficium dare. Quare ergo dat? ne non det, ne occasionem benefaciendi perdat. Vobis voluptas est, inertis otii facere corpusculum, et securitatem sopitis simillimam appetere, et sub densa umbra latitare, tenerimisque cogitationibus, quas tranquillitatem vocalis, animi marcentis oblectare torporem, et cibus potionibusque intra hortorum latebram corpora ignavia pallentia saginare: nobis voluptas est, dare beneficia vel laboriosa, dum aliorum labores levant; vel periculosa, dum alios a periculis extrahant; vel rationes nostras aggravatura, dum aliorum necessitates et angustias laxent. Quid mea interest, an recipiam beneficia? etiam quum non recepero,

danda sunt. Beneficium ejus commodum spectat, cui præstat, non nostrum; alioquin nobis illud damus. Itaque multa, quæ summam utilitatem aliis afferunt, pretio gratiam perdunt. Mercator urbibus prodest, medicus ægris, mango venalibus; sed omnes isti, quia ad alienum commodum pro suo veniunt, nec obligant eos quibus pro-unt.

XIV. Non est beneficium quod in questum mittitur. Hoc dabo, hoc recipiam; auctio est. Non dicam pudicam, quæ amatorem ut incenderet repulit; quæ aut legem, aut virum timuit, ut ait Ovidius :

Quæ, quia non licuit, non dedit, illa dedit.

Non immerito in numerum peccantium refertur, quæ pudicitiam timori præstitit, non sibi. Eodem modo qui beneficium ut reciperet dedit, non dedit. Ergo et nos beneficium damus animalibus, quæ aut usui, aut alimento futura nutrimus? beneficium damus arbustis quæ colimus, ne siccitate, aut immoti et neglecti soli duritia laborent? Nemo ad agrum colendum ex æquo et bono venit, nec ad ullam rem, cujus extra ipsam fructus est. Ad beneficium dandum non adducit cogitatio avara, nec sordida, sed humana, liberalis, cupiens dare etiam quum

de n'avoir pour but que la somme des avantages qui reviennent à celui qui reçoit. Autrement c'est une action basse, sans mérite, sans gloire, que d'être utile, parce que cela profite. Qu'y a-t-il de beau à s'aimer, à se ménager, à acquérir pour soi? Toutes ces considérations sont interdites par un véritable désir de bienfaisance : la bienfaisance, de sa main puissante, nous entraîne même à la ruine, laisse là l'intérêt, trop heureuse de l'œuvre même du bienfait.

XV. Est-il douteux que le dommage ne soit le contraire du bienfait? Or, de même que faire tort est une chose qu'on doit éviter et fuir pour elle-même, ainsi le bienfait doit être recherché pour lui-même. D'un côté, la honte prévaut sur toutes les récompenses qui invitent au crime; de l'autre, nous attirent les charmes de l'honnêteté, tout-puissants par eux-mêmes. Non, je ne mentirai pas si je dis qu'il n'est personne qui n'aime ses bienfaits; personne dont l'âme ne soit disposée à voir avec plus de plaisir celui qu'il a comblé de biens; pour qui ce ne soit une raison de donner encore que d'avoir donné déjà; ce qui n'aurait pas lieu, si nos bienfaits ne nous charmaient par eux-mêmes. Combien de fois n'entends-tu pas dire : « Je n'ai pas le cœur d'abandonner l'homme à qui j'ai donné la vie, que j'ai arraché du péril. Il me prie de plaider sa cause contre des adversaires puissants. Cela me coûte : mais que faire? Je l'ai déjà servi tant de fois. » Ne vois-tu pas qu'il y a là-dessous un ressort particulier qui nous pousse au bienfait? D'abord parce que c'est notre devoir, ensuite parce que nous avons donné?

dederit, et augere novis ac recentibus vetera, unum habens propositum, quanto ei, cui præstat, bono futura sit; alioquin humile est, sine lude, sine gloria, prodesset, quia expedit. Quid magnifici est se amare, sibi parcere, sibi acquirere? ab omnibus istis vera beneficii dandi cupido avocatur: ad detrimentum, injecta manu, trahit, et utilitates relinquit, ipso beneficiendi opere lætissima.

XV. Numquid dubium est, quin contraria sit beneficii injuria? Quomodo injuriam facere, per se vitanda ac fugienda res est, sic beneficium dare, per se expetenda. Illic turpitudine contra omnia præmia in scelus hortantia valet; ad hoc invitat honesti per se efficax species. Non mentiar, si dixerò, neminem non amare beneficia sua, neminem non ita compositum animo, ut libentius eum videat, in quem multa concessit; cui non causa sit iterum dandi beneficii, semel dedisse; quod non accideret, nisi nos ipsa delectarent beneficia. Quam sæpe dicentem audias: Non sustineo illum deserere, cui dedi vitam, quem e periculo eripui! Rogat me, ut causam suam contra homines gratiosos agam. Nolo: sed quid faciam? jam illi semel, iterumque affui. Non vides inesse isti rei propriam quamdam vim, quæ nos beneficia dare cogit? primum

Celui auquel nous n'avions d'abord aucune raison d'accorder, nous lui accordons ensuite, parce que nous lui avons accordé déjà. C'est si peu l'utile qui nous décide au bienfait, que nous persévérons à maintenir, à alimenter des services inutiles, par amour seul pour notre bienfait; et même, lorsqu'il a mal réussi, l'indulgence est aussi naturelle que pour un enfant dépravé.

XVI. Les mêmes philosophes avouent qu'ils sont reconnaissants, non parce que c'est honnête, mais parce que c'est utile. Pour démontrer cette erreur, les preuves seront plus faciles; parce que les mêmes arguments par lesquels nous avons établi que le bienfait était une chose à rechercher pour elle-même, nous serviront aussi pour la reconnaissance. Nous avons posé pour base de tous nos autres raisonnements, que la vertu ne doit être cultivée que parce qu'elle est vertu. Or, qui osera mettre en question si la reconnaissance est une vertu? Qui ne déteste l'ingrat inutile à lui-même? Eh quoi! lorsqu'on te parle d'un homme ingrat envers les services les plus signalés d'un ami, comment le sens-tu affecté? Regardes-tu son action comme infâme, ou comme l'omission d'une chose utile et qui devait lui profiter? Sans doute tu le considères comme un méchant, auquel il faut un châtimement et non un curateur; or, tu ne penserais pas cela, si la reconnaissance ne devait pas être recherchée pour elle-même, si elle n'était une vertu.

D'autres vertus, peut-être, portent moins avec elles leur dignité; et, pour prouver leur noblesse, il leur faut des commentaires. La reconnaissance

quia oportet, deinde quia dedimus. Cui initio ratio non fuisset præstandi, aliquid ei præstamus ob hoc, quia præstitimus. Adeoque nos ad beneficia non impellit utilitas, ut et inutilia tueri ac fovere perseveremus, sola beneficii caritate: cui etiam infeliciter dato, indulgere, tam naturale est, quam liberis pravis.

XVI. Idem isti gratiam referre ipsos fatentur, non quia honestum est, sed quia utile; quod non esse ita, minore opera probandum est. Quia quibus argumentis collegimus beneficium dare, per se rem expetendam esse, iisdem etiam hoc colligemus. Fixum est illud, a quo in cetera probationes nostræ exeunt, honestum ob nullam aliam causam, quam quia honestum sit, coli. Quis ergo controversiam facere audebit, an gratum esse, honestum sit? Quis non ingratum detestetur hominem, sibi ipsi inutilem? Quid autem? quum tibi narratur de eo, qui adversus summa beneficia amici sui ingratus est, quomodo id fers? utrum tanquam rem turpem fecerit, an tanquam utilem rem sibi et profuturam omiserit? Puto, nequam hominem existimas; cui pœna, non cui curatore opus sit: quod non accideret, nisi gratum esse per se expetendum, honestumque esset. Alia fortasse minus dignitatem suam præferunt, et an sint honesta, interprete

est mise en vue, et sa place est trop belle, pour qu'elle brille d'un éclat faible et douteux. Quoi de plus louable, quoi de plus universellement gravé dans les cœurs que la reconnaissance envers ceux qui ont bien mérité de nous ?

XVII. Or, dis-moi quel motif nous y pousse ? L'intérêt ? Mais on est ingrat quand on ne le méprise pas. La vanité ? Mais quelle gloire y a-t-il à parer ce qu'on doit ? La crainte ? Il n'y en a pas pour l'ingrat. C'est la seule chose pour laquelle nous n'avons pas de lois, comme si la nature y avait assez pourvu. Comme il n'y a point de loi qui ordonne l'affection pour les parents, la tendresse pour les enfants ; car il est inutile de nous pousser où nous allons ; comme il n'est besoin d'exhorter personne à l'amour de soi, qui nous possède dès notre naissance ; ainsi n'avons-nous pas besoin qu'on nous exhorte à rechercher la vertu de nous-mêmes. Elle plaît par sa nature, elle a tellement de charmes, que le méchant même, dans son cœur, applaudit aux belles actions. Quel est l'homme qui ne veuille paraître bienfaisant ? qui, au milieu des crimes et des injustices, n'ambitionne la réputation de bonté ? qui ne colore de quelque ombre d'honnêteté les actes les plus coupables, et ne cherche à paraître le bienfaiteur de ceux mêmes auxquels il a fait tort ? Aussi les méchants souffrent-ils des remerciements de ceux qu'ils ont outragés, et feignent-ils la bienveillance et la générosité qu'ils ne peuvent avoir. C'est ce qu'ils ne feraient pas si l'amour de la vertu, qui se fait rechercher pour elle-même, ne les forçait à poursuivre une réputation contraire à leurs

mœurs, et à voiler l'iniquité dont ils convoitent les fruits, tandis qu'elle-même ils la détestent et en rougissent. Personne ne s'est assez écarté de la loi naturelle, personne n'a assez dépouillé l'homme, pour être méchant par goût. Demandez à ces gens qui vivent de rapine, s'ils ne préféreraient pas obtenir par des voies honnêtes ce qu'ils doivent au vol et au brigandage. Celui dont le métier est d'arrêter et d'assassiner les passants aimerait bien mieux trouver ce qu'il ravit. Tu ne rencontreras personne qui ne désirât jouir des fruits de son crime, sans le crime même. Un des plus grands bienfaits de la nature, c'est que la vertu répand sa lumière sur tous les cœurs : ceux même qui ne la suivent pas, la voient encore.

XVIII. Une preuve que l'affection d'un cœur reconnaissant doit être recherchée pour elle-même, c'est que l'ingratitude doit être évitée pour elle-même. Car rien ne dissout et ne détruit l'accord du genre humain, comme ce vice. D'où vient notre sûreté, si ce n'est de la réciprocity des services ? La seule garantie de notre vie, son seul rempart contre les attaques subites, c'est ce commerce de bienfaits. Supposez-nous isolés : que sommes-nous ? la proie des animaux, la victime la plus faible, le sang le plus facile à couler. Les autres animaux ont assez de leur force pour se défendre : ceux qui naissent pour errer, pour mener une vie solitaire, sont armés. L'homme n'est entouré que de sa faiblesse : ni ongles tranchants, ni dents puissantes ne le font redouter : nu et infirme, c'est la société qui le protège. Dieu lui a donné deux puissances, qui d'un être

egent ; hoc expositum est, pulchriusque, quam ut splendor ejus dubie ac parum luceat. Quid tam laudabile, quid tam æqualiter in omnium animos receptum, quam referre bene meritis gratiam ?

XVII. Ad hoc, dic mihi, quæ causa nos perducit ? Lucrum ? quod qui non contemnit, ingratus est. Ambitio ? et quæ jactatio est solvise, quod debebas ? Metus ? nullus ingrato : huic enim tui rei non posuimus legem, tantquam satis natura cavisset. Quo modo nulla lex amare parens, indulgere liberis jubet : supervacuum est enim, in quo minus, impelli. Quemadmodum nemo in amorem sui cohortandus est, quem adeo dum nascitur trahit : ita ne ad hoc quidem, ut honesta per se petat. Placet suapte natura, adeoque gratiosa virtus est, ut insitum sit etiam malis probare meliora. Quis est, qui non beneficium videri velit ? qui non inter scelera et injurias opinionem bonitatis affectet ? qui non ipsis quæ impotentissime fecit, speciem aliquam induat recti ? velitque etiam iis videri beneficium dedisse, quos læsit ? Gratias itaque agi sibi ab his, quos afflicere, patiuntur : bonosque se ac liberales fingunt, quia præstare non possunt. Quod non facerent, nisi illos honesti et per se expetendi antor cogeret, moribus suis opinionem contrariam querere, et nequitiam abdere, cujus fructus concupiscitur, ipsa vero

odio pudorique est : nec quisquam tantum a naturali lege descivit, et hominem exuit, ut animi causa malus sit. Dic enim cuilibet ex istis, qui raptò vivunt, an ad illa quæ latrociniiis et furtis consequuntur, malint ratione bona pervenire ? Optabit ille, cui grassari et transeuntes percitere quæstus est, potius illa invenire, quam eripere. Neminem reperies, qui non nequitia præmiis sine nequitia frui malit. Maximum hoc habemus naturæ meritum, quod virtus in omnium animos lumen suum permittit : etiam qui non sequuntur illam, vident.

XVIII. Ut scias, per se expetendam esse grati animi affectionem, per se fugienda res est ingratus esse : quoniam nihil æque concordiam humani generis dissociat ac distrahit, quam hoc vitium. Nam quo alio tuti sumus, quam quod mutuis juvamur officiis ? hoc uno instructor vita, contraque incursions subitas munition est, beneficiorum commercio. Fac nos singulos ; quid sumus ? præda animalium et victimæ, ac imbecillissimus et facillimus sanguis. Quoniam ceteris animalibus in tutelam sui satis virum est ; quæcumque vaga nascuntur, et actura vitam segregem, armata sunt : hominem imbecillitas cingit ; non unguium vis, non dentium, terribilem ceteris fecit : nudum et infirmum societas munif. Duas res dedit, quæ illum obnoxium, validissimum facerent, rationem et

précaire en ont fait le plus fort, la raison et la société : et celui qui, pris à part, serait inférieur à tous, est le maître du monde. C'est la société qui lui a donné la propriété de tous les animaux : né sur la terre, c'est la société qui a étendu son empire sur un élément étranger, et a voulu qu'il dominât même la mer. C'est elle qui repousse les assauts des maladies, prépare des appuis pour la vieillesse, apporte des consolations contre la douleur ; c'est elle qui nous rend courageux et nous permet d'invoquer son patronage contre la fortune. Détruis la société, et tu romps l'unité du genre humain, sur laquelle repose la vie. Or, tu la détruiras, si tu soutiens que l'ingratitude ne doit pas être évitée pour elle-même, mais par la crainte de quelque chose d'extérieur. Combien de gens, en effet, peuvent être ingrats impunément ? Enfin, j'appelle ingrat quiconque est reconnaissant par crainte.

XIX. Aucun esprit sain ne craint les dieux. Car il y a folie à redouter ce qui fait du bien, et la crainte exclut l'amour. Et toi-même, Épicure, tu imagines un dieu sans armes : tu lui ôtes toutes ses foudres, toute sa puissance, et, afin qu'il ne soit à craindre pour personne, tu le rejettes hors de la sphère du monde. A l'abri de je ne sais quel mur immense et impénétrable, séparé du contact et de la vue des mortels, il n'a pas de quoi se faire redouter ; il manque de matière pour le bien comme pour le mal. Solitaire, dans ces vastes intervalles d'un ciel à l'autre, loin des animaux, loin de l'homme, loin de tout, il se dérobe aux ruines des mondes qui s'écroulent au-dessus et autour

de lui, sourd à tous les vœux, indifférent à notre sort. Et tu veux paraître l'honorer comme un père ; apparemment, c'est par reconnaissance : ou si tu ne veux pas paraître reconnaissant parce que tu ne tiens rien de ses bienfaits, mais que les atomes et les particules t'ont seuls formé par leur aggrégation fortuite, pourquoi l'honorer ? A cause, dis-tu, de sa sublime majesté, de sa nature souveraine. Je te l'accorde : dès lors, tu le fais sans espoir, sans idée de récompense. Il y a donc quelque chose qui doit être recherché pour soi, et dont la beauté l'entraîne d'elle-même : voilà précisément la vertu. Or, quoi de plus vertueux que d'être reconnaissant ? L'objet de cette vertu s'étend aussi loin que la vie.

XX. Mais, dis-tu, il y a dans cette vertu quelque utilité. Et dans quelle vertu n'y en a-t-il pas ? Mais on dit qu'une chose est recherchée pour elle-même, lorsque, malgré les avantages extérieurs qu'elle présente, elle plaît indépendamment d'eux et sans eux. Il y a du profit à être reconnaissant : je le serai quand même il y aurait de la perte. Que se propose l'homme reconnaissant ? est-ce de se faire de nouveaux amis, de se concilier de nouveaux bienfaits ? Mais que sera-ce, si l'on doit s'attirer des ennemis ? Et si, loin de retirer de la reconnaissance de nouveaux avantages, on reconnaît qu'on va perdre même ceux qu'on avait obtenus et mis en réserve, descendra-t-on volontiers à ces sacrifices ? C'est être ingrat que d'envisager un second bienfait dans l'acquit du premier ; que d'espérer en restituant. J'appelle ingrat l'homme qui assiste un malade parce que celui-ci

societatem. Itaque qui par esse nulli proset, si seduce- retur, rerum potitur. Societas illi dominium omnium animalium dedit; societas terris genitum, in alienæ naturæ transmisit imperium, et dominari etiam in mari jusit. Hæc morborum impetus arcuit, senectuti admira- cula prospexit, solatia contra dolores dedit: hæc fortes nos facit, quod licet contra fortunam advocare. Hanc tolle: et unitatem generis humani, qua vita sustinetur, scindes; tolletur autem, si efficies ut ingratus animus non per se vitandus sit, sed quia aliud illi timendum est. Quam multi sunt enim, quibus ingratis esse tuto licet? Denique ingratum voco, quisquis metu gratus est.

XIX. Deos nemo sanus timet. Furor est enim metuere salutaria; nec quisquam amat, quos timet. Tu denique, Epicure, Deum inermem facis: omnia illi tela, omnem detraxisti potentiam; et ne cuiquam metuendus esset, projectisti illum extra mundum. Hunc igitur insep- tum ingenti quodam et inexplicabili muro, divisumque a contactu et a conspectu mortalium, non habes quare verearis: nulla illi nec tribuendi, nec nocendi materia est. In medio intervallo hujus et alterius cæli desertus, sine animali, sine homine, sine re, ruinas mundorum supra se circaque se cadentium evitat, non exaudiens vota, nec

nostri curiosus. Atqui hunc vis videri colere, non aliter quam parentem, grato, ut opinor, animo: aut si non vis videri gratus, quia nullum habes illius beneficium, sed te atomi et istæ micæ tuæ forte ac temere conglobaverunt, cur colis? Propter majestatem, inquis, ejus eximiam, singularemque naturam. Ut concedam tibi: nempe hoc facis nulla spe, nullo pretio inductus. Est ergo aliquid per se expetendum, cujus te ipsa dignitas ducit: id est honestum. Quid est autem honestius, quam gratum esse? hujus virtutis materia tam late patet, quam vita.

XX. Sed inest, inquit, huic bono etiam utilitas aliqua; cui enim virtuti non inest? sed id propter se expeti dicitur, quod quamvis habeat aliqua extra se commoda, sepositis quoque illis ac remotis placet. Prodest gratum esse; ero tamen gratus, etiam si noceat. Qui gratus est, quid sequitur? ut hæc res illi alios amicos, alia beneficia conciliet? Quid ergo, si quis sibi offensas concitaturus est? si quis intelligit, adeo per hoc se nihil consecuturum, ut multa etiam ex reposito acquisitoque perdenda sint. num libens in detrimenta descendet? Ingratus est, qui in referenda gratia secundum datum videt, qui sperat quum reddat. Ingratum voco, qui ægro assidet, quia testamentum facturum est, cui de hereditate, aut de le-

doit faire son testament ; qui a le loisir de s'occuper alors d'héritage et de legs. Il a beau faire tout ce que fait un ami vertueux et reconnaissant, si l'espérance se présente à son cœur, s'il court après le gain, si ses soins sont une amorce, il ressemble à ces oiseaux qui, se nourrissant de cadavres, épient, dans le voisinage, les troupeaux épuisés qui vont succomber à la contagion : de même il guette la mort, et rôde autour d'un cadavre.

XXI. Un cœur reconnaissant n'est séduit que par la droiture même de son intention. Veux-tu le convaincre qu'il en est ainsi, et qu'il ne se laisse pas souiller par des pensées d'intérêt ? Il y a deux espèces de reconnaissance. On appelle reconnaissant celui qui rend quelque chose pour ce qu'il a reçu. Celui-là, peut-être, peut faire de l'ostentation : il a quelque chose à étaler dont il peut faire parade. On appelle reconnaissant celui qui reçoit de bon cœur, qui de bon cœur avoue sa dette. Ce sentiment est renfermé dans la conscience : or, quel profit peut résulter d'une affection cachée ? Cependant il est reconnaissant, quand même il ne pourrait rien faire de plus. Il aime, avoue qu'il doit, et désire se montrer reconnaissant. Si tu lui demandes quelque chose de plus, la faute ne vient pas de lui. Tel n'en est pas moins bon artisan pour être privé des instruments propres à exercer son art, ni moins habile chanteur, parce que sa voix est couverte par les frémissements et le tumulte. Je désire payer de retour : après cela il me reste quelque chose, non pour être reconnaissant, mais pour m'acquitter. Souvent, en effet, celui qui a rendu est ingrat,

et celui qui n'a pas rendu est reconnaissant. Car il en est de cette vertu comme de toutes les autres : tout son prix est dans le sentiment. Cet homme a-t-il fait son devoir ? tout ce qui manque doit être imputé à la fortune. On peut être éloquent et se taire ; vaillant, et les bras croisés ou même enchaînés ; pilote, et sur terre, parce qu'une science consommée ne perd rien lors même qu'un obstacle l'empêche de s'exercer ; ainsi on est reconnaissant seulement en voulant l'être, et sans avoir d'autre témoin de cette volonté que soi-même.

Je vais plus loin. On est quelquefois reconnaissant même en paraissant ingrat, lorsque l'opinion, interprète menteuse, dénature nos sentiments. Alors quel autre guide suit-on que sa conscience, qui, même lorsqu'on l'accable, vous donne le contentement ; qui oppose sa voix aux cris de la foule et de la renommée, place tout en elle-même, et voyant contre elle la multitude des opinions qui la condamnent, ne compte pas les voix, mais triomphe par son seul suffrage. Que si elle voit la probité livrée au châtement de la perfidie, elle ne descend pas de la hauteur où elle s'est placée, mais s'élève au-dessus de son supplice.

XXII. « J'ai, dit-elle, ce que je voulais, ce que je demandais. Je ne me repens pas : je ne me repentirai pas, et jamais les injustices de la fortune ne m'abaisseront jusqu'à me faire dire : « Qu'ai-je voulu ? que me sert aujourd'hui ma bonne volonté ? » Elle sert sur le chevalet, elle sert sur le bûcher : quand on promènerait la flamme sur tous mes membres ; quand elle circulerait lentement autour de mon corps vivant ; quand ce corps, plein

gato vacat cogitare : faciat licet omnia, quæ facere bonus amicus et memor officii debet, si animo ejus observatur spes, si lucri captator est, et hamum jacit. Ut aves, quæ Laceratione corporum aluntur, lassa morbo pro cora et casura, e proximo speculantur ; ita hic imminet morti, et circa cadaver volat.

XXI. *Gratus animus ipsa virtute propositi sui capitur. Vis scire hoc ita esse, nec illum utilitate corrumpi ? Duo sunt genera grati hominis. Dicitur gratus, qui aliquid pro eo quod acceperat, reddit. Hic fortasse ostentare se potest : habet quod jactet, quod proferat. Dicitur gratus, qui bono animo accepit beneficium, bono debet. Hic intra conscientiam clusus est ; quæ illi contingere potest utilitas ex affectu latentis ? Atqui hic, etiam si ultra facere nihil potest, gratus est : amat, debet, referre gratiam cupit. Quidquid ultra desideras, non ipsi deest. Artifex est etiam, cui ad exercendam artem instrumenta non suppetant, nec minus canendi peritus, cujus vocem exaudiri fremitus obstrepentium non sinit. Volo referre gratiam ; post hoc aliquid superest mihi, non ut gratus, sed ut solutus sim. Sæpe enim et qui gratiam retulit, ingratus est ; et, qui non retulit, gratus. Nam ut omnium aliarum virtutum, ita hujus ad animum tota æstimatio redit.*

Hic si in officio est, quidquid deest, fortuna peccat. Quomodo est discretus etiam qui læcet, fortis etiam qui compressis manibus, vel et alligatis : quomodo gubernator etiam qui in sicco est, quia consummata scientiæ nihil deest, etiam si quid obstat quo minus se utatur : ita gratus est, etiam qui vult tantum, nec habet hujus voluntatis suæ ullum alium, quem se, testem. Immo amplius adjiciam : est aliquando gratus, etiam qui ingratus videtur, quem malè interpretis opinio contrarium traducit. Hic quid aliud sequitur, quam ipsam conscientiam ? quæ etiam obruta delectat, quæ conioni ac famæ reclamat, et in se omnia reponit, et quum ingentem ex altera parte turbam contra sententium adspexit, non numerat suffragia, sed una sententia vincit. Si vero bonam fidem perfidiæ supplicis affici videt, non descendit e fastigio, sed supra pœnam suam consistit.

XXII. *Habeo, inquit, quod volui, quod petii. Non pœnitet, nec pœnitelut, nec ulla iniquitate me eo fortuna perducet, ut hanc vocem audiam, Quid mihi volui ? quid mihi nunc prodest bona voluntas ? Prodest et in equileo, prodest et in igne, qui si singulis membris admoveatur, et paulatim vivum corpus circumeat ; licet ipsum corpus plenum bona conscientia stillet ; placebit illi ignis, per*

d'une bonne conscience, répandrait tout son sang goutte à goutte, je bénirai les feux qui feront briller mon innocence. »

Revenons maintenant à cet argument que déjà nous avons employé. Pourquoi voulons-nous être reconnaissants à l'heure de la mort? Pourquoi pesons-nous les services de chacun? Pourquoi reportons-nous notre mémoire sur toute notre vie passée, dans la crainte d'oublier un seul service? Il ne reste plus rien où puisse tendre l'espérance; et cependant, placés aux dernières limites de la vie, nous voulons quitter les choses humaines le plus reconnaissants qu'il nous est possible. Car à ce sentiment lui-même est attachée une haute récompense : il est dans la vertu une grande puissance de séduction sur le cœur humain : sa beauté inonde les âmes, et les ravit, éblouies de sa lumière et charmées de ses splendeurs.

Mais la reconnaissance procure aussi de grands avantages. Les jours de l'homme probe sont plus assurés; il est heureux de l'amour et de l'estime des bons; sa vie est plus tranquille, lorsqu'elle a pour compagnes l'innocence et la gratitude. Car la nature eût été essentiellement injuste en condamnant une si noble vertu à n'être que misérable, inquiète et impuissante. Mais, bien que souvent on puisse l'aborder sans péril et sans peine, vois si tu consens à la poursuivre à travers les rochers et les précipices, sur un chemin que te disputent les serpents et les bêtes fauves.

XXIII. Il ne faut pas croire qu'une chose ne doive pas être recherchée pour elle-même parce qu'elle présente des avantages extérieurs. Car presque

toujours les plus belles choses sont accompagnées de qualités nombreuses et accessoires. Mais celles-ci viennent à la suite, les autres précèdent. Peut-on douter que les révolutions circulaires du soleil et de la lune n'aient une influence sur ce séjour qu'habite le genre humain? que l'un, par sa chaleur, n'alimente les corps, n'ouvre le sein de la terre, ne dissipe l'humidité surabondante, ne brise les tristes entraves de l'hiver; que l'autre, par ses rosées tièdes et pénétrantes, ne mûrisse les fruits, et ne règle, par son cours, la fécondité humaine? que l'un ne trace dans son orbe le cercle de l'année? que l'autre ne décrive les mois dans une sphère plus étroite? Cependant, à part tous ces bienfaits, le soleil ne serait-il pas un spectacle assez beau pour nos yeux, ne serait-il pas digne de nos adorations, quand il ne ferait que passer? La lune ne mériterait-elle pas nos regards, quand elle ne serait qu'un astre inutile, roulant sur nos têtes? L'univers même, lorsqu'à travers la nuit il a versé tous ses feux, lorsqu'il respendit de ses innombrables étoiles, n'élève-t-il pas chacun à la contemplation? Toutefois, en l'admirant, qui songe à son utilité? Vois les astres qui se poursuivent dans leur marche silencieuse, et déguisent leurs rapides mouvements, sous l'apparence de l'inaction et de l'immobilité. Que de choses se passent dans cette nuit que tu n' observes que pour distinguer et calculer tes jours! Quelle multitude de révolutions s'accomplit dans ce silence! Quel vaste enchaînement de destinées se déploient dans les limites d'une seule zone! Chacun de ces mondes, que tu crois semés

quem bona fides collucebit. Nunc quoque illud argumentum, quamvis dictum jam, reducatur. Quid est quare grati velimus esse, quum morimur? quare singulorum perpendamus officia? quare id agamus in omnem vitam nostram memoria decernente, ne cujus officii videamur oblitii? Nihil jam superest, quo spes porrigatur; in illo tamen cardine positi, aliare e rebus humanis quam gratissimi volumus. Est videlicet magna in ipso opere merces rei, et ad alliciendas mentes hominum ingens honesti potentia: cujus pulchritudo animos circumfundit, et delinit admiratione luminis ac fulgoris sui rapit. At multa hinc commoda oriuntur. Et tutior est vita mellioribus, amorque et secundam bonorum judicium, etasque securior, quam innocentia, quam grata mens prosequitur. Fuisset enim iniquissima rerum natura, si hoc tantum bonum miserum, et anceps, et sterile fecisset. Sed illud inuenere, an ad istam virtutem, quæ sæpe e tuto ac facili aditur, etiam per saxa, et rupea, et feris ac serpentibus obsessum iter, fueris liturus.

XXIII. Non ideo per se non est expetendum, cui aliquid extra quoque emolumentum adhæret: fere enim pulcherrima quæque, nullis et adventitiis comitata sunt dotibus: sed illas trahunt, ipsa præcedunt. Num dubium

est, quin hoc humani generis domicilium circuius solis ac lunæ vicibus suis temperet? quin alterius calore auantur corpora, terræ relaxentur, immo diæ humores comprimantur, alligantis omnia hiemis tristitia frangatur; alterius tepore efficaci et penetrabili rigetur maturitas frugum? quin ad hujus cursum fecunditas humana respondeat? quin ille annum observabilem fecerit circumactu suo; hæc mensem, minoribus se spatiis sectens? Ut tamen detrahas ista, non erat ipse sol idoneum oculis spectaculum, dignusque adorari, si tantum præteriret? non erat digna suspectu luna, etiamsi otiosum sidus transcurreret? ipse mundus quoties per noctem ignes suos fudit et tantum stellarum innumerabilium refulsit, quem non intentum in se tenet? quis sibi illa, tunc quum mirator, prodesse cogitat? Adspice ista tacito succenturiabentia, quemadmodum velocitatem suam sub æcie stantis atque immoti operis abscondant! Quantum ista nocte, quam tu in numerum ac discrimen dierum observas, agitur? quantam rerum turba sub hoc silentio evolvitur? quantam fatorem seriem certus limes educit? Ista quæ tu non aliter, quam in decorem sparsa consideras, singula in opere sunt. Nec enim est, quod existimes septem sola dicurrere, ea tera hære; paucorum motus comprehendimus

la comme des ornements, fait son travail. Car ne pense pas qu'il n'y en ait que sept qui marchent, et que les autres se reposent : nous ne pouvons saisir que les mouvements d'un petit nombre ; mais dans les profondeurs où ne peuvent plonger nos regards, se cache tout un peuple de dieux qui vont et reviennent sans cesse. Et, parmi ceux qui se laissent atteindre par nos regards, la plupart s'avancent à pas obscurs, et nous dérobent leur course mystérieuse. Quoi donc ! tu ne serais pas frappé de l'éclat de ces masses, quand même elles ne serviraient pas à te gouverner, à te conserver, à te féconder, à te produire, à l'animer de leur vie ?

XXIV. Ainsi, quoique ces corps célestes soient de première utilité, et d'une nécessité vitale, cependant leur seule majesté remplit toute notre âme : de même toute vertu, et en particulier la reconnaissance, procure beaucoup d'avantages ; mais ce n'est pas pour cela qu'elle veut être aimée : elle a quelque chose de plus en elle, et n'est pas suffisamment comprise par celui qui la met au nombre des choses utiles. Tu es reconnaissant, parce que cela te rapporte : donc tu ne le seras pas au-delà du rapport. La vertu ne veut pas un amant sordide : il faut venir à elle les mains ouvertes. L'ingrat se dit à lui-même : « Je voudrais être reconnaissant ; mais je crains la dépense, je crains les risques, je redoute la disgrâce. L'aime mieux faire ce qui m'est utile. » La même raison ne peut pas faire un ingrat et un homme reconnaissant. Leurs intentions doivent différer comme leurs actions. L'un est ingrat par intérêt, contre son devoir : l'autre est reconnaissant par devoir, contre son intérêt.

innumerabiles vero, longiusque a conspectu nostro deducti dii eunt, redeuntque. Et ex his qui oculos nostros patiuntur, plerique obscuro gradu pergunt, et per occultum aguntur. Quid ergo? non caperis tantæ molis ad spectu, etiam si te non regat, non custodiat, non foveat, generetque, ac spiritu suo riget?

XXIV. Quemadmodum hæc quum primum usum habeant, et necessaria vitaliaque sint, majestas tamen eorum totum mentem occupat : ita omnis virtus, et in primis grati animi, multum quidem præstat, sed non vult ob hoc diligi : amplius quiddam in se habet, nec satis ab eo intelligitur, a quo inter utilia numeratur. Gratus est, quia expedit? ergo et quantum expedit. Non recepit sordidum virtus amatorem; soluto ad illam sinu veniendum est. Ingratus hoc cogitat : volebam gratiam referre, sed timeo impensam, timeo periculum, vereor offensam : faciam potius, quod expedit. Non potest eadem ratio et gratum facere, et ingratum. Ut diversa illorum opera, ita inter se diversa proposita sunt. Ille ingratus est, quamvis non oporteat, quia expedit : hic gratus est, quamvis non expediat, quia oportet.

XXV. Propositum est nobis secundum rerum naturam

XXV. Nous nous proposons de vivre selon la nature, de suivre l'exemple des dieux. Or, dans tout ce que font les dieux, ils ne suivent que la raison qu'ils ont de le faire ; à moins que tu n'imagines qu'ils recueillent le fruit de leurs œuvres dans la vapeur des entrailles, et les parfums de l'encens. Vois tout ce qu'ils élaborent chaque jour pour nous, tous les dons qu'ils nous distribuent, tous les fruits dont ils couvrent la terre, tous ces vents favorables qui font mouvoir la mer en soufflant sur tous les rivages, et toutes ces pluies abondantes et subites, qui amollissent les plaines, ramènent les veines tarries des sources, et, par de secrets conduits, leur versent de nouveaux aliments. Tous ces bienfaits, les dieux nous les accordent sans récompense, sans qu'il leur en revienne aucun avantage. Voilà ce qu'observera notre raison, si elle ne s'écarte pas de son modèle ; elle ne doit pas offrir à la vertu un service à gages. Honte à tout bienfait vénal ! Les dieux donnent gratuitement.

XXVI. Si tu imites les dieux, nous dit-on, donne aussi aux ingrats. Car le soleil se lève pour les criminels, et les mers s'ouvrent pour les pirates. Ici l'on demande si l'homme de bien doit donner à un ingrat, sachant qu'il est ingrat. Qu'on me permette d'abord quelques réflexions, pour n'être pas surpris par des questions insidieuses. L'école stoïcienne distingue deux sortes d'ingrats. L'un est ingrat parce qu'il est insensé. L'insensé est au si méchant : le méchant a tous les vices ; donc il est ingrat. Ainsi nous appelons tous les méchants intempérants, avarés, luxurieux, perfides, non parce que tous ces vices sont

vivere, et deorum exemplum sequi; dii autem quodcumque faciunt, in eo quid præter ipsam faciendi rationem sequuntur? nisi forte existimas illos fructum operum suorum ex fumo extorum, et thuris odore percipere. Vide quanta quotidie moliantur, quanta distribuant, quantis terras fructibus impleant, quam opportunis et in omnes oras ferentibus ventis maria permoveant, quantis imbribus repente dejectis solum molliant, venasque fontium arentes redintegrent, et infuso per occulta nutrimento novent. Omnia ista sine mercede, sine ullo ad ipsos perveniente commodo, faciunt. Hæc quoque nostra ratio, si ab exemplari suo non aberrat, servet, ne ad res honestas conducta veniat. Pudeat ullum venale esse beneficium : gratulos habemus deos.

XXVI. Si deos, inquit, imitatis, da et ingratis beneficia. Nam et sceleratis sol oritur, et piratis patent maria. Hoc loco interrogant, an vir bonus daturus sit beneficium ingrato, sciens ingratum esse? Permite mihi aliquid interloqui, ne interrogatione insidiosa capiamur. Duos ex constitutione Stoica accipe ingratos; alter ingratus, quia stultus est. Stultus etiam malus est; qui malus est, nullo viro caret: ergo et ingratus est. Sic omnes malos

développés et notoires chez chacun d'eux, mais parce qu'ils peuvent les avoir; et ils les ont en effet, quoiqu'ils soient cachés.

L'autre ingrat, dans l'acception vulgaire, est celui qui incline vers le vice par un penchant naturel. L'homme de bien donnera à l'ingrat, qui n'a ce vice que comme il a tous les autres; car s'il excluait cette classe d'hommes, il ne donnerait à personne. Quant à cet ingrat, qui s'est fait fraudeur de bienfaits, et qui s'est plongé tout entier dans ce vice, on ne lui accordera pas plus un bienfait qu'on ne prêterait de l'argent à un banqueroutier, qu'on ne confierait un dépôt à celui qui en a déjà nié plusieurs. On dit qu'un homme est peureux parce qu'il est insensé: le même raisonnement s'applique aux méchants, qui sont environnés de tous les vices, sans distinction. On appelle proprement peureux celui qui, par nature, tremble au moindre bruit. L'insensé a tous les vices; mais il n'est point par nature porté à tous: l'un penche vers l'avarice, l'autre vers la débauche, l'autre vers la violence.

XXVII. C'est donc mal à propos qu'on adresse aux stoïciens ces questions: « Quoi donc! Achille est peureux? Quoi donc! Aristide, à qui la justice a donné son nom, est injuste? Quoi donc! Fabius, qui par ses lenteurs prudentes a relevé la chose romaine, est téméraire? Quoi donc! Décius craint la mort? Marius est un traître? Camille un déserteur? Nous ne disons pas que tous les vices soient chez tous aussi saillants que certains vices chez quelques-uns; mais que le méchant et l'insensé

ne sont exempts d'aucun. Nous n'affranchissons même pas l'audacieux de la crainte, et nous n'absolvons pas le prodigue de l'avarice. De même qu'un homme a tous les sens, et que cependant tous les hommes n'ont pas la finesse des yeux du lynx; de même l'insensé n'a pas tous les vices aussi énergiquement développés que certains vices chez certains hommes. Tous les vices sont chez tous: mais tous n'existent pas chez chacun. L'un, par sa nature, est poussé à l'avarice; l'autre est livré aux femmes ou au vin; ou, s'il n'y est pas encore livré, il est constitué de manière à ce que son naturel l'y entraîne.

Ainsi, pour revenir à ma proposition, tout méchant est ingrat; car il porte en lui les germes de tout mal; cependant on appelle proprement ingrat celui qui penche vers ce vice: à celui-là donc je n'accorderai pas de bienfait. De même que c'est mal pourvoir sa fille que de lui donner pour époux un homme brutal et souvent divorcé déjà; de même que ce serait passer pour mauvais père de famille que de confier le soin de son patrimoine à un homme condamné pour gestion infidèle; de même qu'un testateur serait insensé de donner à son fils un tuteur accoutumé à dépouiller ses pupilles; ainsi c'est très-mal placer ses bienfaits que de choisir des ingrats, dans le sein desquels ils seront étouffés.

XXVIII. « Les dieux aussi, dit-on, accordent beaucoup aux ingrats. » Mais leurs bienfaits étaient destinés aux bons: ils descendent quelquefois sur les méchants, parce qu'on ne pouvait les mettre à

dicimus, intemperantes, avaros, luxuriosos, malignos: non quia ista omnia singulis magna et nota vitia sint, sed quia esse possint: et sunt, etiamsi latent. Alter est ingratus, qui a vulgo dicitur, in hoc vitium natura pronus et propensus. Illi ingrato, qui sic hac culpa non caret, quomodo nulla caret, dabit beneficium vir bonus; nulli enim dare poterit, si tales homines submoverit. Huic ingrato, qui beneficiorum fraudator est, et in hanc partem procubuit animo, non magis dabit beneficium, quam deceptorum pecuniam credet, aut depositum committet ei, qui jam pluribus abnegavit. Timidus dicitur aliquis, quia stultus est: et hoc quidem malus sequitur, quos indisereta et universa vitia circumstant; dicitur timidus proprie, natura etiam ad inanes sonos pavidus. Stultus omnia vitia habet, sed non in omnia natura pronus est; alius in avaritiam, alius in luxuriam, alius in petulantiam inclinatur.

XXVII. Itaque errant illi, qui interrogant Stoïcos: Quid ergo? Achilles timidus est? Quid ergo? Aristides, cui iustitia nomen dedit, injustus est? Quid ergo? et Fabius, qui enuctando restituit rem, temerarius est? Quid ergo? Decius mortem timet? Mucius proditor est? Camillus deserit? Non hoc dicimus, sic omnia vitia esse in omnibus, quomodo in quibusdam singula eminent;

sed malum ac stultum nullo vitio vacare; nec audacem quidem timoris absolvimus; ne prodigum quidem avaritia liberamus. Quomodo homo omnes sensus habet, nec ideo tamen omnes homines aciem habent Lyncco similem: sic qui stultus est, non tam acris et concitata habet omnia, quam quidam quædam. Omnia in omnibus vitia sunt: sed non omnia in singulis existant. Hunc natura ad avaritiam impellit: hic libidini, hic vino deditus est: aut si nondum deditus, ita formatus, ut in hoc illum mores sui ferant. Itaque ut ad propositum revertar, nemo non ingratus est, qui malus est: habet enim omnia nequitie semina: tamen proprie ingratus appellatur, qui ad hoc vitium vergit; huic ergo beneficium non dabo. Quomodo male filie consulit, qui illam contumelioso et sæpe repudiato collocavit: quomodo malus paterfamilias habebit, qui negotiorum gestorum damnato, patrimonii sui curam mandaverit: quomodo dementissime testabitur, qui tutorem filio reliquerit. pupillarum spoliatorem: sic pessime beneficia dare dicitur, quicumque ingratos eligit, in quos peritura conferat.

XXVIII. Dii quoque, inquit, multa ingratis tribuunt. Sed illa bonis paraverant: conlagunt autem etiam malis quia separari non possunt. Satius est autem, procedere

part. Or, il vaut mieux faire du bien aux méchants à cause des bons, que de manquer aux bons à cause des méchants. Ainsi, le jour, le soleil, les révolutions de l'hiver et de l'été, les températures intermédiaires du printemps et de l'automne, les pluies, les sources d'eaux, les vents alisés; tous ces biens que tu cites, ont été créés pour tout le monde : il était impossible de faire des préférences. Les rois offrent des honneurs à ceux qui en sont dignes; ils font des distributions même à une foule indigne. Le blé des greniers publics tombe aux mains du voleur, du parjure, de l'adultère, enfin de tous ceux qui sont inscrits sur les tablettes, sans distinction de moralité. Enfin, tout ce qui est donné à titre de citoyen et non à titre d'homme de bien, les bons et les méchants le reçoivent également. Ainsi il y a des dons que Dieu a versés en bloc sur tout le genre humain : il n'y a d'exclusion pour personne. En effet, il ne pouvait se faire que le vent fût favorable aux bons et contraire aux méchants : il était de l'intérêt général que le commerce des mers fût ouvert, que l'empire du genre humain étendit ses limites. On ne pouvait soumettre à une loi la chute des pluies, pour qu'elles n'arrosassent pas les champs des vicieux et des méchants.

Il y a des choses faites pour tout le monde. Les villes sont bâties pour les méchants comme pour les bons : les monuments du génie, publiés et répandus, tombent dans des mains indignes; la médecine apporte ses secours même aux scélérats; personne n'a supprimé les recettes salutaires pour empêcher les méchants d'être guéris. Exige un contrôle et une estimation des personnes, pour les

dons qui se font séparément et en récompense du mérite, et non pour ceux qui sont indistinctement jetés à la multitude. Car il y a bien de la différence entre choisir et ne pas exclure. On fait droit même aux voleurs : les homicides eux-mêmes jouissent de la paix; même celui qui a ravi le bien des autres, peut réclamer le sien. Les assassins et les meurtriers domestiques sont défendus contre l'ennemi par les murailles de la ville : le rempart des lois protège celui qui les a le plus outragées. Certains biens ne pourraient échoir à quelques-uns, s'ils n'étaient donnés à tous. Il ne faut donc pas argumenter de ces choses auxquelles nous sommes tous invités sans distinction : mais le bienfait qui doit aller trouver quelqu'un de mon choix, je ne l'accorderai pas à un homme que je sois ingrat.

XXIX. « Par conséquent, dit-on, vous ne donnerez pas un conseil à un ingrat qui vous consulte, vous ne lui permettrez pas de puiser de l'eau, vous ne lui montrerez pas son chemin lorsqu'il sera égaré? Ou bien, ferez-vous toutes ces choses, sans vouloir rien donner? » Distinguons, ou du moins tâchons de distinguer. Un bienfait est une œuvre utile; mais toute œuvre utile n'est pas un bienfait; car il en est de si petites qu'elles ne méritent pas le nom de bienfait. Deux conditions doivent se trouver réunies pour caractériser le bienfait. D'abord la grandeur de la chose; car certains services ne sont pas à la hauteur de ce nom. Qui a jamais appelé bienfait un quartier de pain, une aumône de vile monnaie, ou la permission d'allumer du feu? Quelquefois cependant ces services sont plus utiles que les plus grands ;

et am malis propter bonos, quam bonis deesse propter malos. Ita, quæ referunt, diem, solem, hiemis æstatisque cursus, et media veris autumnique temperamenta, imbres, et fontium laustas, ventorum status flatus pro universis invenerunt : excerpere singulos non potuerunt. Rex honores dignis dat, congiarium et indignis. Frumentum publicum tam fur quam perjurus et adulter accipiunt, et, sine delectu morum, quisquis incisus est; quidquid aliud est, quod tanquam civi, non tanquam bono datur, ex æquo boni ac mali ferunt. Deus quoque quædam munera in universum humano generi dedit, a quibus excluditur nemo : nec enim poterat fieri, ut ventus bonis viris secundus esset, contrarius malis : commune autem bonum erat, patere congiarium maris, et regnum humani generis relaxari. Nec poterat lex casuris imbris dici, ne in malorum improborumque rura defluerent. Quædam in medio ponuntur. Tam bonis quam malis conduntur urbes : monumenta ingeniorum et ad indignos perventura publicavit editio : medicina etiam sceleratis opem monstrat. Compositiones medicorum salutarium nemo suppressit, ne sanarentur indigni. In his exigæ censuram, et personarum æstimationem,

quæ separatim tanquam digno dantur : non in his, quæ promiscue turbam admittunt. Multum enim refert, utrum aliquem non excludas, an eligas. Jus et furi dicitur : pæce etiam homicidæ fruuntur : sua repetunt, etiam qui aliena rapuerunt. Percussores et domi ferrum exercentes murus ab hoste defendit : legum præsidio, qui plurimum in illis peccaverunt, proteguntur. Quædam non poterant cæteris contingere, nisi universis darentur. Non est itaque quod de istis disputet, ad quæ publice invitati sumus : illud quod judicio meo ad aliquem pervenire debet, ei quem ingratum sciam, non dabo.

XXIX. Ergo, inquit, nec consilium deliberanti dabis ingrato, nec aquam haurire permittes, nec viam erranti monstrabis? an, hæc quidem facies, sed nihil donabis? Distinguum istud; certe tentabo distinguere. Beneficium est opera utilis; sed non omnis opera utilis beneficium est. Quædam enim tam exigua sunt, ut beneficium nomen non occupent. Duæ res coire debent, quæ beneficium efficiant. Primum, rei magnitudo; quædam enim sunt infra hujus nominis mensuram. Quis beneficium dixit quadram panis, aut stipem æris abjecti, aut ignis accendendi factam potestatem? et interdum ista plus pro-

mais leur modicité en ôte le prix, lors même que la circonstance les a rendus nécessaires.

Ensuite, ce qui est très-important, il faut qu'en voulant offrir un bienfait à quelqu'un, je le fasse à son intention, que je l'en juge digne, que je donne de bon cœur, et que j'éprouve de la jouissance dans mon présent. Rien de tout cela ne se trouve dans les choses dont il est question. Car nous ne les donnons pas comme récompense au mérite, mais indifféremment, comme chose peu importante : ce n'est pas à l'homme, c'est à l'humanité que nous donnons.

XXX. Je conviens que, quelquefois, je donnerais certaines choses à des hommes indignes, en considération d'autres ; de même que, dans la carrière des honneurs, des gens infâmes l'ont emporté, à cause de leur noblesse, sur des hommes habiles, mais nouveaux. Ce n'est pas sans raison que la mémoire des grandes vertus est sacrée, et plus de gens sont heureux de bien faire, quand le mérite du bien ne meurt pas avec eux. Qui a fait consul le fils de Cicéron, sinon son père ? Qui naguère a conduit Cinna du camp des ennemis au consulat ? et Sextus Pompée et les autres Pompée ? sinon la grandeur d'un seul homme, assez considérable autrefois pour élever, même sur sa ruine, tous les siens aussi haut ? Quel titre a valu le sacerdoce, dans plus d'un collège, à un Fabius Persicus, dont les baisers rendraient stériles même les prières de l'homme de bien, sinon le souvenir des Verrucosus, des Allobrogicus et de ces trois cents qui, pour la république, avaient opposé une seule famille à l'invasion des ennemis ? C'est un hommage

sunt, quam maxima : sed tamen vilitas sua illis, etiam ubi tempore facta sunt necessaria, detrahit pretium. Deinde quod potissimum est, oportet accedat, ut ejus causa faciam, ad quem volam pervenire beneficium ; dignumque eum judicem, et libens illi tribuam, percipiensque ex munere meo gaudium. Quorum nihil est in istis, de quibus loquebamur. Non enim tanquam dignis illa tribuimus, sed negligenter tanquam parva ; et non homini damus, sed humanitati.

XXX. Aliquando daturum me etiam in lignis quædam non negaverim, in honorem aliorum : sicut in petendis honoribus quosdam turpissimos nobilitatis industriis, sed novis, prætulit. Non sine ratione sacra est magnarum virtutum memoria, et esse plures bonos juvat, si gratia bonorum non cum ipsis cadat. Ciceronem filium quæ res consulatum recepit ex hostium castris ? quæ Sextum Pompeium, aliosque Pompeios, nisi unius viri magnitudo ? tanta quondam, ut satis alte omnes suos etiam ruina ejus attolleret. Quid nuper Fabium Persicum, cujus osculum etiam impediret viri vota boni, sacerdotem non in uno collegio fecit, nisi Verrucosi, et Allobrogici, et illi trecenti, qui hostium incursionem pro republica unam domum objecerant ? Hoc debemus virtutibus, ut non præ-

que nous devons aux vertus, de les honorer non-seulement quand elles sont présentes, mais aussi lorsqu'elles ont disparu de nos yeux. De même que ceux qui ont fait les grandes actions n'ont pas voulu en restreindre l'utilité à un seul âge, mais ont transmis leurs bienfaits pour vivre après eux ; ainsi notre reconnaissance ne doit pas se restreindre à une seule génération. Celui-ci a donné le jour à de grands hommes : quel qu'il soit, il est digne de nos bienfaits ; celui-là est né d'illustres aïeux, quel qu'il soit, que l'ombre de ses pères le protège. Comme les lieux les plus sales rayonnent sous les reflets du soleil, ainsi des hommes impuissants brillent de l'éclat de leurs ancêtres.

XXXI. Je veux ici, mon cher Libéralis, justifier les dieux. Nous répétons sans cesse : A quoi songerait la Providence, de placer sur le trône un Aridaüs ? Est-ce à lui, penses-tu, que le trône fut donné ? c'est à son père et à son frère. Pourquoi livra-t-elle l'empire du monde à Caius César, cet homme si altéré du sang humain qu'il ordonnait de le faire couler en sa présence, comme s'il eût voulu s'en abreuver ? Quoi ! penses-tu donc que c'est à lui qu'il fut donné ? c'est à son père Germanicus, à son aïeul, à son bisaïeul, et à d'autres non moins illustres avant eux, quoiqu'ils aient passé leurs jours dans l'égalité de la vie privée. Quoi ! lorsque tu vis monter au consulat Mamercus Scæurus, ignorais-tu qu'il avait coutume de recueillir dans sa bouche béante le flux menstruel de ses servantes ? En faisait-il mystère lui-même ? Se souciait-il de paraître pur ? Je te rapporterai un mot de lui sur lui-même, que je me souviens

sentes solum illas, sed etiam ablatas e conspectu colamus. Quo modo illi id egerunt, ut non in unam ætatem prodessent, sed beneficia sua etiam post ipsos relinquere : ita et nos non una ætate grati simus. Hic magnos viros genuit, dignus est beneficiis, qualiscumque est ; dignos dedit. Hic egregiis majoribus ortus est ; qualiscumque est, sub umbra suorum lateat. Ut loca sordida repercussu solis illustrantur, ita inertes majorum suorum luce resplendeant.

XXXI. Excusare hoc loco, mi Liberalis, deos volo. Interdum enim solemus dicere : Quid tibi voluit Providentia, quæ Aridaüm regno imposuit ? Illi putas hoc datum ? patri ejus datum est, et fratri. Quare C. Cæsarem orbi terrarum præfecit, hominem humani sanguinis avidissimum, quem non aliter fluere in conspectu suo jubebat, quam si ore excepturus esset ? Quid ? ergo tu illi hoc datum existimas ? patri ejus Germanico datum, datum avo, proavoque, et ante hos aliis non minus claris viris, etiam si privati patesque aliis vitam exegerunt. Quid ? Tu, quum Mamercum Scæurum Cos. faceret, ignorabas ancillarum suarum menstruum ore illum hiantem exceptare ? Numquid enim ipse dissimulabat ? numquid purus vidiri volebat ? Referam dictum tibi ejus in se, quod circumferri memini, et ipso præsentem laudari. Pol-

d'avoir entendu colporter et louer en sa présence. Un jour, trouvant Asinius Pollion couché, il lui dit, en termes obscènes, qu'il allait lui faire ce qu'il préférerait qu'on lui fit; et voyant Pollion froncer le sourcil : « Si j'ai dit quelque chose de mal, reprit-il, eh bien ! que ce mal me soit fait à moi. » Il racontait lui-même son bon mot. Et tu as livré les faisceaux, le tribunal, à un homme aussi ouvertement obscène ! Non, mais en te rappelant le vieux Scaurus, prince du sénat, tu aurais souffert avec peine que sa race se trainât dans l'obscurité.

XXXII. Il est probable que les dieux traitent avec plus de faveur les uns à cause de leurs pères, de leurs aïeux, les autres à cause des mérites futurs de leurs neveux, de leurs arrière-neveux et de leur dernière postérité. Car ils connaissent la chaîne des destinées de leur œuvre : la science de toutes les choses qui doivent leur passer par les mains se dévoile incessamment à eux. Pour nous elle sort d'une source cachée; et les choses que nous croyons soudaines sont pour eux prévues et familières. Que ceux-ci soient rois; car leurs ancêtre ne l'ont pas été : ils n'avaient pour trône que la justice et la tempérance, et n'ont pas sacrifié la république à eux-mêmes, mais eux-mêmes à la république. Que ceux-là règnent; car ils ont eu pour ancêtres un homme de bien, qui a porté son cœur au-dessus de sa fortune, qui, dans une lutte civile, ne consultant que l'intérêt de la chose publique, a mieux aimé être vaincu que vainqueur. Après tant d'années, il ne peut lui-même en recevoir la récompense : qu'en souvenir de lui, cet homme gouverne le peuple, non parce qu'il est instruit ou

capable, mais parce qu'un autre a mérité pour lui. Celui-là est difforme de corps, hideux d'aspect et doit livrer la pourpre à la risée : déjà je me vois accuser d'être un aveugle, un téméraire qui ne sait où placer les faveurs dues aux plus dignes et aux plus vertueux. Mais moi, je sais que c'est à un autre que je donne, à un autre que je paie une dette ancienne. D'où connaît-on cet homme nouveau, si ardent à fuir la gloire qui le poursuit, qui court au danger du même air que les autres en viennent, cet homme qui ne distingue jamais son bien du bien public ? Où est-il, dis-tu ? qui est-il ? d'où vient-il ? tu l'ignores. Pour moi je tiens registre fidèle des recettes et des dépenses : je sais ce que je dois, et à qui : les uns, je les remets à longue date; les autres, je les paie d'avance, suivant l'occasion et l'état de mon épargne.

XXXIII. Je donnerai donc quelquefois à l'ingrat; mais non à cause de lui. « Alors que feras-tu, dit-on, lorsque tu ne sauras pas s'il est ingrat ou non ? Attendras-tu que tu le saches ? Et ne perdras-tu pas l'occasion de bien faire ? » Attendre, c'est long : car, comme dit Platon, il est difficile de deviner le cœur humain; ne pas attendre, c'est imprudent. Je répondrai donc que nous n'attendons jamais une certitude complète, parce que la recherche du vrai est un abîme; mais nous allons où nous conduit le vraisemblable. Telle est la marche de tous les devoirs; c'est d'après cette règle que nous semons, que nous naviguons, que nous combattons, que nous nous marions, que nous élevons des enfants; tandis que, pour tous ces actes, le résultat est incertain. Nous entreprenons

lioni Asinio jacenti, obsceno verbo usus, dixerat se facturum id quod pati malebat; et quum Pollionis attractiorem vidisset frontem : Quidquid, inquit, mali dixi, mihi et capiti meo. Hoc dic. um suum ipse narrabat. Hominem tam palam obscenum, ad fasces, et ad tribunal admisisti? nempe dum veterem illum Scaurum, senatus principem cogitas, indigne fers sobolem ejus jacere.

XXXII. Deos verisimile est, ut alios indulgentius tractent, propter parentes avosque, alios propter futuram nepotum pronepotumque, ac longe sequentium posterorum indolem. Nota est enim illis operis sui series : omniumque illis rerum per manus suas iturarum scientia in aperto semper est : nobis ex abdito subit; et quæ repentina putamus, illis provisiva veniunt ac familiaria. Sint hi reges, quia majores eorum non fuerunt, quia pro summo imperio habuerunt justitiam, abstinentiam, quia non reipublicam sibi, sed se reipublicæ dicaverunt. Regnent hi, quia vir bonus quidam proavus eorum fuit, qui animum supra fortunam gessit, qui in dissensione civili, quoniam ita expediebat reipublicæ, vinci quam vincere maluit. Referrî illi gratia tam longo spatio non potuit, in illius respectum iste populo præsideat; non quia scit aut potest, sed quia alius pro eo meruit. Hic corpore deformis est, aspectu fordus, et ornamenta sua

traducturus; jam me homines accusabunt, cæcum et temerarium dicent, nescientem quo loco, quæ summis ac excellentissimis debentur, ponam. At ego scio, alii me istud dare, alii olim debitum solvere. Unde isti norunt illum quemdam, gloriæ sequentis fugacissimum, eo vultu ad pericula euntem, quo alii ex periculo redeunt? nunquam bonum suum a publico distinguentem? Ubi, inquit, iste, aut quis est? unde? nescitis; apud me istæ expensorum acceptorumque rationes dispunguntur. Ego quid cui debeam, scio; aliis post longam diem repouo, aliis in antecessum, ac prout occasio, et reipublicæ meæ facultas tulit.

XXXIII. Ingrato ergo aliquando quædam, sed non propter ipsum dabo. Quid si, inquit, nescis, utrum gratus sit, an ingratus? expectabis donec scias, an dandi beneficii tempus non amites? Expectare longum est: nam, ut Plato ait, difficilis humani animi conjectura est; non expectare, temerarium est. Huic respondebimus, nunquam expectare nos certissimam rerum comprehensionem : quoniam in arduo est veri exploratio; sed ea ire, qua ducit veri similitudo. Omne hac via procedit officium; sic serimus, sic navigamus, sic militamus, sic uxores ducimus, sic liberos tollimus; quum omnium horum incertus sit eventus. Ad ea accedimus, de quibus

tout ce dont nous avons bon espoir. Qui, en effet, garantirait au cultivateur une bonne récolte, au marin le port, au soldat la victoire, au mari la chasteté d'une épouse, au père l'amour de ses enfants? C'est notre raison qui nous guide plutôt que la vérité. Si, pour faire, tu attends une réussite assurée, si tu n'agis que d'après une certitude absolue, toute la vie s'arrête dans l'immobilité. Mais moi, qui toujours me laisse entraîner d'un côté ou de l'autre, non par le vrai, mais par le vraisemblable, je donnerai à celui dont la reconnaissance sera vraisemblable.

XXXIV. Mais il peut survenir bien des circonstances, à la faveur desquelles le méchant se glisse à la place du bon, et où le bon soit repoussé comme méchant : car les apparences, d'après lesquelles nous jugeons, sont trompeuses. Qui le conteste? Mais je ne trouve point d'autre règle pour me décider. Ce sont mes seuls guides pour me conduire à la vérité : je n'en ai pas de plus sûrs ; je mettrai tous mes soins à les apprécier le plus scrupuleusement possible et ne me rendrai pas trop promptement. Car il peut aussi m'arriver dans un combat que ma main, qui s'abuse et s'égare, dirige un trait sur mon concitoyen, et que j'épargne un ennemi le croyant mon ami. Mais c'est ce qui arrive rarement, et nullement par ma faute, puisque mon intention est de frapper l'ennemi, de défendre mon concitoyen. Si je sais qu'un homme est ingrat, je ne lui accorderai pas de bienfait. Mais il m'a surpris ; il m'en a imposé. Ici, il n'y a pas de ma faute ; car je comptais donner à un homme reconnaissant.

Si tu promets, dit-on, à quelqu'un un bienfait, et que tu découvres ensuite qu'il est ingrat, donneras-tu, ou non? Si tu le fais, tu pêches sciemment ; car tu donnes à qui tu ne dois pas ; si tu refuses, tu pêches encore, en ne donnant pas à qui tu as promis. Ici chancelle votre constance, stoïciens, et cette prétention superbe de vos sages, de ne jamais se repentir de ce qu'ils ont fait, de ne jamais revenir sur ce qu'ils auront fait, de ne point changer de décision.

Le sage ne change pas sa décision, toutes choses restant ce qu'elles étaient au moment où il l'a prise. Ainsi le repentir ne lui vient jamais ; car il ne pouvait alors mieux faire qu'il n'a résolu. Du reste, il ne s'engagera à quelque chose qu'avec cette restriction : S'il ne survient rien qui fasse obstacle. Voilà pourquoi nous disons que tout lui réussit, que rien ne lui arrive d'inopiné, parce qu'en son âme il a présumé qu'il pourrait survenir quelque chose qui arrêterait l'exécution de ses projets. C'est une fausse assurance que de répondre de la fortune pour soi : le sage la voit toujours sous ses deux faces. Il sait quel pouvoir à l'erreur, quelle incertitude ont les choses humaines, combien d'obstacles s'opposent à tout projet. Il s'avance avec précaution sur une route glissante et périlleuse du sort, guidé par une résolution certaine au milieu d'événements incertains. Or, cette restriction, sans laquelle il ne projette, il n'entreprend rien, sert encore ici à le garantir.

XXXV. J'ai promis un bienfait, à moins qu'il ne m'arrive quelque chose qui m'empêche de donner. En effet, que sera-ce si la patrie me demande

bene sperandum esse credimus. Quis enim pollicetur serenanti proventum, naviganti portum, militanti victoriam, marito pudicam uxorem, patri filios liberos? Sequimur quæ ratio, non qua veritas trahit. Exspecta, ut nisi bene cessura non facias, et nisi comperta veritate, nihil moveris : reflecto omni actu vita consistit. Dum verisimilia me in hoc aut in illud impellant, non vera ; et beneficium dabo, quem verisimile erit gratum esse.

XXXIV. Multa, inquit, intervenient, per quæ et malus pro bono surrepat, et bonus pro malo displiceat ; fallaces enim sunt rerum species, quibus credimus. Quis negat? sed nihil aliud invenio, per quod cogitationem regam. His veritas mihi vestigiis sequenda est ; certiora non habeo. Hæc ut quam diligentissime æstimem, operam dabo, nec cito illis assentiar. Sic enim in prælio potest accidere, ut telum meum in commilitonem manus dirigat, aliquo errore decepta ; et hosti, tanquam meo, parcam. Sed hoc et raro accidit, et non vitio meo ; cui propositum est hostem ferire, civem defendere. Si sciam ingratum esse, non dabo beneficium. At obrepsit, et imposuit. Nulla hic culpa tribuentis est, quia tanquam grato dedi. Si promiseris, inquit, te daturam beneficium, et postea ingratum esse scieris, dabis, an non? Si facis,

sciens peccas ; das enim cui non debes ; si negas, et hoc modo peccas, quia non das ei, cui promisisti. Constantia vestra hoc loco titubat, et illud superbum promissum, nunquam sapientem facti sui poenitere, nec unquam emendare quod fecerit, nec mutare consilium. Non mutat sapiens consilium, omnibus his manentibus quæ erant, quum sumeret. Ideo nunquam illum poenitentia subit, quia nihil melius illo tempore fieri potuit, quam quod factum est ; nihil melius constitui, quam quod constitutum est. Cæterum ad omnia cum exceptione veniet ; si nihil incididerit, quod impediatur. Ideo omnia illi succedere dicimus, et nihil contra opinionem accidere, quia præsumit animo, posse aliquid intervenire, quod destinata prohibeat. Imprudentium ista fiducia est, fortunam sibi spondere ; sapiens utramque partem ejus cogitat ; scit quantum liceat errori, quam incerta sint humana, quam multa consiliis obstant ; ancipitem rerum ac lubricam sortem suspensus sequitur, et consiliis certis incertos eventus. Exceptio autem, sine qua nihil destinatur, nihil ingreditur, et hic illum tuctur.

XXXV. Promisi beneficium, nisi si quid incidisset, quare non deberem dare. Quid enim, si quod illi pollicitus sum ; prætria sibi me dare jussit? Si lex lata eri,

pour elle ce que j'ai promis à un autre? si une loi vient défendre à tout homme de faire ce que j'ai promis de faire pour mon ami? Je t'ai promis ma fille en mariage : depuis, j'ai découvert que tu étais étranger : il n'y a pas pour un étranger droit d'alliance avec moi. Ce qui est un empêchement devient mon excuse. Alors seulement j'aurai manqué à ma parole, alors on pourra m'accuser d'inconstance, quand, toutes choses étant les mêmes qu'au moment de ma promesse, je refuserai de l'exécuter ; mais tout changement me rend libre de délibérer de nouveau, et me dégage de ma parole. J'ai promis de plaider pour toi ; mais, depuis, j'ai découvert que, par ce procès, tu cherchais à nuire à mon père. J'ai promis de t'accompagner en voyage ; mais on m'annonce que les chemins sont infestés de voleurs. Je devais t'assister en personne ; mais mon fils est malade ; mais ma femme est en couches. Toutes les circonstances doivent être les mêmes qu'elles étaient lorsque je promettais, pour que tu aies un droit acquis sur ma promesse. Or, quel plus grand changement peut survenir, que de découvrir que tu es un méchant, un ingrat? Ce que je donnais à un homme digne, je le refuserai à un indigne ; et j'aurai encore le droit de m'irriter contre toi, pour m'avoir abusé.

XXXVI. J'aurai cependant égard à l'importance de l'objet dont il s'agit : la valeur de la chose promise portera conseil. Si elle est modique, je donnerai ; non parce que tu le mérites, mais parce que j'ai promis. Et je ne la donnerai pas comme un présent, mais pour racheter ma parole ; sauf à m'en

tirer l'oreille. La perte sera le châtement de mon imprudente promesse. Voilà, me dirai-je, de quoi le punir ; te faire parler avec plus de réserve. Je paierai, comme on dit, les frais de ma langue. Si la chose est importante, je ne m'exposerai pas du moins à ce que, selon ces paroles de Mécène, cent mille sesterces m'en fassent le reproche. Car je comparerai entre elles l'une et l'autre circonstance. C'est quelque chose que de persévérer à ne pas donner à un homme indigne. Il faut cependant considérer la grandeur du service. S'il est léger, fermons les yeux ; mais s'il doit tourner à mon détriment ou à ma honte, j'aime mieux avoir à m'accuser une fois pour refuser, que toujours pour avoir donné. Le tout dépend, ai-je dit, du prix que j'attache aux termes de ma promesse. Non-seulement je retiendrai ce que j'ai imprudemment promis, mais encore je redemanderai ce que j'aurai mal à propos donné. Il y a folie à croire sa foi engagée par une erreur.

XXXVII. Philippe, roi de Macédoine, avait un soldat plein de valeur, qui lui avait rendu de grands services dans plusieurs expéditions : souvent il lui accordait une part du butin en récompense de son courage, et, par des gratifications fréquentes, encourageait l'ardeur de cette âme vénérale. Cet homme fut un jour poussé par le naufrage sur les terres d'un Macédonien : à cette nouvelle, celui-ci accourut, le rappela à la vie, le transporta dans sa maison de campagne, lui céda son lit, le ranima faible et mourant, le soigna trente jours à ses frais, le rétablit, et le fournit de tout pour son voyage. Plus d'une fois le soldat

ne id quisquam faciat, quod ego me amico meo facturum promiseram? Promisi tibi filiam in matrimonium; postea peregrinus apparuisti; non est mihi cum externo connubium. Eadem res me defendit, quæ velat. Tunc fidem fallam, tunc inconstantiae crimen audiam, si, quum omnia eadem sint, quæ erant promittente me, non præstitero promissum; alioquin quiddam mutatur, libertatem facit de integro consulendi, et me fide liberat. Promisi advocacionem; postea apparuit, per illam causam præjudicium in patrem meum queri; promisi me peregre una exiturum; sed iter infestari latrociniis nuntiatur; in rem præsentem venturus fui; sed æger filius, sed puerpera uxor tenet. Omnia esse debent eadem, quæ fuerunt quum promitterem, ut promittentis fidem teneas. Quæ autem major fieri mutatio potest, quam si te malum virum et ingratum comperi? quod tanquam digno dabam, indigno negabo, et irascendi quoque causam habebō deceptas.

XXXVI. Inspiciam tamen, et quantum sit de quo agitur: dabit mihi consilium promissæ rei modus. Si exiguum est, dabo; non quia dignus es, sed quia promisi; nec tanquam munus dabo, sed verba mea redimam, et aurum mihi pervellam; damno castigabo promittentis

temeritatem. Ecce ut doleat, ut postea consideratius loquaris; quod dicere soleamus, linguarium dabo. Si majus erit, non committam, quemadmodum Mæcenas ait, ut sesterlio centies objurgandus sim. Inter sese enim utrumque comparabo. Est aliquid, in eo quod promiseris, perseverare: est rursus multum in eo, ne indigno beneficium des. Hoc tamen quantum sit, attendendum; si leve, connivesimus; si vero magno mihi aut detrimento, aut rubori futurum, malo semel excusare, quare negaverim, quam semper, quare dederim. Totum, inquam, in eo est, quanti promissi mei verba taxentur. Non tantum quod temere promisi, retinebo, sed quod non recte dedi, repelam. Demens est, qui fidem præstat errori.

XXXVII. Philippus Macedonum rex habebat militem manu fortem, cujus in multis expeditionibus utilem expertus operam, subinde ex præda aliquid illi virtutis causa donaverat, et hominem venalis animæ crebris auctoramentis accendebat. Hic naufragus in possessiones cujusdam Macedonis expulsus est; qui, ut nuntiatum est, accucurrit, spiritum ejus recollegit; in villam illum suam transtulit, lectulo suo cessit, affectum semianimumque recreavit, diebus triginta impensa sua curavit, refecit, viatico instruxit, subinde dicentem: Gratias tibi refe-

avait répété : « Compte sur ma reconnaissance : que je puisse seulement voir mon général. » Il raconta à Philippe son naufrage, ne parla pas du service reçu ; et, sur-le-champ, demanda qu'il lui fût donné la propriété d'un certain homme qu'il désigna. Or, ce certain homme était son hôte lui-même, qui l'avait accueilli, qui l'avait guéri. Il arrive souvent aux rois, surtout en temps de guerre, de donner les yeux fermés. Un seul homme juste ne suffit pas contre tant de passions armées. On ne peut être en même temps homme de bien et bon général. Comment rassasier tant de milliers d'hommes insatiables ? Que leur reviendra-t-il si chacun conserve son bien ? Voilà ce que se dit Philippe en envoyant le soldat en possession de la propriété qu'il demandait. Mais le Macédonien, chassé de son héritage, ne souffrit pas cette injustice en silence, comme un pauvre paysan qui se serait cru trop heureux de n'être pas lui-même compris dans la donation. Il écrivit donc à Philippe une lettre ferme et pleine de liberté, dont la lecture mit ce prince dans une telle colère, qu'il manda sur-le-champ à Pausanias de rétablir le premier possesseur dans ses biens, et, en outre, de faire imprimer sur le front de ce soldat pervers, de cet hôte ingrat, de cet avide naufragé, des stigmates qui devaient publier son ingratitude envers son hôte. Il méritait sans doute que ces lettres flétrissantes fussent non-seulement inscrites, mais gravées profondément, lui qui avait expulsé son hôte, le jetant nu et semblable à un naufragé, sur ce même rivage d'où il avait été relevé gisant. Nous verrons plus tard à quel degré aurait dû s'arrêter le châtement. Cependant il fallait,

avant tout, lui ôter ce qu'il avait envahi par le plus grand des crimes. Mais qui serait touché du châtement d'un homme qui avait commis un acte après lequel personne n'aurait osé secourir les malheureux ?

XXXVIII. Philippe devait-il donner parce qu'il avait promis, quoiqu'il ne le dût pas, quoiqu'il commît une injustice, un crime ; quoique, par cette seule action, il fermât les rivages aux naufragés ? Il n'y a pas légèreté à revenir d'une erreur que l'on a reconnue et condamnée. Il faut savoir naïvement avouer qu'on n'a pas bien vu, qu'on s'est trompé. Il n'y a que l'obstination d'un sot orgueil qui puisse s'écrier : « Ce que j'ai dit une fois, quoi que ce puisse être, doit être fixe et irrévocable. » Il n'y a pas de honte à changer d'avis avec les circonstances. Si Philippe eût laissé le soldat en possession du rivage dont il s'était emparé par son naufrage, n'était-ce pas interdire l'eau et le feu à tous les malheureux ? Il vaut mieux, dit-il, que tu ailles dans l'intérieur de mon empire, promener sur ton front maudit ces lettres, qui auraient dû être imprimées dans tes yeux. Montre quelle chose sacrée ce doit être que la table de l'hospitalité. Fais lire sur ta face cet arrêt qui enseigne à tous que ce n'est plus un danger capital d'offrir à des malheureux l'asile de son toit. Ce décret sera ainsi plus authentique que si je l'eusse gravé sur l'airain.

XXXIX. Pourquoi donc, dis-tu, votre Zénon, ayant promis à quelqu'un de lui prêter cinq cents deniers, et apprenant qu'il n'en était pas digne, persévéra-t-il à donner, malgré les conseils de ses amis, parce qu'il avait promis ?

ram ; videre tantum mihi imperatorem meum contingat ! Narravit Philippo naufragium suum, auxilium tacuit, et protinus petiit, ut sibi prædia cujusdam donaret. Ille quidam erat hospes ejus, is ipse, a quo receptus erat, a quo sanatus. Multa interim reges, in bello præsertim, operis oculis donant ; non sufficit homo justus unus tot armis cupiditatibus ; non potest quisquam eodem tempore et bonum virum, et bonum ducem agere. Quomodo tot millia hominum insatiabilia satiabuntur ? quid habebunt, si suum quisque habuerit ? hoc Philippus sibi dixit, quum illum induci in bona quæ petebat jussit. Expulsus bonis suis ille, non ut rusticus injuriam tacitus tulit, contentus quod non et ipse donatus esset ; sed Philippo epistolam strictam ac liberam scripsit ; qua accepta ita exarsit, ut statim Pausaniæ mandaret, bona priori domino restitueret : cæterum improbissimo militi, ingratisimo hospiti, avidissimo naufrago, stigmata inscriberet, ingratiæ hospitem testantia. Dignus quidem fuit, cui non inscriberentur illæ litteræ, sed insculperentur, qui hospitem suum, nudo et naufrago similem, in id in quo jacuerat ipse litus expulerat. Sed videbimus, quis modus pœnæ servandus fuerit ; auferendum utique fuit, quod

summo scelere invaserat. Quis autem pœna ejus moveretur, qui id commiserat, propter quod nemo miserari miseris posset ?

XXXVIII. Dabit tibi Philippus quia promisit, etiamsi non debet, etiamsi injuriam, etiamsi scelus factorus est, etiamsi uno facto præclusurus est naufragis littora ? Non est levitas, a cognito et damnato errore discedere ; et ingenue fatendum est : « Alud putavi ; deceptus sum. » Hæc vero superbæ stultitiæ perseverantia est : « Quod semel dixi, quaecumque est, fixum ratumque sit. » Non est turpe, cum re mutare consilium. Age, si Philippus possessorem illum eorum littorum reliquisset, quæ naufragio ceperat, nonne omnibus miseris aqua et igni interdixerat ? Potius est, inquit, intra fines regni mei, te litteras istas oculis inscribendas, durissima fronte circumferre ; ostende quam sacra res sit mensa hospitalis ; præbe in facie tua legendum istud decretum, quo cavetur, ne miseris teo juvare capitale sit. Magis ista constitutio sic erit rata, quam si illam in æs incidissem.

XXXIX. Quare ergo, inquit, Zeno vester, quum quingentos denarios multos cuidam promisisset, et illam parum idoneum comperisset, amicis suadentibus ne da-

Observons d'abord que autre chose est un prêt, autre chose un bienfait. On a un recours même pour un prêt mal placé. Je puis assigner le débiteur, et, s'il fait banqueroute, j'en tirerai un dividende. Le bienfait péricule tout entier et sur-le-champ. D'ailleurs l'un suppose un méchant homme; l'autre un mauvais père de famille. Ensuite Zénon lui-même, si la somme eût été plus forte, n'aurait pas persisté à prêter. Cinq cents deniers, ce n'est, comme on dit, que le prix d'un caprice; cela ne valait pas de rétracter sa parole. Je me suis engagé pour un sonper; j'irai, même par le froid; mais non pas s'il tombe de la neige. Je me lèverai pour aller à vos fiançailles, parce que j'ai promis, bien que j'aie une indigestion; mais non pas si j'ai la fièvre. J'irai au Forum te cautionner, parce que je l'ai promis; mais non pas s'il faut te cautionner pour une somme indéterminée, et si tu m'obliges envers le fisc. Il y a toujours, ai-je dit, cette restriction tacite, si je puis, si je dois, s'il en est ainsi. Fais que les choses soient dans le même état, lorsque tu réclames, que lorsque j'ai promis. Il n'y aura pas de légèreté à te manquer, s'il est survenu du nouveau. Pourquoi s'étonner? La condition de ma promesse est changée, j'ai changé d'avis. Fais-moi la position pareille, et je suis le même. J'ai promis de comparaitre pour toi. — Cependant tu m'as fait défaut. — Il n'y a pas d'action contre tous ceux qui font défaut; la force majeure est une excuse.

XL. On peut faire la même réponse à cette question : faut-il, de toute façon, être reconnaissant et toujours rendre un bienfait? Je dois mon-

trer un cœur reconnaissant; mais quelquefois ma misère, quelquefois la prospérité de celui qui m'oblige, ne me permettent pas de rendre. Pauvre, que rendrai-je à un riche, à un roi, lorsqu'il y a des gens, surtout, qui sont blessés qu'on leur rende leurs bienfaits, et qui ne cessent de les accumuler? Que puis-je offrir de plus à de tels personnages, que ma bonne volonté? Car je ne dois pas rejeter un bienfait nouveau, parce que je n'ai pas encore rendu le premier. Je recevrai d'aussi bon cœur qu'on me donnera, et je fournirai à mon ami ample matière à exercer sa bienfaisance. Celui qui refuse de nouveaux bienfaits semble s'offenser des premiers. Je ne rends pas la pareille. Qu'importe? La faute ne vient pas de moi, s'il me manque l'occasion ou le moyen. Celui-là m'a obligé: c'est qu'il en a eu l'occasion, le moyen. Est-il homme de bien ou méchant? S'il est homme de bien, j'ai gagné ma cause: s'il est méchant, je ne la plaide point. Je ne pense même pas qu'on doive s'empresse de payer de retour, malgré eux, ceux à qui l'on offre le paiement, ni les poursuivre de sa reconnaissance lorsqu'ils s'y dérobent. Ce n'est pas les payer de retour, que de leur rendre contre leur gré ce que tu as reçu de bon gré. Il y a des gens qui, lorsqu'ils reçoivent quelque faible cadeau, en renvoient aussitôt un autre, maladroitement, et pensent s'être acquittés. C'est une manière de refuser, que d'envoyer de suite quelque chose d'équivalent, et d'effacer un présent par un présent.

Quelquefois aussi, je ne rendrai pas un bienfait, quoique j'en aie le pouvoir. Dans quel cas?

ret, perseveravit credere, quia promiserat? Primum alia conditio est in credito, alia in Beneficio. Pecuniæ etiam male creditæ exactio est; appellare debitorem ad diem possum; et si foro cesserit, portionem feram; beneficium et totum perit, et statim. Præterea hoc mali vri est, illud mali patris familiæ. Deinde ne Zeno quidem, si major fuisset summa, credere perseverasset. Quingenti denarii sunt, illud, quod dici solet, in morbo consumat; fuit tanti, non revocare promissum suum. Ad cœnam quia promisi, ibo, etiam si frigus erit; non quidem, si nives cadent. Surgam ad sponsalia, quia promisi, quamvis non concoxerim; sed non, si febricitavero. Sponsum descendam, quia promisi; sed non si spondere in incertum iubebis, si fisco obligabis. Subest, inquam, tacita exceptio, si potero, si debebo, si hæc ita erunt. Effice, ut idem status sit, quum exigitur, qui fuit, quum promitterem. Destituere levitas non erit, si aliquid intervenit novi; quid miraris, quum conditio promittentis mutata sit, mutatum esse consilium? eadem mihi omnia præsta; et idem sum. Vadimonium promittimus; tamen deseris; non in omnes datur actio deserentes; vis major excusat.

XL. Idem etiam illa in questione responsum existima,

an omnimodo referenda sit gratia, et an beneficium utique reddendum sit. Animum præstare gratum debeo; cæterum aliquando me referre gratiam non patitur mea infelicitas, aliquando felicitas ejus, cui debeo. Quid enim regi, quid pauper diviti reddam? utique quum quidam recipere beneficium, injuriam judicent, et beneficia subinde altis beneficiis onerent. Quid amplius in horum personam possum, quam velle? nec enim ideo beneficium novum rejicere debeo, quia nondum prius reddidi. Accipiam tam libenter, quam dabitur; et præbebo me amico meo exercendæ bonitatis suæ capacem materiam. Qui nova accipere non vult, acceptis offenditur. Non refero gratiam; quid ad rem? non est per me mora, si aut occasio mihi deest, aut facultas. Ille præstitit mihi, nempe quum occasionem haberet, quum facultatem. Utrum bonus vir est, an malus? apud bonum virum bonam causam habeo; apud malum non ago. Ne illud quidem existimo faciendum, ut referre gratiam, etiam invitis his quibus refertur, properemus, et instemus recedentibus. Non est referre gratiam, quod volens acceperis, nolenti reddere. Quidam, quum aliquod illis missum est munusculum, subinde aliud interpestive remittunt, et nihil se debere testantur. Rejiciendi genus est, protinus aliud

lorsque je dois m'ôter à moi plus que je ne donnerai à mon ami ; s'il ne doit tirer aucun avantage d'une restitution qui doit beaucoup me priver. Ainsi donc, celui qui se dépêche de rendre n'a pas le cœur d'un homme reconnaissant, mais d'un débiteur. En deux mots, celui qui est trop pressé de payer, doit à contre-cœur : celui qui doit à contre-cœur est un ingrat.

LIVRE CINQUIÈME.

I. Dans les premiers livres, je croyais avoir épuisé la matière, en examinant comment il faut donner, comment il faut recevoir ; car c'est à quoi se borne le bienfait. Si je vais au-delà, c'est moins obéir au sujet, que m'y complaire ; or, il faut marcher plutôt où il nous mène, qu'où il nous convie. Car souvent il se présente des questions qui séduisent l'esprit par quelque charme, et qui, sans être inutiles, ne sont pas nécessaires. Mais, puisque tu le veux, poursuivons ; et, après avoir traité ce qui appartenait au sujet même, entrons maintenant dans les questions qui, à vrai dire, y sont plutôt connexes qu'inhérentes, et dont l'examen scrupuleux, sans être un travail indispensable, n'est pourtant pas un travail sans fruit. Mais pour toi, Libéralis Æbutius, pour ta nature noble et disposée à la bienfaisance, il n'y a jamais assez d'éloges donnés aux bienfaits. Je n'ai jamais vu personne apprécier avec autant de bienveillance même les plus légers services. Dans les doux

invicem mittere, et munus munere expuigere. Aliquando et non reddam beneficium, quum possim; quando? si plus mihi detractus ero, quam illi colliturus; si ille non erit sensurus ullam accessionem recepto eo, quo reddito, mihi multum abcessurum erit. Qui festinat utique reddere, non habet animum grati hominis, sed debitoris. Et ut breviter, qui nimis cito cupit solvere, invitus debet; qui invitus debet, ingratus est.

LIBER QUINTUS.

I. In prioribus libri videbar consummasse propositum, quum tractassem, quemadmodum dandum esset beneficium, et quemadmodum accipiendum; hi enim sunt hujus officii fines. Quidquid ultra moror, non servio materiæ, sed indulgeo; quæ quo ducit, sequendum est, non quo invitat. Subinde enim nascetur, quod lacessat aliqua dulcedine animum, magis non supervacuum, quam necessarium. Verum quia ita vis, perseveremus, peractis quæ rem continebant, scrutari etiam ea, quæ, si vis verum, connexa sunt, non coherentia; quæ quisquis diligenter inspicit, nec facit operæ pretium, nec tamen perdit operam. Tibi autem homini natura optimo, et ad beneficia

épanchements de la bonté, tu le regarderais presque comme le débiteur de tous les bienfaits qui se distribuent ; et, afin que personne ne se repente de son bienfait, tu es prêt à payer pour les ingrats. Tu es si loin de toute ostentation, si empressé de décharger ceux que tu obliges, que, dans toutes tes libéralités, tu sembles vouloir ne pas donner, mais rendre. Aussi, ce que tu répands de la sorte te revient avec plus d'abondance : car les bienfaits accourent en quelque sorte sur les traces de ceux qui ne les rappellent pas. Et de même que la gloire suit de préférence ceux qui la fuient, ainsi le bienfait récompense de fruits plus abondants ceux qui souffrent l'ingratitude. Il ne tient pas à toi qu'on ne te redemande des bienfaits, après en avoir déjà reçu ; tu ne refuseras pas d'en accorder d'autres ; qu'on les oublie, qu'on les dissimule, tu en augmentes le nombre et l'importance. Le but de ton âme grande et généreuse, est de tolérer l'ingrat jusqu'à ce que tu l'aies fait reconnaissant. En suivant cette conduite, tu ne seras jamais trompé. Car les vices cèdent aux vertus, si tu ne te hâtes pas trop de les hair.

II. Une maxime qui te plaît singulièrement, et que tu regardes comme sublime, c'est qu'il est honteux d'être vaincu en bienfaisance. Mais ce n'est pas sans raison qu'on a mis en doute si c'est une vérité, et la chose est tout autre que ton esprit ne la conçoit. Car jamais il n'est honteux d'être surpassé dans les combats de vertu, pourvu que tu ne jettes pas les armes, et que, même vaincu, tu cherches encore à vaincre. Tous n'appor-

propenso, Liberalis Æbuti, nulla eorum laudatio satisfacit. Neminem unquam vidi tam benignum etiam levissimorum officiorum aestimatorem. Jam bonitas tua eo usque prolapsa est, ut tibi dari putes beneficium, quod ulli datur; paratus es, ne quem beneficii peniteat, pro ingratis dependere. Ipse usque eo abes ab omni jactatione, usque eo statim vis exonerare quos obligas, ut quidquid in aliquem confers, velis videri non præstare, sed reddere. Ideoque plenius ad te sic data revertuntur; nam fere sequuntur beneficia non reposcentem; et ut gloria fugientes magis sequitur, ita fructus beneficiorum gratius respondet illis, per quos etiam esse ingratis licet. Per te vero non est mora, quo minus beneficia qui acceperunt, ultro repetant; nec recusabis conferre alia, et suppressis dissimulatisque plura ac majora adjicere. Propositum optimi viri, et ingentis animi est, tam diu ferre ingratum, donec feceris gratum. Nec te ista ratio decipiet; succumbunt vitia virtutibus, si illa non cito odisse properaveris.

II. Illud utique unice tibi placet, velut magnifice dictum : Turpe est beneficii vinci. Quod an sit verum, non immerito quæri solet; longeque aliud est, quam mente concipis. Nunquam enim in rerum honestarum certamine superari turpe est, dummodo arma non proicias, et vic-

tent pas les mêmes forces, les mêmes moyens, le même bonheur, à l'exécution d'une bonne œuvre, et c'est le bonheur qui règle au moins le succès des plus vertueuses entreprises. La seule volonté de se diriger vers le bien est louable, quoiqu'un autre principe plus agile ait pu la devancer. Ce n'est pas comme dans les combats dont on offre au peuple le spectacle, où la palme annonce le plus habile; quoique la même le sort favorise souvent le plus faible. Lorsqu'il s'agit du devoir que chacun de son côté désire remplir le plus pleinement, si l'un a pu davantage, s'il a eu sous la main des ressources suffisantes à son intention, si la fortune a secondé tous ses efforts; si l'autre, avec une volonté égale, a cependant rendu moins qu'il n'a reçu, ou s'il n'a rien rendu du tout, pourvu qu'il veuille rendre, et qu'il s'y applique de toutes les facultés de son âme, il ne sera pas plus vaincu que celui qui meurt les armes à la main, parce qu'il a été plus facile à l'ennemi de le tuer que de le faire reculer. Cette défaite que tu regardes comme honteuse, l'homme de bien n'y est pas exposé; car jamais il ne succombera, jamais il ne renoncera: jusqu'au dernier jour de sa vie, il se tiendra prêt à combattre; et il mourra à son poste, avec la conscience d'avoir beaucoup reçu et beaucoup voulu rendre.

III. Les Lacédémoniens défendent chez eux les combats du pancrace et du ceste, où la seule marque d'infériorité est l'aveu de la défaite. A la course, celui qui atteint le premier la borne a surpassé les autres en vitesse, mais non en volonté. Le lutteur trois fois terrassé perd la palme,

tus quoque velis vincere. Non omnes ad bonum propositum eandem afferunt vires, eandem facultates, eandem fortunam, quæ optimorum quoque consiliorum duntaxat exitus temperat. Voluntas ipsa rectum petens, laudanda est, etiamsi illam alius gradu velociori antecessit; non, ut in certaminibus ad spectaculum editis, meliorem palma declarat, quamquam in illis quoque sæpe deteriores prætulit casus. Ubi de officio agitur, quod uterque a sua parte esse quam plenissimum cupit, si alter plus potuit, et ad manum habuit materiam sufficientem animo suo, si illi, quantum conatus est, fortuna permisit; alter autem voluntate par est, etiamsi minora quam accepit reddidit, aut omnino non reddidit, sed vult redde-re, et toto in hoc intentus est animo; hic non magis victus est, quam qui in armis moritur; quem occidere facilius hostis potuit, quam avertere. Quod turpe existimas, id accidere viro bono non potest, ut vincatur: nunquam enim succumbet, nunquam renuntiabit; ad ultimum usque diem vitæ stabilis paratus, et in hac statione morietur; magna se accepisse præ se ferens, paria voluisse.

III. Lacædæmonii velant suos pancratio aut cestu decernere, ubi inferiorem ostendit victi confessio. Cursor

mais ne la livre pas. Comme les Lacédémoniens avaient à cœur que leurs citoyens ne fussent pas vaincus, ils leur interdirent les combats où la victoire n'est décidée ni par un juge, ni par l'événement même, mais par la voix du vaincu, qui proclame sa défaite. Ce principe, qu'ils maintenaient chez leurs concitoyens, de ne jamais s'avouer vaincus, la vertu et une volonté ferme le garantissent à tous les hommes; car l'âme est toujours invincible, même dans la défaite. Aussi l'on ne dit pas que les trois cents Fabius ont été vaincus, mais tués. Régulus a été pris par les Carthaginois, mais non vaincu. Ainsi en est-il de tout homme qui, accablé sous les coups d'une cruelle fortune, n'a pas laissé fléchir son âme. Il en est de même pour les bienfaits: on en a reçu de plus grands, de plus nombreux, de plus fréquents, on n'est pourtant pas vaincu. Peut-être certains bienfaits peuvent-ils être surpassés par d'autres, si tu mets en balance les choses données et reçues; mais si tu compares celui qui donne et celui qui reçoit, en ne tenant compte que de l'intention, la palme n'appartiendra ni à l'un ni à l'autre. Car il arrive souvent que deux combattants, dont l'un est tout percé de coups, et l'autre légèrement blessé, se retirent, laissant la victoire indécise, quoique l'un paraisse avoir été inférieur.

IV. Nul ne peut donc être vaincu en bienfaits, s'il reconnaît qu'il doit, s'il veut s'acquitter, si, par ses sentiments, il balance les choses qu'il ne peut rendre. Tant qu'il persiste dans cette disposition, tant qu'il se maintient dans cette volonté, sa reconnaissance se témoigne par des signes ex-

cretam prior contingit: velocitate alium, non animo, antecessit. Luctor ter abjectus perdidit palmam, non tradidit. Quum invictos esse Lacædæmonii cives suos magno æstimarent, ab his certaminibus removerunt, in quibus victorem facit non iudex, non per se ipse exitus, sed vox cedentis, et tradere iubentis. Hoc quod illi in civibus suis custodiunt, virtus ac bona voluntas omnibus præstat, ne nunquam vincantur, quoniam quidem etiam inter superantia animus invictus est. Ideo nemo trecentos Fabios victos dicit, sed occisos. Et Regulus captus est a Pœnis, non victus; et quisquis alius sævientia fortunæ vi ac pondere oppressus, non submittit animum. In beneficiis idem est: plura aliquis accepit, majora, frequentiora; non tamen victus est. Beneficia fortasse beneficiis victa sunt, si inter se data et accepta computes; si dantem et accipientem comparaveris, quorum animi et per se æstimandi sunt, penes neutrum erit palma. Solet enim fieri, ut etiam quum alter multis vulneribus confossus est, alter leviter quidem saucius, pares exisse dicantur, quamvis alter videatur inferior.

IV. Ergo nemo vinci potest beneficiis, si scit debere, si vult referre, si quod rebus non potest, animo æquat. Hic, quam diu in hoc permanet, quam diu tenet volun-

térieurs : qu'importe de quel côté l'on compte le plus de cadeaux ? Tu peux donner beaucoup ; mais moi, je ne puis que recevoir : tu as pour toi la fortune, j'ai pour moi ma bonne volonté. Tu n'as donc pas d'autre supériorité sur moi que celle de l'homme armé de toutes pièces sur un homme nu ou armé à la légère. Ainsi, personne n'est vaincu en bienfaisance, parce que la reconnaissance va aussi loin que la volonté. Car, si c'est une honte d'être surpassé en bienfaits, il ne faut pas recevoir des hommes puissants à qui l'on ne peut rendre la pareille ; par exemple, des princes, des rois, que la fortune a placés à une hauteur d'où ils peuvent verser à profusion des largesses dont ils ne recevront qu'un prix nécessairement faible et inférieur. Je parle de princes et de rois auxquels on peut cependant rendre des services, et dont la haute puissance ne repose que sur l'accord et l'appui des inférieurs. Mais il est des hommes qui sont à l'abri de tout désir, qui peuvent à peine être atteints par les besoins de l'humanité, auxquels la fortune elle-même ne peut rien donner. Je dois nécessairement être vaincu en bienfaisance par Socrate. Je dois nécessairement être vaincu par Diogène, qui marche nu au milieu des trésors de la Macédoine, et foule aux pieds les richesses des rois. Ah ! certes alors, à ses propres yeux et à ceux des hommes auxquels un nuage ne voilait pas la vérité, ne paraissait-il pas bien au-dessus de celui qui faisait tout ployer devant lui ? Il était plus puissant, plus riche qu'Alexandre, alors maître du monde ; car il pouvait refuser beaucoup plus que le roi ne pouvait donner.

talem, gratum animum signis approbat : quid interest, ab utra parte manuscula plura numeraster ? Tu multa dare potes ; at ego tantum accipere possum : tecum stat fortuna, mecum bona voluntas ; tamen tam par tibi sum, quam multis armatissimis nudi, aut leviter armati. Nemo itaque beneficiis vincitur : quia tam gratus est quisque, quam voluit. Nam si turpe est beneficiis vinci, non oportet a præpotentibus viris accipere beneficium, quibus gratiam referre non possis. A principibus dico, a regibus ; quos eo loco fortuna posuit, ex quo largiri multa possent, pauca admodum et imparia datis recepturi. Reges et principes dixi, quibus tamen potest opera navari, et quorum illa excellens potentia per minorum consensum ministeriumque constat. Sunt quidam extra omnem subducit cupiditatem, qui vix ullis humanis desideriis continguntur ; quibus nihil potest præstare ipsa fortuna. Necessè est a Socrate beneficio vincari ; necessè est a Diogene, qui per medias Macedonum gazas nudus incessit, calcatis regis opibus. O nã ille tunc merito et sibi et cæteris, quibus ad dispiciendam veritatem non erat offusa caligo, supra eum eminere visus est, infra quem omnia jacebant ! Multo potentior, multo locupletior fuit omnia tunc possidente Alexandro ; plus enim erat, quod hic nollet accipere, quam quod ille posset dare.

V. Il n'y a pas de honte à être vaincu par de tels hommes ; car je ne suis pas moins fort si tu me mets aux prises avec un adversaire invulnérable : le feu n'en est pas moins brûlant parce qu'il rencontre une matière incombustible, et le fer n'a pas perdu sa qualité tranchante, pour avoir à diviser une pierre solide que n'entament point ses coups, et qui résiste aux corps les plus durs. J'en dis autant d'un homme reconnaissant. Il n'y a pas de honte pour lui à être vaincu en bienfaisance, si ceux qui l'obligent ferment tout accès à l'espoir de restituer, soit par la grandeur de leur fortune, soit par la supériorité de leur vertu. Presque toujours nous sommes vaincus par nos parents. Car nous ne les avons que dans un temps où nous les jugeons incommodes, où nous n'avons pas l'intelligence de leurs bienfaits. Lorsque l'âge nous a donné quelque sagesse, et que nous commençons à comprendre que nous devons les aimer pour les choses mêmes qui nous éloignaient d'eux, c'est-à-dire les reprimandes, la sévérité, et leur soin à veiller sur une jeunesse imprudente, ils nous sont ravis. Peu d'entre eux parviennent à l'âge où l'on recueille les véritables fruits de la paternité : les autres n'en connaissent que le fardeau. Il n'y a cependant pas de honte à être surpassé en bienfaits par un père. Et comment y aurait-il de la honte vis-à-vis de lui, quand il n'y en a vis-à-vis de personne ? Car, égaux sous certains rapports, nous sommes inférieurs sous d'autres : égaux par les sentiments du cœur, la seule chose qu'on exige, la seule chose que nous promettons ; inférieurs par la fortune, qui, si elle

V. Non est turpe, ab his vinci ; neque enim minus fortis sum, si cum invulnerabili me hoste committis : nec ideo ignis minus urere potest, si in materiam incidit inviolabilem flammis ; nec ideo ferrum secandi vim perdidit, si non recipiens ictum lapidis solidus, invictæque adversus dura naturæ, dividendus est. Idem tibi de homine grato respondeo. Non turpiter vincitur beneficiis, si ab his obligatus est, ad quos aut fortunæ magnitudo, aut eximia virtus aditum redituris ad se beneficiis clausit. A parentibus fere vincimur ; nam tam diu illos habemus, quam diu graves judicamus, et quam diu beneficia illorum non intelligimus. Quum jam ætas aliquid prudentiæ collegit, et apparere cæpit. propter illa ipsa eos amari a nobis debere, propter quæ non amabantur, admonitiones, severitatem, et inconsultæ adolescentiæ diligentem custodiam, rapiuntur nobis. Paucos usque ad verum fructum a liberis percipiendum perduxit ætas : cæteri liberos onere senserunt. Non est tamen turpe, vinci beneficiis a parente ; quidni non sit turpe, quum a nullo turpe sit ? Quibusdam enim et pares, et impares sumus ; pares animo, quem solum illi exigunt, quem nos olim promittimus ; impares fortuna, quæ si cui obstitit quo minus referret gratiam, non ideo illi tanquam victo et ubescendum est. Non est turpe, non consequi, dummodo se, juaris. Sæpe necessè est, ante

nous empêche de payer de retour, ne doit pas nous en faire rougir comme si nous étions vaincus. Il n'y a pas de honte à ne pas atteindre, pourvu qu'on poursuive sa route. Souvent il est nécessaire de solliciter de nouveaux bienfaits avant d'avoir acquitté les premiers. Il ne faut pas s'interdire la demande, ou la regarder comme honteuse, parce qu'on prévoit qu'on devra sans pouvoir rendre; car il ne dépendra pas de nous de n'avoir pas toute la reconnaissance possible. Il peut survenir du dehors quelque chose qui fasse obstacle. Mais nous ne serons pas vaincus en bonne volonté; et il n'y a pas de honte à l'être par ce qui échappe à notre pouvoir.

VI. Alexandre, roi de Macédoine, se glorifiait souvent de n'avoir jamais été vaincu en bienfaits. Cet esprit superbe comptait-il pour rien les Macédoniens, et les Grecs, et les Cariens, et les Perses, et tant d'autres nations soumises sans combat. Pouvait-il ne leur pas devoir cet empire qui s'étendait depuis un coin de la Thrace jusqu'aux rivages des mers inconnues? C'était Socrate qui pouvait se glorifier de cet avantage; c'était Diogène, par qui surtout il fut vaincu. Oui, sans doute, il fut vaincu, cet homme qui dépassait la mesure de l'orgueil humain, le jour où il rencontra quelqu'un à qui il ne pouvait rien donner, ni rien prendre.

Le roi Archélaüs pria Socrate de venir à sa cour. On raconte que Socrate répondit qu'il ne voulait pas aller chez un homme dont il recevrait des bienfaits sans pouvoir lui rendre la pareille. D'abord, il dépendait de lui de ne pas accepter; ensuite, c'est de lui que serait parti le premier bienfait. Car il venait après avoir été prié, et il donnait ce

que le roi n'eût jamais pu rendre à Socrate. Enfin, Archélaüs eût donné de l'or et de l'argent, pour recevoir en échange le mépris de l'or et de l'argent. Quoi! Socrate n'aurait pu s'acquitter envers Archélaüs? Que pouvait-il recevoir d'aussi grand que ce qu'il donnait, s'il lui eût fait voir un homme qui savait les secrets de la vie et de la mort, placé sur les limites de l'une et de l'autre; si, éclairant ce prince aveugle en plein jour, il l'eût initié aux mystères de la nature, qu'il ignorait tellement, qu'un jour d'éclipse de soleil, il fit fermer son palais et raser son fils, comme c'était la coutume dans les temps de deuil et de calamité? Quel bienfait, si, l'arrachant de la retraite où se cachait sa peur, il lui eût ordonné de reprendre courage, en disant: « Ce n'est point ici une extinction du soleil, ce n'est que la rencontre de deux astres, au moment où la lune, qui décrit une route moins élevée que le soleil, passe au-dessous de lui, le couvre de son disque, et nous le dérobe par son interposition. Tantôt elle n'en cache qu'une faible partie, si elle ne fait que l'effleurer à son passage; tantôt elle en couvre davantage, si elle interpose une plus grande partie de son orbe; tantôt elle l'intercepte entièrement, si, par un équilibre parfait, elle occupe le point intermédiaire entre la terre et le soleil. Mais bientôt ces deux astres vont, par leur vitesse, être emportés en sens contraire: déjà le jour est rendu à la terre; et cet ordre subsistera pendant la durée des siècles, lesquels ont certains jours fixes et prévus où l'interposition de la lune empêchera le soleil de verser tous ses rayons. Encore un moment, et l'émergence va se faire; le soleil va se dégager de cette

alia beneficia petamus, quam priora reddidimus. Nec ideo non petimus, aut turpiter petimus, quia non redditori debemus: quia non per nos erit mora, quo minus gratissimi simus. Sed interveniet aliquid extrinsecus, quod prohibeat; nos tamen nec vincemur animo, nec turpiter his rebus superabimur, quæ non sunt in nostra potestate.

VI. Alexander Macedonum rex gloriari solebat, a nullo se beneficiis victum. Non est quod nimis animi Macedonas, et Græcos, et Caras, et Persas, et nationes districtas sine exercitu suspiciat! ne hoc sibi præstitisse regnum a Thraciæ angulo porrectum usque ad litus incogniti maris iudicet! Eadem re gloriari Socrates potuit, eadem Diogenes, a quo nique victus est. Quidni victus sit illo die, quo homo supra mensuram humanæ superbiam tumens, vidit aliquem, cui nec dare quidquam posset, nec eripere? Archelaus rex Socratem rogavit, ut ad se veniret; dixisse Socrates traditur. Nolle se ad eum venire, a quo acciperet beneficia, quum reddere illi paria non posset. Primum, in ipsius potestate erat non accipere; deinde ipse dare beneficium prior incipiebat. Veniat enim rogatus, et id dabat, quod utique ille non

erat Socrati redditurus. Etiamnum Archelaus daturus erat aurum et argentum, recepturus contentum auri et argenti. Non poterat ergo Archelaus referre Socrates gratiam? et quid tantum erat accepturus, quantum dabat, si ostendisset hominem vitæ ac mortis peritum, utriusque fines tenentem? Si regem, in luce media errantem, ad rerum naturam admisisset, usque eo huius ignarum, ut quo die solis defectio fuit, regiam cluderet, et filium, quod in luctu ac rebus adversis moris est, tonderet? Quantum fuisset beneficium, si timentem et latebris suis extraxisset, et bonum animum habere jussisset, dicens: Non est ista solis defectio, sed duorum siderum cœtus, quum luna humilior currens via, infra ipsum solem orbem suum posuit, et illum objectu sui abscondit; quæ modo partes ejus exiguas, si in transeursu strinxit, obducit; modo plus tegit, si majorem partem sui objecit; modo excludit totius aspectum, si recto libramento inter solem terrasque media successit? Sed jam ista sidera huc et illo diducet velocitas sua; jam recipiat diem terræ, et hic ibit ordo per secula, quæ dispositos ac predictos dies habent, quibus sol intercurso lunæ veletur omnes radios effundere. Paulum expecta; jam emerget, jam istam ve-

espèce de nuage, et délivré de tout obstacle, va répandre librement sa lumière. » Quoi ! Socrate n'aurait pu s'acquitter envers Archélaüs, s'il lui eût appris à régner ? C'était déjà recevoir un grand bienfait de Socrate, que d'être mis à même de donner quelque chose à Socrate. Que voulait donc dire le philosophe ? Esprit caustique, il avait coutume de s'exprimer en métaphores ; raillant tout le monde et surtout les puissants, il aimait mieux refuser avec finesse qu'avec orgueil et arrogance. Il dit qu'il ne voulait pas recevoir de bienfaits d'un homme auquel il ne pouvait rendre la pareille. Il craignait peut-être d'être obligé d'accepter ce qu'il ne voulait pas : il craignit d'accepter quelque chose d'indigne de Socrate. On dira qu'il eût refusé si cela ne lui eût pas convenu. Mais il eût irrité contre lui un monarque arrogant, qui voulait qu'on attachât un grand prix à tout ce qu'il offrait. Il n'y a guère de différence entre refuser de donner à un roi, ou d'accepter de lui : il met sur la même ligne l'un et l'autre refus ; et il est plus insupportable à l'orgueil d'être dédaigné que de n'être pas craint. Veux-tu savoir ce que Socrate refusa réellement ? Il refusa d'aller chercher une servitude volontaire, lui dont une ville libre ne put supporter la liberté.

VII. Nous avons, je pense, suffisamment examiné cette question, s'il est honteux d'être vaincu en bienfaisance. Ceux qui la font, savent bien que les hommes n'ont pas l'habitude de s'offrir des bienfaits à eux-mêmes ; car il eût été manifeste, alors, qu'il n'y aurait pas de honte à être vaincu par soi-même. Cependant quelques stoïciens ont mis en

doute si quelqu'un pouvait être son propre bienfaiteur, et si l'on se doit de la reconnaissance. Ce qui faisait leur incertitude, c'était cette manière habituelle de s'exprimer : *Je me sais bon gré ; et, je ne puis m'en prendre qu'à moi-même ; je m'en veux ; je m'en punirai ; je me hais*, et d'autres locutions semblables par lesquelles on parle de soi, comme s'il s'agissait de tout autre. Si je puis, disent-ils, me faire du mal, pourquoi ne pourrais-je pas me faire du bien ? D'ailleurs, si les services que je rends à d'autres, sont appelés des bienfaits, pourquoi ceux que je me rends à moi-même n'en seraient-ils pas ? Si j'avais reçu d'un autre, je devrais ; pourquoi, si je me donne à moi-même, ne devrais-je pas ? Pourquoi serais-je ingrat envers moi-même ? N'est-ce pas moins honteux que d'être avare, dur, cruel ou négligent envers soi ? Il y a autant de honte à prostituer son corps que celui des autres. On blâme le complaisant qui se fait l'écho des paroles d'autrui, le louangeur toujours prêt au mensonge ; mais on ne blâme pas moins celui qui se caresse, s'admire lui-même, et se fait pour ainsi dire son propre complaisant. Les vices ne sont pas seulement odieux lorsqu'ils se montrent au dehors, mais encore lorsqu'ils se replient sur eux mêmes. Qui admirez-tu plus que celui qui sait se commander, qui est maître de soi ? Il est plus facile de gouverner des nations barbares, indociles au joug étranger, que de contenir son âme et de la faire son esclave. Platon remercie Socrate pour ce qu'il a appris de lui : pourquoi Socrate ne se remercierait-il pas pour ce qu'il s'est appris à lui-même ? M. Caton a dit : Ce qui te manque, em-

lut nubem reliquet, jam exsolutus impedimentis, lucem suam libere mittet. Socrates parem gratiam Archelao referre non posset, si illum docuisset regnare ? parum scilicet magnum beneficium a Socrate accipiebat, si ullum dare potuisset Socrati. Quare ergo hoc Socrates dixit ? Vir facetus, et cujus per figuras sermo procedere solitus erat, derisor omnium, maxime potentium, maluit illi nasute negare, quam contumaciter ac superbe. Dixit, se nolle beneficia ab eo accipere, cui non posset paria reddere. Timuit fortasse, ne cogereetur accipere quæ nolle : timuit, ne quid indignum Socrate acciperet. Dicit aliquis : Negasset, si nollet. Sed instigasset in se regem insolentem, et omnia sua magno astimari volentem. Nihil ad rem pertinet, utrum dare aliquid regi nolis, an accipere a rege : in æquo utramque ponit repulsam ; et superbo fastidiri acerbius est, quam non timeri. Vis scire, quid vero noluerit ? Noluit ire ad voluntariam servitutem is, cujus libertatem civitas libera ferre non potuit.

VII. Satis, ut existimo, hanc partem tractavimus, an turpe esset beneficiis vinci. quod qui quærit, scit non solere homines sibi ipsos beneficium dare ; manifestum enim fuisset, non esse turpe a se ipso vinci. At qui apud stoicos quosdam et de hoc ambigitur, an possit aliquis

sibi beneficium dare ? an debeat referre sibi gratiam ? Quod ut videretur quærendum, illa fecerunt : solemus dicere, Gratias mihi ago, et, De nullo queri possum alio, quam de me. Ego mihi irascor, et, Ego a me penas exigam, et, Odi me, multa præterea hujusmodi, per quæ unusquisque de se tanquam de altero loquitur. Si nocere, inquit, mihi possum, quare non et beneficia mihi dare possum ? Præterea quæ, si in alium contulissem, beneficia vocarentur, quare, si in me contuli, non sint ? Quod, si ab altero accepissem, deberem ; quare, si mihi ipse dedi, non debeam ? Quare sim adversus me ingratus ; quod, non minus turpe est, quam in se sordidum esse, et in se durum ac sævum, et sui negligentem ? Tam alieni corporis leno male audit quam sui. Nempè reprehenditur assentator, et aliena subsequens verba, paratus ad falsa laudator ; non minus placeas sibi, et se suspiciens, et, ut ita dicam, assentator suus. Vitia non tantum quum foris peccant, invisæ sunt, sed quum in se retorquentur. Quem magis admiraberis, quam qui imperat sibi, quam qui se habet in potestate ? Gentis facilius est barbaras, impatientesque alieni arbitrii, regere, quam animum suum continere, et tradere sibi. Plato, inquit, agit Socrati gratias, quod ab illo didicit ; quare Socrates sibi non

prunte-le à toi-même. Pourquoi ne puis-je me donner, si je puis me prêter ? Il est une infinité de circonstances où l'usage fait de nous deux hommes différens. Nous avons coutume de dire : « Laisse-moi me consulter ; » ou « Je m'en tirerai l'oreille. » Si ces expressions sont justes, de même que l'on peut s'irriter contre soi, l'on peut aussi se remercier ; de même que l'on peut se faire des reproches, on peut aussi s'adresser des éloges ; de même que l'on peut se faire du tort, on peut aussi se faire du bien. Le tort et le bienfait sont contraires. Or, si nous disons de quelqu'un : il s'est fait tort, nous pourrions dire : il s'est accordé un bienfait.

VIII. Est-il naturel de se devoir à soi-même ? Il est naturel que l'on doive d'abord, et qu'ensuite vienne la reconnaissance. Il n'y a pas de débiteur sans créancier, pas plus que de mari sans femme, ou de père sans fils. Il faut que quelqu'un donne pour que quelqu'un reçoive : ce n'est donner ni recevoir, que de faire passer une chose de la main gauche dans la main droite. De même qu'on ne se porte pas soi-même, quoiqu'on remue son corps et qu'on le déplace : de même que personne, quoique plaidant pour soi, ne s'appelle son conseil, et ne s'élève une statue comme à un patron ; de même qu'un malade, qui se guérit par ses propres soins, n'exige aucun salaire de soi-même ; ainsi, en toutes choses, celui qui a su se rendre utile à soi-même, ne se devra cependant pas de reconnaissance, parce qu'il n'aura personne envers qui la témoigner. Quand j'accorderais qu'on puisse être bienfaisant envers soi-même, dès qu'on

donne, on reçoit : quand j'accorderais qu'on peut recevoir de soi un bienfait, dès qu'on reçoit, on rend. Le transfert se fait, comme on dit, à la maison, et cette dette illusoire est aussitôt effacée. Car celui qui donne n'est pas autre que celui qui reçoit, c'est un seul et même homme. Ce mot *devoir*, suppose toujours deux personnes : comment pourrait-il s'appliquer à un seul qui se libère en s'obligeant ? Dans un globe ou une balle, il n'y a ni haut ni bas, ni commencement ni fin, parce que le mouvement fait changer la position, met devant ce qui était derrière, dessus ce qui était dessous : toutes choses, de quelque côté qu'elles se tournent, reviennent toujours au même point. Il en est ainsi d'un homme ; remuez-le dans tous les sens, il est toujours un. Il s'est frappé : il n'a personne à actionner pour dommage : il s'est garrotté, il s'est emprisonné : il ne peut être poursuivi par voies de fait. Il s'est donné quelque chose : aussitôt il a rendu à celui qui avait donné. On dit que la nature ne perd rien, parce que tout ce qui lui est ôté lui revient ; et que rien ne peut périr, parce que rien n'a d'issue pour s'échapper, parce que toute chose est ramenée à la source d'où elle émane. Quel rapport, dis-tu, entre cet exemple et la question dont il s'agit ? Je vais te le dire. Suppose que tu sois ingrat ; le bienfait n'est pas pour cela perdu : celui qui l'a offert, en jonit. Suppose que tu refuses de reprendre : la chose est dans tes mains avant d'être rendue. Tu ne peux rien perdre ; car ce qui t'est enlevé, t'est néanmoins acquis. Tu tournes dans un cercle : tu donnes en recevant ; tu reçois en donnant.

agat, quod ipse se docuit ? M. Cato ait : Quod tibi deest, a te ipso mutuare ; quare donare mihi non possum, si commodare possum ? Innumerabilia sunt, in quibus consuetudo nos dividit. Dicere solemus : Sine loquar tecum ; et, Ego mihi aurem pervellam. Quæ si vera sunt, quemadmodum aliquis sibi irasci debet, sic et gratias agere ; quomodo oburgare se, sic et laudare ; quomodo damno sibi esse, sic et lucro potest. Injuria et beneficium contraria sunt ; si de aliquo dicimus : Injuriam sibi fecit ; poterimus dicere : Beneficium sibi dedit.

VIII. Natura sibi debet ? Natura prius est, ut quis debeat, deinde ut gratiam referat ; debitor non est sine creditore, non magis quam maritus sine uxore, aut sine filio pater. Aliquis dare debet, ut aliquis accipiat ; non est dare, nec recipere, in dexteram manum de sinistra transferre. Quomodo nemo se portat, quamvis corpus suum moveat et transferat ; quomodo nemo, quamvis pro se dixerit, affuisse sibi dicitur, nec statuam sibi tanquam patrono ponit ; quomodo, si æger cum cura sua convalescit, mercedem a se non exigit ; sic in omni negotio, etiam quam aliquis professe sibi fecerit, non tamen debet referre gratiam sibi, quia non habebit, cui referat. Ut concedam aliquem dare sibi beneficium, dum dat, et

recipit ; ut concedam aliquem a se accipere beneficium, dum accipit, reddit. Domi, quod aiunt, versura sint, et velut lusorium nomen statim transit. Neque enim alius dat quam qui accipit, sed unus atque idem. Hoc verbum : Debere, non habet nisi inter duos locum ; quomodo ergo in uno consistit, qui se obligando liberat ? Ut in orbe ac pila nihil est inum, nihil seminum, nihil extremum, nihil primum, quia motu ordo mutatur, et quæ sequebantur præcedunt, et quæ occidebant oriuntur, omnia quomodocumque ierunt, in idem revertuntur ; ita in homine existima fieri ; quam illum in multa mutaveris, unus est. Cæcidit se ; injuriarum cum quo agat non habet : alligavit et clausit ; de vi non tenetur : beneficium sibi dedit ; protinus danti reddidit. Rerum natura nihil dicitur perdere, quia quidquid tibi avellitur, ad illam redit ; nec perire quidquam potest, quod quo excidat non habet ; sed eodem revolvitur unde discedit. Quid simile, inquit, habet hoc exemplum propositæ questionis ? Dicam. Puta te ingratum esse ; non peribit beneficium, habet illud qui dedit ; puta te recipere nolle ; apud te est, antequam redditor. Non potes quidquam amittere, quia quod detrahitur, nihilominus tibi acquiritur. Intra te ipsum orbis agitur : accipiendo das ; dando accipis.

IX. On doit, dit-on, être bienfaisant envers soi-même; donc on doit être reconnaissant. D'abord le principe est faux, et les conséquences y répondent. On n'est pas bienfaisant envers soi-même; mais on obéit à sa nature qui commande l'amour de soi. De là vient cette sollicitude à éviter ce qui est nuisible, à rechercher ce qui est utile. Aussi n'y a-t-il pas de générosité à se faire des dons, de clémence à se pardonner, de pitié à être touché de ses maux. Ce qui, appliqué aux autres, serait générosité, clémence, pitié, appliqué à soi, n'est qu'une impulsion naturelle. Le bienfait est une chose volontaire; mais l'utile pour soi est une chose nécessaire. Aussi, plus on répand de bienfaits, plus on est bienfaisant. Mais qui jamais a obtenu des éloges pour s'être protégé soi-même? pour s'être délivré des voleurs? On ne s'accorde pas plus un bienfait que l'hospitalité. On ne peut pas plus se donner à soi-même que se prêter. Si l'on s'accorde des bienfaits, on s'en accorde toujours, sans relâche; on ne peut en compter le nombre. Comment donc pouvoir être reconnaissant, puisque c'est encore un bienfait de plus que d'être reconnaissant. Comment distinguer si l'on se donne, ou si l'on se rend, puisque tout se passe chez le même homme? Je me suis préservé d'un danger: c'est un bienfait. Je m'en préserve une seconde fois; est-ce un bienfait ou une restitution? Ensuite, quand j'admettrais cette première proposition, que nous pouvons nous-même nous accorder un bienfait, je n'admettrais pas les conséquences. Car, même quand nous donnons, nous ne devons pas. Pourquoi? parce que nous recevons

IX. Beneficium, inquit, sibi dare oportet; ergo et referre gratiam oportet. Primum illud falsum est, ex quo pendent sequentia. Nemo enim sibi beneficium dat, sed naturæ suæ pareat, a qua ad caritatem sui compositus est; unde illi summa cura est nocitura vitandi, profutura appetendi. Itaque nec liberalis est, qui sibi donat; nec clemens, qui sibi ignoscit; nec misericors, qui malis suis tangitur. Quod alia præstare liberalitas est, clementia, misericordia; sibi præstare, natura est. Beneficium res voluntaria est; at prodesse sibi, necessarium est. Quo quis plura beneficia dedit, beneficentior est. Quis unquam laudatus est, quod sibi ipse fuisset auxilio? quod se eripisset latronibus? nemo sibi beneficium dat, non magis quam hospitium; nemo sibi donat, non magis quam credit. Si dat sibi quisque beneficium, semper dat, sine intermissione dat; inire beneficiorum suorum non potest numerum. Quando ergo gratiam referet, quum per hoc ipsum, quo gratiam refert, beneficium det? Quomodo enim discernere poterit, utrum det sibi beneficium, an reddat, quum intra eundem hominem res geratur? Liberavi me periculo; beneficium mihi dedi; iterum me periculo libero: utrum do beneficium, an reddo? Deinde ut primum illud concedam, dare nos beneficium nobis;

aussitôt. Dans tout bienfait, il faut recevoir, ensuite devoir, ensuite rendre. Or, il n'y a pas lieu à devoir, puisque nous recevons sans aucun délai. Nul ne peut donner qu'à un autre; nul ne peut rendre qu'à un autre. Ainsi, un acte qui exige toujours qu'on soit deux, ne peut se passer chez un seul.

X. Un bienfait consiste à accorder quelque chose d'utile: or, ce mot accorder est relatif à d'autres. Ne prendrait-on pas pour un fou celui qui dirait qu'il s'est vendu quelque chose? car une vente est une aliénation, le transport fait à un autre de sa chose et du droit sur sa chose. Or, lorsqu'on donne, c'est, comme lorsqu'on vend, se défaire d'une chose, et livrer aux mains d'un autre ce que l'on tient. Si cela est, personne ne peut être bienfaisant envers soi-même, parce que personne ne se doit à soi-même. Autrement ce serait faire en une seule chose l'accord de deux contraires, en considérant comme un même acte de donner et de recevoir. Et cependant il y a une très-grande différence entre donner et recevoir. Pourquoi? c'est que ces deux mots sont opposés. Or, si l'on pouvait être son propre bienfaiteur, il n'y aurait pas de différence entre donner et recevoir.

Je disais tout à l'heure qu'il y avait des mots relatifs aux autres, et formés de telle manière, que toute leur signification repoussait l'idée de notre seule personne. Je suis frère, mais d'un autre; car personne n'est son propre frère. Je suis l'égal, mais de quelqu'un; car qui est l'égal de soi-même? Ce qui se compare, ne peut se concevoir sans un

quod sequitur, non concedam; nam etiamsi damus, non debemus; quare? quia statim recipimus. Accipere beneficium nos oportet, deinde debere, deinde referre. Debendi locus non est, quia sine ulla mora recipimus. Dat nemo, nisi alteri; debet nemo, nisi alteri; reddit nemo, nisi alteri. Id intra unum non potest fieri, quod toties duos exigit.

X. Beneficium est, præstitisse aliquid utiliter; verbum autem præstitisse, ad alios spectat. Numquid non demens videbitur, qui aliquid vendidisse sibi se dicet? quia venditio alienatio est, et rei suæ jurisque in ea sui in alium translatio. Atqui quemadmodum vendere, sic dare aliquid, a se dimittere est, et id quod teneris, habendum alteri tradere. Quod si est, beneficium nemo sibi dedit, quia nemo dat sibi. Alioqui duo contraria in uno coeunt, ut idem sit dare, et accipere. Etiamnunc multum interest inter dare et accipere: quidni? quum ex diverso ista verba posita sint; atqui si quis sibi beneficium dat, nihil interest inter dare et accipere. Paullo ante dicebam, quædam ad alios pertinere, et sic esse formata, ut tota significatio illorum discedat a nobis. Frater sum, sed alterius, nemo est enim suus frater. Par sum, sed alicui; quis est enim par sibi? Quod compe-

autre objet ; ce qui se réunit, suppose un autre objet. De même ce qui se donne, se donne à autrui ; il n'y a pas de bienfait sans autrui. Cela ressort du terme lui-même qui signifie faire du bien. Or, on ne se fait pas du bien, pas plus qu'on ne se favorise, pas plus qu'on ne prend son parti. Je pourrais étendre ce principe, et le fortifier de plusieurs exemples. En effet, le bienfait s'exerce sur des choses qui exigent une seconde personne. Il y a des choses honnêtes, belles, d'une haute vertu, qui n'ont lieu que vis-à-vis d'un autre. On loue, on estime la bonne foi comme une des grandes perfections de la nature humaine : or, dit-on jamais qu'un homme a été de bonne foi envers lui-même ?

XI. Je passe maintenant à la seconde partie : Pour l'acquit d'un bienfait, il faut dépenser quelque chose, comme pour le paiement d'une dette. Or, celui qui s'acquitte envers lui-même, ne dépense rien, pas plus qu'il ne gagne en recevant de lui-même un bienfait. Le bienfait et le retour doivent aller et venir : il n'y a pas de réciprocité chez un seul individu. Celui qui s'acquitte est utile à son tour à la personne de qui il a reçu ; mais celui qui s'acquitte envers lui-même, à qui est-il utile ? à lui-même. Et qui donc viendra nier que la reconnaissance se place ailleurs que le bienfait ? Celui qui s'acquitte envers lui-même est utile à lui-même. Et quel est donc l'ingrat qui refuserait d'en faire autant ? ou plutôt qui n'est pas devenu ingrat, pour en avoir fait autant ? Si, dit-on, nous nous devons des remerciements, nous nous devons aussi de la reconnaissance. Or, nous

disons : Je me rends grâces de n'avoir pas voulu épouser telle femme, de ne m'être point lié avec tel homme. Lorsque nous parlons ainsi, c'est un éloge que nous nous donnons ; et, pour approuver notre action, nous abusons des termes du remerciement. Un bienfait est une chose qui peut, lorsqu'elle a été accordée, ne jamais être rendue : celui qui s'accorde un bienfait, ne peut pas ne pas recevoir ce qu'il a donné : donc il n'y a pas de bienfait. Un bienfait est reçu dans un moment, est rendu dans un autre. Dans un bienfait ce qu'il faut louer, ce qu'il faut admirer, c'est que, pour être utile à un autre, on a oublié son propre intérêt ; que pour donner à un autre, on s'est dépouillé soi-même ; c'est ce que ne fait pas celui qui se donne à lui-même. Un bienfait est une chose sociale : il nous concilie les uns, il oblige les autres : se donner à soi n'est pas un lien social, ne concilie personne, n'oblige personne. ne fait naître chez personne cette espérance qui fait dire : « Cet homme est bon à cultiver : il a donné à un tel ; il pourra me donner à moi. » Il y a bienfait, lorsqu'on donne, non dans son intérêt, mais dans l'intérêt de celui auquel on donne. Or, l'homme bienfaisant envers lui-même, donne dans son propre intérêt. Donc il n'y a pas bienfait.

XII. Trouves-tu que je manque à ce que je t'avais promis au commencement de ce livre ? Diras-tu que je m'écarte de tout ce qui fait l'importance du sujet, ou plutôt que je prends de bonne foi une peine perdue ? Attends : tu le diras avec plus de raison quand je t'aurai conduit à travers ce labyrinthe ; et, lorsque tu en seras sorti, tu

ratur, sine altero non intelligitur ; quod jungitur, sine altero non est. Sic et quod datur, sine altero non est, et beneficium sine altero non est. Id ex ipso vocabulo apparet, in quo hoc continetur, benefecisse. Nemo autem sibi beneficit, non magis quam sibi favet, quam suarum partium est. Diutius hoc et pluribus exemplis licet prosequi ; quidni ? quum inter ea sit habendum beneficium, quae secundam personam desiderant. Quaedam quum sint honesta, pulcherrima, summae virtutis, nisi cum altero non habent locum. Laudatur, et inter maxima humani generis bona fides colitur ; num quis ergo dicitur sibi fidem praestitisse ?

XI. Venio nunc ad ultimam partem. Qui gratiam refert, aliquid debet impendere, sicut qui solvit pecuniam : nihil autem impendit, qui gratiam sibi refert, non magis quam consequitur, qui beneficium a se accepit. Beneficium et gratiae relatio ultro citroque ire debent ; intra unum hominem non est vicissitudo. Qui ergo gratiam refert, invicem prodest ei, a quo consecutus est aliquid ; qui sibi gratiam refert, cui prodest ? sibi. Et quis non alio loco relationem gratiae, alio beneficium cogitat ? Qui gratiam sibi refert, sibi prodest ; et quis unquam ingratus noc noluit facere ? immo quis non ingratus fuit, ut

hoc faceret ? Si gratias, inquit, nobis agere debemus, et gratiam referre debemus. Dicimus autem : Ago gratias mihi, quod illam uxorem nolui ducere, et cum illo non contraxi societatem. Quum hoc dicimus, laudamus nos ; et ut factum nostram comprobemus, gratias agentium verbis abutimur. Beneficium est quod potest, et quum datum est, non reddi : qui sibi beneficium dat, non potest non recipere, quod dedit ; ergo non est beneficium. Alio tempore beneficium accipitur, alio redditur. In beneficio hoc est probabile, et suscipiendum, quod alteri ut aliquis prolesset, utilitatis interim suae oblitus est ; quod alteri dedit, ablaturus sibi ; hoc non facit, qui beneficium sibi dat. Beneficium dare, socialis res est, aliquem conciliat, aliquem obligat ; sibi dare, non est socialis res, neminem conciliat, neminem obligat, neminem in spem inducit, ut dicat : Hic homo colendus est : illi beneficium dedit ; dabit et mihi. Beneficium est, quod quis non sua causa dat, sed ejus, cui dat. Es qui sibi beneficium dat, sua causa dat ; non est ergo beneficium.

XII. Videor tibi jam illud, quod in principio dixeram, mentis ? Dicis me abesse ab eo qui operae pretium facit : immo totam operam bona fide perdere ? Expecta ; etiam hoc veius dices, simul ac te ad has latebras perduxero, a

n'auras rien gagné, que d'échapper à des difficultés où tu étais maître de ne pas t'engager. Quel avantage y a-t-il à défaire péniblement des nœuds que tu as attachés pour le plaisir de les défaire? Mais de même qu'on s'amuse quelquefois à les entrelacer par passe-temps, et pour donner à une main inhabile l'embaras de les dénouer, ce que fait sans peine celui qui les a formés, parce qu'il en connaît les complications et les obstacles, et de même que ces difficultés ont un certain charme, parce qu'elles exercent la finesse de l'esprit et réveillent l'attention : de même ces arguments, qui ne paraissent que subtils et captieux, chassent de l'esprit l'indolence et le sommeil. Car, tantôt il faut lui ouvrir de vastes champs où il se promène, tantôt il faut lui opposer des sentiers difficiles et raboteux, où il grimpe et se fasse laborieusement un passage.

On dit que personne n'est ingrat. Voici comme on le prouve. Le bienfait est ce qui est utile : or, selon les stoïciens, personne ne peut être utile au méchant; donc le méchant ne reçoit pas de bienfaits, donc il n'est pas ingrat. En outre, le bienfait est une chose honnête et louable. Or, pour une chose honnête ou louable, il n'y a pas place chez le méchant : donc, non plus pour le bienfait : s'il ne peut en recevoir, il n'est pas tenu de rendre; par conséquent, il ne peut être ingrat. En outre, vous dites que l'homme de bien fait tout avec droiture : s'il fait tout avec droiture, il ne peut être ingrat. Ainsi, l'homme de bien rend le bienfait; le méchant n'en reçoit pas : si cela est, personne n'est ingrat, ni le bon, ni le mé-

chant; par conséquent, l'ingrat n'existe pas dans la nature.

Tout cela est vide de sens. Nous n'admettons qu'un seul bien; c'est l'honnête : or, l'honnête ne peut atteindre le méchant; car il cessera d'être méchant, dès que la vertu aura pénétré jusqu'à lui. Mais, tant qu'il reste méchant, il ne peut y avoir de bienfait pour lui; car le bien et le mal sont incompatibles, et ne peuvent se rencontrer au même lieu. Aussi, personne ne peut lui être utile, parce que tout ce qui lui tombe entre les mains, il le corrompt par un mauvais usage. De même qu'un estomac altéré par la maladie, et surchargé de bile, dénature tous les aliments qu'il reçoit, et fait de toute nourriture une cause de douleur; de même vous ne confierez rien à un esprit aveugle, qui ne devienne pour lui un fardeau, qui ne tourne à sa perte et à son malheur. C'est ainsi que les hommes les plus heureux et les plus opulents rencontrent le plus d'orages; et ils se retrouvent d'autant moins qu'ils sont soulevés par les flots d'une mer plus vaste. Rien d'utile ne peut donc arriver jusqu'au méchant : ou plutôt rien que de nuisible ne peut lui arriver. Tout ce qui lui convient, il l'assimile à sa propre nature, et les avantages extérieurs qui seraient utiles en de meilleures mains, lui deviennent pernicieux. C'est pourquoi il ne peut accorder de bienfaits, parce que nul ne peut accorder ce qu'il n'a pas : il manque même de la volonté de bien faire.

XIII. Quoi qu'il en soit cependant, le méchant peut recevoir des dons qui ressemblent à des bienfaits; et s'il ne les rend, il est ingrat. Il y a des

quibus quum evaseris, nihil amplius assecutus eris, quam ut eas difficultates effugeris, in quas licuit non descendere. Quid enim boni est nodos operose solvere, quos ipse ut solveres feceris? Sed quemadmodum quædam in oblectamentum ac jocum sic illigantur, et eorum solutio imperito difficilis sit, quæ ille qui implicavit, sine ullo negotio separat, quia commissuras eorum et moras novit; et nihilominus illa habent aliquam voluptatem, tentant enim acumen animorum et intentionem excitant : ita hæc quæ videntur callida et insidiosa, securitatem, ac segnitiam ingenii auferunt; quibus modo campus in quo vagentur, sterneudus est, modo creperi aliquid et confragium obijciendum, per quod erepant, et sollicite vestigium faciant. Dicitur nemo ingratus esse; id sic colligitur. Beneficium est quod prodest; prolesse autem nemo homini malo potest, ut dicitis Stoici; ergo beneficium non accipit malus; itaque nec ingratus est. Etiamnunc beneficium honesta et probabilis res est. Apud malum nulli honestæ rei aut probabilis locus est; ergo nec beneficium; quod si accipere non potest, nec reddere quidem debet; et ideo non sit ingratus. Etiamnunc, ut dicitis, bonus vir omnia recte facit; si omnia recte facit, ingratus esse non potest. Bonus beneficium reddit; malus non

accipit; quod si est, nec bonus quisquam ingratus est, nec malus; ita ingratus in rerum natura est nemo. At hoc inane. Unum est apud nos bonum, honestum; id pervenire ad malum non potest; desinet enim malus esse, si ad illum virtus intraverit. Quamdiu autem malus est, nemo illi dare beneficium potest; quia bona malaque dissentiant, nec in unum eunt. Ideo nemo illi prodest, quia quidquid ad illum pervenit, id pravo usu corrumpit. Quemadmodum stomachus morbo vitiat, et colligens bilem, quoscumque accepit cibos, mutat, et omne alimentum in causam doloris trahit; ita animus cæcus, quidquid illi commiseris, id onus suum, et perniciem et occasionem miseriæ facit. Felicissimis itaque opulentissimisque plurimum æstus subest, minusque se inventunt, quo in majorem materiam incidere, qua fluctarentur. Ergo nihil potest ad malos pervenire, quod prosit; immo nihil quod non noceat. Quæcumque enim illis contigerunt, in naturam suam vertunt; et extra speciosa, profuturaque si meliori darentur, illis pestifera sunt. Ideo nec beneficium dare possunt, quoniam nemo potest quod non habet, dare; hic beneficiendi voluntate caret.

XIII. Sed quamvis hæc ita sint, accipere tamen malus potest, quæ beneficiis similia sunt; quibus non reddi-

biens de l'âme, du corps, de la fortune. Les biens de l'âme sont interdits aux sots et aux méchants; mais ceux-là y sont admis, qui peuvent les recevoir, et qui doivent les rendre; s'ils ne les rendent pas, ils sont ingrats. Et cela ne résulte pas de notre doctrine seulement. Les péripatéticiens eux-mêmes, qui reculent bien plus loin que nous les limites de la félicité humaine, assurent que les méchants peuvent recevoir de légers bienfaits, et que celui qui ne les rend pas est un ingrat. Nous qui ne considérons pas comme bienfaits les choses qui ne doivent pas rendre l'âme meilleure, nous ne refusons cependant pas de les mettre au rang des avantages qu'on peut rechercher. Ces choses, le méchant peut les donner au bon, et les recevoir de lui; par exemple, de l'argent, des vêtements, des honneurs et la vie; et s'il ne sait pas les reconnaître, il mérite le nom d'ingrat.

Mais, dit-on, comment y a-t-il ingratitude à ne pas rendre ce que vous ne voulez pas regarder comme bienfait. Il y a des objets qui, sans être identiques, sont néanmoins, à cause de leur ressemblance, compris sous la même dénomination. Ainsi, une boîte, qu'elle soit d'or ou d'argent, a toujours le même nom: ainsi, nous appelons illettré, non celui qui est totalement ignorant, mais celui qui ne s'est pas élevé à la haute littérature: ainsi, en voyant un homme mal vêtu et couvert de haillons, on dit qu'on a vu un homme tout nu. De même, les choses dont nous parlons ne sont pas des bienfaits, mais elles en ont l'apparence. Alors, nous dit-on, si elles n'en ont que l'apparence, le méchant n'a que l'apparence d'un ingrat, il n'est pas ingrat. Erreur: car ces choses sont appelées

bienfaits et par celui qui donne et par celui qui reçoit. Ainsi donc, celui qui trompe sous l'apparence d'un véritable bienfait, est aussi bien un ingrat, que celui qui donne un soporifique, en croyant que c'est du poison, est un empoisonneur.

XIV. Cléanthe va bien plus loin. « Quoique, dit-il, ce ne soit pas un bienfait que reçoit le méchant, il n'en est pas moins ingrat, parce qu'il n'eût pas rendu quand même il eût reçu. Ainsi, un voleur est déjà tel, même avant de souiller ses mains, parce qu'il est armé pour le meurtre, parce qu'il a la volonté de dépouiller et de tuer. La méchanceté s'exerce, se manifeste, mais ne commence pas à l'œuvre. Ce qu'il a reçu n'était pas un bienfait, mais en avait le nom. Les sacrilèges sont punis, quoique personne ne puisse porter la main jusque sur les dieux. » Mais, dit-on, comment peut-on être ingrat envers un méchant, puisqu'il est incapable d'un bienfait? Par la raison qu'on a reçu de lui quelque-une de ces choses que les ignorants regardent comme des biens. Si les méchants les possèdent en abondance, il faut que la reconnaissance s'exerce sur la même matière, et quelle que soit la qualité des choses, dès qu'on les a reçues comme des biens, il faut les rendre comme des biens. On est également débiteur, soit qu'on doive des pièces d'or ou des morceaux de cuir frappés au coin public, tels qu'il y en eut à Lacédémone, et qui figurent l'argent comptant. La reconnaissance doit être du même genre que l'obligation.

XV. Il ne vous appartient pas de demander ce que c'est que le bienfait, et si la grandeur de ce beau nom peut descendre jusqu'à s'appliquer à une ma-

tis, ingratus erit. Sunt animi bona, sunt corporis, sunt fortuna: illa animi bona a stulto ac malo submoventur; ad hæc admittitur, quæ et accipere potest, et debet reddere; et si non reddit, ingratus est. Nec hoc ex nostra constitutione tantum. Peripatetici quoque, qui felicitatis humanæ longe lateque terminos ponunt, aiunt minuta beneficia perventura ad malos; hæc qui non reddit, ingratus est. Nobis itaque beneficia esse non placet, quæ non sunt animi factura meliorem; commoda tamen illa esse, et expetenda, non negamus. Hæc et viro bono dare malus potest, et accipere a bono; ut pecuniam, vestem, honores, et vitam; quæ si non reddet, in ingrati nomen incidet. At quomodo ingratum vocas, eo non reddito, quod negas esse beneficium? Quædam etiamsi vera non sint, propter similitudinem eodem vocabulo comprehensa sunt. Sic pyxidem, et argenteam et auream dicimus; sic illiteratum, non ex toto rudem, sed ad literas altiores non perductum; sic qui male vestitum et pannosum vidit, nudum se vidisse dicit. Beneficia ista non sunt; habent tamen beneficii speciem. Quomodo ista sunt tanquam beneficia, sic et ille tanquam ingratus est, non ingratus. Falsum est; quia illa beneficia, et qui dat appellat, et qui accipit. Ita et qui veri beneficii specie fe-

ellit, tam ingratus est, quam venæficus, qui soporem, quum venenum crederet, miscuit.

XIV. Cleanthes vehementius agit. « Licet, inquit, beneficium non sit quod accipit, ipse tamen ingratus est; quia non fuit redditurus, etiam si accepisset. Sic latro est, etiam antequam manus inquinet; quia ad occidendum jam armatus est, et habet spoliandi atque interficiendi voluntatem. Exerctur et aperitur opere nequitia, non incipit. Ipsum quod accipit, beneficium non erat, sed vocabatur. Sacrilegi dant pœnas, quamvis nemo usque ad deos manus porrigat. » Quomodo, loquit, adversus malum ingratus est quisquam, quum malo dari beneficium non possit? Ea scilicet ratione, quia accipit ab illo aliquid ex his, quæ apud imperitos bona sunt; quorum si malis copia est, ipse quoque in simili materia gratus esse debebit, et illa qualicumque sunt, quum pro bonis acciperit, pro bonis reddere. *Æa alienum habere dicitur, et qui aureos debet, et qui corium forma publica percussum. quale apud Lacædæmonios fuit, quod usum numeratæ pecuniæ præstat. Quo genere obligatus es, hoc fidem exolve.*

XV. Quid sint beneficia, an et in hanc sordidam humilisque materiam deduci magnitudo nominis clari debeat,

tière basse et sordide : c'est à d'autres à chercher le vrai. Vous, réglez votre âme sur l'apparence du vrai, et puisque vous parlez de vertu, adorez quoi que ce puisse être qu'on décore du nom de vertu. Mais, dit-on, puisque, selon vous, personne n'est ingrat, de cette manière tout le monde est ingrat. Car, comme vous le dites, tous les sots sont méchants ; or, celui qui a un vice les a tous ; or, tous les hommes sont sots et méchants ; donc, tous les hommes sont ingrats. Eh! quoi donc? ne le sont-ils pas? N'est-ce pas l'accusation soulevée de toutes parts contre le genre humain? N'est-ce pas le cri général, que les bienfaits se perdent ; qu'il y a très-peu d'hommes qui ne répondent par des offenses aux plus grands bienfaits. Et ne crois pas que nous seuls nous fassions entendre ces murmures, et mettions au rang du mal et du vice tout ce qui n'atteint pas la règle de l'honnête. Voici je ne sais quelle voix qui sort, non de l'école des philosophes, mais qui éclate du milieu de la foule, pour condamner les peuples et les nations :

« L'hôte n'est pas en sûreté avec son hôte ; le beau-père avec son gendre : l'accord des frères est aussi une rareté : le mari menace la vie de sa femme, la femme celle de son mari. »

On va bien plus loin aujourd'hui : les bienfaits sont convertis en crimes, et l'on n'épargne pas le sang de ceux pour qui on devrait verser le sien. C'est avec le glaive et le poison que nous reconnaissons les bienfaits : porter la main sur sa patrie, l'écraser sous ses propres faisceaux, c'est là la puissance, c'est là la grandeur. Tout homme se croit dans une situation obscure, et humili-

liante, s'il n'est placé au-dessus de la république. Les armes reçues d'elle sont tournées contre elle, et voici la harangue du général : Combattez contre vos femmes, combattez contre vos enfants : attaquez, le fer à la main, vos autels, vos foyers, vos pénates. Vous qui, même pour triompher, ne deviez pas entrer dans la ville sans l'ordre du sénat, vous qui, ramenant une armée victorieuse, ne receviez audience que hors des murs ; aujourd'hui, après le meurtre de vos concitoyens, souillés du sang de vos proches, entrez dans Rome, enseignes déployées ! Que la liberté se taise au milieu de l'appareil militaire ; que ce peuple vainqueur et pacificateur des nations, qui a repoussé si loin la guerre, qui a dissipé toutes les terreurs, assiégé maintenant dans ses murs, pâlisse devant ses propres aigles.

XVI. L'ingrat c'est Coriolan : sa piété tardive ne vint qu'après le repentir du crime. Il posa les armes, mais au milieu de son parricide. L'ingrat c'est Catilina : pour lui c'est peu de s'emparer de la patrie, s'il ne la ruine, s'il ne déchaîne contre elle les cohortes des Allobroges, si un ennemi appelé d'au-delà des Alpes n'assouvit des haines antiques et innées, si le sang des chefs romains ne satisfait les expiations dues si longtemps aux mânes des Gaulois. L'ingrat c'est C. Marius ; parvenu du rang de soldat à celui de consul, cet homme, s'il n'eût égalé les funérailles romaines aux massacres cimbriques, s'il n'eût donné le signal, ou pour mieux dire, s'il n'eût été lui-même le signal de la persécution et du meurtre civil, n'eût pas assez senti le châtement que les revers

ad vos non pertinet : in alios quæritur verum. Vos ad speciem veri compositæ animum ; et dum honestum dicitis, quidquid est id, quod nomine honesti jactatur, id colite. Quomodo, inquit, nemo per vos ingratus est, sic rursus omnes ingrati sunt. Nam, ut dicitis, omnes stulti mali sunt ; qui autem habet vitium unum, habet omnia ; omnes autem stulti et mali sunt ; omnes ergo ingrati sunt. Quid ergo ? non sunt ? non tandem humano generi convicium fit ? non publica querela est, beneficia perisse, et paucissimos esse, qui de benemerentibus non invicem pessime mereantur ? Nec est quod hanc tantum nostram murmurationem putes, pro pessimo pravoque numerantium, quidquid citra recti formulam cecidit. Ecce nescio qui non ex philosophorum domo clamat ; ex medio conventu populus gentesque damnaturæ vox milititer,

..... Non hospes ab hospita tutus,
Non socer a genero ; fratrum quoque gratia rara est :
Imminet exitio vir conjugis, illa mariti.

Hoc jam amplius est ; beneficia in scelus versa sunt ; et sanguis eorum non parcitur, pro quibus sanguis fundendus est. Gladio, ac venenis beneficia sequimur ; ipsi patriæ manus afferre, et fascibus suis illam premere, potentia ac dignitas est. Humili se ac depresso loco putat

stare, quisquis non supra rempublicam stetit. Accepti ab illa exercitus in ipsam convertuntur, et imperatoria concio est : Pugnate contra conjuges, pugnate contra liberos ; aras, focos, penates, armis incessite. Qui ne triumphaturi quidem intrare urbem injussu senatus deberetis, quibusque exercitum victorem reducentibus curia extra muros præberetur ; nunc civibus cæsis, perfusi cruore cognato, urbem subrectis intrate vexillis. Obmutescat inter militaria signa libertas ; et ille victor pacatorque gentium populus, remotis procul bellis, omni terrore compresso, intra muros obsessus, aquilas suas horreat.

XVI. Ingratus est Coriolanus ; sero et post sceleris penitentiam pius posuit arma, sed in medio parricidio posuit. Ingratus Catilina ; parum est illi capere patriam, nisi verterit, nisi Allobrogum in illam cohortes immiserit, et trans Alpes accitus hostis vetera et ingenita odia sataverit, ac diu debitas inferias Gallicis bustis duces Romani persolverint. Ingratus C. Marius, ad consulatum a caliga perductus ; qui nisi Cimbricis cædibus Romana funera aquaverit, nisi civis exitii et trucidationis non tantum dederit signum, sed ipse signum fuerit, peram multatam ac repositam in priorem locum fortunam suam sentiet. Ingratus L. Sulla ; qui patriam durioribus remedia,

infigèrent à sa fortune ramenée à son premier état. L'ingrat c'est L. Sylla ; lui qui guérit sa patrie avec des remèdes plus cruels que le danger. Après avoir marché dans le sang humain, depuis la citadelle de Préneste jusqu'à la porte Colline, il livra la ville à d'autres combats, à d'autres massacres. Il égorga deux légions entassées dans une étroite enceinte, ce qui était une cruauté après la victoire, un crime après sa parole donnée ! Il fut l'inventeur des proscriptions. Grands dieux ! celui qui tuait un citoyen romain, recevait l'impunité et de l'argent : il ne lui manquait que la couronne civique. L'ingrat c'est Cn. Pompée ; pour trois consulats, pour trois triomphes, pour tant de dignités, presque toutes envahies avant l'âge, la reconnaissance qu'il témoigne à la république, c'est de la partager avec d'autres ambitieux, comme s'il eût du diminuer l'odieux de sa puissance en donnant à plusieurs un droit qui n'appartenait à personne. Il est ingrat, lorsqu'il ambitionne des commandements extraordinaires, lorsqu'il distribue les provinces pour y faire son choix, lorsqu'il partage la république en trois, de manière à en retenir deux parts dans sa maison, lorsqu'il réduit le peuple romain à ne pouvoir plus se sauver que par le bienfait de la servitude. Ingrat fut aussi l'ennemi et le vainqueur de Pompée. De la Gaule et de la Germanie, il transporta la guerre jusque dans Rome ; et ce flatteur de la multitude, cet homme populaire, campa dans le cirque de Flaminius, plus près que Porsenna. Sans doute il tempéra les droits cruels de la victoire : il fit ce qu'il disait souvent ; il ne tua personne qui ne fût armé.

Qu'importe ! les autres ont rougi le glaive de plus de meurtres ; mais, une fois rassasiés, ils l'ont déposé : César remit bientôt le glaive dans le fourreau, mais il ne le quitta jamais. Antoine fut ingrat envers son dictateur, lorsqu'il proclama qu'il avait été légitimement tué, lorsqu'il livra des provinces et des commandements à ses meurtriers ; tandis que sa patrie, déchirée par les proscriptions, les invasions et les guerres, recevait de lui, après tant de maux, des maîtres qui n'étaient pas même Romains ; elle qui avait rendu aux Achéens, aux Rhodiens, et à plusieurs villes célèbres, l'intégrité de leurs droits, et la liberté avec leurs immunités, fut réduite à payer tribut à des eunuques.

XVII. Le jour entier ne suffirait pas pour énumérer tous ceux qui ont été ingrats, jusqu'à vouloir ruiner la patrie dans ses fondements. Ce serait une tâche moindre, si j'entreprenais d'examiner combien la république, à son tour, a été ingrate envers ses citoyens les meilleurs et les plus dévoués, et de prouver qu'elle n'a pas failli moins souvent, qu'on n'a failli envers elle. Elle a envoyé Camille en exil ; elle a relégué Scipion. Après Catilina, Cicéron fut exilé ; ses pénates furent détruits, ses biens pillés ; on lui fit tout ce qu'eût fait Catilina vainqueur. Rutilius, pour prix de sa vertu, fut contraint de se cacher en Asie. Caton se vit refuser une fois la préture et toujours le consulat. Nous sommes un peuple d'ingrats. Que chacun s'interroge : il n'y a personne qui n'ait à se plaindre d'un ingrat. Or, il ne peut se faire que tout le monde se plaigne, sans qu'on soit en droit de se plaindre de tout le monde. Donc nous

quam pericula erant, sanavit ; qui quum a Prænestina arce, usque ad Collinam portam, per sanguinem humanum incessisset, alia edidit in urbe præcia, alias cædes ; legiones duas, quod crudele est, post victoriam, quod nefas, post fidem, in angulo congestas contrucidavit, et proscriptionem commentus est : dii magni ! ut qui civem Romanum occidisset, impunitatem, et pecuniam, tantum non civicam acciperet. Ingratus Cn. Pompeius ; qui pro tribus consulatibus, pro triumphis tribus, pro tot honoribus, quos ex maxima parte immaturus invaserat, hanc gratiam re publice reddidit, ut in possessionem ejus alios quoque induceret, quasi potentie suæ detractorum invidiam, si quod nulli licere debebat, pluribus licuisset ; dum extraordinaria concupiscit imperia, dum provincias, ut eligat, distribuit ; dum ita cum tertio republicam dividit, ut tamen in sua domo duæ partes essent, eo redegit populum Romanum, ut salvus esse non posset, nisi beneficio servitutis. Ingratus ipse Pompeii hostis ac victor a Gallia Germanique bellum in urbem circumegit, et ille plebicola, ille popularis, castra in circo Flaminiæ præsit, propius quam Porsennæ fuerant. Temperavit quidem jus crudelitatemque victoriæ ; quod dicere solebat, præstitit : neminem occidit nisi armatum. Quid ergo

est ? Ceteri arma cruentius exercuerunt, satiati tamen aliquando abjecerunt ; hic gladium cito condidit, nunquam posuit. Ingratus Antonius in dictatorem suum, quem jure cæsum pronuntiavit, interfectores ejus in provincias et imperia dimisit, patriam vero proscriptionibus, incursionibus, bellis laceratam, post tot mala destinavit ne Romanis quidem regibus : ut quæ Achæis, Rhodiis, et perisque urbibus claris jus integrum, libertatemque cum immunitate reddiderat, ipsa tributum spadamibus penderet.

XVII. Deficit dies enumerantem ingratos usque in ultima patriæ exilia. Æque immensum erit, si percurrere cœpero ipsa respublica quam ingrata in optimos ac devotissimos sibi fuerit ; quamque non minus sæpe peccaverit, quam in ipsam peccatum est. Camillum in exilium misit ; Scipionem dimisit ; exsolvit post Catilinam Cicero, diruti ejus penates, bona direpta, factum quidquid victor Catilina fecisset. Rutilius innocentie pretium tulit in Asia latere ; Catoni populus Romanus præturam negavit, consulatum pernegavit. Ingrati publice sumus. Se quisque interroget ; nemo non aliquem queritur ingratum. Atqui non potest fieri, ut omnes querantur, nisi querendum est de omnibus. Omnes ergo ingrati sunt.

sommes tous ingrats. Est-ce là tout? Nous sommes aussi tous cupides, tous envieux, tous lâches, et surtout ceux qui paraissent braves. Ajoute que tous les hommes sont ambitieux, tous impies. Mais il n'y a pas de quoi leur en vouloir. Pardonne-leur : ce sont tous des fous. Je ne veux pas te rappeler des choses équivoques, en te disant : Vois combien la jeunesse est ingrate. Quel est le fils assez simple pour ne pas souhaiter la mort de son père? assez modéré pour ne pas l'attendre? assez pieux, pour ne pas y songer? Où est le mari qui craigne la mort d'une excellente épouse, qui ne calcule pas dessus? Où, je te le demande, où est le plaideur qui, après avoir été défendu, conserve le souvenir d'un si grand bienfait au-delà des soucis du moment? Cela, chacun l'avoue. Quel est l'homme qui meurt sans se plaindre, qui ose dire, à son dernier jour : J'ai vécu; j'ai fourni la carrière que le destin m'avait tracée. Qui ne sort de la vie en luttant et en gémissant? Or, c'est de l'ingratitude de ne pas se contenter du passé. Tes années seront toujours trop courtes, si tu les comptes. Songe que le bien suprême ne consiste pas dans le temps; tel qu'il est, il faut en profiter. Il importe peu au bonheur que le jour de ta mort soit prorogé; car le délai ne rendra pas ta vie plus heureuse, mais seulement plus longue. Combien ne vaut-il pas mieux se montrer reconnaissant des plaisirs déjà goûtés; et, au lieu de supputer les années des autres, bien apprécier les siennes, et en faire son profit? Dieu a jugé que je méritais cela! cela me suffit. Il pouvait davantage; mais c'est déjà un bienfait. Soyons re-

connaisants envers les dieux, reconnaissants envers les hommes, reconnaissants envers ceux qui nous ont donné quelque chose; reconnaissants même envers ceux qui ont donné aux nôtres

XVIII. Arrêtez : vous m'engagez indéfiniment, lorsque vous ajoutez ces mots *aux nôtres*. Mettez-y quelque borne. Celui, dites-vous, qui rend un service au fils, le rend aussi au père. Je vous demande d'abord d'où vient ce service, et jusqu'où il va. Ensuite, je voudrais bien être fixé sur cette question : si le service retombe sur le père, retombe-t-il aussi sur le frère, et sur l'oncle, et sur l'aïeul, et sur l'épouse, et sur le beau-père. Dites-moi où je dois m'arrêter, jusqu'à quel point je dois suivre cette série de personnages. Si je cultive ton champ, ce sera un bienfait; si j'éteins la flamme qui consume ta maison, si j'étais celle-ci pour l'empêcher de tomber, ne sera-ce pas un bienfait? Si je sauve ton esclave, je serai valoir ce service; et si je sauve ton fils, tu ne seras pas lié par mon bienfait?

XIX. Vous citez des exemples qui n'ont pas de rapport. Celui qui cultive mon champ, ne rend pas service à mon champ, mais à moi. Celui qui était ma maison pour l'empêcher de crouler, n'oblige que moi; car ma maison n'a point de sentiment. C'est moi seul qui suis son débiteur, puisqu'il n'en a pas d'autre. D'ailleurs, celui qui cultive mon champ ne prétend pas faire plaisir à mon champ, mais à moi. J'en dis autant de l'esclave; c'est une portion de ma propriété; c'est pour moi qu'on le sauve; c'est donc moi qui dois pour lui. Mais mon fils est susceptible d'être obligé : c'est

Tantum? et cupidi omnes, et maligni omnes, et timidi omnes, illi in primis qui videntur audaces. Adhuc et ambitiosi omnes sunt, et impii omnes. Sed non est quod irascaris. Ignosce illis, omnes insaniant. Nolo te ad incerta revocare, ut dicam, vide, quam ingrata sit juvenus. Quis non patri suo supremum diem, ut innocens sit, optat? ut moderatus, exspectat? ut pius, cogitat? Quous quisque uxoris optimæ mortem timet, ut non et computet? Cui, rogo, cui litigatori defenso tam magni beneficii ultra res proximas memoria duravit? Illud in confesso est; quis sine querela moritur? quis extremo die dicere audet :

Vixi, et quem dederat cursum fortuna, peregi?

quis non recusans, quis non gemens exit? Atqui hoc ingrati est, non esse contentum præterito tempore. Semper pauci dies erunt, si illos numeraveris. Cogita non esse summum bonum in tempore; quantumcumque est, boni consule. Ut prorogetur tibi dies mortis, nihil proficit ad felicitatem; quoniam mora non sit beatorum vita, sed longior. Quanto satius est, gratum adversus percipias voluptates, non aliorum annos computare, sed suos benigne æstimare, et in lucro ponere? Hoc me dignum judicavit Deus! hoc satis est. Potuit plus! sed hoc quo-

que beneficium est. Grati simus adversus deos, grati adversus homines, grati adversus eos, qui nobis aliquid præstiterunt; grati etiam adversus eos, qui nostris præstiterunt.

XVIII. In infinitum, heus, inquit, me obligas, quum dicis, et nostris; itaque pone aliquem finem. Qui filio beneficium dat, ut dicis, et patri ejus dat. Primum unde, quo, quæro. Deinde illud utique mihi determinari volo, si et patri beneficium datur, numquid et fratri? numquid et patruo? numquid avo? numquid uxori, et socero? Dic mihi, ubi debeam desinere quousque personarum seriem sequar. Si agrum tuum coluero, tibi beneficium dedero : si domum tuam ardenteum restinxero, aut ne concidat excepero, tibi beneficium non dabo? Si servum tuum servavero, tibi imputabo; si filium tuum servavero, non habebis beneficium meum?

XIX. Dissimilia ponis exempla; quia qui agrum meum colit, agro beneficium non dat, sed mihi; et qui domum meam, quo minus ruat, fulcit, præstat mihi; ipsa enim domus sine sensu est. Debitorem me habet, quia nullum habet. Et qui agrum meum colit, non illum, sed me demereri vult. Idem de servo dicam; mei mancipii res est, mihi servatur; ideo ego pro illo debeo. Filius ipse beneficii capax est; itaque ille accipit; ego benefico lætor;

done lui qui reçoit le bienfait : moi, je m'en réjouis, j'en suis touché ; mais je ne suis pas obligé. Je voudrais cependant, toi qui penses ne rien devoir, que tu me répondisses : La santé du fils, son bonheur, son patrimoine concernent-ils le père ? Sera-t-il plus heureux, s'il conserve son fils ; plus malheureux, s'il le perd ? Quoi donc ! Celui qui, par moi, devient plus heureux, et que je mets à l'abri du plus grand des malheurs, ne reçoit pas de bienfait ? Non, répondez-vous ; car les avantages procurés à d'autres, peuvent bien s'étendre jusqu'à nous ; mais on ne peut les mettre sur le compte que de ceux auxquels ils sont procurés. De même l'argent n'est redemandé qu'à celui auquel il fut prêté, de quelque manière qu'il puisse m'être parvenu. Il n'y a point de bienfaits dont les fruits ne se fassent sentir à ceux qui vous environnent, quelquefois même à ceux qui sont placés loin de vous. Il ne s'agit pas de savoir où va le bienfait, à partir de celui qui l'a reçu, mais où d'abord il a été placé. Tu n'as d'action que contre un coupable, et cette action est toute personnelle. Mais, je te prie, ne dis-tu pas : Vous m'avez rendu mon fils ; s'il eût péri, je ne lui aurais pas survécu. Ne me seras-tu pas redevable pour sa vie, que tu préfères à la tienne ? Cependant, lorsque j'ai sauvé ton fils, tu es tombé à genoux, tu as remercié les dieux, comme si tu étais sauvé toi-même. Tu as laissé échapper ces paroles : Il n'y a pas de différence entre me sauver et sauver les miens : vous avez sauvé deux personnes ; que dis-je ? vous m'avez sauvé plus que moi. Pourquoi ces paroles, si tu ne reçois pas de bienfait ? Parce que,

si mon fils emprunte de l'argent, je paierai son créancier, et cependant je ne devrai pas moi-même ; parce que, si mon fils est surpris en adultère, j'en rougirai, sans être moi-même adultère. Je dis que je vous suis obligé pour mon fils, non parce que je le suis, mais parce que je veux m'offrir à vous comme débiteur volontaire. Toutefois, de sa conservation résulte pour moi un grand contentement, une grande utilité ; elle m'épargne la cruelle blessure que m'eût causé sa perte. Il ne s'agit pas ici de savoir si vous m'avez été utile, mais si vous avez été mon bienfaiteur. Car, on retire de l'utilité des animaux, et des pierres, et des plantes ; on n'en reçoit pas cependant de bienfait, car le bienfait ne peut venir que de la volonté. Or, vous avez voulu donner, non au père, mais au fils ; quelquefois vous ne connaissiez pas le père. Ainsi, à cette question : N'ai-je donc pas été le bienfaiteur du père, en sauvant son fils ? opposez cette autre : Ai-je donc été le bienfaiteur du père, que je ne connais pas, auquel je n'ai pas songé ? Que sera-ce si, ce qui arrive quelquefois, vous haïssez le père, et vous sauvez le fils ? Vous présenterez-vous comme le bienfaiteur de celui dont vous étiez le plus cruel ennemi, lorsque vous l'obligiez ? Mais, renonçant à la discussion dialoguée, je déciderai en jurisconsulte, qu'il faut regarder l'intention de celui qui donne. Il a donné à celui à qui il voulait donner. S'il l'a fait en considération du père, c'est le père qui reçoit le bienfait ; mais le père n'est pas lié par le bienfait accordé au fils, quand même il en profite. Si cependant il en trouve l'occasion, il voudra aussi faire

contingor, non obligor. Velim tamen, tu qui debere non putas, respondeas mihi : Filii bona valetudo, felicitas, patrimonium, pertinet ad patrem ? felicior futurus est, si salvum habuerit filium, infelicior, si amiserit ? Quid ergo ? qui et felicior sit a me, et infelicitatis maxima periculo liberatur, non accipit beneficium ? Non, inquit ; quædam enim in alios conferuntur, sed ad nos usque permanent ; ab eo autem exigi quidque debet, in quem confertur ; sicut pecunia ab eo petitur, cui credita est, quamvis ad me illa aliquo modo venerit. Nullum beneficium est, cujus commodum non et proximos tangat, nonnunquam etiam longius positos. Non quaritur, quo beneficium ab eo cui datum est, transferatur, sed ubi primo colluctur ; a reo tibi ipso et a capite repetitio est. Quid ergo ? oro te, non dicis. Filium mihi donasti, et si hic perisset, victurus non fui ? pro ejus vita beneficium non t'ebes, cujus vitam tuæ præfers ? Etiamnunc quum filium tuum servavi, ad genua procumbis, diis vota solvis, tanquam ipse servatus. Illæ voces exiunt tibi ; nihil interest, mea an me servaveris ; duos servasti ; immo me magis. Quare ista dicis, si non accipis beneficium ? quia et si filius meus pecuniam mutuam sumserit, creditori numerabo, non tamen ideo ego debuero ; quia et si fi-

lius meus in adulterio deprehensus erit, erubescam, non ideo ego ero adulter. Dico me tibi obligatum pro filio, non quia sum, sed quia volo me offerre tibi debitorem voluntarium. At pervenit ad me summa ex incolumitate ejus voluptas, summa utilitas, et orbitatis gravissimum vulnus effugi. Non quaritur nunc, an profueris mihi, sed an beneficium detaris ; prodest enim et animal, et lapis, et herba ; nec tamen beneficium dant, quod nunquam datur, nisi a volente. Tu autem non vis patri, sed filio dare ; et interim ne nosti quidem patrem. Itaque quum dixeris, Patri ergo beneficium non dedi, filium ejus servando ? contra opponere, Patri ergo beneficium dedi, quem non novi, quem non cogitavi ? Et quid quod aliquando eventit, ut patrem oderis, filium serves ? beneficium ei videberis dedisse, cui tunc inimicissimus eras, quum dares ? Sed ut, dialogorum aliteratione seposita, tanquam jurisconsultus respondeam, mens spectanda est dantis. Beneficium ei dedit, cui datum voluit. Sicut si in patris honorem fecit, pater accipit beneficium ; sed pater beneficio in filium collato non obligatur, etiam si fruatur. Si tamen occasionem habuerit, volet et ipse præstare aliquid ; non tanquam solvendi necessitatem habeat ; sed tanquam incipiendi causam. Repeti a patre benefi-

quelque chose, non qu'il se croie dans la nécessité de s'acquitter, mais parce qu'il aura un motif pour commencer. On ne peut exiger nul retour du père : s'il rend quelque service en considération de celui-là, c'est de la justice, non de la reconnaissance. Car ce serait à n'en pas finir : si j'oblige le père, j'oblige aussi la mère, et l'aïeul, et l'oncle, et les enfants, et les alliés, et les amis, et les esclaves, et la patrie. Où donc le bienfait commence-t-il à s'arrêter? On tomberait dans cet insoluble sorite, auquel il est difficile de fixer un terme, parce que, se traînant pas à pas, il ne cesse de gagner du terrain. On pose souvent cette question : Deux frères sont ennemis ; si j'en sauve un, suis-je le bienfaiteur de l'autre, qui verra avec peine qu'on n'ait pas laissé périr un frère qui lui est odieux? Il n'est pas douteux que ce ne soit un bienfait d'être utile à un homme, même malgré lui ; de même que ce n'est pas un bienfait de lui être utile malgré soi.

XX. Quoi ! dit-on, vous appelez bienfait une action qui afflige, qui tourmente? Beaucoup de bienfaits ont des dehors tristes et rigoureux : ainsi, le médecin coupe, brûle, attache pour guérir. Il ne faut pas considérer si on se plaint en recevant un bienfait, mais s'il doit réjouir par la suite. Un denier n'est pas mauvais, parce qu'un Barbare, qui ne connaît pas le coin public, l'aura refusé. Un bienfait a déplu, et cependant il a été accepté : pourvu qu'il soit utile, pourvu que celui qui donnait ait voulu qu'il fût utile, il importe peu qu'une bonne chose soit reçue de mauvais cœur. Retourne la proposition. Cet homme hait son frère ; mais il lui est utile de l'avoir. Je

tue ce frère ; ce n'est pas un bienfait, quoiqu'il le regarde comme tel, et qu'il s'en réjouisse. C'est nuire en traiter que de se faire remercier du mal que l'on fait. Je comprends. Une chose est utile : alors il y a bienfait : elle est nuisible, alors il n'y a pas bienfait. Mais voici qui n'est ni utile, ni nuisible, et qui cependant est bienfait. Je trouve mort le père de quelqu'un, dans un endroit écarté ; je l'ensevelis : je n'ai rien rien fait d'utile pour lui ; car peu lui importait de quelle manière il devait se dissoudre ; ni pour le fils ; car quel avantage en résultait pour lui? Je vais te dire ce qui en résultait. Il s'est acquitté par mes mains d'un devoir solennel et nécessaire. J'ai fait pour son père ce qu'il aurait voulu, ce qu'il aurait dû faire lui-même. Cependant, pour que ce soit un bienfait, il ne faut pas qu'il soit accordé à la compassion, à l'humanité qui m'engage à recouvrir un cadavre quelconque : il faut que j'aie reconnu le corps, que j'aie songé que je faisais cela pour le fils. Mais si j'ai jeté de la terre sur un mort inconnu, je ne lie personne par ce service ; j'accomplis un devoir envers le public.

Mais pourquoi, dira-t-on, tant de soins pour savoir à qui tu donnes, comme si tu devais un jour redemander? Il y a des philosophes qui pensent qu'il ne faut jamais redemander ; voici leurs raisons. L'homme indigne du bienfait ne rendra pas même quand on lui redemanderait : l'homme qui en est digne rapportera de lui-même. D'ailleurs, si tu as donné à un homme de bien, attends ; ne lui fais pas l'injure de réclamer, comme s'il ne devait pas rendre spontanément : si tu as donné à un méchant, portes-en la peine. Ne déshonores pas ton

cium non debet ; si quid pro hoc benigne facit, justus, non gratus est. Nam illud finire non potest ; si patri do beneficium, et matri, et avo, et avunculo, et liberis, et affinibus, et amicis, et servis, et patriâ. Ubi ergo beneficium incipit stare? Sorites enim ille inexplicabilis subit, cui difficile est modum imponere, quia paulatim surrepit, et non desinit serpere. Illud solet quæri : Fratres duo dissident ; si alterum servo, an dem beneficium ei, qui fratrem invisum non perire se moleste laturus est? Non est dubium, quin beneficium sit etiam invito prodesset ; sicut non dedit beneficium, qui invidus profuit.

XX. Beneficium, inquit, vocas, quo ille offenditur, quo torquetur? Multa beneficia tristem frontem et asperam habent, quemadmodum secare et urere ut sanes, et vinculis coercere. Non est spectandum, an doleat quis beneficio accepto, sed an gaudere debeat. Non est malus denarius, quem barbarus et ignarus formæ publicæ reject. Beneficium et odit, et accipit ; si modo id prodest, si is qui dabit, ut prodesset dedit, nihil refert an bonam rem malo animo quis accipiat. Agedum, hoc in contrarium verte. Odit fratrem suum, quem illi expedit habere ; hunc ego occidi ; non est beneficium, quamvis ille

dicat esse, et gaudeat. Insidiosissime nocet, cui gratiâ aguntur pro injuria. Video. Prodest aliqua res, et ideo beneficium est ; nocet, et ideo non est beneficium. Ecce quod nec prosit, nec noceat, dabo ; et tamen beneficium est. Patrem alicujus in solitudine exanimem inveni, corpus ejus sepelivi ; nec ipsi profui, quid enim illius intererat, quo genere dilaberetur? nec filio, quid enim per hoc commodi accessit illi? Dicam quid consecutus sit : officio solenni et necessario per me functus est. Præstiti patri ejus, quod ipse præstare voluisset, nec non et debuisset. Hoc tamen ita beneficium est, si non misericordiæ et humanitati dedi, ut quodlibet cadaver absconderem ; sed si corpus agnovi, si filio tunc hoc præstare me cogitavi. At si terram ignoto mortuo injeci, nullum habeo hujus officii debitorem, in publicum humanus. Dicit aliquis, quid tantopere quæris, cui dederis beneficium, tanquam repetiturus aliquando? Sunt qui nunquam judicant esse repetendum, et has causas afferunt. Indignus etiam repetenti non reddet, dignus ipse per se referet. Præterea si bono viro dedisti, exspecta ; ne injuriam illi facias appellando, tanquam non fuisset sua sponte redditurus ; si malo viro dedisti, plectere. Beneficium verbo

Bienfait par un autre nom, en en faisant une dette. D'ailleurs, quand la loi n'ordonne pas de redemander, elle le défend. Tout cela est vrai : tant que rien ne me presse, tant que la fortune ne m'y oblige pas, je demanderai plutôt un bienfait que je ne le redemanderai ; mais s'il s'agit de la vie de mes enfants, si ma femme est exposée à quelque péril, si le salut et la liberté de la patrie me forcent d'aller où je ne voudrais pas, je commanderai à ma répugnance, et je prouverai que j'ai tout fait pour me passer des secours d'un ingrat. A la fin, la nécessité de recouvrer mon bienfait surmontera la honte de le redemander. Ensuite, lorsque je donne à un homme de bien, je lui donne comme si je ne devais jamais lui redemander, à moins d'y être contraint.

XXI. Mais la loi, dit-on, en ne permettant pas d'exiger la restitution, le défend. Beaucoup de choses n'ont pour elles ni loi, ni action, et l'usage, plus puissant que toute loi, les a consacrées. Aucune loi n'ordonne de garder les secrets d'un ami. Aucune loi ne prescrit d'être fidèle à sa parole, même envers un ennemi. Quelle loi nous oblige de donner à quelqu'un ce que nous lui avons promis ? Cependant je me plaindrai de celui qui n'aura pas respecté une confidence secrète, et je m'indignerai de voir manquer à une parole donnée. Mais, dit-on, c'est faire du bienfait une créance. Point : car je n'exige pas ; je redemande ; et même je ne redemande pas, je ne fais qu'avertir. La dernière nécessité ne me poussera pas à recourir à un homme avec lequel il me faudra longtemps lutter. s'il est assez ingrat pour qu'un avertissement ne

lui suffise point, je passerai outre, et je ne le jugerai pas digne d'être contraint à la reconnaissance. De même qu'un créancier n'assigne pas certains débiteurs qu'il sait avoir fait banqueroute, et chez lesquels il ne reste plus d'honneur à perdre ; de même je laisserai de côté certains ingrats affichés et endurcis, et je ne redemanderai jamais un bienfait à celui dont il me faut l'arracher, non le recevoir.

XXII. Il y a beaucoup d'hommes qui ne savent ni désavouer ce qu'ils ont reçu, ni le rendre ; qui ne sont ni assez bons pour être reconnaissants, ni assez méchants pour être ingrats ; indolents et engourdis, payeurs tardifs, mais non insolubles. Ceux-là je ne les sommerai point ; mais je les avertirai, et je les ramènerai de leurs autres affaires à leur devoir : ils me répondront aussitôt : « Pardonne, je ne savais assurément pas que tu en eusses besoin, autrement je te l'eusse offert de moi-même. Je te prie de ne pas me croire un ingrat ; je me souviens de ce que tu as fait pour moi. » Ceux-là, pourquoi balancerai-je à les rendre meilleurs et pour eux et pour moi ? J'empêcherai tout homme, autant que je le pourrai, de faire une faute ; à plus forte raison j'empêcherai un ami de faire une faute, et surtout vis-à-vis de moi. C'est un nouveau bienfait de ma part, de le sauver de l'ingratitude. Et je ne lui reprocherai pas avec dureté ce que j'ai fait ; mais, le plus doucement possible, je lui en renouvellerai le souvenir ; je demanderai, il comprendra de lui-même que je redemande. Quelquefois je me servirai de paroles plus dures, si j'espère pouvoir le corriger.

ne corruperis, creditum faciendo. Præterea, lex quod non jussit repeti, vetuit. Vera sunt ista ; quamdiu me nihil urget, quamdiu fortuna nihil cogit, petam potius beneficium quam repetam ; sed si de salute liberorum agitur, si in periculum uxor deducitur, si patriæ salus ac libertas mittit me etiam quo ire nollem, imperabo pudori meo, et testabor omnia me fecisse, ne opus esset mihi auxilio hominis ingrati ; novissime recipiendi beneficium necessitas repelendi verecundiam vincet. Deinde, quum bono viro beneficium do, sic do, tanquam nunquam repetiturus, nisi necesse fuerit.

XXI. Sed lex, inquit, non permittendo exigere, vetuit. Multa legem non habent, nec actionem ; ad quæ consuetudo vitæ humanæ, lege omni valentior, dat aditum. Nulla lex jubet amicorum secreta non eloqui ; nulla lex fidem etiam inimico præstare. Quæ lex ad id præstandum nos quod alicui promisimus, alligat ? Querar tamen cum eo qui arcanum sermonem non continuerit, et fidem datam, nec servatam, indignabor. Sed ex beneficio, inquit, creditum facis. Minime ; non enim exigō, sed repetō ; et ne repetō quidem, sed admonēo. Ne ultima quidem necessitas in hoc agat, ut ad eum veniam, cum quo diu mihi luctandum sit. Qui tam ingratus est, ut illi non

sit satis admoneri, eum transibo, nec dignum judicabo, qui gratus esse cogatur. Quomodo fenerator quosdam debitores non appellat, quos scit decovisse, et in quorum pudorem nihil superest, quod pereat ; sic ego quosdam ingratos palam ac pertinaciter præteribo, nec ab ullo beneficium repetam, nisi a quo non ablaturus ero, sed recepurus.

XXII. Multi sunt, qui nec negare sciunt, quod acceperunt, nec referre ; qui nec tam boni sunt quam grati, nec tam mali quam ingrati, segnes et tardi, lenta nominā, non mala. Hos ego non appellabo, sed commonefaciam, et ad officium aliud agentes educam, qui statim mihi sic respondebunt : ignosce, non meruerule scivi hoc te desiderare, alioquin ultro obtulissem. Rogo ne me ingratum existimes ; memini quid mihi præstiteris. Hos ego quare dubitem et sibi meliores et mihi facere ? Quemcumque potuero, peccare prohibebo, multo magis amicum, et ne peccet, et ne in me potissimum peccet. Alterum illi beneficium do, si illum ingratum esse non patior ; nec dure illi exprobrabo quæ præstiti, sed quam potero mollissime, ut potestatem referendæ gratiæ faciam, renovabo memoriam ejus, et petam beneficium ; ipse me repetere intelliget. Aliquando utar verbis duris

Car, s'il est désespéré, je ne le tourmenterai pas pour cela, de peur que son inimitié ne vienne s'ajouter à son ingratitude. Que si nous épargnons aux ingrats l'affront des avis, nous les faisons plus nonchalants à rendre. Mais ceux qui peuvent être guéris, qui peuvent devenir bons, si quelque chose les pique, les laisserons-nous périr faute de ces avis, par lesquels un père a quelquefois réformé un fils, une épouse ramené un mari égaré, un ami ranimé l'affection languissante de son ami?

XXIII. Pour réveiller certaines gens, il n'est pas besoin de les frapper, mais de les secouer : de même, dans certaines âmes, les souvenirs de la reconnaissance ne sont pas éteints, mais assoupis : réveillons-les. Ne vas pas changer ton bienfait en injure. Car c'est une injure, si tu ne redemandes pas afin de me faire ingrat. Ne puis-je ignorer ce que tu désires? Ne puis-je être engagé par d'autres occupations, détourné par d'autres objets, et perdre ainsi l'occasion de rendre? Montre-moi ce que je puis, ce que tu veux. Pourquoi désespères-tu avant de m'éprouver? Pourquoi l'empêcher de perdre un bienfait et un ami? d'où sais-tu que c'est refus ou ignorance, mauvaise volonté ou impuissance? Mets-moi à l'épreuve.

J'avertirai donc, sans amertume, en secret, sans invective, de manière à ce qu'il croie rentrer dans ses souvenirs, non y être rappelé.

XXIV. Un certain vétéran, accusé pour quelques violences exercées contre ses voisins, plaidait sa cause devant le divin Jules, et son procès tournait mal. — « Vous souvenez-vous, général, dit-il, d'une

ribus, si emendari illum speravero posse; nam deploratum propter hoc quoque non exagitabo, ne ex ingrato inimicum faciam. Quodsi admonitionis quoque suggillationem ingratis remittimus, seniores ad reddenda beneficia faciemus. Quosdam vero sanabiles et qui fieri boni possunt, si quid illos momorderit, perire patiemur, admonitione sublata, qua et pater filium aliquando correxit, et uxor maritum aberrantem ad se reduxit, et amicus languentem amici fidem erexit?

XXIII. Quidam ut expergiscatur, non feriendi, sed commovendi sunt; eodem modo quorundam ad referendam gratiam fides non cessat, sed languet; hanc pervellamus. Noli munus tuum in injuriam vertere. Injuria est enim, si in hoc non repelis, ut ingratus sim. Quid si ignoro, quid desideres? quid si occupationibus districtus, et in alia vocatus, occasionem non observavi? ostende mihi quid possim, quid velis. Quare desperas, antequam tentas? Quare propras et beneficium, et amicum, perdes? Unde scis, nolim, an ignorem; animus, an facultas desit mihi? experire. Admonebo ergo, non amare, non palam, sine convicio; sic, ut se redisse in memoriam, non reduci putet.

XXIV. Causam dicebat apud divum Julium ex veteranis quidam paulo violentior adversus vicinos suos, et uacsa premebatur. Meministi, inquit, imperator, in His-

entorse au talon que vous vous donnâtes en Espagne, près du Sucron. » César dit qu'il s'en souvenait. — « Vous souvenez-vous encore, continua-t-il, que voulant vous reposer, par un soleil très-ardent, sous un arbre qui ne donnait que très-peu d'ombre, le seul qui eût pu croître parmi les rochers arides dont le sol était hérissé, un de vos compagnons de guerre étendit sous vous son manteau? » — « Comment ne pas m'en souvenir, répondit César. Je me souviens même que, dévoré de soif, et ne pouvant me transporter jusqu'à une source voisine, j'allais m'y trainer sur les mains, lorsque le soldat, homme fort et vigoureux, m'apporta de l'eau dans son casque. » — « Pourriez-vous donc, général, reconnaître l'homme ou le casque? » César dit qu'il ne pourrait reconnaître le casque, mais que pour l'homme il le reconnaîtrait très-bien : et il ajouta, un peu piqué, je pense, de le voir interrompre l'information par une vieille histoire : « A coup sûr tu n'es pas cet homme-là. » — « Vous avez raison, César, dit-il, de ne pas me reconnaître ; car à cette époque j'avais tous mes membres. Depuis, j'ai perdu un œil à Munda, et on m'a retiré quelques os de la tête. Vous ne reconnaissez pas davantage le casque, si vous le voyiez, car il a été fendu en deux par un glaive espagnol. » César défendit que l'affaire allât plus loin, et fit don à son soldat des champs que traversait le chemin vicinal, cause de la querelle et du procès.

XXV. Et pourquoi donc n'aurait-il pas rappelé ce bienfait à son général, dont les souvenirs étaient confus au milieu de tant d'événements, et au-

pania talum te torsisse circa Sucronem? Quum Cæsar meminisse se dixisset: Meministi quidem, inquit, sub quadam arbore minimum umbræ spargente, quum velles residere ferventissimo sole, et esset asperrimus locus, in quo ex rupibus acutis unica illa arbor eruperat, quemdam ex commilitonibus penulam suam substravisse. Quum dixisset Cæsar: Quidni meminerim? et quidem siti confectus, quia impeditus ire ad fontem proximum non poteram, reperere manibus volebam, nisi commilito, homo fortis ac strenuus, aquam mihi in galea sua attulisset. Potes ergo, inquit, imperator, agnoscere illum hominem, aut illam galeam? Cæsar ait, se non posse galeam agnoscere, hominem pulchre posse; et adjecit, puto ob hoc iratus, quod se a cognitione media ad veterem fabulam adduceret: Tu utique ille non es. Merito, inquit, Cæsar, me non agnoscis: nam quum hoc factum est, integer eram, postea ad Mundani in acie oculus mihi effossus est, et in capite lecta ossa. Nec galeam illam si videres agnosceres; machæra enim Hispana divisa est. Vultu illi exhibere negotium Cæsar; et agellos, in quibus vicinalis via, causa rixæ ac litium fuerat, militi suo donavit.

XXV. Quid ergo? non repeteret beneficium ab imperatore, cujus memoriam multitudo rerum confuderat? quem fortuna ingens, exercitus disponentem, non patie-

quel sa haute fortune et toutes les armées dont il disposait, ne permettaient pas de songer à chacun de ses soldats? Ce n'est pas là redemander un bienfait, mais le reprendre après l'avoir placé en lieu sûr et disposé pour l'occasion : mais cependant pour le prendre, il faut étendre la main. Je redemanderai donc, soit que je le fasse par nécessité, soit dans l'intérêt de celui auquel je redemande.

Quelqu'un parlant à Tibère César, lui dit au commencement de son discours : « Vous souvenez-vous » et il allait lui raconter quelques traits de leur ancienne amitié : « Je ne me souviens pas, dit Tibère, de ce que j'ai-été. » Pourquoi, à un tel homme, rappeler des bienfaits? C'est l'oubli qu'il fallait souhaiter. Il fuyait les souvenirs de tous ses amis, de tous ceux de son âge; il voulait que l'on ne considérât que sa fortune présente, qu'elle seule occupât, qu'elle seule fût racontée. Un vieil ami était pour lui un espion.

Il faut plus d'à-propos pour redemander un bienfait, que pour le demander. Les mots doivent être si mesurés, que même l'ingrat ne puisse dissimuler. Si nous vivions au milieu de sages, il faudrait se taire et attendre : et cependant, même aux sages, il vaudrait mieux exposer ce qu'exige l'état de nos affaires. Nous prions les dieux, à la connaissance desquels nulle chose n'échappe, et nos vœux les fléchissent moins qu'ils ne les avertissent. Le prêtre d'Homère rappelle aux dieux le mérite de ses fonctions, et le soin religieux qu'il a de leurs autels.

Aimer les avis, en profiter, et obéir pour mériter de la complaisance est une vertu secondaire. Ils sont rares, ceux en qui l'âme est son meilleur

guide, et qui n'ont besoin que d'un léger mouvement du frein pour être dirigés de côté et d'autre. Après eux viennent ceux qui, avertis, rentrent dans la voie. Ceux-là, il ne faut pas les priver de guide. Même dans les yeux fermés, la vue subsiste; mais elle ne s'exerce pas : c'est la lumière envoyée par les dieux, qui rappelle l'organe à ses fonctions. Les outils sont inutiles, si l'artisan ne les applique à son ouvrage. De même la bonne volonté subsiste dans les âmes : mais elle sommeille soit dans la mollesse et l'oisiveté, soit dans l'ignorance du devoir. Il faut l'utiliser : et, au lieu de l'abandonner par humeur au vice, supporter avec indulgence les fautes d'une mémoire fugitive, comme les maîtres qui enseignent aux enfants. Et de même que, souvent, l'aide d'un mot ou deux ramène tout le fil du discours à réciter, ainsi un avertissement suffit pour réveiller la reconnaissance.

LIVRE SIXIÈME.

I. Certaines questions, mon cher Libéralis, ne sont propres qu'à exercer l'esprit, et sortent des faits ordinaires de la vie. Il en est encore d'autres qui plaisent quand on les recherche, et profitent quand on les a résolues. Je vais t'en présenter une foule de toutes sortes. C'est à toi, selon qu'elles te conviennent, à m'ordonner de les traiter à fond, ou de les faire paraître sur la scène pour en montrer l'étendue. Celles même que tu me diras d'écarter aussitôt, ne seront pas sans profit : car il est bon de connaître même ce

hatur singulis militibus occurrere? Non est hoc repetere beneficium, sed resumere bono loco positum, et paratum; ad quod lamen ut sumatur, manus porrigenda est. Repetam itaque, quis hoc aut necessitate facturus ero, aut illius causa, a quo repetam. Tiberius Cæsar inter initia dicenti cuidam, Meministi, antequam plures notas familiaritatis veteris proferret: Non memini, inquit, quid fuerim. Ab hoc quidni non esset repetendum beneficium? optanda erat oblivio. Aversabatur omnium amicorum et æqualium notitiam, et illam solam presentem fortunam suam adspici, illam solam cogitari ac narrari volebat; inquisitorum habebat veterem amicum. Magis tempestive repetendum est beneficium, quam petendum. Adhibenda verborum moderatio, ut nec ingratus possit dissimulare. Tacendum et expectandum, si inter sapientes vivereamus; et tamen sapientibus quoque indicare melius fuisset, quid rerum nostrarum status posceret. Deos, quorum notitiam nulla res effugit, rogamus; et illos vota non exorant, sed admonent. Diis quoque, inquam, Homericus ille sacerdos allegat officia, et aras religiose cultas. Moneri velle ac posse, secunda virtus est, et quo obsequentes locos, parere. Iluc illic frænstravit mottis

flectendus est paucis animus, sui rector optimus. Proximi sunt, qui admoniti in viam redeunt. His non est dux detrahendus. Opertis oculis inest acies, sed sine usu, quam lumen a diis immissum ad ministeria sua evocat. Instrumenta cessant, nisi illa in opus suum artifex moverit. Inest interim animis voluntas bona; sed torpet, modo delicis ac situ, modo officii incertitia. Hanc utilem facere debemus; nec irati relinquere in vitio, sed ut magistri puerorum discentium, patienter ferre offensiones memoriam labentis. Quæ, quemadmodum sæpe subjecto uno aut altero verbo, ad contextum reddendæ orationis adducta est, sic ad referendam gratiam admonitione revocanda est.

LIBER SEXTUS.

I. Quædam, Libéralis, virorum optime, exercendi tantum ingenii causa quærentur, et semper extra vitam jacent; quædam et dum quærentur, oblectamento sunt, et quærita usui. Omnium tibi copiam faciam; tu illa utcumque tibi visum erit, aut peragi jubeto. aut ad explicandum ludorum ordinem inducet. Hi quoque, si abire

qu'il est inutile d'apprendre. Je vais donc me guider sur ton visage, et selon ce qu'il m'aura conseillé, je m'arrêterai plus longtemps sur certaines questions, j'en rejetterai d'autres, et les mettrai au néant.

II. On demande s'il est possible de reprendre un bienfait. Quelques philosophes le nient, parce que le bienfait n'est pas une chose, mais un acte; de même que le don n'est pas la donation, le navigateur n'est pas la navigation : et quoiqu'il n'y ait pas de malade sans maladie, cependant le malade n'est pas la même chose que la maladie : ainsi autre chose est le bienfait, autre chose l'objet qui nous est acquis par le bienfait. Le bienfait est incorporel et ne peut être annulé; mais la matière du bienfait se transporte de côté et d'autre, et change de maître. Aussi, quoique tu reprennes, la nature ne peut pas révoquer ce qu'elle a donné. Elle interrompt ses bienfaits, mais ne les anéantit pas. Celui qui meurt a cependant vécu; celui qui a perdu les yeux a cependant vu. On peut faire que les choses qui nous parviennent ne soient pas; on ne peut faire qu'elles n'aient pas été. Or, une portion du bienfait, et même la plus essentielle, est ce qui en a été. Quelquefois on peut empêcher une plus longue jouissance des bienfaits, on ne peut effacer le bienfait lui-même. Quand la nature soulèverait toutes ses forces, elle ne saurait revenir en arrière. On peut reprendre une maison, de l'argent, un esclave, enfin tout ce qui a porté le nom de bienfait; mais lui demeure constant et immuable. Nulle puissance ne peut faire que l'un n'ait pas donné, que l'autre n'ait pas reçu.

protinus jusseris, nonnihil actum erit : nam etiam quod discere supervacuum est, prodest cognoscere. Ex vultu igitur tuo pendebo, prout ille suaserit mihi : alia detinebo diutius, alia expellam, et capite agam.

II. An beneficium eripi possit, quaesitum est. Qui tam negant posse; non enim res est, sed actio: quomodo aliud est munus, aliud ipsa donatio, aliud qui navigat, aliud navigatio. Et quamvis aeger non sit sine morbo, non tamen idem est aeger et morbus: ita aliud est beneficium ipsum, aliud, quod ad unumquemque nostrum beneficio pervenit. Illud incorporale est, irritum non sit; materia vero ejus huc et illuc jacatur, et dominum mutat. Itaque quam eripis, ipsa rerum natura revocare quod dedit non potest. Beneficia sua interrumpit, non rescindit. Qui moritur, tamen vivit: qui amisit oculos, tamen vidit. Quae ad nos pervenerunt, ne sint, effici potest; ne fuerint, non potest; pars autem beneficii et quidem certissima est, quae fuit. Nonnunquam usu beneficii longiore prohibemur, beneficium quidem ipsum non eraditur. Licet omnes in hoc vires suas natura advocet, retro illi agere se non licet. Potest eripi domus, et pecunia, et mancipium, et quidquid est, in quo habet beneficium nomen; ipsum vero stabile et immotum

III. C'est un beau mot, selon moi, que le poëte Rabirius fait dire à M. Antoine, lorsque voyant que sa fortune se porte ailleurs, et qu'il ne lui reste plus que le droit de mourir (et encore fallait-il qu'il se hâtât d'en user), il s'écrie : « Je n'ai plus que ce que j'ai donné. » O que de choses il pouvait avoir, s'il eût voulu ! Voilà les richesses assurées qui, malgré toute l'inconstance des destinées humaines, restent toujours dans les mêmes mains; et plus elles seront accumulées, moins elles exciteront d'envie. Pourquoi les ménager comme si elles t'appartenaient? tu n'en es que le régisseur. Tous ces biens qui vous gonflent d'orgueil, qui vous transportent au-dessus des choses humaines, vous font oublier votre faiblesse, ces biens que, les armes à la main, vous gardez sous des portes de fer, ces biens ravis avec le sang d'autrui, défendus par le vôtre, pour lesquels vous lancez les flottes qui vont ensanglanter les mers, pour lesquels vous ébranlez les villes, sans savoir combien de traits la fortune amasse contre ceux qu'elle va trahir; pour lesquels les liens qui vous unissaient à un allié, à un ami, à un collègue, ont été tant de fois brisés; pour lesquels le monde entier a été broyé dans le choc de deux rivaux; tous ces biens ne sont pas à vous. Ils vous ont été remis en dépôt, et déjà ils attendent un autre maître, déjà ils sont la proie d'un ennemi, ou des sentiments ennemis d'un successeur. Sais-tu comment tu peux te les assurer? En les donnant en don. Consulte donc ton intérêt, et prépare toi une possession certaine et inattaquable de ces richesses, que tu vas rendre non-seulement plus honorable, mais

est. Nulla vis efficiet, ne hic dederit, ne ille acceperit.

III. Egregie mihi videtur M. Antonius apud Rabirium poetam, quum fortunam suam transeuntem alio videret, et sibi nihil relictum, praeter jam mortis, id quoque si cito occupaverit, exclamare: Hoc habeo, quodcumque dedi! O quantum habere potuit, si voluisset! Haec sunt divitiarum certae, in quacunque sortis humanae levitate uno loco permansurae; quae quo majores fuerint, haec minorem habebunt invidiam. Quid tanquam tuo parcis? Procurator es. Omnia ista quae vos tumidos, et supra humanam elatos oblivisci cogunt vestrae fragilitatis, quae ferre claustris custoditis armati, quae ex alieno sanguine rapta vestro defenditis; propter quae classes cruentatas maria deducitis, propter quae quassatis urbes, ignari, quantum telorum in adversos fortuna comparet; propter quae ruptis toties affinitatis, amicitiae, collegii foederibus, inter contententes duos terrarum orbis elisus est; non sunt vestra; in depositi causa sunt, jam jamque ad alium dominum spectantia, aut hostis ista, aut hostilis animi successor, invadet. Quaeris quomodo illa tua facias? dono dando. Consule ergo rebus tuis, et certam tibi earum atque inexpugnabilem possessionem para, honestiores illas non solum, sed tutiores facturus; illud quod suspi

plus sûres. Ce que tu admires, ce qui te fait croire à ta richesse et à ta puissance, est flétri, tant que tu le gardes, par des noms grossiers. Cela s'appelle maison, esclave, argent : quand tu l'as donné, c'est un bienfait.

IV. « Vous admettez, dit-on, que quelquefois nous ne devons pas à celui de qui nous avons reçu, donc le bienfait a été repris. Il y a beaucoup de cas où nous cessons de devoir, non parce que le bienfait nous a été ravi, mais parce qu'il a été corrompu. Un homme m'a défendu en justice ; mais il a outragé, violé, souillé mon épouse. Il ne m'a pas repris son bienfait ; mais, en y opposant une injure égale, il me fait quitte de ma dette ; et, s'il m'a plus lésé qu'auparavant il ne m'avait aidé, non-seulement la reconnaissance est éteinte, mais j'ai le droit de me venger et de me plaindre, aussitôt que, dans la balance, l'injure l'emporte sur le bienfait : ainsi le bienfait n'est pas ravi, mais surpassé. Eh quoi ! n'y a-t-il pas des pères si cruels, si infâmes, qu'il soit légitime et permis de les haïr et de les renier ? Ont-ils donc repris ce qu'ils avaient donné ? Nullement : mais l'impunité des derniers moments a détruit le mérite des premiers services. Ce n'est pas le bienfait qui périt, mais la reconnaissance du bienfait, et je ne cesse pas d'avoir, mais je cesse de devoir. Ainsi un homme m'a prêté de l'argent ; mais il a brûlé ma maison : la dette est compensée par le dommage : je ne lui ai rien rendu, et cependant je ne lui dois rien. De même, un homme fait quelque chose pour moi avec bienveillance, avec générosité, mais ensuite il me donne beaucoup de preu-

ves d'orgueil, d'insolence, de cruauté ; il me met en position d'être aussi libre envers lui que si je n'avais rien reçu : il a violé ses bienfaits. On n'a pas d'action contre son fermier, quoique le contrat subsiste encore, si on a foulé aux pieds ses moissons, si on a coupé ses arbres, non parce qu'il a payé ce qu'il avait promis, mais parce qu'on a fait qu'il ne pouvait payer. Ainsi, le créancier est souvent condamné envers son débiteur, s'il lui a enlevé, sous un autre titre, plus qu'il ne peut réclamer en vertu du prêt. Ce n'est pas seulement entre un créancier et un débiteur que s'établit un juge pour dire : tu as prêté de l'argent à cet homme ; mais quoi ? tu as emmené ses troupeaux, tu as tué son esclave, tu possèdes son champ, sans l'avoir acheté : estimation faite, tu t'en retourneras débiteur, après être venu comme créancier. La même compensation se fait entre les bienfaits et les torts. Souvent, ai-je dit, le bienfait reste, mais n'oblige plus, lorsque le don a été suivi du repentir, lorsque le bienfaiteur s'est trouvé malheureux d'avoir donné, lorsqu'en donnant il a soupiré, froncé le sourcil, lorsqu'il a cru perdre plutôt que donner, lorsqu'il a donné pour lui ou du moins non pas pour moi ; lorsqu'il n'a cessé d'insulter, de se glorifier, de se vanter partout, de rendre son bienfait amer. Le bienfait reste donc, quoiqu'il ne soit pas dû ; de même que certaines sommes, pour lesquelles le créancier n'a pas d'action en droit, sont dues, sans pouvoir être exigées.

V. « Tu as accordé un bienfait ; ensuite tu as fait tort : il t'est dû reconnaissance pour le bien-

cis, quo te divitem ac potentem putas, quamdiu possides, sub nomine sordido jacet. Domus est, servus est, nummi sunt : quum donasti, beneficium est.

IV. *Fateris, inquit, nos aliquando beneficium non debere ei, a quo accepimus : ergo ereptum est. Multa sunt, propter quæ beneficium debere desinimus : non quia ablatum, sed quia corruptum est. Aliquis reum me defendit : sed virorem meam per vim stupro violavit. Non abstulit beneficium, sed opponendo illi parem injuriam, solvit me debito : et si plus læsit, quam ante profuerat, non tantum gratia extinguitur, sed ulciscendi querendique libertas fit, ubi in comparatione beneficii præponderavit injuria ; ita non aufertur beneficium, sed vincitur. Quid ? non tam duri quidam, et tam scelerati patres sunt, ut illos aversari et ejurare jus fasque sit ? Numquid ergo illi abstulerunt, quæ dederunt ? minime : sed impietas sequentium temporum, commendationem omnis prioris officii sustulit. Non beneficium tollitur, sed beneficii gratia : et efficitur, non ne habeam, sed ne debeam. Tanquam pecunia aliquis mihi credidit : sed domum meam incendit : pensatum est creditum damno : nec reddidi illi, nec tamen debeo. Eodem modo et hic, qui aliquis benignè adversus me fecit, aliquid liberaliter, sed*

postea multa superbe, contumeliose, crudeliter : eo loco me posuit, ut perinde liber adversus eum essem, quasi non accepissem ; vim beneficii suis attulit. Colonus suum non tenet, quamvis tabellis manentibus, qui segetem ejus proculcavit, qui succidit arbusta : non quia recepit quod pepigerat, sed quia ne reciperet, effecit. Sic delictori suo creditor sæpe damnatur, ubi plus ex alia causa abstulit, quam ex crediti petit. Non tantum inter creditorem et debitorem judex sedet qui dicat : Pecuniam credidisti ; quid ergo ? pecus abegisti, servum ejus occidisti, agellum, quem non emerat, possides : estimatione facta, debitor discede, qui creditor veneras. Inter beneficia quoque et injurias ratio confertur. Sæpe, inquam, beneficium manet, nec debetur, si sequuta est dantem penitentia, si miserum se dixit, quod dedisset, si quum daret, suspiravit, vultum adduxit, perdere se credidit, non donare : si sua causa, aut certe non mea dedit : si non desinit insultare, gloriari, et ubique jactare, et acerbum munus suum facere. Manet itaque beneficium, quamvis non debeat : sicuti quedam pecunie, de quibus jus creditori non dicitur, debentur, sed non exiguntur.

V. *Dedisti beneficium : injuriam postea fecisti : et beneficium gratia debetur, et injuria ultio. Nec ego illi gratiam*

fait, vengeance pour le tort. Non : je ne lui dois pas de reconnaissance, il ne me doit pas de châtiement : l'un et l'autre se détruisent. Lorsque nous disons : Je lui ai rendu son bienfait ; ce n'est pas dire que nous avons rendu la chose que nous avons reçue, mais un équivalent. Car rendre, c'est donner une chose pour une autre. Et en effet, dans tout paiement, on ne rend pas la même chose, mais autant. On dit que nous avons restitué une somme, quoique nous ayons compté de l'or pour de l'argent ; et quand même nous ne donnerions pas des espèces, mais seulement une délégation ou une promesse, le paiement n'en est pas moins parfait.

Il me semble t'entendre dire : « Que de peines perdues ! Que m'importe de savoir que le bienfait subsiste, s'il n'est pas dû ? Ce sont là de ridicules subtilités de jurisconsultes qui prétendent qu'il n'y a pas d'usucapion pour l'héritage, mais seulement pour les choses qui se trouvent dans l'héritage, comme s'il y avait une différence entre l'héritage et les choses qui se trouvent dans l'héritage. Décide plutôt ce qui peut rentrer dans la question, si, lorsque le même homme qui m'a accordé un bienfait m'a depuis fait tort, je dois lui rendre son bienfait, et néanmoins me venger de lui ; si ce sont comme deux dettes différentes auxquelles il faut répondre séparément ; ou bien s'il faut compenser l'une par l'autre, et n'avoir plus affaire ensemble, parce que le bienfait est effacé par le dommage, le dommage par le bienfait. Car je vois que cela se pratique ainsi dans le forum : quelle est la jurisprudence de vos écoles ? C'est à vous à le savoir. On sépare les actions, et pendant

que nous poursuivons pour une chose, nous sommes poursuivis de notre côté. Les formules ne se confondent pas, et si quelqu'un dépose chez moi de l'argent, et vient ensuite à me voler, j'aurai contre lui l'action de vol ; il aura contre moi l'action de dépôt.

VI. Les exemples que tu me proposes, mon cher Libéralis, sont assujettis à des lois fixes qu'il est nécessaire de suivre : une loi ne se confond pas avec une autre. Chacune a sa marche : il y a une action spéciale pour le vol aussi bien que pour le dépôt. Mais le bienfait n'est soumis à aucune loi ; j'en suis l'unique arbitre. J'ai le droit de comparer entre eux les services qu'un homme m'a rendus et les torts qu'il m'a faits, et de prononcer ensuite s'il m'est dû plus que je ne dois. Dans les exemples cités, rien n'est à notre discrétion : il faut aller où l'on nous mène. Dans le bienfait, tout est à ma discrétion : c'est donc moi qui juge le tout : je ne sépare point, je ne divise point ; mais je traduis au même tribunal le tort et le bienfait. Autrement, c'est m'ordonner en même temps d'aimer et de haïr, de me plaindre et de remercier ; ce que la nature n'admet point. Il vaut mieux, comparaison faite du bienfait et du tort, que je voie s'il ne m'est pas encore dû quelque chose. De même, si quelqu'un, sur nos tablettes, écrit des vers par-dessus les nôtres, il n'efface pas les premiers caractères, mais ne fait que les recouvrir ; de même le tort qui suit le bienfait l'empêche de paraître.

VII. Mais je vois ton visage, que je me suis imposé pour guide, se contracter, et ton front se charger de rides, comme si je m'écartais trop loin.

debeo, nec ille mihi pœnam : alter ab altero absolvitur. Quum dicimus, beneficium illi reddidi : non hoc dicimus, illud nos quod acceperamus reddidisse : sed aliud pro illo. Reddere enim est, rem pro re dare. Quidni ? quum omnis solutio non idem reddat, sed tantumdem. Nam et pecuniam dicimur reddidisse, quamvis numeravimus pro argenteis aureis, quamvis non intervenerint nummi, sed delegatione et verbis perfecta solutio sit. Videris mihi dicere : Perdis operam. Quorsum enim pertinet scire me, an maneat quod non debetur ? Jurisconsultorum istæ acutæ ineptiæ sunt, qui hereditatem negant usucapi posse, sed ea quæ in hereditate sunt : tanquam quidquam aliud sit hereditas, quam ea quæ in hereditate sunt. Illud mihi potius distingue, quod potest ad rem pertinere, quum idem homo beneficium mihi dedit, et postea fecit injuriam, utrum et beneficium illi reddere debeam, et me ab illa nihilominus vindicare, ac veluti duobus nominibus separatim respondere : an alterum alteri contribuere, et nihil negotiū habere, ut beneficium injuria tollatur, beneficio injuria. Illud enim video in hoc foro fieri ; quid in vestra schola juris sit, vos scitis. Separantur actiones, et de eo quod agimus, de eodem nobiscum agitur. Non confunditur formula, si qui apud me

pecuniam deposuerit, idem mihi postea furtum fecerit, et ego cum illo furti agam, et ille mecum deposui.

VI. Quæ proposuisti, mi Liberalis, exempla, certis legibus continentur, quas necesse est sequi : lex legi non miscetur. Utraque sua via it : depositum habet actionem propriam, tam mehercule quam furtum. Beneficium nulli legi subjectum est : me arbitro utilis ; licet, me comparare inter se quantum profuerit mihi quisque, aut quantum nocuerit ; tum pronuntiare, utrum plus debeatur mihi, an debeam. In illis nihil est nostræ potestatis : eundem est, qua ducimur. In beneficio tota potestas mea est : ego itaque judico illa ; non separo, nec diduco, sed injurias ac beneficia ad eundem judicem mitto. Alioquin jubes me eodem tempore amare et odisse, queri et gratias agere : quod natura non recipit. Potius comparatione facta inter se beneficium et injuriæ, videbo an etiam ultro mihi debeatur. Quomodo si quis scriptis nostris, alios superne imprimi versus, priores literas non tollit, sed abscondit : sic beneficium superveniens injuria apparere non patitur.

VII. Vultus tuus, cui regendum me tradidi, colligit rugas, et trahit frontem, quasi longius exeam. Videris mihi dicere :

Il me semble que tu dis : « Pourquoi donc aller tant à droite : dirige ta course par ici ; préfère le rivage. » Je ne puis mieux faire. C'est pourquoi, si tu penses que nous avons assez discoursu sur cette question, passons à celle-ci : « Devons-nous quelque chose à celui qui nous a été utile contre son gré? » J'aurais pu m'exprimer plus clairement, si l'argument ne devait être un peu général, afin de montrer, en établissant immédiatement après une distinction, qu'il s'agit de cette double question : « Devons-nous à celui qui nous a été utile sans le vouloir, devons-nous à celui qui nous a été utile sans le savoir? » Car, si quelqu'un nous a fait du bien par contrainte, il est trop évident qu'il ne nous oblige pas, pour dépenser des paroles à le prouver. Cette question est facile à résoudre, ainsi que toutes les questions semblables que l'on pourrait soulever, si chaque fois nous reportons notre pensée vers ce point : Il n'y a de bienfait que pour ce qui nous est offert d'abord avec intention, ensuite avec une intention amie et bienveillante. Ainsi nous ne remercions pas les fleuves, quoiqu'ils portent de grands navires, quoique, dans leur cours abondant et perpétuel, ils se promènent pour le transport de nos richesses, quoique leurs eaux riantes et poissonneuses arrosent et fertilisent nos campagnes. Personne ne croit devoir de la reconnaissance au Nil, pas plus que de la haine, si ses débordements ont été excessifs ou sa retraite trop tardive. On ne reçoit pas de bienfaits du vent, même lorsque son souffle est doux et favorable, ni des aliments, quelque utiles et sains. Car, pour m'accorder un bienfait, il faut non-seulement être utile, mais vouloir l'être. Ainsi l'on

ne doit pas de reconnaissance aux animaux muets, et cependant combien d'hommes arrachés au danger par la vitesse de leurs chevaux ! ni aux arbres ; et combien d'hommes accablés de chaleur ont été protégés par l'épaisseur de leur ombre ! Or, quelle différence y a-t-il entre me servir sans le savoir ou sans pouvoir le savoir, puisque, dans les deux cas, la volonté manque ? Quelle différence y a-t-il entre me prescrire de la reconnaissance pour un vaisseau, un char, une lance, ou pour un homme qui n'a pas eu plus que ces choses l'intention du bienfait, mais qui m'a servi par hasard ?

VIII. On peut recevoir un bienfait à son insu, jamais à l'insu de celui qui donne. Ainsi, certaines choses fortuites sauvent, sans être pour cela des remèdes. On a vu des malades tomber dans un fleuve et se trouver guéris par le saisissement du froid ; d'autres chez qui la fièvre quarte a été dissipée par la flagellation : souvent une peur soudaine, en détournant l'esprit vers d'autres inquiétudes, a trompé les heures de crise ; et cependant rien de tout cela n'est salutaire, bien que tout cela soit cause de salut. De même, certains hommes peuvent nous être utiles, quoiqu'ils ne le veuillent pas, ou même parce qu'ils ne le veulent pas. Nous ne leur devons cependant pas de reconnaissance parce que la fortune a fait tourner en bien leurs mauvais desseins. Penses-tu que je doive quelque chose à celui dont la main, en me visant, a frappé mon ennemi, et qui m'eût blessé s'il ne s'était trompé ? Souvent un ennemi, en se montrant, empêche qu'on ajoute foi même à des témoignages véridiques, et appelle la pitié sur un accusé qui semble victime d'un complot. Quelquefois on

Quo tantum mihi dexter abis? huc dirige cursum.
Litus ama.

Non possum magis. Itaque si huic satisfactum existimas, illo transeamus, an ei debeatur aliquid, qui nobis inritus profuit. Hoc apertius potui dicere, nisi propositio deberet esse confusior, ut distinctio statim subsequuta ostenderet utrumque quaeri, an ei deberemus, qui nobis, dum non vult, profuit; et an ei, qui dum nescit. Nam si quis coactus aliquid boni fecit, quin nos non obliget, manifestius est, quam ut illa in hoc verba impendenda sint. Et hæc quaestio facile expeditur, et si qua similis huic moveri potest, si toties illo cogitationem nostram converterimus : beneficium nullum est, nisi quod ad nos primum aliqua cogitatio defert, deinde amica et benigna. Itaque nec fluminibus gratias agimus, quamvis au magna navigia patiantur, et ad subvehendas copias largo ac perenni alveo currant, aut piscosa et amœna pinguibus arvis intersuant : nec quisquam Nilo beneficium debere se judicat, non magis quam odium, si immodicus superfluit, tardeque recessit : nec ventus beneficium dicitur lenis et secundus aspiret, nec utilis et salubris cibus. Nam qui beneficium mihi daturus est, debet non tantum

prodesse, sed velle. Ideo nec mutis animalibus quidquam debetur : et quam multos e periculo velocitas equi rapuit? nec arboribus : et quam multos æstu laborantes, ramorum opacitas texit? Quid autem interest, utrum mihi qui nescit, profuerit, an qui scire non potuit? quum utrique velle defuerit. Quid autem interest, utrum me jubeas navi, aut vehiculo, aut lanceæ debere beneficium : an ei qui æque quam ista propositum beneficiendi nullum habuit, sed profuit casu?

VIII. Beneficium aliquis nesciens accipit, nemo a nesciente. Quomodo multos fortuita sanant, nec ideo remedia sunt, et in flumen alicui cecidisse frigore magno causa sanitatis fuit : quomodo quorundam flagellis quartana discussa est, et metus repentinus animum in aliam curam avertendo suspectas horas fefellit : nec ideo quidquam horum, etiamsi saluti fuit, salutare est : sic quidam nobis prosunt, dum nolunt, immo quia nolunt ; non tamen ideo illis beneficium debemus, quod perniciose illorum consilia fortuna deflexit in melius. An existimas me debere ei quidquam, cujus manus, quum me peteret, percussit hostem nœum, qui nocuisset, nisi errasset? Saepe hostis dum aperte pejerat, etiam veris testibus ab-

a été sauvé par la puissance même qui opprimait, et les juges ont refusé à la faveur une condamnation que méritait la cause. Cependant il n'y a pas de bienfait pour l'accusé de la part du faux témoin et de l'oppressé, quoiqu'ils lui aient été utiles; parce que l'on considère où a été dirigé le trait, non pas où il a frappé; le bienfait se distingue de l'injure non par l'événement, mais par la volonté. Mon adversaire, en se contredisant, en offensant les juges par son orgueil, et en réduisant l'accusation à son seul témoignage, a rendu ma cause meilleure; je ne cherche pas si son erreur m'a profité: sa volonté était contre moi.

IX. Car, pour être reconnaissant, je dois avoir la même volonté de faire, qu'a dû avoir mon bienfaiteur en m'obligeant. Y a-t-il rien de plus injuste que de haïr un homme parce que, dans la foule, il vous a marché sur le pied; parce qu'il vous a éclaboussé; parce qu'il vous a poussé un peu hors de votre chemin? Or, qu'est-ce qui vous empêche de lui chercher querelle, lorsque la chose est une injure en soi, si ce n'est qu'il l'a faite à son insu? La même raison qui fait qu'il n'y a pas bienfait, fait aussi qu'il n'y a pas injure: c'est l'intention qui fait les amis et les ennemis. Combien d'hommes la maladie dérobe-t-elle à la guerre? Il y en a qui, retenus par l'assignation d'un ennemi, ont évité d'être écrasés par la chute de leur maison; quelques-uns ont dû au naufrage de ne pas tomber dans les mains des pirates. Cependant nous ne sommes pas redevables dans tous ces cas, parce que le hasard n'a pas la conscience de l'obligation: nous ne devons pas davantage à notre ennemi

dont le procès nous a sauvé la vie, pendant qu'il nous tourmentait et nous arrêtait. Il n'y a de bienfait que ce qui émane d'une bonne volonté, que ce qui est dans l'intention de celui qui donne. On m'a servi sans le savoir; je ne dois rien: on m'a servi en voulant me nuire; j'en ferai autant.

X. Revenons au premier. Pour me montrer reconnaissant, tu veux que je fasse quelque chose: il n'a rien fait pour m'obliger. Pour passer au second, tu veux que je montre ma reconnaissance par ma volonté de rendre, quand il n'a pas eu la volonté de donner. Car pourquoi parlerai-je du troisième, qui est tombé de l'outrage dans le bienfait? Pour que je te doive un bienfait, il ne suffit pas que tu aies voulu donner; pour que je ne te doive pas, il suffit que tu n'aies pas voulu. Car la volonté seule ne constitue pas un bienfait: mais ce qui ne serait pas un bienfait, si l'événement manquait à la volonté la meilleure et la plus entière, n'est pas non plus un bienfait, si la volonté n'a précédé l'événement. Il ne suffit pas de m'être utile pour que je te sois obligé, il faut aussi l'intention de m'être utile.

XI. Cléanthe cite cet exemple. « J'envoie, dit-il, deux esclaves pour chercher Platon à l'Académie et me l'amener. L'un le cherche dans tous les coins du Portique, parcourt tous les autres lieux où il espérait le trouver, et revient à la maison après des courses aussi fatigantes qu'inutiles. L'autre s'assoit près du premier joueur de gobelets qu'il rencontre; vagabond et flâneur, il s'arrête à jouer avec d'autres esclaves¹, et voit passer Platon qu'il ne cher-

¹ Vernaculis, esclave né dans la maison du maître.

rogavit fidem, et reum velut factione circumventum miserabilem reddidit. Quosdam ipsa quæ premebat, potentia eripuit: et judices quem damnaturi erant causa, damnare gratia noluerunt. Non tamen hi reo beneficium dederunt, quamvis profuerint: quia telum quo missum sit, non quo pervenerit, quæritur, et beneficium ab injuria distinguit non eventus, sed animus. Adversarius meus dum contraria dicit, et judicem superbia offendit, et in unum testem de me rem demittit, causam meam erexit. Non quero an pro me erraverit, contra me voluit.

IX. Nempè ut gratius sim, velle debeo idem facere, quod ille, ut beneficium daret, debuit. Numquid est iniquus homine, qui eum odit, a quo in turba calcatus, aut respersus, aut quo nollet, impulsus est? Atqui quid est aliud, quod illum querelæ eximat, quam in re sit injuria, quam nescisse, quid faceret? Eadem res efficit, ne hic beneficium dederit, ne ille injuriam fecerit; et amicum et inimicum voluntas facit. Quam multos militiæ morbus eripuit? quosdam ne ad ruinam domus suæ occurrerent, inimicus vadimonio tenuit; ne in piratarum manus perirent, quidam naufragio consecuti sunt. Nec his tamen beneficium debemus: quoniam extra sensum officii casus est; nec inimico cujus nos lis servavit, dum vexat ac detinet. Non est beneficium, nisi quod a bona

voluntate proficiscitur, nisi illud agnoscit, qui dedit. Profuit aliquis mihi dum nescit; nihil illi debeo: profuit quum vellet nocere; imitabor ipsum.

X. Ad primum illum revertamur. Ut gratiam referam, aliquid facere me vis; ipse ut beneficium mihi daret, nihil fecit. Ut ad alterum transeamus, vis me huic gratiam referre, ut quod a nolente accepi, volens reddam. Nam quid de tertio loquar, qui ab injuria in beneficium delapsus est? Ut beneficium tibi debeam, parum est voluisse te dare: ut non debeam, satis est noluisse. Beneficium enim voluntas nuda non efficit: sed quod beneficium non esset, si optimæ ac plenissimæ voluntati fortuna deesset, id æque beneficium non est, nisi fortunam voluntas antecessit. Non enim profuisse tibi oportet, ut ob hoc tibi obliger, sed ex destinato profuisse.

XI. Cléanthes exemplo ejusmodi utitur: « Ad quærendum, inquit, et arcessendum ex academia Platonem, duos pueros misi; alter totam porticum perscrutatus est, alia quoque loca in quibus illum inveniri posse sperabat, percurrit, et domum non minus lassus quam irritus rediit; alter apud proximum circulatorum resedit, et dum vagus atque erro vernaculis congregatur et ludit, trans euntem Platonem, quem non quæsierat, invenit. Illum, inquit, laudabimus puerum, qui, quantum in se erat

chait pas. Nous louerons le premier esclave, qui a fait, autant qu'il était en lui, ce qu'on lui avait ordonné; nous châtierons l'autre si heureux dans sa négligence. »

C'est la volonté qui est à nos yeux la règle du devoir, vois quelles conditions elle doit réunir pour me rendre redevable. C'est peu de vouloir, si l'on ne m'a été utile : c'est peu de m'être utile, si on ne l'a voulu. Car suppose qu'on ait voulu me faire un présent et qu'on ne l'ait pas fait; je jouis de l'intention, mais je ne jouis pas du bienfait : pour qu'il soit complet, il faut l'intention et la chose. De même que je ne dois rien à celui qui a bien voulu me prêter de l'argent, mais qui ne l'a pas fait, de même je puis être l'ami, mais non pas l'obligé de celui qui a voulu me rendre service, et ne l'a pas pu. Je voudrais aussi faire quelque chose pour lui; car il l'a voulu pour moi. Mais si, plus favorisé de la fortune, je lui fais quelque don, ce sera offrir un bienfait, non rendre par reconnaissance. C'est à lui maintenant à me payer de retour : c'est de là que commencent nos comptes : mon nom se trouve en tête.

XII. Je comprends déjà ce que tu veux demander : tu n'as pas besoin de parler; ton visage en dit assez. « Si quelqu'un, dis-tu, nous oblige pour son propre intérêt, lui devons-nous quelque chose? Souvent, en effet, je l'entends te plaindre que les hommes se rendent à eux-mêmes certains services, et les portent au compte des autres. Je te répondrai, mon cher Libéralis; mais auparavant, je veux scinder cette petite question, et séparer le juste de l'injuste. Car il y a bien de la différence

entre considérer si quelqu'un nous oblige pour soi ou pour nous, ou s'il nous oblige et pour soi et pour nous. L'homme qui ne voit que lui, lui tout seul, et ne nous sert que parce qu'il ne peut autrement se servir, est à mes yeux au même rang que celui qui donne à ses troupeaux le fourrage d'hiver et d'été, qui nourrit bien ses captifs pour qu'ils se vendent mieux, qui engraisse et étrille des bœufs choisis; au même rang que le maître d'escrime qui dresse et équipe avec le plus grand soin sa troupe de gladiateurs. Il y a, comme le dit Cléanthe, bien loin d'un bienfait à une spéculation.

XIII. Néanmoins je ne suis pas assez injuste pour penser ne rien devoir à celui qui, en m'étant utile, l'a été à lui-même. Car je n'exige pas qu'il s'occupe de moi, sans égard pour lui : je souhaite, au contraire, que le bienfait qu'il m'accorde lui profite encore plus qu'à moi, pourvu qu'en donnant il ait eu en vue deux personnes, et qu'il ait partagé entre lui et moi. Quand même il aurait la meilleure part, pourvu qu'il m'admette au partage, pourvu qu'il pense à deux, je serais non-seulement injuste, mais ingrat, si je ne me réjouissais pas de voir que ce qui m'a profité, lui profite aussi. C'est le comble de l'exigence de n'appeler bienfait que ce qui doit causer quelque préjudice à celui qui donne.

Quant à celui qui ne donne que dans son propre intérêt, je répondrai : Tu te sers de moi; pourquoi donc dis-tu que tu m'es utile plutôt que je ne te l'ai été à toi-même? Je suppose, dis-tu, que je ne puisse obtenir une magistrature qu'à condition de racheter dix citoyens, sur un grand nombre

quod jussus est fecit : hunc feliciter inertem castigabimus. » Voluntas est, quæ apud nos ponit officium : cujus vide quæ conditio sit, ut me debito obstringat. Parum est illi velle, nisi profuit : parum est profuisse, nisi voluit. Puta enim aliquem donare voluisse, nec donasse; animum quidem ejus habeo, sed beneficium non habeo : quod consummat et res, et animus. Quemadmodum ei qui voluit mihi quidem pecuniam credere, sed non dedit, nihil debeo : ita ei qui voluit mihi beneficium dare, sed non potuit, amicus quidem ero, sed non obligatus. Et volam illi aliquid præstare : nam et ille voluit mihi; ceterum si benigniore fortuna usus præstitero, beneficium dederò, non gratiam retulerò. Ille mihi gratiam debebit referre : hinc in tium fiet : a me numeratur.

XII. Intellego jam quid velis quærere; non opus est te dicere : vultus tuus loquitur. Si quis sua causa a nobis profuit, eine, inquis, debetur aliquid? hoc enim sæpe te conquerentem audio, quod quædam homines sibi præstant, aliis imputant. Dicam, mi Liberalis : sed prius hanc questionuculam didicim, et rem æquam ab iniqua separabo. Multum enim interest, utrum aliquis beneficium nobis det sua causa, an nostra : an sua et nostra. Ille qui totas ad se spectat, et nobis prodest, quia aliter sibi pro-

desse non potest; eo loco mihi est, quo qui pecori suo hibernum et æstivum pabulum prospicit; eo loco, quo qui captivos suos, ut commodius vaneant, pascit, et optimos boves saginat ac defricat; quo lanista, qui familiam suam summa cura exercet, atque ornat. Multum, ut ait Cleanthes, a beneficio distat negotiatio.

XIII. Rursus non sum tam iniquus, ut nihil ei debeam, qui quum mihi utilis esset, fuit et sibi. Non enim exigo, ut sine respectu sui mihi consulat : immo etiam opto, ut beneficium mihi datum, vel magis danti profuerit : dummodo id qui dabat, duos intrens dederit, et inter me seque dividerit. Licet id ipse ex majore parte possideat, si modo me in consortium admisit, si duos cogitavit : ingratus sum, non solum injustus, nisi gaudeo hoc illi profuisse, quod proderat mihi. Summæ malignitatis est, non vocare beneficium, nisi quod dantem aliquo incommodo affectit. Aliter illi, qui beneficium dat sua causa, respondebo. Usus me, quare potius te mihi profuisse dices, quam me tibi? Puta, inquit, aliter fieri non posse me magistratum, quam si decem captos cives ex magno captivorum numero redemero : nihil debebis mihi, quum te servitute ac vinculis liberavero? atqui mea id causa faciam. Adversus hoc respondeo. Aliquid isti :

de captifs; ne me devras-tu rien si je te délivre de la servitude et des chaînes? et cependant je ne l'aurai fait que pour moi. A cela je réponds : Tu fais là quelque chose dans ton intérêt, quelque chose dans le mien; dans le tien, lorsque tu rachètes; car il te suffirait, pour ton utilité, de racheter les premiers venus. Au si, je te dois non pas de m'avoir racheté, mais de m'avoir choisi; car tu pouvais arriver au même but par le rachat de tout autre, comme par le mien. Tu partages avec moi le profit de ton action, et tu m'admetts à un bienfait qui doit servir à deux. Tu me préfères aux autres : cela, tu le fais entièrement pour moi. Mais si le rachat de dix captifs doit te conduire à la préture, et que nous ne soyons que dix, aucun de nous ne te devra rien, parce que tu n'auras rien, en dehors de ton intérêt, à mettre sur le compte de quelqu'un. Je ne veux pas dénigrer les bienfaits, je ne veux pas les concentrer sur moi seul; prends-en ta part.

XIV. Mais quoi, dis-tu, si j'avais tiré vos noms au sort, et que le tien se fût trouvé parmi ceux à racheter, ne me devrais-tu rien? Si, je devrais; mais peu de chose; et je te dirai quoi. Tu fais quelque chose pour moi en m'associant à la chance du rachat; et si mon nom est sorti, je le dois au hasard; qu'il ait pu sortir, c'est à toi que je le dois. Tu m'as donné accès à ton bienfait; et j'en dois la plus grande part à la fortune; mais je te dois à toi d'avoir pu devoir à la fortune. Je ne m'occuperai nullement de ceux dont le bienfait attend son salaire; ceux-là ne calculent pas à qui, mais pour combien ils donneront; ils

ne tiennent compte que d'eux-mêmes. Quelqu'un me vend du blé; je ne puis vivre si je ne l'achète; mais je ne lui dois pas la vie parce que je l'ai acheté. Je ne considère pas combien ce blé m'était nécessaire, puisque sans cela j'en aurais pas pu vivre; mais combien mérite peu de reconnaissance ce que je n'aurais pas eu sans l'acheter! En me l'apportant, le marchand ne songeait pas de quel secours il serait pour moi, mais de quel profit pour lui. Ce que j'ai acheté, je ne le dois pas.

XV. A ce compte, tu diras que tu ne dois rien à ton médecin que ses faibles honoraires; ni à ton précepteur, dès que tu lui auras donné quelque argent; et cependant ce sont gens à qui nous accordons une grande affection, une grande estime. On répond à cela, qu'il y a des choses qui valent plus qu'on ne les achète. Tu achètes d'un médecin une chose sans prix, la vie et la santé; d'un maître de belles-lettres, les arts libéraux et la culture de l'âme. Ceux-là reçoivent non la valeur de la chose, mais la récompense de leur peine; ils se consacrent à nous : pour venir à nous, ils se détournent de leurs affaires : on leur paie le prix non de leur mérite, mais de leur temps. On peut cependant dire autre chose de plus vrai, que j'établirai, dès que je l'aurai montré comment il faut réfuter l'objection suivante. Il y a des objets qui valent plus qu'ils ne sont vendus, et à cause de cela tu me dois quelque chose en sus de ces objets, quoiqu'ils aient été achetés. D'abord, qu'importe ce qu'ils valent, si le prix est convenu entre l'acheteur et le vendeur? Ensuite, je n'ai pas acheté la chose son prix, mais le tien.

tua causa facis, aliquid mea. Tua, quod redimis; tibi enim ad utilitatem tuam satis est quoslibet redemisse. Itaque debeo, non quod redimis me, sed quod eligis: poteris enim et alterius redemptione idem consequi, quod mea. Utilitatem rei partiris mecum, et me in beneficium recipis, duobus profuturum. Praefers me aliis: hoc totum mea causa facis. Itaque si prætorem te factura esset decem captivorum redemptio, decem autem soli captivi essemus, nemo quidquam tibi deberet ex nobis: quia nihil haberes, quod cuiquam imputares, a tua utilitate seductum. Non sum invidus beneficii interpres, nec desidero illud mihi tantum dari, sed et tibi.

XIV. *Quid ergo, inquit, si in sortem nomina vestra conjici jussissem, et tuum nomen inter redimendos exisset, nihil deberes mihi? immo deberem, sed exiguum. Quid sit hoc, dicam. Aliquid istic mea causa facis, quod me ad fortunam redemptionis admittis; quod nomen meum exiit, sorti debeo: quod exire potuit, tibi. Aditum mihi ad beneficium tuum dedisti, cujus majorem partem fortunæ debeo: sed hoc ipsum tibi, quod fortunæ debere potui. Illos ex toto præteribo, quorum mercenarium beneficium est: quod qui dat, non computat cui, sed quanti daturus sit, quod undique in se conversum est. Vendit mihi aliquis frumentum: vivere non possum, nisi emero;*

sed non debeo vitam, quia emi. Nec quam necessarium fuerit, aestimo, sine quo victurus non fui: sed quam ingratum, quod non habuissem, nisi emissem; in quo invehendo mercator non cogitavit quantum auxilii allaturus esset mihi, sed quantum lucri sibi. Quod emi, non debeo.

XV. *Isto modo, inquit, ne medico quidquam debere te, nisi mercedulam, dices: nec præceptoris, quia aliquid numeraveris; atqui omnium horum apud nos magna caritas, magna reverentia est. Adversus hoc respondetur, quædam pluris esse, quam emuntur. Emis a medico rem inæstimabilem, vitam ac valetudinem bonam: a bonarum artium præceptore studia liberalia, et animi cultum. Itaque his non rei pretium, sed operæ solvitur, quod deserviunt, quod a rebus suis advocati nobis vacant; mercedem non meriti, sed occupationis suæ ferunt. Aliud tamen dici potest verius, quod statim ponam, si prius quomodo istud refelli possit, ostendero. Quædam, inquit, pluris sunt quam vœnerunt, et ob hoc aliquid mihi extra pro illis, quamvis emta sint, debes. Primum, quid interest quanti sint, quam de pretio inter ementem et vendentem conveniri? Deinde non emi illud suo pretio, sed tuo. Pluris est, inquit, quam vœniit. Sed pluris vœnire non potuit: pretium autem cujusque rei pro tem-*

Elle vaut, dis-tu, plus qu'elle n'a été vendue. Mais elle n'a pu se vendre plus cher : le prix de chaque chose dépend de la circonstance. Quand tu me vanterais ces objets, ils ne valent que ce qu'ils ont pu être vendus. D'ailleurs, celui qui achète à bon compte ne doit rien au vendeur. Ensuite, quand même ils vaudraient beaucoup plus, il n'y a aucune faveur de ta part, puisque l'estimation ne se règle pas sur l'avantage et l'utilité réelle, mais sur l'usage et le prix courant. Quel prix assigneras-tu aux services du pilote qui traverse les mers, qui, après avoir perdu de vue la terre, nous fraie une route assurée à travers les flots, prévoit les tempêtes à venir, et, au milieu de la sécurité commune, ordonne tout à coup de plier les voiles, de baisser les agrès, de se tenir prêt au choc de l'orage, et sait résister à sa fureur soudaine? Cependant le prix du passage nous acquitte d'un si grand bienfait. Comment apprécieras-tu un abri dans le désert, un toit pendant la pluie, un bain ou du feu pendant le froid? Cependant je sais à quel prix je trouverai tout cela dans une auberge. Combien fait pour nous celui qui était notre maison chancelante, et tient suspendu avec un art incroyable un bâtiment isolé que les crevasses lézardent du haut en bas? Cependant les états se paient un prix fixe et modéré. Les murs nous garantissent contre les attaques des ennemis et les incursions subites des brigands; cependant ces tours, ces remparts qui s'élèvent pour la sécurité publique, on sait combien gagne par jour le manœuvre qui les bâtit.

XVI. Ce serait à n'en pas finir si je voulais chercher plus loin tous les exemples qui prouvent

que souvent de grands services coûtent peu. Pourquoi donc dois-je quelque chose de plus au médecin et au précepteur? Pourquoi leurs honoraires ne suffisent-ils pas à m'acquitter? Parce que de médecin et de précepteur, ils se changent en amis, et nous obligent moins par l'art qu'ils nous vendent, que par leur intention bienveillante et amicale. Si donc le médecin ne fait que me tâter le pouls, m'inscrit sur la liste de ses clients, m'ordonne sans affection ce qu'il faut faire, ce qu'il faut éviter, je ne lui dois plus rien; parce qu'il ne m'est pas venu voir comme un ami, mais comme un client qui le mande. Je ne suis non plus tenu à aucun respect envers mon précepteur, s'il m'a confondu dans la foule de ses disciples, s'il ne m'a pas jugé digne de soins personnels et particuliers, s'il n'a jamais arrêté sur moi son attention : lorsqu'il laissait tomber sa science pour tout le monde, je l'ai plutôt ramassée que reçue. Pourquoi donc devons-nous beaucoup à l'un et à l'autre? Ce n'est pas que ce qu'ils ont vendu, vailât plus que ce que nous l'avons acheté; c'est qu'ils ont fait quelque chose pour nous-mêmes. L'un a donné plus qu'on n'exige d'un médecin : il a craint pour moi, non pour sa réputation d'habileté : il ne s'est pas contenté d'indiquer les remèdes, il les a lui-même administrés. Il a pris place au milieu de mes amis affligés; il est accouru dans tous les moments de crise : aucune fonction ne lui a semblé pénible, aucune ne l'a rebuté. Mes gémissements ne l'ont pas trouvé insouciant : dans la foule des malades qui l'invoquaient, j'ai été son malade de prédilection; il n'a donné aux autres que le temps que lui laissait mon état. Ce n'est donc pas

pore est. Quum bene ista laudaveris, tanti sunt, quanto pluris vānire non possunt; præterea nihil venditori debet, qui bene emit. Deinde etiam si pluris ista sunt, non tamen ullum istic tuum munus est, ut non ex usu effectuve, sed ex consuetudine et annona æstimentur. Quod tu prætium pois trajicienti maria, et per medios fluctus, quum e terræ conspectu recessit, clam secanti viam, et prospicienti futuras tempestates, et, securis omnibus, jubenti subito vela stringi, armamenta demitti, paratos ad incursum procellæ, et repentinum impetum stare? hoc tamen tantæ rei præmium vectura persolvit. Quanti æstimas in solitudine hospitium, in imbre tectum, in frigore balneum, aut ignem? Scio tamen quanti ista consecuturus divorsorium suscipis? et agentem ex imo rimas insulam incredibili arte suspendis? certo tamen et levi pretio fultura conductur. Murus nos ab hostibus tutos, et a subitis latronum incursionibus præstat: notum est tamen, illas turres, pro securitate publica propugnacula habituras, excitaturus faber quid in diem mereat.

XVI. Infinitum erit, si latius exempla conquiram, quibus appareat, parvo magna constare. Quid ergo?

quare et medico et præceptori plus quiddam debeo, nec adversus illos mercede defungor? Quia ex medico ac præceptore in amicum transeunt, et nos non arte quam vendunt, obligant, sed benigna et familiari voluntate. Itaque medico, si nihil amplius quam manum tangit, et me inter eos, quos perambulat, ponit, sine ullo affectu facienda vitandave præcipiens, nihil amplius debeo: quia me non tanquam amicum vidit, sed tanquam imperatorem. Ne præceptorem quidem habeo cur venerer, si me in grege discipulorum habuit, si non putavit dignum propria et peculiari cura, si nunquam in me direxit animum: et quum in medium effunderet, quæ sciebat, non didici, sed excepi. Quid ergo est, quare istis debeamus multum? non quia pluris est quod venderunt quam emimus, sed quia nobis ipsis aliquid præstiterunt. Ille magis pependit, quam medico necesse est: pro me, non pro fama artis, extimuit: non fuit contentus remedia monstrare, sed admovit. Inter sollicitos assedit, ad suspecta tempora occurrit: nullum ministerium oneri illi, nullum fastidio fuit. Genitus meos non securus audit; in turba multorum invocantium ego illi potissima curatio fui; tantum aliis vacavit, quantum mea valetudo permiserat.

comme à un médecin, c'est comme à un ami que je suis obligé. L'autre, pour m'instruire, a supporté les fatigues et l'ennui : outre les leçons que le professeur donne en commun, il m'a transmis, il a infiltré en moi d'autres principes ; par ses exhortations, il a développé mes bonnes dispositions ; tantôt ses éloges ont relevé mon cœur, tantôt ses avis ont secoué ma paresse. Il a forcé à sortir mon esprit lent et tardif, en le pressant de la main, si je puis dire ainsi : il ne m'a pas communiqué ce qu'il savait avec parcimonie et pour se rendre plus long-temps nécessaire ; mais il aurait voulu, s'il l'avait pu, verser en moi tout à la fois. Je serais un ingrat si ma reconnaissance ne le mettait parmi mes plus chers amis.

XVII. Les courtiers, dans le commerce le moins élevé, reçoivent de nous au-delà du prix convenu, si leur zèle nous paraît plus actif ; et nous ajoutons à la gratification du pilote, du plus vil artisan, de l'homme de journée. Mais, dans les arts libéraux qui sont le soutien ou l'ornement de la vie, celui qui croit ne pas devoir plus qu'il n'a promis, est un ingrat. Ajoute que la communication de cette sorte d'études est un lien d'amitié. Dans ce cas, on paie au précepteur comme au médecin, le prix de la peine ; on lui doit celui du cœur.

XVIII. Platon passant un fleuve dans une barque, sans que le batelier lui demandât rien, crut que c'était par égard pour lui, et dit que ce service engageait la reconnaissance de Platon. Quelque temps après, le voyant transporter plusieurs autres personnes gratuitement, avec le même zèle,

il dit que Platon n'était engagé à aucune reconnaissance. Car pour que je te sois obligé de ce que tu fais, il faut non-seulement me le faire à moi, mais à cause de moi. Tu ne peux imputer à personne un bien que tu répands sur tout un peuple. Quoi donc ? ne devras-tu rien pour cela ? rien personnellement : je paierai avec tout le monde ce que j'ai reçu avec tout le monde.

XIX. Nieras-tu, dit-on, que je reçoive un bienfait de celui qui me fait, sur sa barque, passer gratuitement le Pô ? Je le nie. Il me fait quelque bien ; ce n'est pas un bienfait ; car il le fait pour lui, ou au moins non pas pour moi. En somme, lui-même ne croit pas m'accorder un bienfait ; mais il travaille ou pour la république, ou pour le voisinage, ou pour sa vanité, et il attend de ce service tout autre avantage que ce qu'il doit recevoir de chacun en particulier. Mais quoi ? dit-on, si le prince accordait le droit de cité à tous les Gaulois, l'exemption d'impôts à tous les Espagnols, chaque individu ne devrait donc rien à ce titre ? Pourquoi non ? Ils devraient non pour un bienfait personnel, mais pour leur part d'un bienfait public. Cependant, dites-vous, il n'a pas songé à moi. Au moment où il rendait service à tous, il n'a pas voulu me donner la cité à moi personnellement ; sa pensée ne se dirigeait pas sur moi. Pourquoi donc lui serai-je redevable, puisqu'il ne m'avait nullement en vue lorsqu'il allait faire ce qu'il a fait ? D'abord, lorsqu'il se proposait de servir tous les Gaulois, il se proposait aussi de me servir ; car j'étais Gaulois, et s'il ne m'a pas signalé particulièrement, il m'a compris sous la

Hinc ego non tanquam medico, sed tanquam amico, obligatus sum. Alter rursus docendo et laborem et tedium tulit, præter illa quæ a præcipientibus in commune dicuntur, aliqua instillavit ac tradidit, hortando bonam indolem erexit, et modo laudibus fecit animum, modo admonitionibus discussit desidia. Tum ingenium latens et pigrum, injecta, ut ita dicam, manu, extraxit : nec quæ sciebat, maligne dispensavit, quo diutius esset necessarius, sed cupiit, si posset, universa transfundere. Ingratus sum, nisi illum inter gratissimas necessitudines diligo.

XVII. *Sordidissimorum quoque artificiorum institutoribus supra constitutum aliquid adjecimus, si nobis opera illorum enixior visa est : et gubernatori, et opifici vilissimæ mercis, et in diem se locanti corollarium aspersimus. In optimis vero artibus quæ vitam aut conservant, aut excolunt, qui nihil se plus existimat debere quam pepigit, ingratus est. Adjice, quod talium studiorum traditio miscet amicos ; hoc quum factum est, tam medico quam præceptorum pretium operæ solvitur, animi debetur.*

XVIII. *Plato quum flumen nave transisset, nec ab illo quidquam positor exegisset, honori hoc suo datum credens, dixit positum illi esse apud Platonem officium. Deinde paulo post, quum alium atque alium gratis eadem*

transveheret seductate, negavit illi jam apud Platonem positum officium. Nam ut tibi debeam aliquid, pro eo quod præstas, debes non tantum mihi præstare, sed tanquam mihi ; non potes ob id quemquam appellare, quod spargis in populum. Quid ergo ? nihil tibi debebitur pro hoc ? tanquam ab uno, nihil ; cum omnibus solvam, quod tibi cum omnibus debeo.

XIX. *Negas, inquit, ullum dare beneficium eum, qui me gratuita nave per flumen Padum tulit ? nego. Aliquid boni facit, beneficium non dat ; facit enim sua causa, aut utique non mea. Ad summam, ne ipse quidem se mihi beneficium judicat dare : sed aut reipublicæ aut viciniae, aut ambitioni suæ præstat, et pro hoc aliud quoddam commodum expectat, quam quod a singulis recepturus est. Quid ergo, inquit, si Princeps civitatem dederit omnibus Gallis, si immunitatem Hispanis, nihil hoc nomine singuli debebunt ? Quidni debeant ? debebunt autem non tanquam proprium beneficium, sed tanquam publici partem. Nullam, inquit, habuit cogitationem mei. Illo tempore, quo universis proderat, noluit mihi proprie civitatem dare : nec in me direxit animum. Ita quare ei debeam qui me sibi non substituit, quom facturus esset quod fecit ? Primum, quum cogitavit Gallis omnibus prodesse, et mihi cogitavit prodesse ; eram enim Gallus : et*

dénomination générale. Ensuite je ne suis pas redevable d'un bienfait personnel, mais commun : citoyen de la nation, je ne paierai pas pour mon compte ; je contribuerai pour celui de la patrie.

XX. Si quelqu'un prête de l'argent à ma patrie, je ne me dirai pas son débiteur ; soit candidat, soit accusé, je ne reconnaitrai pas cette dette : cependant, pour l'acquitter, je donnerai ma part. De même je me récuse comme débiteur pour un présent donné à tous ; parce qu'on m'a donné, il est vrai, mais non pour moi ; et même en me donnant, on ne savait pas qu'on me donnait : néanmoins je sais que j'ai quelque chose à rendre, parce qu'il m'est revenu quelque chose, bien que par un long détour. Pour qu'une chose m'oblige, il faut qu'elle soit faite à cause de moi. D'après ce principe, dit-on, tu ne dois rien à la lune ou au soleil ; car ils ne se meuvent pas pour toi. Mais, comme ils se meuvent pour la conservation de tous, ils se meuvent pour moi ; car je fais partie de tous. Ajoute encore que notre condition et la leur est bien différente. Car l'homme qui m'est utile pour se l'être aussi à lui-même, ne m'accorde pas de bienfait, parce qu'il me fait l'instrument de son utilité. Mais le soleil et la lune, quoiqu'ils nous soient utiles pour eux-mêmes, ne le sont pourtant pas dans le but de l'être pour eux ; car que pourrions-nous faire pour eux ?

XXI. Je saurais, dis-tu, que le soleil et la lune veulent nous être utiles, s'ils pouvaient ne le vouloir pas : or, il ne leur est pas libre de ne pas se mouvoir. D'ailleurs, qu'ils s'arrêtent, qu'ils suspendent leurs révolutions ! Vois par combien

de raisons ceci se réfute. On ne veut pas moins, parce qu'on ne peut pas ne pas vouloir : au contraire, c'est la plus grande preuve d'une volonté ferme, de ne pouvoir pas changer. L'homme de bien ne peut pas ne pas faire ce qu'il fait ; car il ne serait pas homme de bien, s'il ne le faisait. Donc l'homme de bien n'accorde pas de bienfait, parce qu'il fait ce qu'il doit : car il ne peut pas ne pas faire ce qu'il doit. D'ailleurs, il y a une grande différence entre dire : Il ne peut pas ne pas faire cela puis qu'il y est forcé, ou, il ne peut pas ne pas vouloir. Car, s'il est contraint de le faire, ce n'est pas à lui que je suis redevable du bienfait, mais à celui qui le contraint. Mais, s'il est contraint de vouloir parce qu'il n'a rien de mieux à vouloir, c'est lui-même qui se contraint. Ainsi, ce que je ne lui devrai pas quand il est contraint, je le lui devrai quand il se contraint. Qu'ils cessent, dis-tu, de vouloir ! Ici je te prie de réfléchir. Quel est l'homme assez insensé pour ne pas reconnaître comme volonté celle qui n'est pas en danger de périr, de se trouver jamais en opposition avec elle-même ; tandis qu'au contraire personne ne peut paraître vouloir aussi fortement, que ce qui a une volonté constante au point d'être éternelle. Si nous accordons la volonté à celui qui peut aussitôt ne pas vouloir, ne la reconnaitrons-nous pas à celui dans la nature duquel il n'entre pas de ne pas vouloir.

XXII. Eh bien ! dis-tu, s'ils le peuvent, qu'ils s'arrêtent ! C'est comme si tu disais : Que tous ces corps séparés par d'immenses intervalles, coordonnés pour le maintien de l'univers, abandon-

me, etiam si non mea, publica tamen nota comprehendit. Deinde ego quoque illi non tanquam proprium debebo, sed commune: unus e populo, non tanquam pro me solvam, sed tanquam pro patria conferam.

XX. Si quis patriæ meæ pecuniam credat, non dicam me illius debitorem, nec hoc res alienum profliebor aut candidatus, aut reus: ad exsolvendum tamen hoc portionem meam dabo. Sic istius muneris quod universis datur, debitorem me nego: quia mihi dedit quidem, sed non propter me: et mihi quidem, sed nesciens an mihi daret: nihilominus aliquid mihi dependendum sciam, quia ad me quoque circuitu longo pervenit. Propter me factum debet esse, quod me obliget. Isto, inquit, modo, nec lunæ nec soli quidquam debes: non enim propter te moventur. Sed quum in hoc moventur, ut universa conservent, et pro me moventur: universorum enim pars sum. Adice nunc, quod nostra et horum conditio dissimilis est. Nam qui mihi prodest, ut per me prosit et sibi, non dedit beneficium: quia me instrumentum utilitatis suæ fecit. Sol autem et Luna etiam si nobis prosunt sua causa, non in hoc tamen prosunt, ut per nos prosint sibi; quid enim nos illis conferre possumus?

XXI. Sciam, inquit, solem ac lunam nobis velle prodesse, si nolle potuerint: illis autem non licet non mo-

veri; ad summam, consistant, et opus suum intermittant! Hoc vide quot modis refellatur. Non ideo minus vult, qui non potest nolle: immo maximum argumentum est firmæ voluntatis, ne mutari quidem posse. Vir bonus non potest non facere, quod facit: non enim erit bonus, nisi fecerit; ergo nec bonus vir beneficium dat, quia facit quod debet; non potest autem non facere, quod debet. Præterea multum interest, utrum dicas, Non potest hoc non facere, quia cogitur; an, Non potest nolle. Nam si necesse est illi facere, non debeo ipsi beneficium, sed cogenti. Si necesse est illi velle ob hoc, quia nihil habet melius quod velit, ipse se cogit. Ita quod tanquam coacto non deberem, tanquam cogenti debeo. Desinant, inquit, velle! Hoc loco tibi illud occurrat. Quis tam demens est, ut eam neget voluntatem esse, cui non est periculum desinendi, vertendique se in contrarium; quum ex diverso nemo a que videri debeat velle, quam cujus voluntas usque eo certa est, ut æterna sit? An si is quoque vult, qui potest statim nolle, is non videbitur velle in cujus naturam non cadit nolle?

XXII. Agendum, inquit, si possunt, resistant! Hoc dicis, Omnia ista ingentibus intervallis diducta, et in custodiam universi disposita, stationes suas deserant, subita confusione rerum sidera sideribus incurrant, et

nent leurs postes, que, dans le désordre subit des éléments, les astres se heurtent aux astres, que l'harmonie de la nature soit détruite, que les cieus tombent en ruine, que ces corps, d'une vitesse si prodigieuse, arrêtent au milieu de leur course leurs vicissitudes déterminées pour tant de siècles; que ces astres, qui vont et reviennent alternativement, et dont les heureux contrepois balancent l'équilibre du monde, s'embrasent d'un soudain incendie; que toutes ces substances diverses se confondent et se mêlent en une seule ruine! Que le feu s'empare de tout, qu'une nuit stérile lui succède, et qu'un abîme sans fond dévore tous ces dieux! Faut-il donc, pour te convaincre, cette chute universelle? Mais ces astres te servent malgré toi; c'est pour toi qu'ils marchent, quoiqu'ils aient une cause première et supérieure.

XXIII. Ajoute maintenant que les choses extérieures n'agissent pas sur les dieux; mais leur éternelle volonté fait leur loi. Ils ont établi un ordre pour ne le changer jamais. Ils ne peuvent donc paraître faire quelque chose sans le vouloir; parce qu'ils ont voulu faire durer ce qu'ils ne peuvent interrompre. Jamais les dieux ne se repentent de leur premier dessein. Sans doute il ne leur est pas libre de s'arrêter ou de marcher en sens contraire; mais ce n'est que parce que leur propre force les maintient dans ce qu'ils ont résolu; ce n'est point de leur faiblesse que vient leur constance, mais de ce qu'ils ne peuvent pas s'écarter de la voie qui est la meilleure: leur marche est tracée par leurs immuables décrets. Toutefois, dans leur constitution primitive, lorsqu'ils coordonnaient toutes choses, ils ont pensé aussi à nous, et ils ont tenu compte de l'homme. Ainsi donc

ils ne peuvent paraître se mouvoir seulement pour eux-mêmes, pour étaler leur ouvrage, puisque nous aussi nous sommes une partie de cet ouvrage. Nous devons donc de la reconnaissance au soleil et à la lune et aux autres divinités; car, quoique leurs révolutions s'opèrent dans un but plus important, cependant ils nous servent, tout en marchant, à de plus hautes destinées. D'ailleurs, ils nous servent volontairement: nous leur sommes donc obligés, puisque ce n'est pas à leur insu que leurs bienfaits tombent sur nous, et ce que nous avons reçu, ils savaient que nous devions le recevoir. Quoique leurs pensées s'élèvent plus haut, quoique leurs travaux aient un plus noble but que la conservation de choses périssables; cependant, dès l'origine du monde, leur prévoyance a pourvu aussi à nos besoins, et cet ordre a été donné à l'univers, afin qu'il paraisse que nous n'avons pas été un de leurs derniers soins. Nous devons de l'amour à nos parents; et pourtant beaucoup ne se sont pas unis pour engendrer. Mais on ne peut accuser les dieux d'avoir ignoré ce qu'ils faisaient, puisqu'ils ont au même instant fourni à tous des aliments et des appuis; ils n'ont pas produit avec imprévoyance des êtres pour lesquels ils produisaient tant de choses. La nature nous a nédités avant de nous créer; et nous ne sommes pas si peu de chose que nous ayons pu lui tomber des mains. Vois combien elle nous a donné; l'empire de l'homme ne se borne pas à l'homme seul! Vois jusqu'où nos corps peuvent se porter; les limites des terres ne sauraient nous arrêter; nous plongeons dans toutes les parties de la nature! Vois jusqu'où peuvent s'élever nos esprits; seuls ils connaissent, ils interrogent les dieux, et, par un

rupta rerum concordia in ruinam divina labantur, contextusque velocitatis citatissima, in tot secula promissas vias, in medio itinere destituit; et quæ nunc eunt alternis redeuntque opportunis libramentis, mundum ex æquo temperantia, repente concrementur incendio, et ex tanta varietate solvantur, atque eant in unum omnia! Ignis cuncta possideat, quem deinde pigra nox occupet, et profunda vorago tot deos sorbeat! Est tanti, et tu coarguaris, ista concidere? Prosunt tibi etiam invito, euntque ista tua causa; etiamsi major illis alia, ac prior causa est.

XXIII. Adice nunc, quod non externa cogunt deos, sed sua illis in legem aterna voluntas est; statuerunt quæ non mutarent. Itaque non possunt videri fieri aliquid, quamvis nolint; quia quidquid desinere non possunt, perseverare voluerunt; nec unquam primi consilii deos pernitet. Sine dubio stare illis et desciscere in contrarium, non licet; sed non ob aliud, quam quia vis sua illos in proposito tenet; nec imbecillitate permanent, sed quia non libet ab optimis aberrare; et sic ire decretum est. In prima autem illa constitutione, quum universa

disponerent, etiam nostra viderunt, rationemque hominibus habuerunt. Itaque non possunt videri sua tantum causa decurrere, et explicare opus suum, quia pars operis sumus et nos. Debemus ergo et soli, et lunæ, et ceteris celestibus beneficium, quia, etiamsi potiora illis sunt, in quæ oriuntur, nos tamen in majora ituri juvant. Adice, quod ex destinato juvant; ideoque obligati sumus, qui non in beneficium ignorantium incidimus, sed hæc quæ accipimus, accepturos scierunt: et quam majus illis propositum sit, majorque actus sui fructus, quam servare mortalia, tamen in nostras quoque utilitates a principio rerum præmissa mens est, et is ordo mundo datus, ut appareat curam nostri non inter ultima habitam. Debemus parentibus nostris pietatem, et multi non ut gignerent, colerunt. Dii non possunt videri nescisse, quid effecturi essent, quum omnibus alimenta protinus, et auxilia providerunt; nec eos per negligentiam genere, quibus tamen multa generabant. Cogitavit enim nos ante natura, quam fecit; nec tam leve opus sumus, ut illi potuerimus excidere. Vide quantum nobis permiserit, quam non intra homines humani Imperii conditio sit? vide in quantum

sublime enthousiasme, vont siéger auprès des intelligences divines! Sache donc que l'homme n'est pas une œuvre de désordre et d'irréflexion. Parmi ses plus nobles productions, il n'y en a pas dont la nature se fasse plus gloire, ou du moins à qui elle fasse plus de gloire. Quel est donc ce délire, d'entrer avec les dieux en controverse sur leurs bienfaits? Comment serait-on reconnaissant envers les hommes avec qui on ne s'acquitte pas sans frais, lorsqu'on nie avoir rien reçu de ceux dont on a tout reçu, qui doivent toujours donner et ne jamais reprendre? Mais quelle perversité, de ne pas se croire redevable envers quelqu'un, par cela seul qu'il est bienveillant, même envers ceux qui le renient, et de considérer la suite et l'enchaînement de ses bienfaits comme une preuve de leur nécessité. Je n'en veux pas! Qu'il les garde! Qui les lui demande? A ces paroles, ajoute toutes les autres expressions de l'effronterie. Il n'en aura pas moins bien mérité de toi, puisque sa libéralité te poursuit même quand tu la méconnais, puisque le plus grand de ses bienfaits est de te donner encore en dépit de tes plaintes.

XXIV. Ne vois-tu pas comment les parents contraignent leurs enfants, dès leurs plus tendres années, à souffrir des contrariétés salutaires? Malgré leurs pleurs, malgré leurs répugnances, ils environnent leurs corps de soins empressés. De peur qu'une liberté précoce ne contrefasse leurs membres, ils les contraignent pour qu'ils se développent dans une bonne direction. Bientôt ils leur inculquent les arts et les sciences, et triomphent de leur mauvaise volonté par la crainte. Enfin ils

plient leur jeunesse impétueuse à la frugalité, à la pudeur, aux bonnes mœurs, et, s'ils sont indociles, ils les y obligent. Même dans leur adolescence, lorsqu'ils sont déjà maîtres d'eux-mêmes, s'ils repoussent par crainte ou déraison les remèdes salutaires, ils sont domptés par la contrainte et la servitude. Ainsi les plus grands bienfaits sont ceux que nous recevons de nos parents, sans le savoir, ou sans le vouloir.

XXV. A ces ingrats qui repoussent les bienfaits, non parce qu'ils n'en veulent pas, mais parce qu'ils craignent de devoir, ressemblent, dans un genre opposé, ceux qui, par excès de gratitude, font des vœux pour qu'il arrive aux hommes qui les ont obligés quelque contrariété, quelque malheur, qui leur soit une occasion de prouver leurs sentiments de reconnaissance pour le bienfait reçu. On demande si c'est bien agir, s'il y a de la piété dans ce zèle. Je les comparerais volontiers à ceux qui, brûlant d'un amour aveugle, souhaitent à leur ami l'exil pour l'accompagner dans sa fuite et sa solitude; la pauvreté, pour prévenir ses besoins par des présents; la maladie, pour s'associer à son chevet; et qui le dévouent à tous les maux qu'un ennemi pourrait appeler sur lui. Aussi un fol amour a presque toujours les conséquences de la haine. La même chose arrive à ceux qui souhaitent à leurs amis des infortunes pour les soulager, et marchent au bienfait par le mal: tandis qu'il vaudrait bien mieux s'abstenir, que de chercher par le crime une occasion de remplir un devoir. Que serait-ce si un pilote demandait aux dieux des orages et d'effroyables tempêtes, pour

corporibus vagari liceat, quæ non coercuit fineterrarum, sed omnem in partem sui misit! Vide, animi quantum audeant, quemadmodum soli aut noverint deos, aut quærant, et mente in altum data divina comitentur! Scias, non esse hominem tumultuarium et incogitatum opus. Inter maxima rerum suarum, natura nihil habet quo magis gloriatur, aut certe cui gloriatur. Quantus iste furor est, controversiam diis muneris sui facere? Quomodo adversus eos hic erit gratus, quibus gratia referri sine impendio non potest; qui negat ab his accepisse se, a quibus quum maxime accipit; qui et semper daturi sunt, et nunquam recepturi? Quanta autem perversitas, ob hoc alicui non debere, quia etiam insipienti benignus est, et continuationem ipsam, seriemque beneficiorum, argumentum vocare necessario dantis? Nolo! sibi habeat! quis illum rogat? et omnes alias impudentis animi voces his adstrue. Non ideo de te minus meretur is, cujus liberalitas ad te, etiam dum negas, pervenit; ejusque beneficiorum vel hoc maximum, quod etiam querenti daturus est.

XXIV. Non vides, quemadmodum teneram liberorum infantiam parentes ad salubrium rerum patientiam cogant? Flentium corpora, ac repugnantium, diligentibus cura fovent: et, ne membra libertas immatura detorqueat,

in rectum exitura constringunt; et mox liberalia studia inculcant, adhibito timore nolentibus. Ad ultimum, audacem juventam frugalitati, pudori, moribus bonis, si parum sequitur, coactam applicant. Adolescentibus quoque, ac jam potentibus sui, si remedia metu aut intemperantia rejiciunt, vis adhibetur ac servitus. Itaque beneficiorum maxima sunt, quæ a parentibus accipimus, dum aut nescimus, aut nolumus.

XXV. His ingratis, et repudiantibus beneficia, non quia nolunt, sed ne debeant, similes sunt ex diverso nimis grati, qui aliquid incommodi precari solent his quibus obligati sunt, aliquid adversi, in quo affectum memorem accepti beneficii approbent. An hoc recte faciant, et pia voluntate, queritur; quorum animus simulissimus est pravo amore flagrantibus, qui amicæ suæ optant exsilium, ut desertam fugientemque comitentur; optant inopiam, ut magis desideranti donent; optant morbum, ut assideant; et quidquid inimicus optaret, amantes vident. Fere idem itaque exitus est odii, et amoris iusani. Tale quiddam et his accidit, qui amicis incommoda optant, quæ detrahant, et ad beneficium injuria veniunt; quum satius sit vel cessare, quam per scelus officio locum querere. Quid si gubernator a diis tempestates infestissimas, et procellas petat, ut gratior ars sua periculo fiat?

donner, par le péril, plus de mérite à son habileté ! Que serait-ce si un général implorait les dieux, pour qu'une troupe nombreuse d'ennemis environnât son camp, franchît ses fossés dans son attaque soudaine, arrachât ses retranchements devant son armée tremblante, et plantât ses drapeaux vainqueurs aux portes mêmes du camp, afin de relever avec plus de gloire les affaires compromises et chancelantes ? Tous ces gens-là font prendre à leurs bienfaits une route détestable, qui invoquent les dieux contre celui qu'ils veulent secourir, et qui veulent le voir renversé avant de le voir relevé. Il y a inhumanité, il y a perversité dans la reconnaissance, lorsqu'on forme des vœux contre celui qu'on ne pourrait abandonner sans déshonneur.

XXVI. Mon vœu, dis-tu, ne lui fait aucun tort, puisque j'appelle en même temps le mal et le remède. C'est avouer que tu es coupable ; mais moins que si tu appellais le mal sans le remède. Il y a méchanceté à me jeter à l'eau pour m'en tirer ; à me pousser par terre pour me relever ; à me mettre en prison pour me délivrer. Ce n'est pas un bienfait que de mettre un terme à l'outrage, et il n'y a jamais de mérite à détourner un malheur qu'avait provoqué celui qui le détourne. J'aime mieux n'être pas blessé que d'être guéri. Tu peux mériter ma reconnaissance en me guérissant quand je suis blessé, mais non en me blessant pour me guérir. La cicatrice ne plaît jamais que par comparaison avec la blessure ; mais si aises que nous soyons de la voir se former, nous aimerions mieux qu'elle n'eût jamais été. Si tu souhaitais un pareil malheur à celui dont tu n'aurais reçu aucun bien-

fait, ton vœu serait inhumain : ne l'est-il pas bien davantage lorsque tu le souhaites à ton bienfaiteur ?

XXVII. Mais, dis-tu, je demande en même temps à pouvoir lui porter secours. D'abord, si je l'arrête au milieu de ton vœu, déjà tu es un ingrat. Je n'ai pas encore entendu ce que tu veux faire pour lui ; je sais ce que tu veux qu'il souffre. Tu appelles sur lui les soucis, la crainte, et quelque chose de plus encore : tu souhaites qu'il ait besoin de secours ; voilà qui est contre lui : tu souhaites qu'il ait besoin de ton secours ; voilà qui est pour toi : tu ne veux pas le secourir, mais t'acquitter. Celui qui se presse tant, veut être dégagé, et non dégager. Ainsi la seule chose qui, dans ton vœu, pourrait paraître honorable, est justement une honteuse ingratitude ; c'est la crainte de devoir. Car tu demandes non d'avoir le moyen de témoigner à ton bienfaiteur ta reconnaissance, mais qu'il soit dans la nécessité de l'implorer. Tu te donnes la supériorité, et, ce qui est un crime, tu mets ton bienfaiteur à tes genoux. Combien ne serait-il pas préférable de lui devoir avec bonne volonté, que de le payer par de mauvais moyens ? Situ niais la dette, tu serais moins coupable, car il ne perdrait alors que ce qu'il avait donné. Maintenant tu veux l'assujettir à toi par la perte de sa fortune, et, par le changement de son état, le réduire au point qu'il soit rabaisé au-dessous de son bienfait : puis-je te croire reconnaissant ? Forme tes souhaits en présence de celui à qui tu veux être utile. Appelles-tu un vœu favorable celui qui peut appartenir à la fois à la haine et à la reconnaissance, et qu'on jugerait indubitablement venu d'un adversaire et

quid si imperator deos orat, ut magna vis hostium circumfusa castris, fossas subito impetu compleat, et vallum trepidante exercitu convellat, et in ipsis portis infesta signa constituat, quo majore cum gloria rebus lapsis profligatisque succurrat ? Omnes isti beneficia sua detestabili via ducunt, qui deos contra eum advocant, cui ipsi affuturi sunt, et ante illos sterna, quam erigi volunt. Inhumana ista perverse grati animi natura est, contra cum optare, cui honeste deesse non possis.

XXVI. Non nocet illi votum meum, inquit, quia simul opio et periculum, et remedium. Hoc dicis, non nihil te peccare, sed minus quam si sine remedio periculum optares. Nequitia est, ut extrahas, mergere; evertere, ut suscites; ut emittas, includere. Non est beneficium, injuriæ finis; nec unquam id detrahis meritum est, quod ipse, qui detraxit, intulerat. Non vulneres me malo, quam sanes; potes inire gratiam, si, quia vulneratus sum, sanas; non, si vulneras, ut sanandus sim. Nunquam cicatrix, nisi collata vulneri placuit; quod ita coisse gaudemus, ut non fuisse malle. Si hoc ei optares, cujus nullum beneficium haberes, inhumanum erat votum; quanto inhumanius ei optas, cui beneficium debes?

XXVII. Simul, inquit, ut possim ferre illi opem, precor. Primum, ut te in media parte voti tui occupem, jam ingratus es; nondum audio quid illi velis præstare; scio quid illum velis pati. Sollicitudinem illi et metum, et majus aliquod imprecaris malum; optas, ut ope indigeat; hoc contra illum est; optas ut tua indigeat ope; hoc pro te est; non succurrere vis illi, sed solvere. Qui sic properat, ipse solvi vult, non solvere. Ita quod unum in voto tuo honestum videri poterat, ipsum turpe et ingratum est, nolle debere; optas enim, non ut tu facultatem habeas referendæ gratiæ, sed ut ille necessitatem implorandæ. Superiorem te facis, et quod nefas est, bene meritum ad pedes tuos mittis: quanto salius est, honesta voluntate debere, quam per malam rationem solvere? Si infitiareris quod acceperas, minus peccares; nihil enim nisi quod dederat, amitteret; nunc vis illum subijci tibi jactura rerum suarum, et status mutatione in id devocari, ut infra beneficia sua jaceat. Gratum te putabo? coram eo, cui prodesse vis, opta. Votum tu istud vocas, quod inter gratum et inimicum potest dividi? quod non dubites adversarium et hostem fecisse, si extrema laceatur? Hostes quoque optaverunt capere quasdam urbes.

d'un ennemi, si l'on supprimait les derniers mots? Des ennemis aussi ont souhaité prendre certaines villes pour les conserver, vaincre certains adversaires pour leur pardonner. Ces vœux n'en sont pas moins hostiles; car tout ce qu'il y a d'indulgence ne vient qu'après la cruauté. Enfin, quel caractère attacher à ces vœux, dont personne ne désirerait moins le succès que celui pour qui tu les fais? C'est mal agir envers lui que d'appeler sur sa tête les coleres des dieux afin de les détourner, c'est être injuste envers les dieux; car tu leur imposes le rôle le plus fâcheux, tu te réserves le plus beau. Pour que tu fasses le bien, les dieux feront-ils le mal? Si tu excitais contre lui un accusateur, pour l'écartier après; si tu l'engageais dans quelque procès, pour ensuite le dégager, personne ne douterait de ton crime. Quelle différence y a-t-il entre provoquer ce résultat par la fraude, ou par tes vœux, sinon, que tu vas lui chercher des adversaires plus puissants? Tu as beau dire: Quel tort lui ai-je fait? Tes vœux sont ou superflus ou coupables, ou plutôt coupables quand même ils seraient vains. Tout ce que tu n'obtiens pas est une grâce de Dieu; tout ce que tu souhaites est un crime. Cela suffit: nous ne devons pas moins nous indigner contre toi que si tu avais réussi.

XXVIII. Si mes vœux, dis-tu, se fussent accomplis, ils se fussent aussi accomplis pour ce qui regarde ta sûreté. D'abord, le péril que tu me souhaites est certain, le secours incertain: ensuite, en supposant l'un et l'autre certains, c'est le mal qui vient en premier. D'ailleurs, toi seul connais la condition de ton vœu; moi je suis surpris par la tempête, et j'ignore si j'aurai du se-

cours, si j'atteindrai le port. Et ne crois-tu pas que ce soit un grand tourment d'avoir eu besoin, quand même j'aurais reçu; d'avoir eu peur, quand même je serais sauvé; d'avoir été accusé, quand même je serais absous? Jamais la fin des craintes n'est si douce qu'une sécurité solide et inébranlable ne le soit plus encore. Souhaite de pouvoir me rendre mon bienfait quand j'en aurai besoin; ne souhaite pas que j'en aie besoin. Si c'eût été en ton pouvoir, le mal que tu me souhaites, tu me l'eusses fait toi-même.

XXIX. Combien ton vœu serait plus honnête, si tu disais: « Puisse-t-il être en état de répandre toujours des bienfaits sans jamais en avoir besoin! Que toujours la fortune le suive, cette fortune dont il use si largement pour distribuer et secourir: que jamais il ne connaisse la disette pour donner, le repentir pour avoir donné. Que son naturel, disposé de lui-même à l'humanité, à la compassion, à la clémence, soit réveillé et excité par la multitude des gens reconnaissants: qu'il ait le bonheur de les rencontrer, sans avoir besoin de les mettre à l'épreuve. Qu'il se laisse toucher par tout le monde, sans être obligé de toucher personne. Que la fortune, toujours constante, lui continue ses faveurs, de manière à ce que personne ne soit dans le cas de lui prouver sa reconnaissance autrement que de cœur. Ces vœux ne sont-ils pas beaucoup plus justes, puisqu'ils ne te remettent pas à une occasion, mais te font de suite reconnaissant? Qui empêche, en effet, de payer de retour même la prospérité? Combien de moyens de rendre tout ce que nous devons; même aux heureux! Un avis sincère, un commerce assidu, une conversation

ut servarent; et vincere quosdam, ut ignoscere; nec ideo non hostilia vota; in quibus, quod mitissimum est, post crudelitatem venit. Denique qualia esse judicas vota, quæ nemo tibi minus volet, quam is pro quo fiunt, succedere? Pessime cum eo agis, cui vis a diis noceri, a te succurri; inique cum ipsis diis. Illis enim durissimas partes imponis, tibi humanas: ut tu prosis, dii nocebunt? Si accusatorem submitteres, quem deinde removeres, si aliqua illum lite implicares, quam subinde discuteres, nemo de tuo scelere dubitaret; quid interest, utrum istud fraude tentetur, an voto? nisi quod potentiores illi adversarios quaeris. Non est quod dicas: Quam enim illi injuriam facio? Votum tuum aut supervacuum est, aut injuriosum; immo injuriosum, etiamsi irritum. Quidquid non efficis, Dei munus est; injuria vero, quidquid op'as. Sat est; tibi non aliter debemus irasci, quam si feceris.

XXVIII. Si vota, inquit, valuissent, et in hoc valuissent, ut tutus esses. Primum, certum mihi optas periculum sub incerto auxilio; deinde utrumque certum puta; quod nocet, prius est. Præterea, tu conditionem voti tui nosti; me tempestas occupavit, portus ac præsidii du-

bium. Quantum existimas tormentum, etiamsi accepero, eguisse? etiamsi servatus fuero, trepidasse? etiamsi absolutus fuero, causam dixisse? Nullius metus tam gratus est finis, ut non gratior sit solida et inconcussa securitas. Opta, ut reddere mihi beneficium possis, quam opus erit, non ut opus sit. Si esset in tua potestate quod optas, ipse fecisses.

XXIX. Quanto hoc honestius votum est: Opto in eo statu sit, quo semper beneficia distribuat, nunquam desideret! Sequatur illum materia, qua tam benigne utatur largiendo juvandoque, ut nunquam illi sit dandorum beneficiorum inopia, datorum penitentia. Naturam per se pronam ad humanitatem, ad misericordiam, et clementiam, irritet ac provocet turba gratorum: quos illi et habere contingat, nec experiri necesse sit. Ipse nulli implacabilis sit, ipsi nemo placandus; tam æquali in eum fortuna indulgentia perseveret, ut nemo in illum possit esse nisi conscientia gratus. Quanto hæc justiora vota sunt, quæ te in nullam occasionem differunt, sed gratum statim faciunt? Quid enim prohibet referre gratiam prosperis rebus? quam multa sunt, per quæ quidquid debemus, reddere etiam felicibus possumus? Fidele consi-

douce et agréable, sans flatterie, des oreilles attentives dans les délibérations, discrètes dans les confidences, enfin l'intimité de l'affection. Personne n'est placé assez haut par la fortune pour n'avoir pas d'autant plus besoin d'un ami qu'il a moins besoin de tout le reste.

XXX. Une si triste occasion, tu dois la repousser de tous tes vœux, l'écartier bien loin. Pour pouvoir être reconnaissant te faut-il donc la colère des dieux? Ne comprends-tu pas que tu fais une faute par cela même qu'il en va mieux pour l'homme envers qui tu es ingrat? Figure-toi la prison, les chaînes, les accusations, la servitude, la guerre, la pauvreté; voilà les occasions que tu implores: si quelqu'un a traité avec toi, voilà les moyens qui doivent t'acquitter. Pourquoi donc ne pas souhaiter plutôt la puissance et le bonheur à l'homme à qui tu dois tout? Car, qu'est-ce qui l'empêche, comme je le disais, de te montrer reconnaissant, même envers les hommes qui ont atteint le faite du bonheur? Tu en trouveras la matière abondante et variée. Quoi! ne sais-tu pas que l'on paie ses dettes même aux riches? Mais je ne veux pas t'enchaîner malgré toi; supposons que l'opulence et la richesse ferment toutes les autres voies à la reconnaissance; je vais t'indiquer quelque chose dont le besoin se fait sentir aux plus hautes fortunes, et qui manque à ceux qui ont tout. C'est un ami qui dise la vérité, qui arrache au concert unanime des flatteries un homme enivré de mensonges, et conduit à l'ignorance du vrai par l'habitude d'entendre toujours des paroles complaisantes au lieu de paroles honnêtes. Ne vois-tu pas dans quel précipice l'entraîne cette

absence de toute franchise, cette amitié dégénérée en servile soumission: pas un ne cherche à persuader ou à dissuader d'après la conviction de son cœur; mais, dans ce combat d'adulations, le seul soin de tous les amis, leur seule émulation est de chercher à qui caressera le mieux ses passions. Aussi les grands s'abusent sur leurs forces, et, comme ils se croient aussi puissants qu'on le leur dit, ils courent à la conquête du superflu; ils se jettent dans des guerres inutiles qui doivent mettre toutes choses en question, et troublent une paix utile et nécessaire. Emportés par des colères que personne ne contredit, ils ont épuisé le sang des peuples, et finissent par verser le leur, tandis qu'abandonnant le certain, ils poursuivent l'inconnu, voient autant de honte à se laisser fléchir qu'à se laisser vaincre, et croient à l'éternité d'une puissance, qui n'est jamais plus chancelante que lorsqu'elle est à son apogée. Ils ont fait écrouler sur eux et sur les leurs de vastes empires, sans comprendre que, sur ce théâtre éblouissant de grandeurs si vaines et si fragiles, il n'y a pas d'infortunes qu'ils n'aient dû attendre, du jour où ils n'ont pu entendre aucune vérité.

XXXI. Quand Xerxès déclara la guerre à la Grèce, il n'y eut personne qui n'excitât cette âme gonflée d'orgueil, qui oubliait combien était périssable cette grandeur qui faisait sa confiance. L'un disait que l'ennemi ne tiendrait pas contre le bruit de la guerre, et tournerait le dos à la première nouvelle de sa venue: un autre, qu'il n'y avait pas à douter que la Grèce ne fût non-seulement vaincue, mais écrasée par cette masse formidable; que la seule crainte devait être de

lium, assidua conversatio, sermo comis, et sine adulatione jucundus; aures, si deliberare velit, diligentes; tutæ, si credere; convictus familiaritas. Neminem tam alte secunda posuerunt, ut non illi eo magis amicus desit, quia nihil absit.

XXX. *Ista tristis, et omni voto submovenda occasio, ac procul repellenda: ut gratus esse possis, iratis diis opus est? Nec ex hoc quidem peccare te intelligis, quod melius cum eo agitur, cui ingratus es? Propono animo tuo carcerem, vincula, sordes, servitutem, bellum, egestatem; hæc sunt occasiones tui voti; si quis tecum contraxit, per ista dimittitur. Quin potius eum potentem esse velis, cui plurimum debes, et beatum? Quid enim, ut dixi, velat, te referre etiam summa felicitate præditis gratiam, cujus plena tibi occurret et varia materia? Quid? tu necis debitum etiam locupletibus solvi? Nec te invitum distringam. Omnia sane excluderit opulenta felicitas: monstrabo tibi, cujus rei inopia laborent magna fastigia, quid omnia possidentibus desit. Scilicet ille, qui verum dicat, et hominem inter mentientes stupentem, ipsaque consuetudine pro rectis blanda audiendi, ad ignorantiam veri perductum, vindicet a consensu concepitque falsorum. Non vides, quemadmodum illos in præ-*

ceps agat extincta libertas, et fides in obsequium servile submissa, dum nemo ex animi sui sententia suadet, dissuadetque, sed adulandi certamen est, et unum amicorum omnium officium, una contentio, quis blandissime fallat? Ignorare vires suas, et dum se tam magnos, quam audiunt, credunt, atraxere supervacua, et in discrimen rerum omnium perventura bella; utilem et necessariam rupere concordiam; secuti iram, quam nemo revocabat, multorum sanguinem hauserunt, fusuri novissime suum, dum vindicant inexplorata pro certis, flectique non minus existimant turpe quam vinci, et perpetua credunt, quæ in suum perducta maxime nutant. Ingentia super se ac suos regna fregerunt, nec intellexerunt, in illa scena, et vanis et cito diffluentibus bonis refulgente, ex eo tempore ipsos nihil non adversi expectare debuisse, ex quo nihil veri audire poterunt.

XXXI. *Quum bellum Græciæ indiceret Xerxes, animum tumentem, obli unquam quam cadu-is confideret, nemo non impulit. Alius aiebat, non laturos nuntium belli, et ad primam adven-us famam terga versuros; alius, nihil esse dubii, quin illa mole non vinci solum Græciæ, sed obrui posset; magis verendum, ne vacuas desertasque urbes invenirent, et profugis hostibus vastæ solitudi-*

trouver les villes désertes et vides, de vastes solitudes où la fuite des ennemis ne permit pas d'essayer de si grandes forces : un autre, que la nature elle-même lui suffirait à peine, que les mers seraient trop étroites pour ses flottes, les camps pour ses soldats, les plaines pour le déploiement de sa cavalerie ; qu'à peine les airs offriraient assez d'espace pour contenir les traits lancés de tant de mains. Pendant que ces bravades, retentissant de toutes parts sur le même ton, exaltaient le délire de sa présomption, le seul Démarate, de Lacédémone, osa dire : Que cette multitude, qui faisait son orgueil, informe et désordonnée, n'était redoutable que pour son chef ; que ce n'était pas là de la force, mais de la masse ; que ce qui n'a pas de mesure ne peut avoir de règle ; que ce qui n'a pas de règle ne peut avoir de durée. « A la première montagne, dit-il, tu trouveras les Lacédémoniens qui te donneront la preuve de ce qu'ils sont. Tant de milliers de peuples s'arrêteront devant trois cents hommes, que tu verras fixés immobiles à leur poste, défendre les défilés qui leur sont confiés, et murer le passage avec leurs corps. L'Asie entière ne les déplacera pas. Tout ce menaçant appareil, ces efforts impétueux de presque tout le genre humain, iront se briser contre quelques hommes. Lorsque la nature, par le bouleversement de ses lois, t'aura laissé franchir les mers, tu l'arrêteras devant un sentier, et tu calculeras tes pertes futures, quand tu compteras ce que t'aura coûté le défilé des Thermopyles. Tu sauras que tu peux être mis en fuite, quand tu auras su que tu peux être arrêté. Ils reculeront sur plusieurs points, comme devant un

torrent nouvellement débordé, dont la première irruption cause un grand effroi ; bientôt il se rassembleront de différents côtés, et l'accableront de tes propres forces. On a raison de dire que ce déploiement de troupes est trop grand pour pouvoir être contenu par le pays que tu te proposes d'envahir. Mais cela même est contre nous : la Grèce aura de quoi te vaincre, parce qu'elle n'aura pas de quoi te loger : tu ne peux t'y mouvoir tout entier. D'abord, ce qui est la principale ressource, tu ne pourras remédier aux premiers revers, ni porter secours à tes troupes chancelantes, ni appuyer ou raffermir les soldats en désordre. Tu seras vaincu, bien avant que de te savoir vaincu. Au reste, il ne faut pas croire que tout doive céder à tes troupes, parce que leur chef lui-même en ignore le nombre. Il n'y a rien de si grand qui ne puisse périr ; et, pour le repos des autres, toute grandeur renferme en elle-même sa cause de ruine. » Il arriva ce que Démarate avait prédit. Ce prince, qui s'attaquait aux dieux et aux hommes, qui renversait tout ce qui lui faisait obstacle, trois cents guerriers lui ordonnèrent de s'arrêter : ce Xerxès, qui couvrait toutes les plaines de la Grèce, comprit la différence d'une foule à une armée. Plus malheureux de sa honte que de sa perte, Xerxès remercia Démarate d'avoir été le seul à lui dire la vérité, et lui permit de demander ce qu'il voulait. Celui-ci demanda d'entrer à Sardes, ville principale de l'Asie, monté sur un char, ayant la tiare droite sur la tête ; ce qui n'était permis qu'aux rois seuls. Il était digne de cette récompense, avant de la demander ; mais quelle misérable nation, que celle où il ne se trouve

nes relinquerentur, non habituris, ubi tantas vires exercere possent. Alius, illi vix rerum naturam sufficere, angusta esse classibus maria, militi castra, explicandis equestribus copiis campestris, vix patere curlum satis ad emittenda omni manu tela. Quum in hunc modum multa undique jactarentur, quæ hominem nimia æstimatione sua furentem concitarent, Demaratus Lacædæmonius solus dixit : « Ipsam illam qua sibi placeret multitudinem, indigestam et gravem, metuendam esse ducenti : non enim vires, sed pondus habere ; immodica nunquam regi posse ; nec diu durare, quicquid regi non potest. » In primo, inquit, statim mon'e Lacones objecti, dabunt tibi sui experimentum. Tot ista gentium millia trecenti morabuntur ; hærebunt in vestigio fixi, et commissas sibi angustias tuebuntur, et corporibus obstruent ; tota illos Asia non movebit loco ; tantas minas belli, et pæne totius generis humani ruentis impetum, paucissimi sistent. Quum te mutatis legibus suis natura transmiserit, in semita hærebis, et æstimabis futura damna, quum putaveris quamvis Thermopylarum angusta consistierint. Scies te fugari posse, quum scieris posse retineri. Cedent quidem tibi pluribus locis, velut torrentis modo ablatis, cujus cum

magno terrore prima vis defluit ; deinde hinc atque illinc coorientur, et tuis te viribus prement. Verum est quod dicitur, majorem belli apparatus esse, quam qui recipi ab his regionibus possit, quas oppugnare constituis. Sed hæc res contra nos est ; ob hoc ipsum te Græcia vincet, quia non capit ; uti toto te non potes. Præterea, quæ una rebus salus est, occurrere ad primos rerum impetus, et inclinatis opem ferre non poteris, nec fulcire ac firmare labantia. Multo ante vinceris, quam victum esse te sentias. Ceterum non est quod exercitum tuum ob hoc sustineri putes non posse, quia numerus ejus duæ quoque ignotus est. Nihil tam magnum est, quod perire non possit ; cui nascitur in perniciem, ut alia quiescant, ex ipsa magnitudinis sua causa. » Acciderunt quæ Demaratus prædixerat. Divina atque humana impellentem, et mutantem quicquid obstiterat, trecenti stare jusserunt ; stratusque per totam passim Græciam Xerxes inlletit, quantum ab exercitu turba distaret. Itaque Xerxes pudore, quam damno miserior, Demarato gratias egit, quod solus sibi verum dixisset, et permisit petere quod vellet ; petit ille, ut Sardes, maximam Asiæ civitatem, curru vectus intraret, rectam capite tiaram gerens ; id solis da-

pour dire aux rois la vérité qu'un homme qui ne se la disait pas à lui-même !

XXXII. Le divin Auguste reléqua sa fille, impudique, au-delà des bornes connues de l'impudicité, et initia le public aux scandales de la maison impériale : ses amants admis par troupes, ses promenades et ses festins nocturnes, le forum et les rostrès, d'où le père avait publié sa loi contre l'adultère, préférés par la fille pour ses prostitutions, les atroupements de tous les jours près de la statue de Marsyas ⁴, lorsque d'adultère devenue fille publique, elle se ménageait, dans des amours incouus, le droit de tout faire; toutes ces infamies furent publiées par un père peu maître de son courroux, tandis que le prince aurait dû les punir et les taire, parce que la honte de certaines choses retombe même sur celui qui les punit. Ensuite, lorsqu'à quelque temps de là, la honte eut fait place à la colère, il gémit de n'avoir pas enseveli dans le silence des débauches qu'il avait ignorées jusqu'au moment où il n'avait pu en parler sans rougir, et s'écria souvent : « Rien de cela ne me serait arrivé, si Agrippa ou Mécène eussent encore vécu. » Tant il est difficile, avec des milliers d'hommes, d'en remplacer deux ! Ses légions furent battues; d'autres furent levées sur-le-champ. Sa flotte fut détruite, et sous peu de jours une nouvelle flotte parcourait les mers. La flamme dévora les monuments publics; de plus beaux s'élevèrent sur leurs ruines; mais pendant toute sa vie la place d'Agrippa et de Mécène resta

⁴ Elle était dans le Forum. Tous ceux qui avaient gagné leur procès étaient dans l'usage de mettre une couronne sur cette statue. Plinè nous apprend que Julie y mettait aussi les siennes pour des succès d'un autre genre.

tunc regibus. Dignus fuerat præmio, antequam peteret, sed quam miserabilis gens, in qua nemo fuit, qui verum diceret regi, nisi qui non dicebat sibi?

XXXII. Divus Augustus filiam ultra impudiciæ maledictum impudicam relegavit, et flagitia Principis domus in publicum emisit; admissos gregatim adulteros; pererratam nocturnis comessionibus civitatem; forum ipsum ac rostra, ex quibus pater legem de adulteriis tulerat, filia in supra placuisse, quotidianum ad Marsyam concursum : quum, ex adultera in quæstuarium versa, jus omnis licentiæ sub ignoto adultero peteret. Hæc tam vindicanda Principi quam tacenda, quia quarundam rerum turpitudine etiam ad vindicantem redit, parum potens iræ publicaverat. Deinde quum, interposito tempore, in locum iræ subisset verecundia, gemens, quod non illa silentio pressisset, quæ tamdiu nescierat, donec loqui turpe esset, sæpe exclamavit : « horum mihi nihil accidisset, si aut Agrippa, aut Mæcenæs vixisset. » Adco tot habenti millia hominum, duos reparare difficile est ! Cæsæ sunt legiones, et protinus scriptæ; fracta classis, et intra paucos dies natavit nova; sævitum est in opera publica ignibus; surrexerunt meliora consumtis : tota vita, Agrippæ

vide. Qu'en dois-je conclure? que leurs pareils ne purent se retrouver, ou que ce fut la faute d'Auguste, qui aimait mieux qu'on vint au-devant de lui, qu'à aller au-devant des autres? Ce n'est pas qu'il faille croire qu'Agrippa et Mécène fussent dans l'habitude de lui dire la vérité : s'ils eussent vécu, ils eussent dissimulé comme les autres. Mais il entre dans le caractère des rois de louer ceux qu'ils ont perdu, pour faire injure à ceux qui restent, et d'attribuer le mérite de dire la vérité à ceux de qui ils ne courent plus risque de l'entendre.

XXXIII. Mais, pour revenir à mon sujet, tu vois combien il est facile de s'acquitter envers les heureux, envers ceux qui se trouvent placés au faite de la puissance humaine. Dis-leur non ce qu'ils veulent entendre, mais ce qu'ils voudront avoir toujours entendu : qu'à leurs oreilles pleines d'adulations vienne quelquefois retentir une parole sincère : donne un conseil utile. Tu cherches ce que tu peux faire pour un homme heureux? fais qu'il ne se fie pas à son bonheur; qu'il sache qu'il lui faut un grand nombre de bras fidèles pour le maintenir. Est-ce faire peu de chose pour lui que de lui ôter une fois la folle confiance dans l'éternelle durée de sa grandeur, que de lui apprendre que les biens donnés par le hasard sont fugitifs, et s'en vont plus vite qu'ils ne viennent, que l'on ne redescend pas par les degrés qu'on a franchis pour monter au faite; mais que, souvent, il n'y a pas d'intervalle entre la plus haute fortune et la plus basse? Tu ignores tout le prix de l'amitié, si tu ne comprends pas que tu donneras beaucoup à celui auquel tu donneras un ami, chose rare

et Mæcenatis vacavit locus. Quid putem? defuisse similes qui assumerentur, an ipsius vitium fuisse, qui maluit quæri, quam quærere? Non est quod existimemos, Agrippam et Mæcenatem solitos illi vera dicere; qui si vixissent, inter dissimulantes fuissent. Regalis ingenii mos est, in præsentium contumeliam amissa laudare, et his virtutem dare vera dicendi, a quibus jam audiendi periculum non est.

XXXIII. Sed ut me ad propositum reducam, vides quam facile sit, gratiam referre felicibus, et in summo humanarum opum positis. Dic illis non quod volunt audire, sed quod audisse semper volent; plenas aures adulationibus aliquando vera vox intret : da consilium utile. Quæris, quid felici præstare possis? effice, ne felicitati suæ credat; ut sciat illam multis et fidis manibus continentam. Parum in illum conuleris, si illi semel stultam fiduciam permansuræ semper potentiæ excusseris, docuerisque mobilia esse quæ ded t casus, et majore cursu fugere quam veniunt : nec his portionibus, quibus ad summa pervenitum est, retro iri, sed sæpe inter fortunam maximam et ultimam nihil interesse? Nescis quantum sit pretium amicitia, si non intelligis multum te ei

non-seulement dans les familles, mais dans les siècles; et dont il n'y a jamais plus disette qu'aux lieux où l'on croit qu'ils abondent. Quoi! tu t'imagines que ce sont des amis qui sont inscrits sur ces registres qui fatiguent la mémoire et la main des nomenclateurs? Ce ne sont pas des amis, ceux qui viennent par gros bataillons frapper à ta porte, et qui sont classés pour la première et la seconde audience. C'est un vieil usage des rois et de ceux qui copient les rois, d'enregistrer tout un peuple d'amis. C'est le propre de l'orgueil de considérer comme une faveur de le laisser entrer, et toucher le seuil de sa porte, de te réserver comme un honneur le droit de t'asseoir le plus près du portique, de mettre le pied avant les autres dans une maison où l'on trouve ensuite une multitude d'autres portes qui laissent encore dehors ceux qui sont dedans.

XXXIV. Ce furent, parmi nous, C. Gracchus, et, peu après, Livius Drusus, qui établirent une classification pour leurs visiteurs: les uns étaient admis dans l'intimité, les autres en société, les autres tous pêle-mêle. Ils eurent donc ainsi, ces hommes, des amis de première et de seconde classe, jamais de vrais amis. Appelles-tu ami celui dont le salut est réglé d'avance? Et penses-tu qu'il puisse t'ouvrir son âme, celui à qui tu ouvres la porte avec tant de précaution, qu'il se glisse chez toi plutôt qu'il n'y entre? Comment lui sera-il permis de s'élever jusqu'à s'armer de franchise, celui qui doit attendre son tour pour offrir un compliment vulgaire et banal, un bonjour donné à tout venant. Aussi, lorsque tu rencontreras n'importe lequel de ces hommes dont le lever met la ville en

rumeur, quand même tu verrais les rues assiégées d'une foule immense, les places resserrées par les flots pressés de ces adulateurs qui se heurtent en sens contraire, sache que tu es arrivé dans un lieu plein d'hommes et vide d'amis. C'est dans le cœur qu'il faut chercher un ami, non sous le portique: c'est là qu'il faut le recevoir, c'est là qu'il faut le retenir, c'est dans le sentiment qu'il faut le renfermer. Enseigne cela aux grands, tu seras reconnaissant. C'est avoir mauvaise opinion de toi, que de te croire utile seulement aux affligés, superflu dans la prospérité. De même que, dans les circonstances périlleuses, malheureuses et heureuses, tu te conduis avec sagesse, en faisant preuve de prudence dans le péril, de courage dans l'adversité, et de modération dans le bonheur; de même, en tout événement, tu peux te montrer utile à un ami. Ne l'abandonne pas dans l'adversité; mais ne la lui souhaite pas; car, dans de si grandes vicissitudes, il surviendra indépendamment de tes vœux, beaucoup d'incidents qui te fourniront matière à exercer ta bonne volonté. Celui qui souhaite des richesses à quelqu'un pour en avoir sa part, ne pense qu'à lui-même, quoiqu'il paraisse faire des vœux pour un autre: il en est de même de l'homme qui souhaite à son ami quelque malheur pour l'en délivrer par son aide et son affection. C'est de l'ingratitude; il se préfère à lui, et n'a tant à cœur de le voir malheureux, que pour se montrer reconnaissant; et par conséquent il est ingrat. Car il veut se débarrasser, se soulager d'un fardeau qui lui pèse. Il y a bien de la différence entre s'empresser à payer de retour pour rendre un bien-

daturum, cui dederis amicum, rem non domibus tantum, sed seculis raram; quæ non aliubi magis deest, quam ubi creditur abundare. Quid? istos tu liberos, quos vix nomenclatorum complectitur aut memoria, aut manus, amicorum existimas esse? Non sunt isti amici, qui agmine magno januam pulsant, qui in primas et secundas admissiones digeruntur. Consuetudo ista vana est regibus, regesque simulantibus, populorum amicorum describere. Est proprium superbæ, magno aestimare introitum ac tactum sui liminis, et pro honore dare, ut ostio suo propius asideas, ut gradum prior intra domum ponas in qua deinceps multa sunt ostia, quæ receptos quoque excludunt.

XXXIV. Apud nos primi omnium C. Gracchus, et mox Livius Drusus instituerunt segregare turbam suam, et alios in secretum recipere, alios cum pluribus, alios universos. Habuerunt itaque isti amicos primos, habuerunt secundos, nunquam veros. Amicum vocas, cujus disponitur salutatio? aut potest hujus tibi patere fides, qui per fores maligne apertas non intrat, sed ilabitur? Huic pervenire usque ad distingendam libertatem licet, cujus vulgare et publicum verbum et promiscuum ignotis,

Ave, non nisi suo ordine emittitur? Ad quemcumque itaque istorum veneris, quorum salutatio urbem concutit, scito, etiam si animadverteris obsessos ingenti frequentia vicis, et commeanantium in utramque partem catervis itineris compressa, tamen venire te in locum hominibus plenum, amicis vacuum. In pectore amicus, non in atrio quaeritur; illo recipiendus est, illic retinendus, et in sensus recondendus. Hoc doce gratus es. Male de te existimas, si inutilis es, nisi afflicto; si rebus bonis supervacuus. Quemadmodum qui optat divitias alicui in hoc, ut illarum partem ipse serat, quamvis pro illo videatur optare, sibi prospicit: sic qui optat amico aliquam necessitatem, quam adjutorio suo fideque discutiat, quod est ingrati, se illi præfert, et tanti aestimat illum miserum esse, ut ipse gratus sit, ob hoc ipsum ingratus. Exonerare enim se vult, et ut gravi sarcina liberare. Multum

fait, ou pour ne plus être redevable. Celui qui veut rendre, se conformera aux intérêts de son bienfaiteur, et voudra attendre le moment favorable; celui qui ne veut que se libérer, désirera y arriver par tous les moyens; ce qui est la preuve d'une coupable disposition.

XXXV. Je l'ai dit, cette ardeur empressée est une marque d'ingratitude : je ne puis le montrer plus clairement qu'en répétant ce que j'ai déjà dit. Tu ne veux pas rendre un bienfait reçu, mais t'y soustraire. Tu sembles dire : Quand serai-je délivré de cet homme? Employons tous les moyens pour ne plus lui être obligé. Si tu souhaitais de le payer de son propre fonds, tu se ais loin de paraître reconnaissant : ce que tu souhaites est encore plus coupable. Car tu le détestes, et tu dévoues cette tête sacrée par les plus sinistres imprécations. Nul homme, que je pense, ne douterait de la monstruosité de ton âme, si tes malédictions appelaient ouvertement sur lui la pauvreté et la captivité, la faim et la terreur. Qu'importe que ces paroles ne soient pas exprimées dans ton vœu? Il serait plus rationnel de souhaiter quelqu'un de ces maux. Va donc, et regarde comme un acte de reconnaissance ce que ne ferait pas même un ingrat qui ne se laisse pas aller jusqu'à la haine, mais seulement jusqu'au désaveu du bienfait.

XXXVI. Qui donnerait à Énée le nom de pieux, si, pour arracher son père à la captivité, il eût désiré que sa patrie fût prise? Qui le donnerait aux jeunes Siciliens, si, pour donner un bon exemple aux enfants, ils eussent souhaité que l'Étna,

interest, utrum properes referre gratiam, ut reddas beneficium, an ne debeas. Qui reddere vult, illius se commodo aptabit, et idoneum illi venire tempus volet : qui nihil aliud quam ipse liberari vult, quomodocumque ad hoc cupiet pervenire : quod est pessimæ voluntatis.

XXXV. Ista, inquam, nimia festinatio ingrati est ; id apertius exprimere non possum, quam si repetivero quod dixi. Non vis reddere acceptum beneficium, sed effugere. Hoc dicere videris, quando isto carebo? quocumque modo mihi laborandum est, ne isti obligatus sim. Si optares ut illi solveres de suo, multum abesse videreris a grato : hoc quod optas, iniquius est. Exsecraris enim illum, et caput sancium tibi dira imprecatione defligis. Nemo, ut existimo, de immanitate animi tui dubitaret, si aperte illi pauperlatem, si captivitatem, si famem ac metum imprecareris. Aliquid interest, utrum vox ista voti sit tui? Sanius aliquid enim horum optas ! I nunc, et hoc esse grati puta, quod ne ingratus quidem faceret, qui modo non usque in odium, sed tantum ad infelicionem beneficii perveniret.

XXXVI. Quis pium dicet Æneam, si patriam capti voluerit, ut captivitate patrem eripiat? Quis Siculos juvenes, ut bona liberis exempla monstrarent, si optaverunt

plus ardent et plus enflammé que de coutume, se répandit en torrents de feu, et leur fournit l'occasion de déployer leur piété filiale, en arrachant leurs pères à l'incendie? Rome ne doit rien à Scipion, si pour finir la guerre Punique, il l'a alimentée; rien aux Déciius, pour avoir sauvé la patrie par leur mort, s'ils ont souhaité auparavant que la triste nécessité des choses donnât lieu à leur glorieux dévouement. La plus grande infamie d'un médecin, serait de chercher de la besogne. Il s'en est vu plusieurs qui, après avoir provoqué et développé la maladie, pour avoir plus de gloire à la guérir, n'ont pu la combattre, ou n'en ont triomphé qu'à force de tourmenter le malheureux patient.

XXXVII. Callistrate, dit-on, du moins Hécaton le raconte ainsi, partait pour l'exil, accompagné de plusieurs citoyens qu'une ville tumultueuse et livrée à la licence bannissait avec lui : un d'entre eux souhaitant que la nécessité forçât les Athéniens de rappeler les exilés, Callistrate repoussa avec indignation l'idée d'un tel retour. Notre Rutilius fut encore plus énergique. Quelqu'un lui disant, pour le consoler, que la guerre civile était imminente, et qu'il arriverait bientôt que tous les exilés reviendraient : Quel mal t'ai-je fait, lui dit-il, pour me souhaiter un retour plus affreux que mon départ? J'aime mieux que ma patrie ait à rougir de mon exil qu'à gémir de mon retour. Cela n'est pas un exil, qui fait plus de honte à tout le monde qu'au condamné. De même que ces hommes illustres conservaient un juste sentiment de leur devoir de citoyens, en

ut Ætna immensa ignium vi supra sol-tum ardens et incensa præcipitet, datura ipsis occasionem exhibendæ pietatis, ex medio parentibus incendio raptis? Nihil debet Scipioni Roma, si Punicum bellum ut finiret, aluit : nihil Deciis, quod morte patriam servaverunt, si prius optaverunt, ut devotioni fortissimæ locum ultima rerum necessitas faceret. Gravissima infamia est medici, opus quaerere. Multi quos auxerant morbos, et incitaverant, ut majore gloria sanarent, non potuerunt discutere, aut cum magna miserorum vexatione vicerunt.

XXXVII. Callistratum aiunt, ita certe Hecaton auctor est, quum in exilium iret, in quod multos simul cum illo seditiosa civitas et intemperanter libera expulerat, optante quodam, ut Atheniensibus necessitas restituendi exules esset, abominatum talem reditum. Rutilius noster animosus : quum quidam illum consolaretur, et diceret instare arma civilia, brevi futurum, ut omnes exules reverterentur : Quid tibi, inquit, mali feci, ut mihi pejorem reditum, quam exitum optares? Malo, ut patria exsilio meo erubescat, quam reditu moreret. Non est istud exsilio, cujus neminem non magis, quam damnatum pudet. Quomodo illi servaverunt bonorum civium officium, qui reddi sibi penales suos noluerunt clade com-

ne voulant pas rentrer dans leurs pénates au prix d'une calamité publique, parce qu'il valait mieux que deux hommes fussent frappés d'un mal injuste, que tous d'un mal commun; de même celui-là ne conserve pas un sentiment de reconnaissance, qui veut que son bienfaiteur soit accablé d'adversités pour les écarter de lui : quand sa pensée serait honnête, ses vœux seraient coupables. Ce n'est point une faveur, encore moins une gloire, d'éteindre l'incendie que tu aurais allumé.

XXXVIII. Dans quelques villes, un vœu impie a été considéré comme un crime. Il est du moins certain qu'à Athènes, Demades fit condamner un homme qui vendait des choses nécessaires aux funérailles : il prouva qu'il avait souhaité de faire un gain considérable, ce qui ne pouvait lui arriver que par la mort d'un grand nombre de citoyens. Cependant on a mis en question s'il était juste de le condamner. Peut-être désira-t-il, non de vendre beaucoup, mais cher, et d'acheter à bon marché ce qu'il voulait vendre. Puisque le commerce consiste dans l'achat et la vente, pourquoi n'interpréter son vœu que sous un rapport, tandis que le gain se trouve dans les deux ? D'ailleurs il faudrait condamner tous ceux qui sont dans le même commerce; car tous veulent la même chose, c'est-à-dire qu'ils le souhaitent intérieurement. Ce serait condamner la plus grande partie des hommes. Lequel, en effet, ne fonde pas son profit sur le dommage des autres ? Le soldat qui souhaite la gloire, souhaite la guerre : la cherté des vivres est l'espoir du laboureur : la multitude des procès fait le prix de l'éloquence : une année malsaine fait le profit du médecin. Ceux qui débitent

les marchandises de luxe s'enrichissent par la corruption de la jeunesse. Qu'aucun orage, qu'aucun incendie n'endommage les maisons, les ouvriers seront sans travail. Le vœu d'un seul homme a été puni, et c'est le vœu de tout le monde. Croistu qu'un Aruntius, un Aterius et les autres qui s'exercent à l'art de capter les testaments, ne forment pas les mêmes vœux que les désignateurs et les libitinaires ? Encore ceux-ci ne connaissent pas ceux dont ils souhaitent la mort ; au lieu que ceux-là désirent la mort de leurs plus intimes amis, dont ils espèrent le plus, en vertu de cette amitié même. Personne ne vit au préjudice des premiers : ceux qui diffèrent de mourir, ruinent les derniers. Car ceux-ci souhaitent non-seulement de recevoir ce qu'ils ont mérité par une honteuse servilité, mais encore de se voir délivrés d'un impôt onéreux. Il n'y a donc pas à douter qu'ils ne forment, à plus forte raison, le vœu que l'on n'a puni qu'en un seul homme : quand la mort de quelqu'un doit leur être profitable, sa vie doit leur être nuisible. Cependant les vœux de ces gens-là sont aussi notoires qu'impunis. Enfin, que chacun s'interroge, pénètre les secrets de son cœur, et examine ce qu'il a souhaité en silence : combien de vœux qu'on n'oserait pas s'avouer à soi-même ! combien peu qu'on puisse faire devant témoins !

XXXIX. Néanmoins, tout ce qui est répréhensible n'est pas pour cela punissable : témoin ce vœu dont il est question entre nous, d'un ami qui, usant mal de sa bonne volonté, tombe dans le vice qu'il veut éviter ; car, en se pressant de té-

* Directeurs et employés des cérémonies funèbres

moni, quia satius erat duos iniquo in lo affici, quam omnes publico : ita non servat grati hominis affectum, qui bene de se merentem difficultatibus vult opprimi, quas ipse submoveat ; qui etiam si bene cogitat, male precatur. Ne in patrocinium quidem, nedum in gloriam est, incendium extinxisse, quod feceris.

XXXVIII. In quibusdam civitatibus impium votum sceleris vicem tenuit. Demades certe Athenis eum, qui necessaria funeribus venditabat, damnavit, quum probasset magnum lucrum optasse : quod contingere illi sine multorum morte non poterat. Quæri tamen solet, an merito damnatus sit. Fortasse optavit, non ut multis venderet, sed ut care : ut parvo sibi constarent, quæ venditurus esset. Quum constet negotiatio ex emto et vendito, quare votum ejus in unam partem trahis, quum lucrum ex utraque sit ? Præterea omnes licet, qui in ista negotiatione sunt, damnæ : omnes enim idem volunt, id est, intra se optant. Magnam hominum partem damnabis : cui enim non ex alieno incommodo lucrum ? Miles bellum optat, si gloriam ; agricolam annonæ caritas erigit ; eloquentiæ exceptat pretium litium numerus ; medicis gravis annus in quæstu est ; institores delicatarum

mercium juvenus corrupta locupletat ; nulla tempestate, nullo igne lardantur tecta, jacebit opera fabrilis. Unius votum deprehensum est, omnium simile est. An tu Aruntium et Aterium, et ceteros qui captandorum testamentorum artem professi sunt, non putas eadem habere, quæ designatores et libitinarios, vota ? illi tamen quorum mortes optent, nesciunt ; hi familiarissimum quemque, ex quo propter amicitiam rei plurimum est, mori cupiunt. Illorum damno nemo vivit : hos quisquis differt, exhaurit. Optant ergo, non tantum ut accipiant, quod turpi servitute meruerunt, sed etiam ut tributo gravi liberentur. Non est itaque dubium, quin hi inagis quod damnatum est in uno, optent ; quibus quisquis morte profuturus est, vita nocet. Omnium tamen istorum tanta sunt vota, quam impunita. Denique se quisque consulat, et in secretum pectoris sui redeat, et inspiciat quid tacitus optaverit ; quam multa sunt vota, quæ etiam sibi fieri pudet ! quam pauca, quæ facere coram teste possumus.

XXXIX. Sed non, quidquid reprehendendum, etiam damnandum est : sicut hoc votum amici, quod in manibus est, male utentis bona voluntate, et in id vitium incidens, quod evitat ; nam dum gratum animum festinat

moigner sa reconnaissance, il devient ingrat. C'est dire : Que mon bienfaiteur soit à ma discrétion ! qu'il ait besoin de ma reconnaissance : que sans moi il ne puisse compter sur sa vie, son honneur, sa sûreté : qu'il soit si malheureux que tout ce que je lui rendrais lui tienne lieu de bienfait. Voilà ce qu'entendent les dieux ! Qu'il soit environné de pièges domestiques, dont, seul, je puisse le délivrer. Qu'il soit poursuivi par un ennemi dévissant et acharné, par une foule menaçante et armée : qu'il soit pressé par un créancier ou un accusateur !

XL. Vois comme tu es juste ! Tu ne lui souhaiterais rien de tout cela, s'il ne l'eût pas accordé de bienfait. Pour passer sous silence les autres torts plus graves que tu commets, en rendant le mal pour le bien, tu es au moins coupable en ceci, que tu n'attends pas le moment convenable pour chaque chose : or, il y a autant de mal à le devancer qu'à rester en arrière. De même que le bienfait ne peut pas être recouvré à tout moment, de même il ne peut pas être à tout moment rendu. Si tu me rendais sans que j'eusse besoin, tu serais ingrat : ne l'es-tu pas bien davantage en me forçant d'avoir besoin ? Attends : pourquoi ne veux-tu pas que mon présent reste chez toi ? Pourquoi supportes-tu si impatiemment une obligation ? Pourquoi, comme si tu avais affaire à un usurier impitoyable, te presser de solder nos comptes ? Pourquoi me chercher des difficultés ? Pourquoi exciter les dieux contre moi ? Comment donc exigerais-tu un paiement, toi qui l'acquittes de la sorte ?

XLI. Ainsi donc, Libéralis, apprenons avant tout à devoir tranquillement les bienfaits à saisir

les occasions de rendre, sans les amener de force : souvenons-nous qu'il y a de l'ingratitude dans cette impatience même de se libérer au premier moment. Car nul homme ne rend de bon cœur ce qu'il doit contre son gré ; et ce qu'il ne veut pas garder chez lui, il le considère comme un fardeau, non comme un présent. Combien n'est-il pas plus honnête et plus juste d'avoir toujours sous les yeux les bienfaits des amis ; d'offrir le retour, non de le faire accepter de force ; enfin de ne jamais se croire pressé d'une dette ? Car un bienfait est un lien commun qui enchaîne deux cœurs. Dis : Il ne tient pas à moi que ton bienfait ne te revienne : je désire que tu le reçoives avec joie. Si le sort menace l'un de nous deux, si les destins ont décidé que tu sois obligé de reprendre ton bienfait, ou moi d'en recevoir un nouveau, que celui-là donne plutôt qui en a l'habitude. Je suis tout prêt. « Turnus ne restera pas en arrière ! » Je te ferai connaître mon cœur à la première occasion : en attendant, j'ai pour témoins les dieux.

XLII. Souvent, mon cher Libéralis, j'ai remarqué en toi, et pour ainsi dire touché du doigt, cette disposition qui te fait t'alarmer et t'impacienter de peur d'être en retard dans tes devoirs. Cette inquiétude ne convient pas à un cœur reconnaissant, qui se doit au contraire une entière confiance, et tous ces scrupules tombent devant la conscience d'une véritable affection. C'est presque un outrage de dire : Reprends ce que je te dois. Que le premier droit du bienfait soit de laisser celui qui a donné, échoisir le moment pour recevoir. — Mais je crains que les autres ne parlent mal de moi. — Ce n'est pas bien agir que d'être re-

ostendere, ingratus est. Hic, ait, in potestatem meam recidat, gratiam meam desideret, sine me salvus, honestus, tutus esse non possit; tam miser sit, ut illi beneficii loco sit, quidquid redditur. Hæc diis audientibus! Circumveniant illum domesticæ insidiæ, quas ego possim solus opprimere; instet potens inimicus et gravis, infesta turba nec inermis, et creditor urgeat et accusator.

XL. Vide quam sis æquus! horum optares nihil, si tibi beneficium non dedisset. Ut alia taceam, quæ graviora committis, pessima pro optimis referendo, hoc certe delinquis, quod non expectas suum cujusque rei tempus: quod æque peccat, qui non sequitur, quam qui antecedit. Quomodo non semper beneficium recipiendum est, sic non utique reddendum. Si mihi non desideranti redderes, ingratus esses: quanto ingratius es, qui desiderare me cogis? Expecta; subsidere apud te munus meum non vis? quare obligatum moleste fers? quare, quasi cum acerbo feneratori, signare parem properas? Quid mihi negotium quæris? quid in me deos immitis? quomodo exiges, qui sic reddis?

XLI. Ante omnia ergo, Liberalis, hoc discamus, beneficia secure debere, et occasiones reddendorum obser-

vare, non manu facere: hanc ipsam cupiditatem primo quoque tempore liberandi se, meminimus ingrati esse. Nemo enim libenter reddit, quod invitus debet: et quod apud se non vult esse, onus judicat esse, non munus. Quanto melius ac justius, in promptu habere merita amicorum et offerre, non ingerere; nec obarratum se judicare? quoniam beneficium commune vinculum est, et inter se duos alligat. Dic, nihil moror, quo minus tuum revertatur ad te: opto hilaris accipias; si necessitas alterutri nostrum imminet, fatoque quodam datum est, ut aut tu cogaris beneficium recipere, aut ego accipere, det potius qui solet. Ego paratus sum. « Nulla mora in Turno! » ostendam huic animum, quum primum tempus advenit: interim dii testes sunt.

XLII. Soleo, mi Liberalis, notare hunc in te affectum, et quasi manu prendere, verentis et astuantis, ne in ullo officio sis tardior. Non decet gratum animum sollicitudo, contra summa fiducia sui, et ex conscientia veri amoris dimissa omnis anxietas. Tanquam convicium est. Recipe, quod debeo: hoc primum beneficii dati sit jus, ut recipiendi tempus eligat, qui dedit. At vereor, ne homines de me sequius loquantur. Male agit, qui famæ, non con-

connaissant pour le public et non pour sa conscience. Tu as deux juges de ton action : toi-même, que tu ne peux tromper ; le public, que tu peux decevoir. Mais quoi ! si aucune occasion ne se présente, serai-je toujours redevable ? Tu le seras, mais tu le seras ouvertement, mais tu le seras de bon cœur, mais tu verras toujours avec grand plaisir le dépôt qui reste chez toi. On se repent d'avoir reçu lorsqu'on s'afflige de n'avoir pas encore rendu. Pourquoi celui qui t'a paru digne que tu reçusses de lui, te paraît-il indigne que tu lui doives ?

XLIII. C'est une grave erreur de croire qu'il y ait de la grandeur d'âme à beaucoup offrir, à beaucoup donner, à verser des bienfaits dans le sein de beaucoup, à remplir des maisons : tout cela ne prouve pas une grande âme, mais une grande fortune. On ignore combien, souvent, il est plus difficile, plus méritant de réserver ses dons que de les répandre. Car, sans déprécier ni l'une ni l'autre conduite, y ayant parité de mérite entre deux actions que la vertu inspire, il ne faut pas une âme moins élevée pour devoir que pour donner. Et même l'un est d'autant plus difficile que l'autre, qu'il faut plus de soins pour garder ce qu'on a reçu, que pour le donner. Il ne faut donc pas s'agiter pour rapporter promptement, ni se presser mal à propos ; parce que c'est une faute égale de manquer l'occasion de la reconnaissance, et de la brusquer hors de saison. Il a fait un placement sur moi : je ne crains ni pour lui ni pour moi. Toutes ces sûretés sont prises : il ne peut perdre son bienfait qu'avec moi : il ne le perdrait pas même avec moi. Je lui en ai su gré ; c'est-à-dire que je l'ai

payé. Celui qui s'occupe trop de rendre un bienfait suppose qu'un autre s'occupe trop de le recevoir : montrons-nous disposés à tout : s'il veut recouvrer son bienfait, supportons-le, rendons-le avec joie. S'il aime mieux que nous le gardions, pourquoi déterrer son trésor ? pourquoi en refuser la garde ? Il mérite de pouvoir faire son choix. Quant à l'opinion et à la renommée, mettons-les à leur place, qui est de nous suivre et non de nous guider.

LIVRE SEPTIÈME.

I. Bon courage, mon cher Libéralis : « Tu touches au rivage. J'abrègerai mon discours et ne te retiendrai plus dans les détours d'un long préambule. » Ce livre renferme le reste du sujet ; et, la matière étant épuisée, je cherche de tous côtés, non ce que je dois dire, mais ce que je n'ai pas dit. Donne toutefois ton approbation à ce qui reste, quand même ce serait superflu pour toi. Si j'eusse voulu me faire valoir, j'aurais dû faire grandir mon œuvre par degrés, et réserver pour la fin les morceaux capables de réveiller la satiété. Mais j'ai accumulé d'abord tout ce qui était le plus important. Maintenant je ne fais que recueillir ce qui m'est échappé. Et assurément, si tu m'interroges, je ne pense pas qu'il importe beaucoup au sujet, après avoir exposé les principes qui règlent la conduite, de poursuivre des détails moins propres à guérir l'âme qu'à exercer l'esprit. Car c'est avec raison que Démétrius le Cynique,

scientiæ gratiis est. Duos istius rei iudices habes : te, quem non potes fallere ; et illum, quem potes. Quid ergo, si nulla intervenerit occasio ? semper debebo ? Debebis ; sed palam debebis, sed libenter debebis, sed cum magna voluptate apud te depositum intueberis. Pœnitet accepti beneficii, quem nondum redditi piget ; quare qui tibi dignus visus est, a quo acciperes, indignus videatur, cui debeas ?

XLIII. In magnis erroribus sunt, qui ingenis animi credant, proferre, donare, plurium sinum ac domum replere : quum ista interdum non magnus animus faciat, sed magna fortuna. Nesciunt, quanto interim majus ac difficilius sit capere, quam fundere. Nam ut nihil alteri detrahant, quoniam utrumque ubi ex virtute fit, per est ; non minoris est animi beneficium debere, quam dare : eo quidem operosus hoc quam illud, quo majore diligentia custodiuntur accepta, quam dantur. Itaque non est trepidandum, quam cito reponamus, nec procurandum intempestive, quia æque delinquit, qui ad referendum gratiam suo tempore cessat, quam qui alieno proferat. Positum est illi apud me : nec illius nomine, nec meo timore. Bene illi cautum est : non potest hoc beneficium perdere, nisi mecum, immo ne mecum quidem. Egit illi gratias, id est, reituli. Qui nimis de beneficio reddendo cogitat, nimis cogitare alterum de recipiendo

putat : præstet se in utrumque facilius ; si vult recipere beneficium, referamus, reddamusque laevi. Illud æque nos custodiri mavult : quid thesaurum ejus eruimus ? quid custodiam recusamus ? dignus est, cui utrum volet, liceat. Opinionem quidem et saniam eo loco habeamus, tanquam non ducere, sed sequi debeat.

LIVRE SEPTIÈME.

I. Bonum, mi Libéralis, habcas animum volo :

In manibus terræ. Non hic te carmine longo,
Atque per ambagis et longa exorsa tenebo.

Reliqua hic liber cogit, et exhausta materia, circumspicio, non quid dicam, sed quid non dixerim. Boni tamen consules quidquid superest, quum tibi superfuerit. Si voluissem lenocinari mihi, debuit paulatim opus crescere, et ea pars in linem reservari, quum quilibet etiam satiat appeteret. Sed quidquid maxime necessarium erat, in primum congressi : nonne si quid effugit, recolligo. Nec, mehercule, si me interrogas, nimis ad rem existimo pertinere, ubi dicta sint quæ regunt mores, persequi cetera, non in remedium animi, sed in exercitium ingenii inventa. Egregie enim hoc dicere Demetrius Cyni-

grand homme à mon avis, même par comparaison avec les plus grands, a coutume de dire : « Qu'il est plus profitable de connaître un petit nombre de sages préceptes à sa portée et à son usage, que d'en apprendre beaucoup qu'on n'a pas sous la main. » « De même, dit-il, qu'un habile lutteur n'est pas celui qui a appris à fond toutes les poses et toutes les complications de mouvemens dont l'usage est rare dans le combat ; mais celui qui, après s'être exercé longuement et avec soin à une ou deux d'entre elles, épie attentivement l'occasion de les appliquer ; car il ne lui importe pas de savoir beaucoup, pourvu qu'il sache assez pour vaincre ; de même, dans cette étude, il y a beaucoup de choses qui plaisent, peu qui assurent la victoire. Tu peux ignorer quelle cause soulève l'Océan et le rappelle dans son lit, pourquoi chaque septième année imprime un nouveau caractère à la vie de l'homme ; pourquoi, vue de loin, la largeur d'un portique ne conserve pas ses proportions, les extrémités se rapprochant et se resserrant, et les colonnes se touchant dans leurs derniers intervalles ; pourquoi les jumeaux, séparés dans la conception, sont réunis dans l'enfantement, si une conception se partage en deux êtres, ou s'il y a eu double conception ; pourquoi, nés au même temps, leurs destins sont si divers ; pourquoi les événemens mettent entre eux de si grandes distances, lorsque leur naissance était si rapprochée. Tu ne perdras rien à négliger des choses dont la connaissance nous est interdite et inutile. L'obscur vérité se cache dans un abîme. Et nous ne pouvons accuser la malveillance de la nature ; car il n'y a de difficile à décou-

vrir que les choses dont la découverte ne rapporte d'autres fruits que la découverte même. Tout ce qui peut nous faire meilleurs ou heureux, elle l'a placé sous nos yeux, à notre portée. Si l'homme s'est fortifié contre les hasards, s'il s'est élevé au-dessus de la crainte, si, dans l'avidité de son espoir, il n'embrasse pas l'infini, mais apprend à chercher ses richesses en lui-même ; s'il a borné la terreur des dieux et des hommes, persuadé qu'il a peu à craindre de l'homme, et rien à craindre de Dieu ; si, méprisant toutes les frivolités qui sont aussi bien le tourment que l'ornement de la vie, il est parvenu à comprendre que la mort ne produit aucuns maux et en termine beaucoup ; s'il a dévoué son âme à la vertu, et trouve le chemin facile partout où elle l'appelle ; s'il se regarde comme un être social né pour vivre en communauté ; s'il voit le monde comme la demeure commune de tous, s'il a ouvert sa conscience aux dieux et vit toujours comme en public ; alors, se respectant plus que les autres, échappé aux tempêtes, il s'est fixé dans un calme inaltérable ; alors il a rassemblé en lui toute la science vraiment utile et nécessaire : le reste n'est que l'amusement du loisir. Car il est permis à une âme déjà retirée à l'abri de s'égarer quelquefois dans ces spéculations qui servent à orner l'esprit plutôt qu'à le fortifier. »

II. Ces préceptes, notre Démétrius ordonne au disciple de la sagesse de les tenir à deux mains, de ne jamais s'en dessaisir, mais de se les identifier, de se les incorporer, afin d'obtenir, par des méditations de tous les jours, que les pensées salutaires se présentent d'elles-mêmes, que par-

cus, vir meo iudicio magnus, etiamsi maximis comparatur, solet : « Plus professe, si pauca præcepta sapientiæ teneas, sed illa in promptu tibi et in usu sint, quam si multa quidem didiceris, sed illa non habebas ad manum. Quemadmodum, inquit, magnus luctator est, non qui omnes numeros nexusque perdidit, quorum usus sub adversario rarus est, sed qui in uno se aut altero bene et diligenter exercuit, et eorum occasiones intentus expectat : nec enim refert, quam multa sciat, si scit quantum victoriæ satis est ; sic in hoc studio multa delectant, pauca vincunt. Licet nescias, quæ ratio Oceanum effundat ac revocet ; quare septimus quisque annus ætati signum imprimat ; quare latitudo porticus ex remoto spectantibus, non servet proportionem suam, sed utrima in angustias coeant, et columnarum novissime intervalla jungantur ; quid sit, quod geminorum conceptum separet, partum jungat ; utrum unus concubitus spargatur in duos, an toties concepti sint : cur pariter natis fata diversa sint, maximisque rerum spatia distent, quorum inter ortus minimum interest. Non multum tibi nocebit transisse, quæ nec licet scire, nec prodest. Involuta veritas in alto latet. Nec de malignitate naturæ queri possumus :

quia nullius rei difficilis inventio est, nisi cujus hic unus inventæ fructus est, invenisse. Quidquid nos meliores beatosque facturum est, aut in aperto, aut in proximo posuit. Si animus fortuita contempsit, si se supra metum sustulit, nec avida spe infinita complectitur, sed didicit a se petere divitias ; si deorum hominumque formidinem eiecit, et scit non multum esse ab homine timendum, a Deo nihil ; si contemptor omnium, quibus torquetur vita, dum ornatur, eo perductus est, ut illi liqueat, moriæ nullius mali esse materiam, multorum finem ; si animum virtuti consecravit, et, quacumque vocat illa, planum putat ; si, sociale animal et in commune genitus, mundum ut unam omnium domum spectat, et conscientiam suam diis aperit, semperque tanquam in publico vivit, se magis veritus quam alios, subductus ille tempestatibus, in solido ac sereno stetit, consummavitque scientiam utilem, atque necessariam ; reliqua oblectamenta otii sunt. Licet enim jam in tutum retracto animo, ad hæc quoque excurrere, cultum, non robur, ingenii afferentur. »

II. Hæc Demetrius noster utraque manu tenere proficientem jubet ; hæc usquam dimittere, immo affigere et partem sui facere, eoque quotidiana meditatione perducere,

tout, et dès qu'il en a besoin, elles soient à sa disposition, qu'elles lui reproduisent sur-le-champ la distinction de l'honnête et du déshonnête, et lui apprennent qu'il n'y a pas d'autre mal que le déshonnête, pas d'autre bien que l'honnête. Que sur cette règle, il distribue tous les actes de sa vie, que, d'après cette loi, il fasse tout, il exige tout : qu'il considère comme les plus malheureux des mortels, quel que soit l'éclat de leur fortune, les esclaves de leur ventre et de leurs plaisirs, ceux dont l'âme s'engourdit dans une lâche oisiveté. Qu'il se dise à lui-même : La volupté est fragile, passagère et sujette au dégoût : plus on s'en abreuve, plus elle se transforme tantôt en un sentiment contraire, que suit toujours le repentir ou la honte. En ello rien n'est beau, rien n'est conforme à la nature de l'homme, de tous les êtres le plus près de la divinité : c'est une chose basse qui emprunte le ministère des membres les plus vils et les plus honteux, et qui se termine par je ne sais quoi d'abject. La volupté digne d'un homme, d'un héros, n'est pas de remplir, d'engraisser son corps, d'irriter ses désirs, dont le repos est notre plus grande sûreté ; mais de se mettre à l'abri de toute inquiétude, et de celle qui réveille l'ambition des hommes, en guerre les uns avec les autres, et de celle dont les amertumes ont une origine céleste, quand nous croyons des dieux ce que raconte la fable, quand nous les jugeons d'après nos propres vices. C'est cette volupté toujours égale, toujours libre de crainte, jamais ennuyée d'elle-même, que goûte le sage dont nous traçons

le portrait. Instruit des lois divines et humaines, il jouit du présent, sans dépendre de l'avenir. Car rien n'est solide pour qui se porte vers l'incertain. Exempt des soucis rongeurs qui déchirent l'âme, il n'espère rien, ne désire rien, ne remet rien au hasard, content de ce qu'il a. Et ne crois pas qu'il soit content de peu de chose : tout lui appartient ; non comme tout appartenait à Alexandre, qui, lorsqu'il s'arrêta sur les bords de la mer Rouge, possédait moins qu'il n'avait acquis. Il n'était pas même maître des régions qu'il occupait, qu'il avait conquises, puisque Onésicrite errait sur l'Océan qu'il avait mission d'explorer, et cherchait de nouvelles guerres sur une mer inconnue. N'était-ce pas assez découvrir son indigence, que de porter ses armes au-delà des bornes de la nature ? que de se jeter avec une aveugle avidité dans des espaces profonds, inconnus, immenses ? Qu'importe combien de royaumes il ravit, il donna, combien de terres il accabla de tributs ? Il lui manque tout ce qu'il désire.

III. Et ce ne fut pas le défaut d'Alexandre seulement, qu'une heureuse témérité conduisit sur les traces de Liber et d'Hercule, mais de tous ceux que la fortune altéra en les abreuvant. Vois Cyrus et Cambyse, parcours toute la galerie des monarques persans, en trouves-tu un seul qui, rassasié, arrête les bornes de son empire ? un seul que la mort n'ait surpris au milieu de quelque pensée d'agrandissement ? Cela n'est pas étonnant. Tout ce qu'obtient la cupidité est aussitôt absorbé, englouti. Peu importe ce qu'on accumule ; c'est un abîme sans fond. Le sage seul est maître de toutes

ut sua sponte occurrant salutaria, et ubique ac statim desiderata præsto sint, et sine mora ulla veniat illa turpis honestique distinctio, sciatque nec malum esse ullum nisi turpe, nec bonum nisi honestum. Hac regula vitæ opera distribuat : ad hæc legem et agat cuncta, et exigat : miserrimosque mortalium judicet, in quantumcumque opibus refulgebunt, ventri ac libidini deditos, quorum animus inertis otio torpet. Dicat ipse sibi : Voluptas fragilis est, brevis, fastidio objecta : cujus avidius hausta est, citius in contrarium recidens, cujus subinde necesse est aut penitent, aut pudet. In qua nihil est magnificentum, aut quod naturam hominis, diis proximi, deceat : res humilis, membrorum turpium ac vilium ministerio veniens, exitu fœda. Ista est voluptas et homine et viro digna, non implere corpus, nec saginare, nec cupiditates irritare, quarum intissima est quies : sed perturbatione carere, et ea quam hominum inter se rixantium ambitus concitat, et ea que intolerabilis ex alto venit, ubi de diis famæ creditum est, vitisque illos nostris æstimavimus. Hanc voluptatem æqualem, intrepidam, nunquam sensuram sui tædium, percipit hic quem deformamus quam maxime : qui, ut ita dicam, divini juris atque humani peritus, presentibus gaudet, ex futuro non pendet ; nihil enim firmi habet, qui in incerta propensus est. Ma-

gnis itaque curis exemptus, et distortis mentem, nihil sperat, aut cupit, nec se mittit in dubium, suo contentus. Nec illum existimes parvo esse contentum ; omnia illius sunt, non sic, quemadmodum Alexandri fuerunt ; cui, quamquam in litore maris Rubri steterat, plus deerat quam qua venerat ; illius ne ea quidem erant, quæ tenebat, aut vicerat, quum in Oceano Onésicritus præmissus explorator erraret, et bella in ignoto mari quæreret. Non satis apparebat inopem esse, qui extra naturæ terminos arina proferret ? qui se in profundum, inexploratum et immensum, aviditate cæca prorsus immitteret ? Quid interest, quot eripuerit regna, quot dederit, quantum terrarum tributo premat ? tantum illi deest, quantum cupit.

III. Nec hoc Alexandri tantum vitium fuit, quem per Liberi Herculisque vestigia felix temeritas egit, sed omnium quos fortuna irritavit implendo. Cyrum et Cambysem, et totum regni Persici stemma percense ; quem invenis ; cui modum imperii satietas fecerit ? qui non vitam in aliqua ulterius proeundi cogitatione finierit ? Nec id mirum est ; quidquid cupiditati contingit, penitus hauritur et conditur ; nec interest, quantum eo quod inexplebile est, congeras. Unus est sapiens, cujus omnia sunt, nec ex difficili tuenda. Non habet mittendum

choses, et n'a point de peine à les garder. Il n'a pas de lieutenants à envoyer à travers les mers, pas de camps à tracer sur les rives ennemies, pas de garnisons à distribuer dans des positions avantageuses : il ne lui faut ni légions ni corps de cavalerie. De même que les dieux immortels gouvernent sans armes leur empire, et veillent sur leur œuvre dans le calme de leur sublime séjour, de même le sage remplit sans trouble ses devoirs, quelque étendus qu'ils soient, et, le plus puissant et le plus vertueux parmi les hommes, il voit tous les autres au-dessous de lui. Tu peux rire : mais quand dans ton âme, qui franchit les distances et les profondeurs des solitudes, tu parcoures l'Orient et l'Occident, quand tu vois cette multitude d'animaux, cette abondance de biens que la nature a répandus pour notre bonheur, il y a quelque chose de vraiment digne d'un grand cœur à faire entendre cette parole de Dieu : Tout cela est à moi. C'est ainsi qu'on n'a plus rien à désirer ; car rien n'est au-delà du tout.

IV. Voilà, dis-tu, ce que je voulais : je te tiens : il faut voir comment tu te dégageras de ces filets où toi-même tu t'es enlacé. Dis-moi comment on peut donner quelque chose au sage, si tout lui appartient. Car ce qu'on lui donne est aussi à lui. Ainsi donc on ne peut accorder un bienfait au sage, puisque tout ce qu'on donne, on le donne du sien : pourtant vous prétendez qu'on peut donner au sage. Mais apprends que je te fais la même question au sujet des amis : vous prétendez que tout est commun entre eux : donc personne ne peut donner à un ami, car ce serait donner sur le bien

commun. Rien n'empêche que la même chose n'appartienne au sage et à celui qui la possède, à qui elle a été donnée et adjugée. Par le droit civil, tout est au souverain ; et cependant toutes ces choses, dont le souverain a la possession universelle, sont distribuées entre plusieurs maîtres, et chaque chose a son possesseur. Ainsi nous pouvons donner au souverain une maison, un esclave, de l'argent, sans qu'on dise que nous lui donnons du sien. Car la puissance sur tout est au souverain, la propriété est à chacun. Nous appelons limites des Athéniens et des Campaniens, des plaines qu'ensuite les voisins entre eux distinguent par des délimitations particulières. Tout le territoire appartient à l'une ou à l'autre république, et porte ensuite le nom de son maître particulier. Ainsi nous pouvons donner nos champs à la république, quoiqu'on dise qu'ils sont à elle ; parce qu'ils lui appartiennent d'une autre façon qu'à moi. Met-on en doute que l'esclave avec son pécule n'appartienne à son maître ? Cependant il fait des présents à son maître. Car il ne résulte pas que l'esclave n'ait rien de ce qu'il n'aurait rien si son maître n'y consentait point ; et ce qu'il donne de plein gré n'en est pas moins un présent, quoiqu'on pût le lui ravir même contre son gré. Comme nous avons prouvé que tout appartenait au sage (car désormais c'est un point convenu entre nous), il s'agit maintenant d'établir par des exemples la question qui nous occupe, c'est-à-dire comment il peut rester maître à libéralité envers celui que nous reconnaissons comme maître de tout. Tout ce qui est dans la

trans maria legatos, nec melanda in ripis hostilibus castra, non opportunis castellis disponenda præsidia ; non opus est legione, nec equestribus turmis. Quemadmodum dii immortales regnum inermes regunt, et illis rerum suarum ex edito tranquilloque tutela est ; ita hic officia sua, quamvis latissime pateant, sine tumultu obit : et omne humanum genus, potentissimus ejus optimusque, infra se videt. Derideas licet ; ingentis spiritus res est, quem Orientem Occidentemque lustraveris animo, quo etiam remota et solitudinibus interclusa penetrantur, quum tot animalia, tantam copiam rerum, quas natura beatissime fundit, aspexeris, emittere hanc Dei vocem : Hac omnia mea sunt. Sic fit, ut nihil cupiat ; quia nihil est extra omnia.

IV. Hoc ipsum, inquis, volui ; teneo te : volo videre, quomodo ex his laqueis, in quos tua sponte decidisti, expliceris. Dic mihi, quemadmodum potest aliquis donare sapienti, si omnia sapienti sunt ? nam id quoque quod illi donat, ipsius est. Itaque non potest dari beneficium sapienti ; cui quidquid datur, de suo datur ; atqui dicitis, sapienti posse donari. Idem autem me scio et de amicis interrogare. Omnia dicitis illis esse communia ; ergo nemo quidquam amico donare potest : donat enim

illi communia. Nihil prohibet aliquid et sapientis esse, et ejus qui possidet, cui datum et assignatum est. Jure civili omnia regis sunt : et tamen illa quorum ad regem pertinet universa possessio, in singulos dominos descripta sunt, et unaquæque res habet possessorem suum. Itaque dare regi et domum, et mancipium, et pecuniam possumus : nec dare illi de suo dicimur. Ad reges enim potestas omnium pertinet, ad singulos proprietas. Fines Atheniensium aut Campanorum vocamus, quos deinde inter se vicini privata terminatione distinguunt ; et totus ager hujus aut illius reipublicæ est : pars deinde suo domino quoque censetur ; ideoque donare agros nostros reipublicæ possumus, quamvis illius esse dicantur : quia aliter illius sunt, aliter mei. Numquid dubium est, quia servus cum peculio domini sit ? dat tamen domino suo munus. Non enim ideo nihil habet servus, quia non est habiturus, si dominus illum habere noluerit ; nec ideo non est munus, quum volens dedit, quia potuit eripi, etiamsi noluisset. Quemadmodum probemus omnia, nunc enim omnia sapientis esse, inter nos convenit, illud quod quaeritur colligendum est, quomodo liberalitatis materia adversus eum supersit, cujus universa esse concessimus. Omnia patris sunt, quæ in liberorum manu sunt : quis tamen necesse est,

possession des enfants appartient au père : qui ne sait toutefois que le fils peut donner au père? Toutes choses appartiennent aux dieux : cependant nous leur faisons des offrandes, nous leur jetons une pièce de monnaie. Si ce que je possède est à toi, il ne s'ensuit pas que ce ne soit pas à moi; car la même chose peut être à toi et à moi. Celui, dis-tu, à qui appartiennent des prostituées est un entremetteur : or, tout appartient au sage; mais dans le tout sont comprises les prostituées; donc les prostituées appartiennent au sage : or, celui auquel appartiennent les prostituées est un entremetteur, donc le sage est un entremetteur. C'est d'après le même raisonnement qu'ils veulent que le sage ne puisse rien acheter : Personne, disent-ils, n'achète ce qui est à lui : or, tout est au sage; donc le sage n'achète rien. De même ils ne veulent pas qu'il emprunte, parce que personne ne paie d'intérêt pour son propre argent. C'est ainsi que l'on nous oppose des subtilités sans nombre, quoique l'on comprenne très-clairement ce que nous disons.

V. En effet, je dis que tout appartient au sage; mais de manière néanmoins à ce que chacun ait son droit personnel sur ses biens, de même qu'un bon roi possède tout par droit de souveraineté, quand chacun possède par droit de propriété. Le temps viendra de prouver cette vérité. En attendant, il suffit pour notre question que je puisse donner au sage ce qui appartient au sage d'une façon, à moi d'une autre. Et il n'y a rien d'étonnant que je puisse donner quelque chose à celui qui possède tout. J'ai loué ta maison. Il y a là quelque chose à toi, quelque chose à moi : la chose

est à toi, l'usage de la chose est à moi. Ainsi tu ne peux toucher aux fruits de ton champ malgré ton fermier, quoiqu'ils naissent sur ta propriété; et s'il y avait cherté ou disette de vivres. « Hélas ! tu regarderais en vain les vastes provisions d'un autre, » nées sur ton terrain, placées dans ton fonds, accumulées dans tes greniers. Quoique maître, tu n'entreras pas dans la maison que j'ai louée; tu n'emmèneras pas ton esclave, s'il est à mes gages; et lorsque je l'aurai loué un chariot, ce sera de ma part un bienfait si je te permets de l'asseoir dans ta propre voiture. Tu vois donc qu'il peut se faire que quelqu'un, en recevant ce qui lui appartient, reçoive un présent.

VI. Dans tous ces exemples que je viens de citer, la même chose a deux maîtres. Comment? c'est que l'un est maître de la chose, l'autre de l'usufruit. Nous disons les livres de Cicéron, et le libraire Dorus les appelle aussi ses livres; et il y a vérité des deux parts. L'un les appelle les siens comme auteur, l'autre comme acquéreur; et l'un et l'autre disent bien. Car ils sont à l'un et à l'autre; mais pas de la même manière. Ainsi Tite-Live peut recevoir ses livres de Dorus, ou les lui acheter. Je puis donner au sage ce qui est personnellement à moi, quoique tout soit à lui. Car, quoique, à la manière des rois, il possède tout par sa conscience, tandis que la propriété de chaque chose est répartie sur chacun, il peut recevoir et devoir, acheter et emprunter. Tout appartient à César; mais le fisc renferme ses biens personnels et particuliers : sa propriété universelle est dans l'empire, sa propriété personnelle dans son patrimoine. On peut, sans diminuer son autorité,

donare aliquid et filium patri? Omnia deorum sunt : tamen et diis posuimus donum, et stipem jecimus. Non ideo quod habeo, meum non est, si tuum est : potest enim idem esse meum et tuum. Is, inquit, cujus prostitute sunt, leno est : omnia autem sapientis sunt; inter omnia autem et prostitute sunt : ergo et prostitute sapientis sunt : leno autem est, cujus prostitute sunt : ergo sapientis est leno. Sic illum velant emere; dicunt enim : Nemo rem suam emit : omnia autem sapientis sunt : ergo sapientis nihil emit. Sic velant et mutuum sumere, quia nemo usuram pro pecunia sua pendat. Innumerabilia sunt, per quæ cavillantur, quæ pulcherrime, quid a nobis dicatur, intelligent.

V. Enim sic omnia sapientis esse dico, ut nihilominus proprium quisque in rebus suis dominium habeat; quemadmodum sub optimo rege omnia rex imperio possidet, singuli dominio. Tempus istius probandæ rei veniet; interim hoc huic questionis sat est, id quod aliter sapientis, aliter meum est, me posse donare sapienti. Nec mirum est, aliquid ei, cujus est totum, posse donari. Conduxi domum a te : in hac aliquid tuum, aliquid meum; res tua est : usus rei tuæ, meus est. Itaque nec fructus tanges,

colono tuo prohibente, quamvis tua in possessione nascantur : et si annona carior fuerit, aut fames,

Heu frustra magnum alterius spectabis acervum.

in tuo natum, in tuo positum, in horrea iturum tua. Nec conductum meum, quanquam sis dominus, intrabis : nec servum tuum, mercenarium meum abduces : et quum abs te rhedam conduxero, beneficium accipies, si tibi in vehiculo tuo sedere permisero. Vides ergo posse fieri, ut aliquis accipiendo quod suum est, munus accipiat.

VI. In omnibus istis quæ modo retuli, uterque ejusdem rei dominus est; quomodo? quia alter rei dominus est, alter usus. Libros dicimus esse Ciceronis : eosdem Dorus librarius suos vocat : et utrumque verum est; alter illos tanquam auctor sibi, alter tanquam emptor asserit : ac recte utriusque dicuntur esse. Utriusque enim sunt; sed non eodem modo; sic potest T. Livius a Doro accipere, aut emere libros suos. Possum donare sapienti, quod viritum meum est, licet illius sint omnia. Nam quum regio more cuncta conscientia possideat, singularum autem rerum in unumquemque proprietas sit sparsa : et accipere munus, et debere : et emere, et conducere potest.

demander ce qui est à lui, ce qui n'est pas à lui : car la chose même dont il est dépossédé, comme appartenant à un autre, est à lui sous un autre rapport. Ainsi, la propriété universelle est dans l'âme du sage, sa propriété personnelle est dans son droit et son patrimoine.

VII. Bion rassemble des arguments pour prouver tantôt que tous les hommes sont sacrilèges, tantôt que personne ne l'est. Veut-il jeter tout le monde de la roche Tarpéienne, il dit : « Quiconque enlève, dissipe, applique à son usage ce qui appartient aux dieux, est sacrilège : or, toutes choses appartiennent aux dieux ; donc tout ce que l'on prend, on le prend aux dieux, puisque tout leur appartient ; donc, quiconque prend quelque chose, est sacrilège. » Veut-il ensuite qu'on puisse impunément briser les temples et piller le Capitole, il dit qu'il n'y a pas de sacrilège. Car tout ce qui est enlevé d'un lieu qui appartient aux dieux est transféré dans un lieu qui appartient aux dieux. On répond à cela que tout, sans doute, appartient aux dieux, mais que tout ne leur est pas consacré ; que le sacrilège s'applique aux choses que la religion a vouées à la divinité. Ainsi le monde entier est le temple des dieux immortels ; il est même le seul digne de leur grandeur et de leur magnificence ; et cependant on distingue le sacré du profane, et l'on ne permet pas, dans ce petit espace qu'on a consacré par le nom de temple, tout ce qui est permis à la face du ciel et des étoiles. Sans doute le sacrilège ne peut faire injure aux dieux, que leur divinité met hors de sa portée ; mais il est puni comme s'il avait cet effet. C'est notre opinion

et la sienne qui le condamnent au châtement. Ainsi donc, de même que l'on considère comme sacrilège celui qui enlève un objet consacré, quoique, partout où il le puisse transporter, son larcin doit rester dans les limites du monde, de même on peut faire un vol au sage. Car on lui enlève non une des choses qu'il possède dans l'universalité, mais une des choses sur lesquelles il a une propriété reconnue, et qui lui servent personnellement. Mais il ne reconnaît que la première possession ; l'autre il ne voudrait pas l'avoir, quand même il le pourrait : il fera entendre les paroles de ce général romain auquel, en récompense de son courage et de ses services, avaient été décernées autant de terres qu'il pouvait en comprendre dans le labourage d'un jour : « Vous n'avez pas besoin, dit-il, d'un citoyen qui aurait besoin de plus qu'il ne faut à un citoyen. » Ne penses-tu pas qu'il y a plus de grandeur à refuser ce présent, qu'à le mériter ? Beaucoup, en effet, ont entrepris sur les autres, personne ne s'est imposé des limites soi-même.

VIII. Lors donc que nous considérons l'âme du sage, maîtresse de toutes choses, embrassant l'espace universel, nous disons que tout lui appartient, quoique, dans le droit ordinaire, il ne dût, s'il y avait lieu, figurer que comme une tête au livre des censeurs. Il y a une grande différence à estimer ses possessions par la grandeur de son âme, ou par le cens. Le sage aurait horreur de posséder tous ces objets dont tu parles. Je ne te rappellerai pas Socrate, Chryssippe, Zénon et d'autres, grands hommes à la vérité, mais plus grands sans doute parce que l'envie ne cherche plus à obscurcir les

Cæsar omnia habet, fiscus ejus privata tantum, ac sua : et universa in imperio ejus sunt, in patrimonio propria. Quid ejus sit, quid non sit, sine diminutione imperii queritur ; nam id quoque quod tanquam alienum abjudicatur, aliter illius est. Sic sapiens universa animo possidet, jure ac dominio sua.

VII. Bion modo omnes sacrilegos argumentis esse colligit, modo neminem. Quum omnes de saxo dejecturus est, dicit : Quisquis id quod deorum est, susulit et consumpsit, atque in usum suum vertit, sacrilegus est : omnia autem deorum sunt : quod quisque ergo tollit, deorum tollit, quorum omnia sunt : ergo quisquis tollit aliquid, sacrilegus est. Deinde quum effringi templa, et expilari impune Capitolium jubet, dicit : Nullum sacrilegium esse ; quia quidquid sublatum est ex eo loco qui deorum erat, in eum transfertur locum, qui deorum est. Hic respondetur : Omnia quidem deorum esse, sed non omnia diis dicata. In his observari sacrilegium, quæ religio numini adscriptis. Sic et totum mundum deorum esse immortalium templum, solum quidem amplitudine illorum ac magnificentia dignum : et tamen a sacris profana discerni, et non omnia licere in angulo, cui nomen fani impositum est, quæ sub cælo et conspectu siderum licent. Injuriam sacrilegus Deo quidem non potest facere ;

quem extra ictum sua divinitas posuit : sed punitur, quia tanquam Deo fecit. Opinio illum nostra ac sua obligat pœnæ. Quomodo ergo sacrilegus videtur, qui aliquid aufert sacri, etiamsi quocumque transtulit, quod surripuerat, intra terminos est mundi : sic et sapienti furtum potest fieri. Aufertur enim illi non ex his quæ universa habet, sed ex his quibus dominus inscriptus est, quæ viri-riti ei serviunt. Illam alteram possessionem agnoscat, hanc nolet habere, etsi poterit : emitteque illam vocem, quam romanus imperator emisit, quum illi ob virtutem et bene gestam rempublicam tantum agri decerneretur, quantum arando uno die circumire potuisset : Non est, inquit, vobis eo opus civi, cui plus opus sit, quam uni civi. Quanto majoris viri putas, respuisse hoc munus quam meruisse ? multi enim fines aliis abstulerunt, sibi nemo constituit.

VIII. Ergo quum animum sapientis intuemur potentem omnium, et per universa dimissum, omnia illius esse dicimus, quum ad hoc jus quotidianum, si ita res tulerit, capite censebitur. Multum interest, possessio ejus animi magnitudine æstimetur, an censu : hæc universa habere, de quibus loqueris, abominabitur. Non referam tibi Socratem, Chrysippum, Zenonem, et ceteros magnos quidem viros, majores quidem, quia in laudem ve-

gloires anciennes. Tout à l'heure je te citais Démétrius, que la nature me semble avoir fait naître de nos jours, pour montrer qu'il ne pouvait être changé par nous, ni nous changés par lui; homme d'une sagesse achevée, quoiqu'il ne l'avoue pas lui-même, d'une constance inébranlable dans ce qu'il a résolu, avec cette éloquence qui convient à de graves matières, sans apprêt, sans expressions tourmentées, mais d'une nature élevée, et partout où l'emporte le mouvement de l'esprit, suivant toujours son objet. Je ne doute pas que la Providence ne lui ait donné une telle vertu et une telle éloquence, pour qu'il ne manquât à notre siècle ni un exemple, ni un sujet de reproche.

IX. Si quelqu'un des dieux voulait livrer à Démétrius la possession de nos richesses, à la condition expresse qu'il ne pourrait en rien donner, j'ose affirmer qu'il les rejeterait en disant : « Quant à moi, je ne m'enchaîne pas à ce fardeau insupportable, et je ne vais pas jeter un homme libre dans cette fange profonde. Pourquoi m'offrir les maux réunis de tous les peuples. Je n'accepterais même pas ces choses, quand je pourrais les donner; car j'en vois beaucoup qu'il ne me conviendrait pas de donner. Je veux passer en revue ces trésors qui éblouissent les yeux des nations et des rois. Je veux examiner ce qui est le prix de votre sang et de vos âmes. Montre-moi d'abord les dépouilles du luxe, soit que tu veuilles me les déployer une à une, soit, ce qui vaut mieux, que tu me les présentes en un seul monceau. Je vois l'écaille travaillée en laines finement déliées, et l'enveloppe

des animaux les plus difformes et les plus lents, achetée des sommes immenses, et cette bigarrure, qui en fait le charme, empruntant à des couleurs étrangères les apparences du vrai. Je vois là des tables, du bois-estimé la fortune d'un sénateur, et d'autant plus précieux que la difformité de l'arbre l'a tordu à un grand nombre de nœuds. Je vois là des vases de cristal, dont la fragilité augmente le prix; car en toutes choses la jouissance s'accroît pour les insensés en raison des risques qui devraient la faire éviter. Je vois des coupes murrines; car on n'eût pas assez fait pour le luxe si les convives n'eussent fait circuler dans d'immenses pierreries les boissons qu'ils vont bientôt vomir. Je vois des perles, non pas une attachée à chaque oreille; car les oreilles sont exercées à porter des fardeaux; mais ces perles sont accolées et superposées les unes au-dessus des autres. Le délire des femmes n'aurait pas suffisamment asservi les hommes, si deux ou trois patrimoines ne leur pendaient à chaque oreille. Je vois des vêtements de soie, si l'on peut appeler vêtement ce qui ne protège ni le corps, ni la pudeur, et avec lequel une femme ne pourrait en toute assurance jurer qu'elle n'est pas nue. Nous faisons venir à grands frais ces étoffes de pays ignorés même du commerce, afin que nos matrones ne puissent montrer à leurs amants dans la chambre à coucher, plus qu'elles ne montrent au public. »

X. « Que fais-tu donc, avarice? Par combien de choses précieuses ton or est-il vaincu? Tous ces objets que je viens de citer sont plus honorés et

tustorum invidia non obstat. Pau'o ante Demetrium retuli, quem mihi videtur rerum natura nostris tulisse temporibus, ut ostenderet, nec illum a nobis corrumpi, nec nos ab illo corripere posse: virum exactæ, licet neget ipse, sapientiæ; firmæque in his, quæ proposuit, constantiæ; eloquentiæ vero ejus, quæ res fortissimas deorat, non concinnatæ, nec in verba sollicitæ, sed ingenti animo, prout impetus tulit, res suas prosequenti. Huic non dubito, quin Providentia et talem vitam, et talem dicendi facultatem dederit, ne aut exemplum seculo nostro, aut concivium dresset.

IX. Demetrio si res nostras aliquis deorum possidendas vellet tradere sub lege certa, ne liceat donare, affirmaverim repudiaturum, diciturumque: « Ego vero me ad istud inextricabile pondus non alligo, nec in altam faciem rerum hunc expeditum hominem demitto. Quid ad me defers populorum omnium mala? quæ nec daturus quidem acciperem: quoniam multa video, quæ me donare non deorat. Volo sub conspectu meo ponere, quæ gentium oculis regnumque præstringunt! volo intueri prælia sanguinis, animarumque vestrarum? Prima mihi luxuriæ spolia proponere; sive illa vis per ordinem expandere, sive, ut est melius, in unum acervum dare. Video elaboratam scrupulosa distinctione testudinem, et fe-

dissimorum pigerrimorumque animalium testas, ingentibus pretiis emptas, in quibus ipsa illa quæ placet varietas, subditis medicamentis, in similitudinem veri coloratur. Video istic mentas, et æstimatum lignum senatoris censu, eo pretiosius, quo illud in plures nodos, arboris infelicitæ torset. Video isic crystallina, quorum accendit fragilitas pretium; omnium enim rerum voluptas: pud imperios, ipso quo fugare debet periculo, crescit. Video murrina pocula; parum scilicet luxuria magno fuerit, nisi quod vomant, capacibus gemmis inter se pronuntia-verint. Video uniones, non singulos singulis auribus comparatos: jam enim exercitata aures oneri ferendo sunt: junguntur inter se, et insuper alii binis superponuntur: non satis in ullebris insaniam viros subjecerant, nisi bina æterna patrimonia auribus singulis pendissent. Video sericas vestes, si vestes vocandæ sunt, in quibus nihil est quo deferti aut corpus, aut denique pudor possit: quibus sumptis, mulier parum liquido, nudam se non esse jurabit. Hæc ingenti summa, ab ignotis etiam ad commercium gentibus accessunt, ut matronæ nostræ, ne adulteris quidem, plus sui in cubiculo, quam in publico ostendant.

X. « Quid agis avaritia? quot rerum caritate aurum tuum vicium est? omnia ista quæ retuli in majore honore

plus estimés. Je veux maintenant interroger les richesses, ces lames de l'un et de l'autre métal, qui éblouissent notre cupidité. Mais, par Hercule, la terre qui a exposé à sa surface tout ce qui pouvait nous être utile, a caché, a enfoui ces dangereux trésors qui ne devaient sortir de son sein que pour le malheur des nations, et a pesé dessus de tout son poids. Je vois le fer sortir des mêmes abîmes que l'or et l'argent, afin qu'il ne manquât au meurtre ni son instrument ni sa récompense. Et encore ces métaux ont-ils quelque chose de matériel, quelque chose où l'esprit peut être entraîné par l'illusion des yeux. Mais je vois là des diplômes, des contrats, des billets, vains simulacres de la propriété, vains fantômes de l'avarice en délire, faits pour tromper les esprits avides de chimères. Que sont en effet toutes ces choses? Que sont les intérêts, les calendaires, l'usure, sinon des noms nouveaux cherchés hors de la nature à la cupidité humaine? J'ai droit de me plaindre de la nature, pour n'avoir pas caché plus profondément l'or et l'argent, pour ne les avoir pas surchargés d'un poids si grand qu'il eût été impossible de les déterrer. Mais que sont ces tablettes, ces calculs, cette vente du temps, et ces sanglantes usures. Maux volontaires, nés de notre propre constitution, où l'on ne trouve rien qui puisse être soumis aux yeux, être touché de la main, vains rêves de l'avarice! Malheur à celui qui se réjouit en voyant le registre immense de ses domaines, et les vastes plaines cultivées par des esclaves, et ces hordes de troupeaux qui ont pour pâturages des provinces et des royaumes,

pretioque sunt. Nunc volo tuas opes recognoscere, lamas utriusque materiæ, ad quas cupiditas nostra caligat. At mehercule terra, quæ quidquid utile futurum nobis erat protulit, ista defodit et mersit, et ut noxiosis rebus ac malo gentium in medium prodituris, toto pondere incubuit. Video ferrum ex iisdem tenebris esse prolatum, quibus aurum et argentum : ne aut instrumentum in cædes mutuas deesset, aut pretium. Et adhuc ista aliquam materiam habent; est in quo errorem oculorum animus subsequi possit : video istæ diplomata, et syngraphas, et cautiones, vacua habendi simulacra, umbras quasdam avaritiæ laborantis, per quas decipiant animum, inanium opinionæ gaudentem. Quid enim ista sunt? quid foras, et kalendarium, et usura, nisi humanæ cupiditatis extra naturam quæsitæ nomina? Possum de rerum natura queri, quod aurum argentumque non interius absconderit, quod non illis majus, quam quod detrahi posset, pondus injecerit. Quid sunt istæ tabule, quid computationes, et vana tempus, et sanguinolentæ centesimæ? Voluntaria mala ex constitutione nostra pendunt, in quibus nihil est, quod subici oculis, quod teneri manu possit, inanis avaritiæ somnia. O miserum! si quem dæ-

et tout ce domestique plus nombreux que ces nations belliqueuses, et ces édifices particuliers, qui surpassent l'étendue des grandes villes! Lorsqu'il aura bien contemplé tous ces objets sur lesquels il a placé et dispersé ses richesses, lorsqu'il aura bien caressé son orgueil, qu'il compare ce qu'il possède avec ce qu'il désire, il sera pauvre. Laisse-moi, rends-moi à mes richesses. Moi je possède l'empire de la sagesse, empire immense et paisible. C'est ainsi que je suis maître de toutes choses, en les abandonnant à tous. »

XI. Aussi Caius César offrant à Démétrius deux cents sesterces, il les rejeta en souriant, ne jugeant pas même la somme assez forte pour se glorifier de son refus. Dieux et déesses, avec quels pauvres moyens il voulut ou honorer ou corrompre une telle âme! Je dois rendre témoignage à ce grand homme. Je lui ai entendu dire un mot sublime, lorsqu'il s'étonnait de la folie de César qui avait pensé le gagner à si bon marché. « S'il se proposait, dit-il, de me tenter, il fallait en faire l'épreuve avec tout son empire. »

XII. On peut donc donner quelque chose au sage, quoique tout lui appartienne. Rien n'empêche non plus que l'on ne puisse donner à un ami, bien que nous disions que tout est commun entre amis. Car la communauté entre amis ne ressemble pas à la communauté entre associés, où une part est à l'un, une part à l'autre; mais à la communauté du père et de la mère dans leurs droits sur leurs enfants; s'ils en ont deux, ils n'ont pas chacun le leur, mais ils en ont deux chacun. Avant

rum colenda per victos, et immensi greges pecorum per provincias ac regna pascendi et familia bellicosæ nationibus major, et ædificia privata laxitatem urbium magnarum vincuntia! quum bene ista, per quæ divitiæ suas disposuit ac fudit, circumspererit, superbumque se fecerit, si quidquid habet, ei quod cupit comparet, pauper est. Dimitte me, et illis divitiis meis redde. Ego regnum sapientiæ novi, magnum, securum; ego sic omnia habeo, ut omnium sint. »

XI. Itaque quum C. Cæsar illi ducenta donaret, ridens rejectit, ne dignam quidem summam judicans. quam non accepta gloriaretur. Dii deaque, quam pusillo illum animum aut honorare voluit, aut corrumpere! Reddendum egregio viro testimonium est. Ingentem rem ab illo dici audivi, quum miraretur Cæii dementiam, quod se putasset tanti posse mutari. Si tentare, inquit, me constituerat, toto illi fui experiendus imperio.

XII. Sapienti ergo donari aliquid potest, etiam si sapientis omnia sunt. Æque nihil prohibet, quum omnia amicis dicamus esse communia; aliquid amico donari. Non enim mihi sic cum amico communia sunt, quomodo cum socio, ut pars mea sit. pars illius; sed quomodo patri matrique communes liberi sunt : quibus quum duo

tout, je ferai en sorte que celui, quel qu'il soit, qui m'associe avec lui, sache qu'il n'a rien de commun avec moi. Pourquoi? parce que ce lien n'existe qu'entre les sages, qui seuls connaissent l'amitié : les autres ne sont pas plus des amis que des associés. Ensuite il peut y avoir communauté de différentes manières. Ainsi, les quatorze bancs⁴ appartiennent à tous les chevaliers romains : néanmoins la place que j'y prends me devient propre ; si je la cède à quelqu'un, quoique je lui cède une chose qui nous est commune, je suis pourtant censé lui donner quelque chose. Il y a des choses que l'on ne possède que sous certaines conditions. J'ai une place sur les bancs équestres, non pour la vendre, non pour la louer, non pour l'habiter, mais pour voir le spectacle. Je ne mentirai donc pas si je dis que j'ai une place sur les bancs équestres : mais, lorsque je viens au théâtre, si tous les bancs sont pleins, j'y ai légalement une place, parce que j'ai droit de m'y assoir, et je n'en ai pas, parce que ceux qui ont ce droit en commun avec moi les occupent toutes. Sache qu'il en est de même entre amis. Tout ce qu'a notre ami nous est commun avec lui : mais il a en propre ce qu'il possède, et je ne puis en user sans son aveu. Tu te moques de moi, diras-tu. Si ce qui est à mon ami est à moi, n'ai-je pas droit de le vendre. Non sans doute, pas plus que les places au théâtre, et cependant elles te sont communes avec les autres chevaliers. Ce n'est pas une preuve que quelque chose ne soit pas à toi parce que tu

⁴ Dans les amphithéâtres, les chevaliers romains avaient quatorze bancs réservés.

ne peux ni la vendre, ni la consommer, ni la modifier en bien ou en mal. Car elle est à toi-même, quoiqu'elle soit à toi sous certaine condition. J'ai reçu, mais tous ont reçu de même.

XIII. Pour ne pas te retenir plus longtemps, un bienfait ne peut être plus grand qu'un autre ; mais les choses qui font la matière du bienfait peuvent être plus grandes ; elles peuvent être plus multipliées, lorsque la bienveillance se livre à ses effusions et se complait en elle-même, à la manière des amants, dont les baisers multipliés et les étroits embrassements n'accroissent pas l'amour, mais l'exercent. La question qui se présente ensuite a été déjà épuisée dans les livres précédents : aussi nous ne ferons que l'effleurer légèrement. Car les arguments qui ont servi peuvent se transporter ici. On demande si celui qui a tout fait pour rendre un bienfait, l'a rendu. La preuve, dit-on, qu'il n'a pas rendu, c'est qu'il a tout fait pour rendre. Il est donc évident qu'il n'a pas fait ce qu'il n'a pas eu occasion de faire. Ainsi, un débiteur n'a pas remboursé son créancier, si, ayant cherché de quoi le rembourser, il ne l'a pas trouvé. Il entre dans les conditions de certaines choses d'exiger que l'intention soit suivie de l'effet ; dans d'autres, l'intention tient lieu de l'effet, si on a tout essayé pour y arriver. Si un médecin a tout fait pour guérir, il a rempli son rôle. Malgré la condamnation d'un accusé, l'orateur conserve tout le mérite de son éloquence, s'il a usé de toutes les ressources du droit. Les honneurs du commandement sont rendus même au général vaincu, s'il a rempli ses fonctions avec

sunt, non singuli singulos habent, sed singuli binos. Primum omnium jam efficiam, ut quisquis est iste, qui me in societatem vocat, sciat se nihil mecum habere commune. Quare? quia hoc consortium solum inter sapientes est, inter quos amicitia est; ceteri non magis amici sunt, quam socii. Deinde pluribus modis communia sunt. Equestria omnium equitum Romanorum sunt: in illis tamen locus meus fit proprius, quem occupavi; hoc si cui cessi, quamvis illi communi re cesserim, tamen aliquid dedisse videor. Quædam quorundam sub certa conditione sunt; habeo in equestribus locum, non ut vendam, non ut locem, non ut habitem; in hoc tantum, ut spectem. Propterea non mentiar, si dicam me habere in equestribus locum: sed quum in theatrum veni, si plena sunt equestria, et jure habeo locum illic, quia sedere mihi licet; et non habeo, quia ab his, cum quibus jus mihi loci commune est, occupatus est. Idem inter amicos puta fieri. Quidquid habet amicus, commune est nobis: sed illius proprium est, qui tenet; uti his, illo nolente, non possum. Derides me, inquis. Si quod amici est, meum est, liceat mihi vendere. Non licet; nam nec equestria, et tamen communia tibi cum ceteris equitibus sunt. Non est argumentum, ideo aliquid tuum non esse, quia vendere non potes, quia consumere, quia mutare in

deterius aut melius non potes. Tuum enim est, etiam quod sub lege certa tuum est. Accipi, sed cuncti non minus.

XIII. Ne te traham longius, beneficium majus esse non potest; ea per quæ beneficium datur, possunt esse majora: et plura, in quæ se undique benevolentia effundat, et sic sibi indulgeat, quemadmodum amantes solent; quorum plura oscula, et complexus arctiores, non augent amorem, sed exercent. Hæc quoque, quæ venit quæstio, prolignata est in prioribus: itaque breviter perstringitur. Possunt enim in hanc, quæ data sunt aliis, argumenta transferri. Queritur, an qui omnia fecit, ut beneficium redderet, reddiderit. Ut scias, inquit, illum non reddidisse, omnia fecit, ut redderet. Apparet ergo, non esse id factum, cujus faciendi occasionem non habuit. Ut creditori suo pecuniam non solvit is, qui ut solveret, ubique quæsit, nec invenit. Quædam ejus conditionis sunt, ut effectum præstare debeant: quibusdam pro effectu est, omnia attentasse, ut efficerent. Si omnia fecit ut sanaret, peregit medicus partes suas; etiam damnato reo, oratori constat eloquentiæ officium, si omni jure usus est. Laus imperatoria etiam victo ducti redditur, si et prudentia, et industria, et fortitudo muneribus suis functa est. Omnia fecit, ut beneficium reddere

prudence, avec habileté, avec courage. Ton obligé a tout fait pour te rendre : ton bonheur y a mis obstacle. Il ne t'est rien arrivé de fâcheux, pour mettre à l'épreuve la sincérité de son amitié. Tu es riche, il n'a pu te donner; tu te portes bien, il n'a pu s'asseoir à ton chevet; tu es heureux, il n'a pu te secourir : il t'a payé de retour, quoique ton bienfait ne te soit pas rentré. Du reste, celui qui, toujours attentif à épier l'occasion de la reconnaissance, y a consacré tous ses soins, toute son activité, a plus fait que l'homme à qui il arrive de s'acquitter sur-le-champ.

XIV. La comparaison du débiteur est fautive : il ne lui suffit pas d'avoir cherché de l'argent, s'il ne paie. Car d'un côté l'on a toujours sur les épaules un créancier impitoyable, qui ne laisse tomber aucun jour sans intérêt; de l'autre, un homme bienveillant qui, en voyant tes démarches, ton empressement, ton inquiétude, te dit : Bannis ces soucis de ton cœur. Cesse de te poursuivre de tes propres importunités. J'ai assez reçu de toi. Tu me fais injure, si tu crois que j'exige quelque chose de plus. Je suis pleinement convaincu de tes sentiments. Mais voyons, dit-on : Tu prétends que celui qui a ainsi témoigné sa reconnaissance a rendu le bienfait. Donc celui qui a rendu et celui qui n'a pas rendu sont au même niveau. A cela oppose le raisonnement contraire : s'il eût oublié le bienfait reçu, s'il n'eût pas même essayé d'être reconnaissant, dirais-tu qu'il s'est acquitté? Mais celui-ci s'est fatigué jour et nuit; il a renoncé à tout autre devoir, toujours dévoué à celui-là seul, toujours aux aguets pour ne pas laisser fuir

l'occasion. Seront-ils donc au même niveau, celui qui a rejeté loin de lui tous les soucis de la reconnaissance, et celui qui n'en a jamais été libre un moment? Tu es injuste, si tu exiges de moi des effets, quand tu vois que l'intention ne m'a pas manqué. En résumé, suppose que tu sois pris par des pirates; j'emprunte de l'argent, je livre mes biens pour la garantie du créancier, je m'embarque au milieu des rigueurs de l'hiver, je parcours des rivages infestés de brigands, j'affronte tous les dangers que peut offrir même une mer tranquille : après avoir traversé de vastes solitudes pour chercher des hommes que tout le monde fuyait, j'arrive enfin jusqu'aux pirates : déjà un autre t'avait racheté. Nieras-tu que je me sois acquitté? Même si, dans cette navigation, le naufrage m'a fait perdre l'argent que j'avais amassé pour ta délivrance; même si je tombe dans les fers que je voulais t'ôter; nieras-tu que je me sois acquitté? Mais, par Hercule, les Athéniens donnent à Armodius et à Aristogiton le nom de tyrannicides; et la main de Mucius, laissée dans le brasier d'un ennemi, passa pour avoir tué Porsenna; et la vertu luttant avec la fortune conserve son éclat, même sans atteindre le but qu'elle se proposait. Il a plus fait, celui qui a poursuivi les occasions fugitives, qui a épié tous les moyens de témoigner sa gratitude, que celui que la première occasion a fait, sans aucune fatigue, reconnaissant.

XV. Mais, dit-on, le bienfaiteur t'a apporté deux choses, sa bonne volonté et le don : tu lui dois donc aussi deux choses. Tu aurais raison de tenir ce langage à celui qui ne te rapporterait

ret; obstitit illi felicitas tua. Nihil incidit durius, quod veram amicitiam experiretur. Locupletis donare non potuit, sano assidere, felici succurrere : gratiam retulit, etiam si tu beneficium non recepisti. Præterea, huic intentus semper, et hujus rei tempus opperiens, qui in hoc nullum curæ, multum sedulitatis impendit, plus laboravit, quam cui cito referre gratiam contigit.

XIV. Debitoris exemplum dissimile est : cui parum est pecuniam quasisse, nisi solvit. Illic enim stat acerbus super caput creditor, qui nullum diem gratis occidere patitur; hic benignissimus, qui quum te viderit cursantem et sollicitum atque anxium, dicat : Mitte hanc de pectore curam. Desine tibi molestus incurrere; omnia a te habeo. Injuriam mihi facis, si me quidquam amplius desiderare judicas. Plenissime ad me pervenit animus tuus. Dic, inquit, mihi; reddidisse beneficium diceres illum, qui sic gratiam retulit? Eodem ergo loco est, qui reddidit, et qui non reddidit. Contra, nunc illud pone, si oblitus esset accepti beneficii, si ne tentasset quidem gratis esse, negares illum gratiam retulisse. At hic diebus noctibusque se lassavit, et omnibus aliis renuntiavit officiis, huic uni imminens, et operatus, ne qua se fugeret occasio. Eodem ergo loco erunt, ille qui curam referenda gratia

abjecit, et hic qui nunquam ab illa recessit? Iniquus es, si rem a me exigis, quum videas animum non defuisse. Ad summam, puta, quum captus esses, me pecuniam mutuatum, rebus meis in securitatem creditoris oppositis, navigasse hieme jam sæva, per infesta latrocinii litora, emensum quidquid periculi afferre potest etiam pacatum mare : peragratis omnibus solitudinibus, quum quos nemo non fugiebat ego quærerem, tandem ad piratas perveni : et jam te alius redemerat; negabis me gratiam retulisse? etiamne si in illa navigatione pecuniam, quam salutis tuæ contraxeram, naufragus perdidit? etiamne si in vincula quæ detrahere tibi voluit, ipse incidi? Negabis me retulisse gratiam? At mehercle Athenienses, Hermodium et Aristogitonem, tyrannicides vocant; et Mucii manus in hostili ara relicta, instar occisi Porsenæ fuit : et semper contra fortunam luctata virtus, etiam citra effectum propositi operis, enituit. Plus præstitit, qui fugientes occasiones secutus est, et alia atque alia captavit, per quæ referre gratiam posset, quam quem sine ullo sudore gratum prima fecit occasio.

XV. Duas, inquit, res ille tibi præstitit, voluntatem, et rem; tu quoque illi duas debes. Merito istud diceres ei, qui tibi reddidit voluntatem otiosam; huic vero, qui

qu'une volonté oisive, mais non à celui dont la volonté s'épuise en efforts et ne néglige aucun moyen : car il donne les deux choses, autant qu'il est en lui. D'ailleurs il ne faut pas toujours calculer d'après le nombre. Quelquefois une chose en vaut deux. Ainsi le don se trouve remplacé par cette volonté si active, si avide de rendre. Si le cœur sans la chose ne suffit pas pour être reconnaissant, personne n'est reconnaissant envers les dieux, auxquels on n'offre que la seule volonté. Mais, si je ne puis donner davantage à celui que je dois payer de retour, pourquoi donc ne serai-je pas reconnaissant envers un homme au même prix qu'envers les dieux ?

XVI. Si pourtant tu me demandes mon opinion, si tu veux que je te signifie ma réponse, je te dirai : Que l'un se croie remboursé, que l'autre sache qu'il n'a pas rendu : que l'un affranchisse, que l'autre reste enchaîné ; que l'un dise : j'ai reçu, que l'autre réponde : je dois. Dans toute question ayons pour but le bien général. Il faut interdire aux ingrats toute excuse où ils puissent se retrancher, qui leur serve à déguiser leur mauvaise volonté. J'ai tout fait ! eh bien ! fais encore. Quoi ? Penses-tu que nos ancêtres fussent assez insensés pour ne pas comprendre combien il est injuste de mettre au même rang celui qui a dépensé au jeu ou aux plaisirs l'argent reçu d'un créancier, et celui qui, par suite de vol, d'incendie ou de quelque accident plus fâcheux, a perdu le bien d'autrui avec le sien ? Cependant ils n'ont admis aucune excuse, afin d'apprendre aux hommes qu'il faut, avant tout, remplir ses engagements. Car il valait

mieux refuser au petit nombre même une excuse légitime, pour que tout le monde ne fût pas tenté d'en chercher une frivole. Tu as tout fait pour rendre : cela suffit pour lui ; c'est trop peu pour toi. Car, de même que lui, s'il comptait pour rien la constance et les efforts de ton zèle, serait indigne de la reconnaissance ; de même, toi, tu es ingrat, si, lorsqu'il prend en paiement ta bonne volonté, tu ne restais son débiteur d'autant plus volontiers qu'il te tient quitte. Mais ne va pas t'emparer de cette quittance, ni faire venir de témoins : n'en poursuis pas moins les occasions de rendre. Rends à l'un, parce qu'il redemande ; à l'autre, parce qu'il te fait remise ; à l'un, parce qu'il est méchant ; à l'autre, parce qu'il ne l'est pas. Et ne crois pas qu'il t'appartienne de juger la question suivante : Si on a reçu un bienfait d'un sage, est-on tenu de rendre lorsqu'il a cessé d'être sage, pour se tourner au mal ? Car tu lui rendrais un dépôt qu'il t'aurait confié étant sage ; tu lui paierais sa créance même quand il deviendrait méchant. D'où vient qu'il n'en serait pas de même du bienfait ? Parce qu'il est changé, te change-t-il ? Quoi ! Si tu recevais quelque chose d'un homme bien portant, tu ne lui rendrais pas s'il était malade : tandis que nos obligations s'accroissent toujours envers un ami en raison de sa faiblesse. Or, celui-ci est malade d'esprit : il faut l'assister, il faut le supporter. La sottise est une maladie de l'esprit. Ici, pour être mieux compris, je crois qu'il faut distinguer.

XVII. Les bienfaits sont de deux espèces : les uns, que le sage seul peut offrir au sage : ceux-là

et vult, et conatur, et nihil intentatum relinquit, non potes dicere; ntrumque enim præstat, quantum in se est. Deinde, non semper numero numerus æquandus est; aliquando una res pro duabus valet. Itaque in locum rei succedit tam propensa voluntas, et cupida reddendi. Quod si animus sine re, ad referendam gratiam non valet, nemo adversus deos gratus est, in quos voluntas sola confortur. Dis, inquit, nihil aliud præstare possumus. Sed si huic quoque, cui referre gratiam debeo, nihil aliud præstare possum, quid est, quare non eo adversus hominem gratus sim, quo nihil amplius in deos confero ?

XVI. Si tamen quid sentiam quæris, et vis signare responsum; hic beneficium recepisse se judicet; ille se sciat non reddidisse. Hic illum dimittat: ille se teneat; hic dicat, habeo; ille respondeat, debeo. In omni quæstione propositum sit nobis bonum publicum. Præcludendæ sunt excusationes ingratis, ad quas refugere possint, et sub quibus inflatationem suam legere. Omnia feci: fac etiam nunc. Quid? tu tam imprudentes judicas majores nostros fuisse, ut non intelligerent iniquissimum esse, eodem loco haberi eum qui pecuniam, quam a creditore acceperat, libidine aut alea absumsit, et eum qui incendio, aut atrocino, aut aliquo casu tristiore, aliqua cum

suis perdidit? nullam excusationem receperunt, ut homines scirent fidem vicique præstandam. Satius enim erat a paucis etiam justam excusationem non accipi, quam ab omnibus aliquam tentari. Omnia fecisti ut redderes. Hoc illi satis sit; tibi parum. Nam quemadmodum ille, si enixam et sedulam operam transire pro irrita patitur, cui gratia referatur indignus est: ita tu ingratus es, nisi ei, qui voluntatem bonam in solutum accepit, eo libentius debes, quia dimitteris. Non rapias hoc, nec testeris; ocrasiones reddendi nihilominus quæras. Redde illi, quia repetit; huic, quia remittit: illi, quia malus; huic, quia non malus. Ideoque non est, quod ad te hanc quæstionem judices pertinere; an, quod beneficium quis a sapiente acceperit, reddere debeat, si ille desit esse sapiens, et in malum versus est. Redderes enim et depositum, quod a sapiente accepisses; et etiam malo redderes creditum: quid est, cur non et beneficium? Quia mutatus est ille, te mutat? Quid? si quid a sano accepisses, ægro non redderes; quum plus semper imbecillo amico debeamus! Et hic æger est animo: adjuvetur, feratur; stultitia morbus est animi. Distinguendum hoc, quo magis intelligatur, existimo.

XVII. Duo sunt beneficia; unum, quod dare nisi sa-

sont parfaits et véritables. Les autres, vulgaires et inférieurs, dont nous autres hommes grossiers nous faisons l'échange. Nul doute que ceux-ci ne doivent être rendus à qui que ce soit, qu'on devienne homicide, ou voleur, ou adultère. Les crimes sont soumis aux lois : le juge les punira mieux que l'ingrat. Que nul homme ne te fasse méchant parce qu'il l'est. Je jetterai son bienfait au méchant, je le rendrai à l'homme de bien ; à celui-ci parce que je lui dois, à celui-là pour ne pas lui devoir.

XVIII. Quant à l'autre espèce de bienfaits, il y a doute : si je n'ai pu les recevoir qu'en raison de ma sagesse, je ne puis les rendre qu'à un sage. Suppose en effet que je rende : lui ne peut recevoir : car il n'en est plus susceptible ; il a perdu la faculté d'en user. C'est m'ordonner de renvoyer la balle à un manchot. Il y a folie à donner à quelqu'un ce qu'il ne peut recevoir. Pour commencer à répondre par où tu finis, je ne lui donnerai pas ce qu'il ne pourra recevoir ; je lui rendrai même ce qu'il ne pourra reprendre. Car je ne puis obliger que l'homme qui reçoit : je puis me libérer seulement si je rends. Il ne pourra en faire usage ? C'est son affaire. La faute en est à lui, non pas à moi.

XIX. Rendre, dit-on, c'est remettre à qui peut recevoir. Car si tu dois du vin à un homme, et qu'il t'ordonne de le verser dans un filet ou un crible, diras-tu que tu as rendu, ou voudras-tu rendre une chose qui, au moment où tu la rends, est perdue pour tous deux ? Rendre, c'est donner ce que tu dois à celui qui en est le maître, avec sa

volonté. Voilà tout ce que j'ai à faire. Que ce qu'il reçoit de moi lui reste, c'est un soin qui ne me regarde pas. Je ne lui dois pas la tutelle, mais ma parole ; et il vaut beaucoup mieux pour moi qu'il n'ait pas, que de ne pas lui rendre. Dût mon créancier porter immédiatement au marché ce qu'il aura reçu, je n'en rendrai pas moins. Même s'il fait une délégation à une femme adultère, à laquelle je devrai compter l'argent, je paierai, et si sa robe est détachée, lorsqu'il verse dans ses plis l'argent qu'il reçoit, je donnerai encore. Car je suis tenu de rendre, non de conserver ou de surveiller ce que j'aurai rendu. J'ai sous ma garde le bienfait reçu, non le bienfait rendu. Tant qu'il est avec moi, qu'il reste intact : mais, dût-il glisser des mains de celui qui reçoit, je dois rendre à qui redemande. Je rendrai à l'homme de bien, quand il conviendra ; au méchant, quand il demandera. Tu ne peux, dit-on, lui rendre le bienfait tel que tu l'as reçu. Car tu as reçu d'un sage, tu rends à un fou. Non. Je le lui rends à lui, tel qu'il peut maintenant le recevoir ; ce n'est point par mon fait qu'il a perdu sa valeur, mais par le sien ; je rendrai ce que j'ai reçu. S'il revient à la sagesse, je le lui rendrai tel que je l'ai reçu ; tant qu'il est parmi les méchants, je le lui rends tel qu'il peut le recevoir. Mais, dit-on, si non-seulement il est devenu méchant, mais féroce et monstrueux comme Apollodore ou Phalaris, lui rendras-tu le bienfait que tu en avais reçu ? La nature ne comporte pas chez le sage un aussi grand changement. Car, de la plus haute vertu tombé au plus profond du vice, il doit nécessairement conserver même dans

piens sapienti non potest : hoc est absolutum et verum beneficium ; alterum, vulgare, plebeium, cuius inter nos imperitos commercium est. De hoc non est dubium, quin illi, qualiscumque est, debeam reddere, sive homicida, sive fur, sive adulter evasit. Habent scelera leges suas ; melius istos iudex, quam ingratus, emendat ; nemo te malum, quia est, faciat. Malo beneficium projiciam, bono reddam ; huic, quia debeo ; illi, ne debeam.

XVIII. De altero beneficii genere dubitatur, quod si accipere non potui nisi sapiens, ne reddere quidem nisi sapienti possum. Pula enim me reddere ; ille non potest recipere ; non est jam hujus rei capax ; scientiam utendi perdidit. Quid si me remittere manco pilam jubeas ? stultum est dare alicui, quod accipere non possit. Ut respondere ab ultimo incipiam : Non dabo illi, quod accipere non poterit ; reddam, etiam si recipere non poterit. Obligare enim non possum, nisi accipientem ; liberavi tantum, si reddo, possum. Ille uti illo non poterit ? viderit ; penes illum erit culpa, non penes me.

XIX. Reddere est, inquit, accepturo tradidisse. Quid enim si cui vinum debeas, et hoc ille infundere reticulo jubeat, aut cribro ; reddidisse te dices, aut reddere voles, quod dum redditur, inter duos percat ? reddere, est id

quod debeas, ei cuius est, volenti dare ; hoc unum mihi præstandum est. Ut quidem habeat quod a me accipit, jam ulterioris est curæ. Non tutelam illi, sed fidem debeo ; multoque satius est, illum non habere, quam me non reddere. Et creditori statim in macellum laturo, quod accepit, reddam ; etiam si mihi adulteram, cui numerem, delegaverit, solvam ; et si nummos quos accipiet, in sinum suum discinctus fundet, dabo. Reddendum enim mihi est, non servandum, quum reddidero, aut tutendum. Beneficii accepti, non redditi custodiam debeo. Dum apud me est, salvum sit ; ceterum licet accipientis manibus effluat, dandum est reposcenti. Reddam bono, quum expedit ; malo, quum petet. Tale, inquit, beneficium, quale accepisti, non illi potes reddere. Accipisti enim a sapiente ; stulto reddis. Non ; reddo illi, quale nunc potest accipere, nec per me fit quod deterius, sed per illum, id quod accipi, reddam. Cui si ad sapientiam redierit, reddam quale accipi ; dum in malis est, reddam quale ab illo potest accipi. Quid, inquit, si non tantum malus factus est, sed ferus, sed immanis, qualis Apollodorus, aut Phalaris ; et huic beneficium, quod acceperas, reddes ? Mutationem sapientis tantam naturam patitur ; nam in passima ab optimis lapsus, necesse

le mal quelques vestiges du bien. Jamais la vertu ne s'éteint si complètement, qu'elle ne laisse dans l'âme des empreintes trop profondes, pour qu'aucun changement puisse les effacer. Les bêtes fauves élevées au milieu de nous, si elles s'échappent dans les bois, conservent quelque chose de leur première éducation; elles tiennent le milieu entre les animaux les plus doux et les bêtes vraiment féroces qui n'ont pas subi la main de l'homme. On ne tombe jamais au dernier degré de la méchanceté, lorsqu'une fois on s'est attaché à la sagesse. La teinte est trop vive pour pouvoir disparaître entièrement, et se changer en une autre couleur. D'ailleurs, je te demanderai si cet homme n'est que féroce dans l'âme, ou s'il se déchaîne pour devenir une calamité publique. Tu m'as cité Apollodore et le tyran Phalaris : si le méchant leur ressemble intérieurement, pourquoi ne lui rendrais-je pas son bienfait, afin de n'avoir plus rien de commun avec lui? Mais, s'il se plait dans le sang humain, s'il s'en abreuve, si sa cruauté s'exerce au supplice sur des êtres de tout âge, s'il s'emporte non par colère, mais par je ne sais quelle fureur de détruire, s'il égorge les fils sous les yeux de leurs pères, si, non content d'une simple mort, il a recours aux tortures; et non-seulement fait brûler, mais rôtir ses victimes; si son palais est toujours baigné d'un sang nouveau, c'est peu de chose de ne pas lui rendre son bienfait. Tous les liens qui m'unissaient à lui, il les a brisés en violant les droits de la société humaine. Si, après m'avoir rendu service, il portait les armes contre ma patrie, tout son mérite serait effacé, et ce serait

un crime de lui témoigner de la reconnaissance. Si, sans attaquer ma patrie, il est un fléau pour la sienne; si, loin de mon pays, c'est le sien qu'il opprime, sa dépravation l'a néanmoins séparé de moi. Même s'il ne devient pas pour moi un ennemi, il me devient odieux; ma première règle, que je mets avant ses services, est de me rappeler ce que je dois au genre humain, plutôt que ce que je dois à un homme.

XX. Mais, quoi qu'il en soit, quoique je sois en tout libre envers lui, du moment où, violant toute justice, il a fait que rien ne pouvait être entrepris injustement contre lui, voici la règle que je croirai devoir observer à son égard. Si mon bienfait ne doit pas ajouter aux forces qu'il applique à la ruine commune, ni raffermir celles qu'il a; si c'est une chose de nature à pouvoir être rendue sans qu'il en résulte aucun malheur public, je la rendrai. Je sauverai son fils en bas âge. En quoi nuit ce bienfait à aucun de ceux que déchire sa cruauté? Mais je ne lui donnerai pas d'argent pour soudoyer ses satellites. S'il désire du marbre et des étoffes, ces fantaisies de luxe ne feront de mal à personne; mais je ne lui fournirai ni soldats, ni armes. S'il demande comme un beau présent des comédiens, des concubines et autres choses qui puissent amollir sa férocité, je les offrirai volontiers. Je ne lui enverrai ni trirèmes ni galères couvertes d'airain; mais je lui enverrai des vaisseaux de parade, des gondoles et autres fantaisies de rois folâtrant sur la mer, mais si sa santé est entièrement désespérée, de la même main que j'offrirai un bienfait à tout le monde, je le rendrai à lui; car

est etiam in malo vestigia boni tenent. Nunquam tantum virtus extinguitur, ut non certiores animo notas imprimat, quam ut illas eradat ulla mutatio. Feræ inter nos educatæ, quum in silvas eruperunt, aliquid mansuetudinis pristinae retinent: tantumque a placidissimis absumunt, quantum a veris feris et nunquam humanam manuum passis. Nemo in summam nequitiam incidit, qui unquam hæsit sapientiæ: altius infectus est, quam ut ex toto elui, et transire in colorem alium possit. Deinde interrogo, utrum iste ferus sit animo tantum, an et in perniciem publicam excurrat? Proponisti enim mihi Apollodorum et Phalarin tyrannum, quorum si naturam habet intra se malus, quidni ego isti beneficium suum reddam, ne quid mihi cum eo sit juris amplius? Si vero sanguine humano non tantum gaudet et pascitur, sed et supplicii omnium ætatum crudelitatem insatiabilem exercet, nec ira, sed aviditate quadam sæviendi furit, si in ore parentum filios jugulat, si non contentus simplici morte, distortur, nec urit solum perituros, sed excoquit, si arx ejus cruore semper recenti madet; parum est huic beneficium non reddere. Quidquid erat, quo mihi cohereret, intercisæ juris humani societas abscidit. Si præstitisset quidem mihi aliquid, sed arma patriæ meæ inferret; quidquid

meruerat, perdidisset, et referre illi gratiam scelus haberetur; si non patriam meam impugnat, sed suæ gravis est, et sepositus a mea gente, suam exagitat; abscidit nihilominus illum tanta pravitas animi: etiam si non inimicum, invisum mihi efficit: priorque mihi ac potior ejus officii ratio est, quod humano generi, quam quod uni homini debeo.

XX. Sed quamvis hoc ita sit, et ex eo tempore omnia mihi in illum sint libera, ex quo, corrumpendo fas omne, ut nihil in eum nefas esset, effecerit: illum mihi servandum modum credam, ut si beneficium illi meum neque vires majores daturum est, in exitium commune, nec confirmaturum quas habet, id autem erit, quod illi reddi sine pernicie publica possit; reddam. Servabo filium ejus infantem; quid hoc beneficium obest cuiquam eorum, quos crudelitas ejus lacerat? pecuniam quæ satellitem stipendio teneat, non subministrabo. Si marmora et vestes desideraverit, nihil oberit cuiquam id quo luxuria ejus instruitur: militem et arma non suggeram. Si pro magno petet munere artifices scenæ, et scorta, et quæ ferilitatem ejus emolliant, libens offeram. Cui trirèmes et æratas non mitterem, lusorias et cubiculatas, et alia ludibria regum in mari lascivientium mittam. Et si ex toto

à de tels caractères, il n'y a de remède que le trépas, et c'est un bonheur de mourir, pour celui qui ne doit jamais revenir à lui. Mais cette perversité est rare, et on la compte au nombre des prodiges, comme un tremblement de terre, ou l'éruption des feux qui jaillissent des cavités de la mer. Écartons-nous-en donc, et parlons de ces vices qui appellent la haine mais non l'horreur. A ce méchant, que je puis rencontrer dans chaque carrefour, que redoute un chacun, je rendrai le bienfait que j'en ai reçu. Il ne faut pas que sa méchanceté me profite : que ce qui n'est pas à moi retourne à son maître, bon ou méchant. Avec quel soin j'examinerais cette dernière alternative, s'il ne s'agissait pas de rendre mais de donner? A ce propos je me rappelle une anecdote.

XXI. Un certain pythagoricien avait acheté d'un cordonnier des chaussures grecques, objet important, quand on n'a pas d'argent comptant. Quelques jours après il revient à la boutique pour payer : il la trouve fermée; il frappe à plusieurs reprises. — « Pourquoi perdre ton temps, lui dit un voisin; ce cordonnier, que tu cherches, est mort et réduit en cendres. Ce qui peut-être est cruel pour nous, qui perdons nos amis pour toujours, doit l'être fort peu pour toi, qui sais qu'il doit renaître. » Il railait le pythagoricien. Notre philosophe remporta sans regret ses trois ou quatre deniers, les faisant de temps en temps sonner. Bientôt se reprochant ce plaisir secret qu'il avait eu de ne pas rendre, et se rappelant combien ce faible gain lui avait souri, il retourna à la même boutique,

ejus sanitas desperata fuerit, eodem manu beneficium omnibus dabo, illi reddam; quando ingenii talibus vitæ exitus remedium est; optimumque est obire ei, qui ad se nunquam rediturus est. Sed hæc rara nequitia est, et de semper portentis loco habita, sicut hiatus terræ, et de cavernis maris igitulum eruptio. Itaque ab illa recedamus; de his loquamur vitis, quæ detestamur sine horrore. Huic homini malo, quem invenire in quolibet foro possum, quem singuli timent, reddam beneficium quod accepi. Non oportet mihi nequitiam ejus prodesse: quod meum non est, redeat ad dominum, bonus sit an malus. Quam diligenter istud excutere, si non redderem, sed darem? Hic locus fabulam poscit.

XXI. Pythagoricus quidam emerat a sutore phæcasia, rem magnam, non præsentibus nummis. Post aliquot dies venit ad tabernam, redditurus; et quam clausam diu pulsaret, fuit qui diceret: quid perdis operam tuam? sutor ille quem quæris, elatus, combustus est. Quod nobis fortasse molestum est, qui in æternum nostros amittimus, tibi minime, qui scis futurum, ut renascatur; jocus in Pythagoricum. At philosophus noster tres aut quatuor denarios, non invita manu, domum retulit, subinde concutens. Deinde quum reprehendisset hanc suam non reddendi tacitam voluptatem, intelligens arris-
sisse sibi illud lucellum, redit ad eandem tabernam, et

en disant : « Cet homme est vivant pour toi; rends ce que tu dois. » Ensuite, à travers la porte, à l'endroit où s'entr'ouvrait la jointure, il introduisit ses quatre deniers et les jeta dans la boutique, pour se punir de sa coupable cupidité, et pour ne pas s'accoutumer au bien d'autrui.

XXII. Ce que tu dois, cherche à qui le rendre; et si personne ne demande, fais sommation à toi-même. Qu'il soit bon ou méchant, cela ne te regarde pas. Paie-le, et accuse-le; et songe que chacun de vous a des devoirs différents : il lui est ordonné d'oublier, il t'est prescrit de te souvenir. Ce serait une erreur cependant de croire, lorsque nous disons que le bienfaiteur doit oublier, que nous voulions effacer de son âme le souvenir d'une action des plus honnêtes. Nos préceptes sont quelquefois outrés à dessein, pour qu'on les ramène à leur véritable mesure. Lorsque nous disons : Il doit oublier, nous entendons qu'il ne doit pas publier, se vanter, ni se rendre importun. Car il y a des gens qui s'en vont raconter dans tous les cercles le bien qu'ils ont fait. Ils en parlent à jeu; ils en parlent dans l'ivresse; ils le jettent aux inconnus; ils le confient aux amis. C'est pour affaiblir cette mémoire exagérée et accusatrice, que nous avons prescrit l'oubli au bienfaiteur, et en lui commandant plus qu'il ne pouvait accorder, nous lui avons conseillé le silence.

XXIII. Toutes les fois qu'on a peu de confiance dans ceux que l'on commande, on exige plus qu'il ne faut, afin d'obtenir tout ce qu'il faut. Si l'hyperbole exagère, c'est pour arriver au vrai

ait : Ille tibi vivit : redde, quod debes. Deinde per claustrum, qua se commissura laxaverat, quatuor denarios in tabernam inseruit, et misit, pœnas a se exigens improbæ cupiditatis, ne alieno assuesceret.

XXII. Quod debes, quære cui reddas : etsi nemo poscet, ipse te appella. Malus an bonus sit, ad te non pertinet. Redde, et accusa, non oblitus, quemadmodum inter vos officia divisa sunt; illi oblivio imperata est, tibi meminisse mandavimus. Errat tamen, si quis existimat, quum dicimus eum qui beneficium dedit, oblivisci oportere, excutere nos illi memoriam rei præsertim honestissimæ; quædam præcipimus ultra modum, ut ad verum et suum redeant. Quum dicimus, meminisse non debet; hoc volumus intelligi, prædicare non debet, nec jactare, nec gravis esse. Quidam enim beneficium quod dederunt, omnibus circulis narrant; hoc sobrii loquuntur, hoc ebrii non continent : hoc ignotis ingerunt, hoc amicis committunt. Ut hæc nimia et exprobratrix memoria subsideret, oblivisci eum qui dedit, jussimus; et plus imperando quæm præstari poterat, silentium suasimus.

XXIII. Quoties parum fiducia est in his quibus imperas, amplius est exigendum quam satis est, ut præstetur quantum satis est. In hoc omni hyperbole extenditur, ut ad verum mendacio veniat. Itaque qui dixit,

Qui candore nives antecirent, cursibus auras :

par le mensonge. Ainsi, le poëte, en disant : « Plus blanc que la neige, plus léger que les vents, » a dit ce qui ne pouvait être, afin qu'on en crût le plus possible ; et celui qui a dit : « Plus ferme qu'un rocher, plus rapide qu'un torrent, » n'a pas imaginé qu'il persuaderait qu'un homme fût plus ferme qu'un rocher ; jamais l'hyperbole n'espère tout ce qu'elle ose : mais elle affirme l'incroyable pour arriver au croyable. Lorsque nous disons : Que celui qui a donné oublie, nous disons qu'il paraisse oublier : que le souvenir ne se montre pas, ne s'affiche pas. Lorsque nous disons qu'il ne faut pas réclamer un bienfait, nous ne proscrivons pas entièrement le droit de réclamation ; car souvent il faut aux méchants une assignation, aux bons un avertissement. Eh quoi ? n'indiquerai-je pas l'occasion à celui qui l'ignore ? Ne lui dévoilerai-je pas mes besoins ? Pourquoi lui laisser dans son ignorance un motif de mentir ou de se plaindre ? De temps à autre, il faut un avertissement, mais discret ; que ce ne soit pas une demande, encore moins une sommation.

XXIV. Socrate dit un jour tout haut, en présence de ses amis : « J'aurais acheté un manteau, si j'avais eu de l'argent. » C'était ne demander à personne, en avertissant tout le monde. Ils se disputèrent tous le droit de le lui offrir. Cela devait être. Que c'était peu de chose, en effet, que recevait Socrate ! Mais c'était beaucoup d'être celui de qui Socrate recevait. Pouvait-il les réprimander plus doucement ? « J'aurais acheté un manteau, si j'avais eu de l'argent. » Après cela, celui qui se

hâta le plus, donna trop tard. Déjà Socrate avait eu besoin. C'est en vue des sommations rigoureuses, que nous défendons de redemander : non afin qu'on ne le fasse jamais, mais afin qu'on le fasse avec discrétion.

XXV. Aristippe, prenant un jour plaisir à respirer des parfums : « Maudits soient, dit-il, les efféminés qui ont compromis une aussi douce chose ! » On peut dire de même : Maudits soient les méchants et importuns délateurs de leurs bienfaits, qui ont fait proscrire une aussi douce chose que les avertissements entre amis ! Pour moi, j'usurai de ce droit de l'amitié, et je redemanderai un bienfait à celui de qui je l'aurais demandé : il regardera comme un second bienfait le pouvoir de me le rendre. Jamais, même au milieu de mes plaintes, je ne dirai : « Je l'ai accueilli jeté par la mer tout nu sur le rivage ; insensé, je l'ai admis au partage de l'empire. » Ce n'est pas là un avertissement ; c'est un reproche : c'est appeler la haine sur le bienfait ; c'est faire que l'ingratitude soit permise ou qu'on s'y plaise. Il suffit de réveiller les souvenirs par des paroles modestes et affectueuses : « Si j'ai bien mérité de toi, si quelque douceur t'est venue de moi. » Alors, à son tour, il dira : « Comment n'as-tu pas bien mérité de moi ? Tu m'as accueilli jeté tout nu sur le rivage. »

XXVI. Mais, dis-tu, nous n'y gagnerons rien : cet ingrat désavoue ; il a tout oublié : que dois-je faire ? Tu me demandes une chose très-importante, et par laquelle il convient de couronner ce traité :

quod non poterat fieri, dixit : ut credere:ur quantum plurimum posset. Et qui dicit,

His immobilis scopulis, violentior anne

nemini hoc quidem se persuasurum putavit, aliquem tam immobilem, esse, quam scopulum. Nunquam tantum sperat hyperbola, quantum audet; sed incredibilia affirmat, ut ad credibilia perveniat. Quum dicimus, qui beneficium dedit, obliviscatur : hoc dicimus, similis sit oblitio; memoria ejus non appareat, nec incurrat. Quum dicimus, beneficium repelli non oportere, non ex toto repetitionem tollimus; sæpe enim opus est malis exactore, etiam bonis admonitione. Quid ergo? occasionem ignoranti non ostendam? necessitates illi meas non detegam? quare necesse se aut mentiat, aut doleat? Interveniat aliquando ad novitio, sed verecunda, quæ non poscat, nec in jus vocet.

XXIV. Socrates amicis audientibus : « Emissum, inquit, pallium, si nummos haberem. » Neminem poposcit, omnes admonuit; a quo acciperet, ambitus fuit. Quidni esset? Quantulum enim erat, quod Socrates accipiebat? at multum erat, eum fuisse, a quo Socrates acciperet. Nam illos castigare mollius potuit. « Emissum, inquit, pallium, si nummos haberem. » Post hoc quisquis propeverit, sero dat; jam Socrati defuit. Propter acerbos

exactores repetere prohibemus; non ut nunquam fiat, sed ut parce.

XXV. Aristippus aliquando delectatus unguento : « male, inquit, istis effeminatis eveniat, qui rem tam bellam infamaverunt ! » Idem dicendum est : male istis improbis et importunis beneficiorum suorum quadruplicatoribus eveniat, qui tam bellam rem, admonitionem inter amicos, sustulerunt ! Ego tamen ular hoc jure amicitie, et beneficium ab eo repetam, a quo petissem : qui alterius beneficii loco accepturus est, potuisse reddere. Nunquam, ne querens quidem, dicam :

..... Ejectum littore egentem
Excepti, et regni demens in parte locavi.

Non est ista admonitio; convicium est. Hoc est in odium beneficia perducere; hoc est efficere, ut ingratum esse, aut liceat, aut juvet. Satis abundeque est, submissis et familiaribus verbis, memoriam revocare :

si bene quid de te merui, fuit aut ubi quidquam
Dulce meum.

Ille invicem dicat : quidam merueris? ejectum littore egentem excepisti.

XXVI. Sed nihil, inquit, proficimus : dissimulat, oblitus est; quid facere debeam? Queris rem maxime necessariam, et in qua hanc materiam consummeri decet,

comment faut-il supporter l'ingratitude? Avec calme, douceur et magnanimité. Jamais l'insensibilité, l'oubli de l'ingrat ne te blessera au point qu'il ne te reste plus de plaisir pour avoir donné. Que jamais une injustice ne l'arrache ces paroles. « Je voudrais n'en avoir rien fait! » Que même l'insuccès de ton bienfait te plaise encore. L'ingrat se repentira toujours, si, même à présent, tu ne te repens pas. Il n'y a pas de quoi t'indigner, comme s'il arrivait quelque chose de nouveau : tu devrais t'étonner davantage, si cela n'arrivait pas. L'un recule devant la peine, l'autre devant la dépense; l'un devant le danger, l'autre devant une fausse honte, de crainte qu'en rendant il n'avoue qu'il a reçu; celui-ci pêche par ignorance du devoir, celui-là par paresse, un troisième par trop d'occupations. Vois comme les passions des hommes, toujours insatiables, désirent et mendient toujours; tu ne seras pas surpris que personne ne rende, quand personne ne croit avoir assez reçu. Chez tous ces hommes, quelle est l'âme assez sûre, assez robuste pour que tu y déposes en sécurité un bienfait? L'un est fou de débauches, l'autre est l'esclave de son ventre; celui-ci, dévoré de la soif du gain, ne calcule que la somme, et jamais les moyens; celui-là est travaillé par l'envie, ce dernier, par une aveugle ambition qui se rue sur les glaives. Ajoutes-y la léthargie d'une âme décrépite, et l'état contraire d'un cœur agité et inquiet que troublent de perpétuels orages. Ajoutes-y la folle estime de soi-même et cet orgueil insolent qui s'applaudit de ce qui fait sa honte. Que dirai-je de l'opiniâtreté qui s'obstine au mal, de

la légèreté qui passe incessamment d'un objet à l'autre? Joins-y l'impétueuse témérité, la peur, qui ne donne jamais un bon conseil, et les mille erreurs qui nous entraînent, l'audace des plus lâches, la discorde des plus unis, et cette maladie universelle de poursuivre l'incertain, de se dégoûter de ce qu'on possède, de convoiter ce qu'on n'espéra jamais d'obtenir.

XXVII. Au milieu de tant de passions tumultueuses, tu cherches la vertu la plus calme, la bonne foi! Si tu te représentes le tableau véritable de notre vie, il te semblera voir l'image d'une ville prise d'assaut, où, comme à un signal donné pour tout bouleverser, on met de côté toute considération de retenue ou d'honneur, pour ne prendre conseil que de la force. On n'épargne ni la flamme ni le fer : les crimes s'affranchissent des lois : la religion même, qui au milieu des armes ennemies a protégé des suppliants, n'est pas un rempart contre l'ardeur de la proie. L'un pille le particulier, l'autre le public; l'un le profane, l'autre le sacré. Celui-ci brise, celui-là escalade; cet autre, que gêne un passage trop étroit, renverse ce qui l'arrête, et marche au lucre par la destruction. L'un dérobe sans meurtre; l'autre charge sa main de sanglantes dépouilles : il n'y a personne qui n'emporte quelque chose à autrui. Dans cette cupidité de la race humaine, certes, tu oublies trop la condition commune, si tu cherches un homme qui rende parmi tant de ravisseurs. Si tu te plains qu'il y ait des ingrats, plains-toi des débauchés, plains-toi des avarés, plains-toi des impudiques, plains-toi des malades hideux,

quemadmodum ingrati ferendi sint? Placido animo, mansueto, magno. Nunquam te tam inhumano, et immemor, et ingratus offendat, ut non tamen dedisse delectet. Nunquam in has voces injuria impellat : vellem non fecisset Beneficium tui tibi etiam infelicitas placeat. Semper illum poenitebit, si te ne nunc quidem poenitet. Non est, quod indigneris tanquam aliquid novi acciderit; magis mirari deberes, si non accidisset. Alium labor, alium impensa deterret; alium periculum, alium turpis verecundia, ne, dum reddit, fateatur accepisse; alium ignorantia officii, alium pigritia, alium occupatio. Adspice, quemadmodum immensæ hominum cupiditates hient semper, et poscant; non miraberis tibi neminem reddere, ubi nemo satis accipit. Quis est istorum tam firmæ mentis ac solidæ, ut tuto apud eum beneficia deponas? Alius libidine insanit, alius abdominali servit, alius lucri totus est, cujus summam non vias spectet; alius invidia laborat, alius cæca ambitione, et in gladios irruente. Adjice torporem mentis ac senium, et huic contrariam inquieti pectoris agitationem, tamultraque perpetuos; adice estimationem sui nimiam et tumorem, ob quæ contemnendus est, insolentem. Quid contumaciam in perversa nitentium, quid levitatem semper allo transilientem loquar? Huc accedat

temeritas præceptis, et nunquam fidele consilium daturus timor, et mille errores, quibus volvimur; audacia timidissimorum, discordia familiarissimorum, et publicum malum, incertissimis fidere, fastidire possessa, optare quæ consequi posse spes non fuit.

XXVII. Inter affectus inquietissimos, rem quietissimam, fidem, quæris? Si tibi vitæ nostræ vera imago succurret, videberis tibi videre captæ quum maxime civitatis faciem, in qua, omisso pudoris recique respectu, vires in consilio sunt, velut signo ad permiscenda omnia dato. Non igitur, non ferro abstinetur; soluta legibus scelerata sunt; nec religio quidem, quæ inter arma hostilia supplices texit, ullum impedimentum est ruentium in prædam. Hic ex privato, hic ex publico, hic ex profano, hic sacra rapit; hic effringit, hic transiit, hic non contentus angusto itinere, ipsa quibus arcetur, evertit, et in lucrum ruina venit. Hic sine cæde populatur, hic spolia cruenta manu gestat; nemo non fert aliquid ex altero. Tu hac aviditate generis humani, næ tu nimis fortunæ communis oblitus es, qui quæris inter rapientes referentem. Si indignaris ingratos esse, indignare luxuriosos, indignare avaros, indignare impudicos, indignare regros deformes, senes pallidos. Est istud grave vitium, est into-

plains-toi des vieillards pâles. Sans doute c'est un vice affreux, intolérable, qui désunit la société, qui sape et ruine la concorde, unique soutien de notre faiblesse; mais c'est un vice si commun, que celui qui s'en plaint n'y peut échapper.

XXVIII. Examine en toi-même si tu t'es acquitté envers tous les bienfaiteurs, si jamais entre les mains aucun service ne s'est perdu, si le souvenir de tous les bienfaits t'accompagne sans cesse. Tu verras ceux qui furent accordés à ton enfance oubliés avant ta jeunesse, ceux qui furent versés sur ton adolescence corrompus avant ta vieillesse. Les uns nous les perdons, les autres nous les jetons; ceux-ci ont disparu insensiblement de notre vue, ceux-là, nous en avons détourné les yeux. Pour excuser à tes yeux ta faiblesse, je te dirai d'abord que la mémoire est fragile et ne suffit pas à la multitude des choses. Il est nécessaire qu'elle perde à mesure qu'elle reçoit, et que le présent étouffe le passé. De là vient le peu d'influence que ta nourrice conserve sur toi : c'est que le progrès de l'âge a éloigné de toi son bienfait. De là vient que tu n'as plus de respect pour ton précepteur. Ainsi, il arrive qu'occupé des comices consulaires, ou devenu candidat du sacerdoce, tu as oublié les suffrages qui t'ont donné la questure. Ce vice, dont tu te plains, peut-être en fouillant avec soin, tu le trouveras caché dans quelque repli de ton cœur. Il y a injustice à t'irriter contre le crime commun, il y a sottise à t'irriter contre le tien. Pardonne pour être absous. Tu peux rendre l'ingrat meilleur par l'indulgence; mais à coup sûr tu le rendrais pire par la sévérité. Ne vas pas endurcir son

front : s'il lui reste quelque pudeur, souffre qu'il la conserve. Souvent la voix trop éclatante du reproche a fait tomber le masque à l'ingratitude encore timide. Nul ne craint d'être ce qu'il paraît déjà : la pudeur surprise se perd.

XXIX. J'ai perdu mon bienfait ! Disons-nous donc que nous avons perdu les offrandes consacrées aux Dieux ? Le bienfait est parmi les choses consacrées; quand il réussirait mal, il est bien placé. Cet homme n'est pas tel que nous l'avions espéré. Soyons tels que nous avons été; ne lui ressemblons pas. La perte remonte au jour du bienfait : elle ne se découvre que maintenant. Ce n'est pas sans quelque honte pour nous que nous dénonçons l'ingrat : car se plaindre qu'on a perdu un bienfait, c'est avouer qu'on a mal donné. Autant que nous le pouvons, plaidons la cause de l'ingrat au dedans de nous-mêmes : peut-être n'a-t-il pas pu; peut-être n'a-t-il pas su; peut-être rendra-t-il. Certaines mauvaises dettes sont devenues bonnes par la patience et la sagesse du créancier qui les a soutenues et assurées par des délais. Il nous faut faire de même. Réchauffons une foi languissante.

XXX. J'ai perdu mon bienfait ! Insensé, tu ne connais pas la date de la perte. Tu as perdu, mais au moment que tu donnais; aujourd'hui seulement tu t'en aperçois. Même dans les choses qui sont comptées comme perdues, la modération profite grandement. Les maladies de l'âme, comme celles du corps, veulent être traitées avec précaution. Les fils qu'on eût démêlés avec le temps, se rompent si on les tire brusquement. A quoi bon les impré-

lerabile, et quod dissociet homines, quod concordiam, qua imbecillitas nostra falcitur, scindat ac dissipet : sed usque eo vulgare est, ut illud ne qui queritur quidem effugerit.

XXVIII. Cogita tecum, an quibuscumque debuisti, gratiam retuleris, an nullum unquam apud te perierit officium, an omnium te beneficiorum memoria comitetur. Videbis quæ puero data sunt, ante adolescentiam elapsa; quæ in juvenem collata sunt, non perdurasse in senectutem. Quædam perdidimus, quædam projecimus; quædam a conspectu nostro paulatim exierunt; a quibusdam oculis averimus. Ut excusem tibi imbecillitatem tuam, imprimis fragilis est memoria, et rerum tui bæ non sufficit; necesse est quantum recipit, emitat, et antiquissima recentissimis obruat. Sic factum est, ut minima apud te nutriticis esset auctoritas; quia beneficium ejus longius ætas sequens posuit; sic factum est, ut præceptoris tibi non esset ulla venerationis : sic eventit, ut circa c. nularia occupato comitia, aut sacerdotiorum candidato, quæsturæ suffragator exideret. Fortasse vitium, de quo quereris, si te diligenter excusseris, in sinu invenies. Inique publico irasceris crimini : stulte, tuo; ut absolvaris, ignosce. Meliorem illum facies ferendo, utique pejorem

exprobrando; non est quod frontem ejus indures; sine, si quid est pudoris residui, servet. Sæpe dubiam verecundiam vox convitiantis clarior rupit; nemo id esse, quod jam videtur, timet; deprehensus pudor amittitur.

XXIX. Perdidisti beneficium. Numquid quæ consecravimus, perdidisse non dicimus ! Inter consecrata beneficium est, etiam si male respondit, bene collatum. Non est ille, qualem speravimus. Simus quales fuimus nos, et dissimiles; damnum tunc factum, nunc apparuit. Ingratus non sine nostro pudore protrahitur, quoniam quidem querela amissi beneficii, non bene dati signum est. Quantum possumus, causam ejus apud nos agamus : fortasse non potuit, fortasse ignoravit; fortasse facturus est. Quædam nomina bona lentus ac sapiens creditor fecit, qui sustinuit, ac mora fovit. Idem nobis faciendum; nutrimus fidem languidam.

XXX. Perdidisti beneficium ! Stulte, non nosti detrimenti tui tempora; perdidisti, sed quum dares; nunc palam factum est. Etiam in his quæ videntur in perditio, moderatio plurimum profuit. Ut corporum, ita animorum molliter vitia tractanda sunt : sæpe quod explicavit mora, pertinacia trahen est abruptum est. Quid opus est maledictis ? quid querelis ? quid insectatione ? quare illum hæ

cations, les plaintes, les outrages? Pourquoi le libérer toi-même? Pourquoi l'affranchir? Dès que tu le déclares ingrat, il ne doit plus rien. Quelle raison y-a-t-il d'exaspérer l'homme auquel tu as rendu de grands services, pour, d'un ami douteux, en faire un ennemi déclaré, pour qu'il se cherche un défenseur dans notre propre honte? Et il ne manquera pas de gens qui diront : « Je ne conçois pas comment il ne peut supporter celui auquel il doit tant : il y a quelque chose là-dessous. Il n'y a personne qui, par ses plaintes, ne jette quelque tache sur la dignité d'un supérieur, quand même il ne pourrait la souiller ; et nul ne se contente d'inventer des fautes légères ; car l'exagération de la calomnie provoque la crédulité. »

XXXI. Tu suivras une bien meilleure route, en conservant avec l'ingrat l'apparence de l'amitié, ou même l'amitié s'il revient à la vertu. Une bonté opiniâtre triomphe des méchants : et il n'y a pas de cœur assez dur, assez ennemi de tout ce qui doit être aimé, pour ne pas être entraîné vers les gens de bien, auxquels il va devoir cette obligation de plus, qu'il sera impunément insolvable. Dirige d'abord tes pensées de ce côté. On n'a pas reconnu mes services : que ferai-je? Ce que font les dieux, généreux auteurs de toutes choses : ils commencent par verser leurs bienfaits sur l'homme à son insu ; ils les continuent à l'homme ingrat. L'un les accuse de négligence, l'autre d'injustice ; celui-ci les bannit de son univers et les suppose relégués dans les ténèbres, oisifs, indolents, inoccupés. Pour un autre, le soleil, à qui nous devons la division du temps entre le travail et le repos, qui nous em-

pêche d'être plongés dans l'obscurité et la confusion d'une éternelle nuit ; qui règle l'année par son cours, nourrit les corps, fait germer les semences et mûrir les fruits ; le soleil est quelque pierre, quelque globe de feux fortuitement agglomérés, enfin tout autre chose qu'un dieu. Néanmoins, semblables à de bons pères qui sourient aux colères de leurs petits enfants, les dieux ne cessent pas d'accumuler leurs bienfaits sur ceux qui doutent de l'auteur des bienfaits : d'une main toujours égale, ils répartissent leurs dons sur tous les peuples, n'ayant reçu en partage qu'un seul pouvoir, celui de faire le bien. Ils arrosent les terres de pluies opportunes, ils agitent les mers par le souffle des vents, marquent les heures par le cours des astres ; ils tempèrent les hivers et les étés par l'haleine bienfaisante des zéphirs caressants, ils supportent avec calme et bonté les erreurs des âmes déchues. Imitons-les. Donnons, même si nous avons donné beaucoup en vain : donnons à d'autres, donnons à ceux mêmes qui nous ont fait perdre. La destruction d'une maison n'empêche personne de la rebâtir ; et quand la flamme a consumé nos pénates, nous jetons de nouveaux fondements sur la terre encore chaude ; souvent nous élevons des villes sur le même sol qui les a englouties : tant l'âme est opiniâtre à conserver bon espoir. Le travail de l'homme cesserait sur la terre et sur la mer, si les mauvais succès n'étaient suivis de nouvelles tentatives.

XXXII. Il est ingrat : ce n'est pas à moi qu'il a fait tort, c'est à lui-même. Moi, j'ai joui de mon bienfait en l'accordant. Je ne donnerai pas avec moins de cœur, mais avec plus de soin. Ce que j'ai

beras? quare dimittis? Si ingratus est, jam nihil debet. Quæ ratio est exacerbare eum, in quem magna contuleris, ut ex amico dubio fiat non dubius inimicus, et patrociniū sibi nostra infantia quærat? Nec dicit : nescio quid est, quod eum, cui tantum debuit, ferre non potuit : subest aliquid. Nemo non superioris dignitatem querendo, etiam si non inquinavit, aspexit : nec quisquam fingere contentus est levia, quam magnitudine mendacii fidem quærat.

XXXI. Quanto illa melior via, qua servatur illi species amicitiae, et, si reverti ad sanitatem velit, etiam amicitia? Vincit malos pertinax bonitas; nec quisquam tam duri infestique adversus diligenda animi est, ut etiam vi tractus bonos non amet : quibus hoc quoque crepit debere, quod impune non solvit. Ad illa itaque cogitationes tuas flecte. Non est mihi relata gratia; quid faciam? quod dii omnium rerum optimi auctores : qui beneficia ignorantibus dare incipiunt, ingratis perseverant. Alius illis obicit negligentiam nostri, alius iniquitatem, alius illos extra mundum suum projicit, et ignavos, hebetesque sine luce, sine ullo opere destituit. Alius solem, cui debemus, quod inter laborem quietemque tempus divisimus, quod, non

tenebris immersi, confusionem aeternæ noctis effugimus, quod annam cursu suo temperat, et corpora alit, sala evocat, percoquit fructus, saxum aliquid, aut fortiorum ignium globum, et quidvis potius quam deum appellat. Nihilominus tamen more optimorum parentum, qui maledictis suorū infantium arident, non cessant dii beneficia congerere, de beneficiorum auctore dubitantibus; sed æquali tenore bona sua per gentes populosque distribuunt, unam potentiam sortiti, prodesse. Spargunt opportunis imbribus terras, maria flatu movent, siderum cursu notant tempora, hiemes æstatesque interventus lenioris spiritus molliunt; errorem labentium animorum placidi ac propitii ferunt. Imitemur illos; demus, etiam si multa in irritum data sint; demus nihilominus aliis, demus ipsis, apud quos jactura facta est. Neminem ab excitanda domo ruina deterruit, et quum penates ignis absumsit, fundamenta tepente adhuc area ponimus, et urbes haustas sæpius eodem solo condimus. Adeo ad bonas spes pertinax animus est. Terra marique humana operi cessarent, nisi male cadentia iterum tentare libuisset.

XXXII. Ingratus est; non mihi fecit injuriam, sed sibi; ego beneficio meo, quum darem, usus sum, nec ideo pl-

perdu avec celui-là, je le gagnerai avec d'autres. A celui-là même je donnerai encore ; et semblable au bon laboureur, à force de soins et de culture, je triompherai de la stérilité du sol. Mon bienfait

est perdu pour moi ; lui, il est perdu pour tout le monde. Il n'y a pas de grandeur d'âme à donner et à perdre ; de la grandeur d'âme, c'est de perdre et de donner.

grius dabo, sed diligentius, quod in hoc perdidit, ab aliis recipiam. Sed huic ipsi beneficium dabo iterum, et tanquam bonus agricola, cura cultuque sterilitatem soli vin-

cam. Perit mihi beneficium ; iste omnibus. Non est magni animi, dare et perdere ; hoc est magni animi, perdere et dare.